

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement du Nord-Pas-de-
Calais

**Arrêté préfectoral portant approbation de l'évaluation préliminaire
des risques d'inondation du bassin Artois-Picardie**

**Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
Coordonnateur du bassin Artois-Picardie
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.566-3, L.566-11, L.566-12 et L.213-7, et R.566-1, R.566-2, R.566-3, R.566-18 et R.213-16 relatifs à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation ;

Vu la consultation écrite de messieurs les préfets de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme et des membres de la Commission Administrative du Bassin Artois-Picardie en date du 20 octobre 2011 ;

Vu les avis favorables de messieurs les préfets du Nord et du Pas-de-Calais rendus le 5 décembre 2011 ;

Vu l'avis favorable du Comité de Bassin Artois-Picardie rendu le 2 décembre 2011 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie ;

Arrête

Article 1^{er} : L'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Artois-Picardie, relative aux districts de l'Escaut et de la Meuse (partie Sambre), jointe en annexe 1 au présent arrêté, est approuvée.

Article 2 : Le document est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nord – Pas-de-Calais, DREAL de bassin Artois-Picardie : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr.

Il est également mis à la disposition du public, pour une durée de 2 mois, dans les préfectures du ressort du bassin Artois-Picardie.

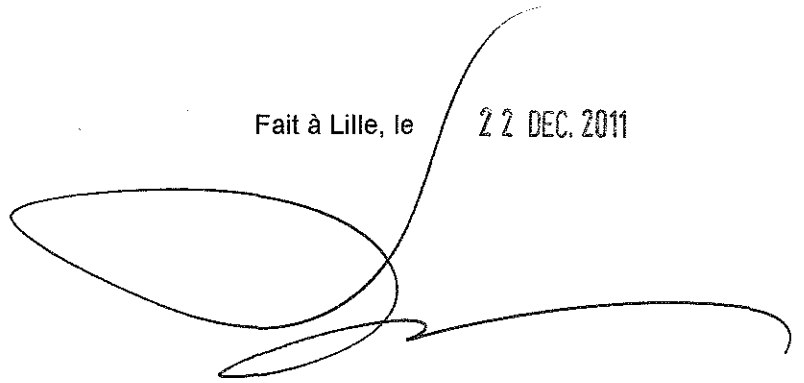
- Préfecture de l'Aisne, 2 rue Paul-Doumer 02000 LAON.
- Préfecture du Nord, 12/14 rue Jean sans Peur, 59039 LILLE.
- Préfecture de l'Oise, 1 place de la Préfecture 60000 BEAUVAIS.
- Préfecture du Pas-de-Calais, rue Ferdinand-Buisson 62020 ARRAS.
- Préfecture de la Somme, 51 rue de la République 80000 AMIENS.

Article 3 : Le présent arrêté sera également adressé aux communes et à leurs groupements dont la liste figure en annexe 2. Il fera l'objet d'une insertion en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans la circonscription du bassin Artois-Picardie.

Article 4 : Les préfets des régions et des départements du ressort du bassin Artois-Picardie et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, sans ses annexes, au recueil des actes administratifs des préfectures concernées.

Fait à Lille, le

22 DEC. 2011

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique BUR

Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation

Bassin Artois-Picardie



*Annexe N°1
à l'acte futur
d'affiliation de
l'évaluation préliminaire
des risques d'inondation
du bassin Artois-Picardie*

Le Préfet
de la Région Nord-Pas-de-Calais

Dominique BUR



ARTOIS PICARDIE



Avant-Propos

Les inondations constituent le premier risque naturel dans le bassin Artois-Picardie. Ainsi, depuis 1982, date de publication de la loi relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles, toutes les communes du bassin ont connu au moins un événement majeur d'inondation impliquant une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Face à cette situation, l'Etat, les collectivités, les associations et experts du bassin ont mis en oeuvre depuis plusieurs années des outils pour réduire les conséquences négatives des inondations. Service de prévision des crues, atlas des zones inondables, plan de prévention des risques inondation, plan communaux de sauvegarde ont ainsi été progressivement mis en place jusqu'à aujourd'hui.

Les inondations dramatiques qu'a connues l'Europe au début des années 2000 ont cependant amené les Etats Membres de l'Union Européenne à s'interroger sur leurs modalités de gestion du risque inondation. Un cadre a ainsi établi pour l'évaluation et la gestion de ce risque au travers d'une directive européenne, dite « Directive inondation » parue fin 2007.

Bien que le contenu de la directive semble avoir été notablement influencé par le modèle français de gestion des risques d'inondation, la France a saisi l'occasion de la transposition de la directive inondation (via un amendement à la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II) pour revisiter de manière pragmatique et ambitieuse sa politique de prévention des risques d'inondation. Les inondations dramatiques de Vendée, de Charente Maritime et du Var en 2010 ont confirmé la nécessité de réévaluer et de renforcer cette politique.

Ce nouveau fondement s'appuie tout d'abord sur un état des lieux exhaustif et objectif de l'exposition du territoire français au risque d'inondation, opération jamais conduite à une telle échelle. Cette évaluation préliminaire des risques d'inondation, dont le présent document constitue l'application au bassin Artois-Picardie, permettra par la suite de définir des territoires à risque important, territoires qui concentreront la majorité des efforts publics pour réduire les conséquences négatives des inondations.

J'ajoute qu'un autre changement majeur est induit par cette directive : l'évolution de la gouvernance. Désormais, Etat et collectivités définiront conjointement les priorités d'action au sein des grands districts au travers de plans de gestion soumis à une consultation publique. Si chacun conservera bien entendu ses prérogatives et ses outils, cette définition commune de la stratégie à adopter permettra, j'en suis certain, d'avancer bien plus efficacement dans la réduction de ce risque.

Le délégué de Bassin Artois-Picardie

Michel PASCAL

Introduction	3
Présentation du district Escaut	9
Géographie du district	11
Topographie et occupation du sol	11
Principaux cours d'eau, bassins hydrographiques et zones littorales	14
Types d'inondations sur le district	18
Typologie générale des crues et inondations	18
Evénements historiques d'inondation dans le district de l'Escaut	19
Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Aa-Yser-Audomarois	39
Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Canche-Authie-Boulonnais	39
Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Lys-Marque-Deûle	39
Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Sensée-Scarpe-Escaut	39
Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Somme	39
Nature des principaux enjeux	40
Politique de gestion des inondations conduite dans le district	41
Outils de gestion des inondations	41
Gouvernance et acteurs de la gestion des risques d'inondation	46
Planification dans le domaine de l'eau et des inondations	46
Présentation du district Meuse	49
Géographie du district	51
Topographie et occupation du sol	51
Principaux cours d'eau, bassins hydrographiques	51
Types d'inondations et inondations historiques sur le district Sambre	56
Nature des principaux enjeux	57
Politique de gestion des inondations conduite dans le district Sambre	58
Outils de gestion des inondations	58
Gouvernance et acteurs de la gestion des risques d'inondation	58
Planification dans le domaine de l'eau et des inondations	59
Evaluation des conséquences négatives des inondations	63
Définition des impacts potentiels des inondations futures	67
Constitution des EAIP « cours d'eau » et « submersion marine »	67
Évaluation des zones sensibles aux remontées de nappes :	75
Évaluation des impacts potentiels sur le district Escaut	96
Objectifs, principes généraux et limites	100
Impacts potentiels sur la santé humaine	100
Impacts potentiels sur l'activité économique	117
Impacts potentiels sur l'environnement	124

Sommaire

Impacts potentiels sur le patrimoine	133
Autres types d'inondation	136
Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Aa-Yser – Audomarois.....	137
Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Canche-Authie- Boulonnais	137
Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Lys-Marque-Deûle.....	137
Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Sensée-Scarpe- Escaut.....	137
Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Somme	137
Évaluation des impacts potentiels sur le district Sambre	137
Modalités organisationnelles et techniques pour la réalisation de l'EPRI	139
Organisation des services de l'Etat pour la réalisation de l'EPRI	141
Modalités d'information et d'association des parties prenantes pour l'élaboration de l'EPRI	143
L'association des parties prenantes	143
Les démarches d'échange d'information dans les districts internationaux	144
L'information du public	144
Annexes.....	145
Exzeco	147
Liste des inondations significatives du passé.....	150
Analyse des inondations du passé : origine des informations	179
Liste des abréviations utilisées.....	186

Introduction

De 1998 à 2002, l'Europe a subi plus de 100 inondations graves, dont celles du Danube et de l'Elbe en 2002. Globalement, sur cette même période, les inondations ont causé en Europe la mort de 700 personnes et au moins 25 milliards d'euros de pertes économiques. Plus de six millions de français sont quant à eux concernés par des risques d'inondation dont les conséquences en terme de vies humaines, de développement économique et d'environnement peuvent être considérables et estimées chaque année à plus de 500 millions d'euros. Face à ce constat, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation ».

Cette directive propose une méthode de travail qui vise à permettre aux territoires exposés au risque d'inondation, qu'il s'agisse de débordements de cours d'eau, de submersions marines, de remontées de nappes ou de ruissellements, d'en réduire les conséquences négatives. En cohérence avec la politique de l'eau, l'échelle de travail retenue est le district hydrographique, ici le bassin Artois-Picardie. La démarche proposée pour atteindre les objectifs de réduction des dommages liés aux inondations, fixés par chaque État, est progressive. Enfin, les politiques de gestion du risque d'inondation doivent être élaborées dans le cadre d'une concertation élargie.

La France dispose déjà d'outils de prévention performants (PPR : Plans de prévention des risques, PAPI : Programmes d'action de prévention des inondations, Plans Grands Fleuves,...), qui sont aujourd'hui mobilisables pour mettre en œuvre la directive inondation. Cette directive constitue une opportunité de faire avancer la politique actuelle, de l'organiser et de la hiérarchiser davantage, tout en responsabilisant ses différents intervenants et en donnant une place de premier plan aux collectivités territoriales.

In fine, l'ambition pour l'État et les parties prenantes, forts du cadre fixé par la directive inondation, est de parvenir à mener une politique intégrée de gestion des risques d'inondation sur chaque territoire, partagée par l'ensemble des acteurs.

L'objectif de « choix partagé »

Vouloir réduire les conséquences négatives des inondations conduit à s'interroger sur l'aménagement de l'espace et sur la façon dont les citoyens l'occupent. Les modes d'urbanisation et le fonctionnement social et économique d'un territoire participent, en effet, à sa vulnérabilité aux inondations ou au contraire à sa capacité de réduire les impacts puis de se relever plus ou moins vite d'un traumatisme. L'implication des collectivités territoriales dans la gestion des inondations est donc essentielle.

Par ailleurs, les mesures de réduction des conséquences négatives des inondations, telles que la réduction de la vulnérabilité, une meilleure organisation pour gérer la crise, des mesures de protection des populations et du patrimoine ou un développement économique adapté aux risques doivent être adaptées aux spécificités de chaque territoire, gage de la participation de tous.

En France, le concept de « choix partagé », mis en avant dans la transposition en droit français de la directive, vise à développer une compréhension partagée des risques d'inondation et une vision commune en matière de gestion de ces risques, entre l'État et les collectivités territoriales, et ce à une échelle appropriée. Ainsi, dans la loi de transposition de la directive inondation est inscrite la réalisation concertée d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI).

La définition et la mise en œuvre de cette stratégie nécessitent une connaissance des risques fondée sur une vision homogène des vulnérabilités à l'échelle nationale et à l'échelle de chaque district, ainsi qu'une gouvernance appropriée à ces mêmes échelles.

Une gouvernance adaptée à une large association des acteurs

A l'échelle nationale, afin de permettre aux parties prenantes associées aux côtés de l'État, au premier rang desquelles les collectivités locales et les acteurs de l'eau, de décider ensemble de cette stratégie et d'encadrer la politique de gestion des risques sur tout le territoire, la Ministre du développement durable a souhaité mettre en place une gouvernance nationale pour la gestion des risques d'inondation, par l'installation le 12 juillet 2011 d'une Commission mixte inondation (CMI), émanant des structures de

Introduction

gouvernance existantes dans les domaines de l'eau et de la prévention des risques naturels : le Comité national de l'eau et le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs.

Sur chaque district hydrographique, en tenant compte des spécificités et pratiques de chaque territoire, de nouveaux modes de gouvernance se mettent en place, en lien étroit avec le Comité de bassin.

Les acteurs réunis au sein de ces instances de gouvernance auront donc la responsabilité de définir une politique globale de gestion des risques d'inondation et de fixer des priorités d'intervention sur les territoires les plus exposés.

L'EPRI, évaluation préliminaire des risques d'inondation : un premier état des lieux homogène et partagé

L'EPRI est fondée sur les mêmes principes et réalisée avec les mêmes méthodes dans chaque district hydrographique. Elle constitue la première étape de la mise en œuvre de la directive inondation qui en compte 4 (cf. tableau 1). Cet état des lieux qu'est l'EPRI permettra d'identifier les territoires sur lesquels l'effort public pour la réduction des conséquences négatives des inondations sera porté en priorité, notamment via le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI, cf. encadré 1) élaboré à l'échelle du district, décliné ensuite dans des stratégies locales.

L'ambition de l'EPRI est double :

- fournir à l'ensemble des acteurs une base technique permettant d'évaluer les impacts des différents types d'inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine et l'activité économique ; cette étape est instruite par les services de l'État ;
- initier une co-construction, par les acteurs territoriaux, des indicateurs de risque pouvant enrichir l'identification des Territoires à Risque Important. Cette étape mobilise l'ensemble des parties prenantes aux côtés des services de l'État.

Compte-tenu de son contenu et de son échelle d'élaboration, l'EPRI n'a pas vocation à être un élément constitutif du porter à connaissance de l'État, mais plutôt un document préparatoire dont l'objectif premier est de permettre de fixer des priorités et des objectifs partagés par tous. Elle est publique, et donne à chacun une vision d'ensemble des conséquences négatives des inondations à l'échelle du district.

Une EPRI nationale fera a posteriori la synthèse de l'ensemble des EPRI des districts, mettant en valeur les événements d'impact national voire européen. Elle alimentera la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.

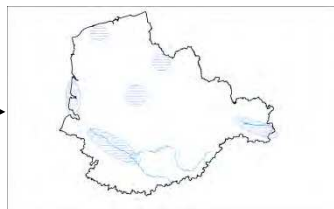
Calendrier 2011-2015	Une méthode progressive en 4 étapes	Une révision tous les 6 ans
2011	1. État des lieux : Évaluation Préliminaire du Risque sur le district	
mi 2012	2. Définition des priorités : Identification des Territoires à Risque Important	
2013	3. Approfondissement des connaissances sur ces priorités : Cartographie des risques sur les Territoires à Risque Important	
2015	4. Définition d'une politique d'intervention sur le district : Élaboration d'un plan de gestion du risque d'inondation sur le district, intégrant des stratégies locales de gestion du risque d'inondation sur les territoires à risque important	

Tableau 1 : les étapes de la mise en œuvre de la directive inondation

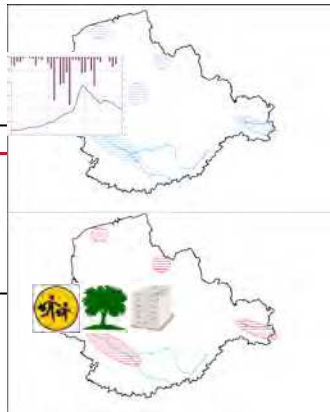
Schéma du cycle d'amélioration continue de la politique de gestion des risques d'inondation

EPRI réalisée sur chaque bassin hydrographique avant le 22 décembre 2011

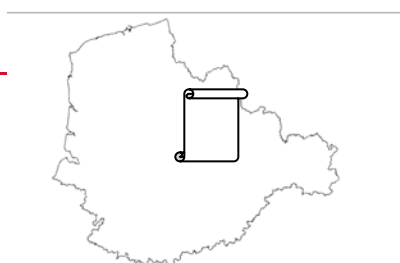
Identification des TRI potentiels puis sélection des TRI avant le second semestre 2012



Réalisation des cartographies avant le 22 décembre 2013



Plan de gestion des risques d'inondation avant le 22 décembre 2015



synthèse du diagnostic,
présentation des dispositions et
des mesures à l'échelle du bassin

carte des zones inondables selon 3 scénarii en précisant l'étendue de l'inondation, les hauteurs d'eau et la vitesse du courant

carte des risques d'inondation indiquant les principaux enjeux (nombre d'habitants, activités économiques, installations touchées...)

En encadrant et optimisant les outils actuels existants (PPRi, PAPI, Plans grands fleuves, schéma directeur de la prévision des crues,...), le plan de gestion donnera une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences négatives des inondations sur un territoire donné.

Au service de territoires rendus ainsi plus durables, ce plan à l'échelle de chaque grand bassin orchestrera toutes les composantes de la gestion des risques d'inondations : information préventive, connaissance, surveillance, prévision, prévention, réduction de la vulnérabilité, protection, organisation du territoire, gestion de crise, retour d'expérience.

Présentation du district Escaut

(SOMME ET COTIERS MER DU NORD ET MANCHE)

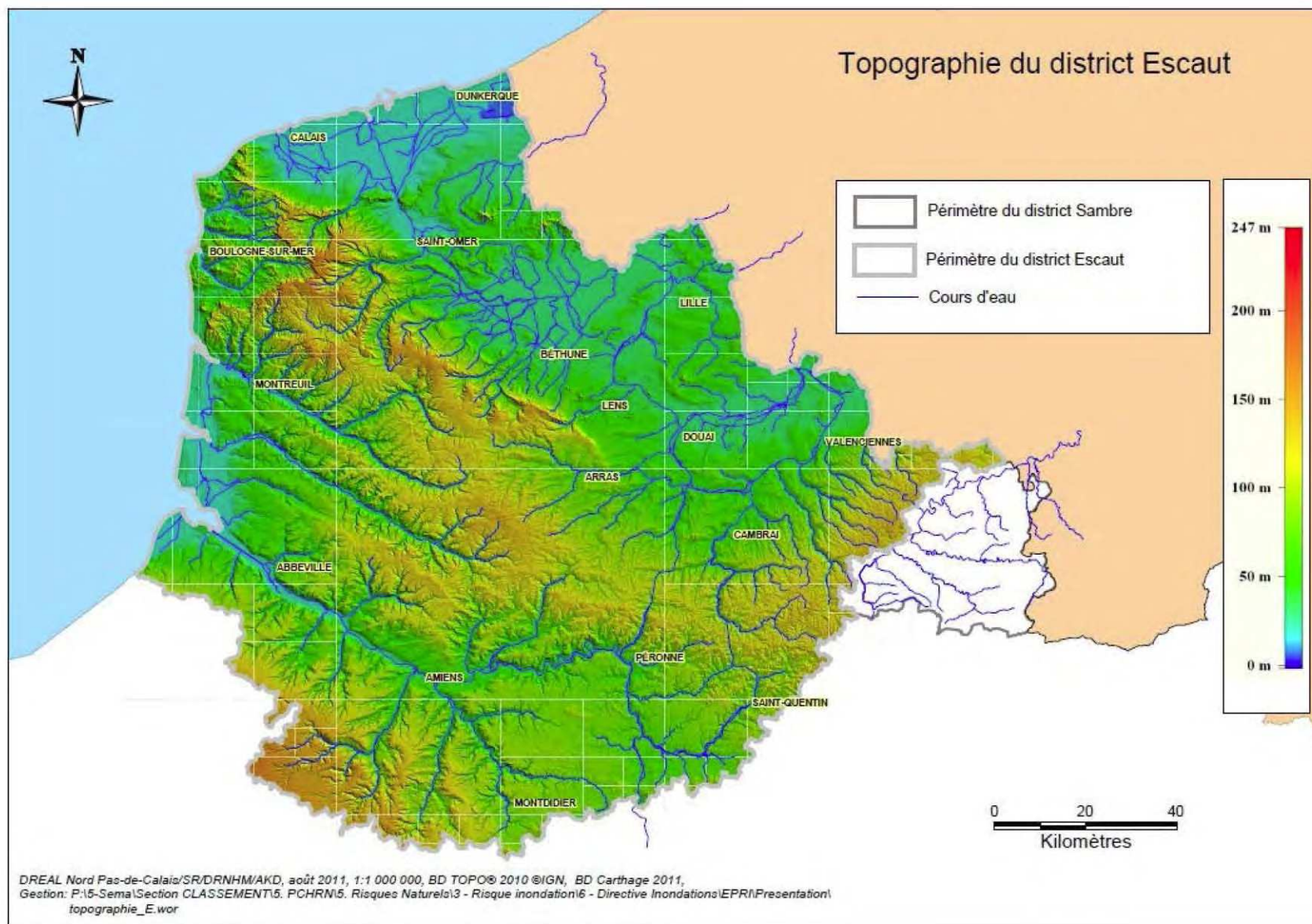
Géographie du district

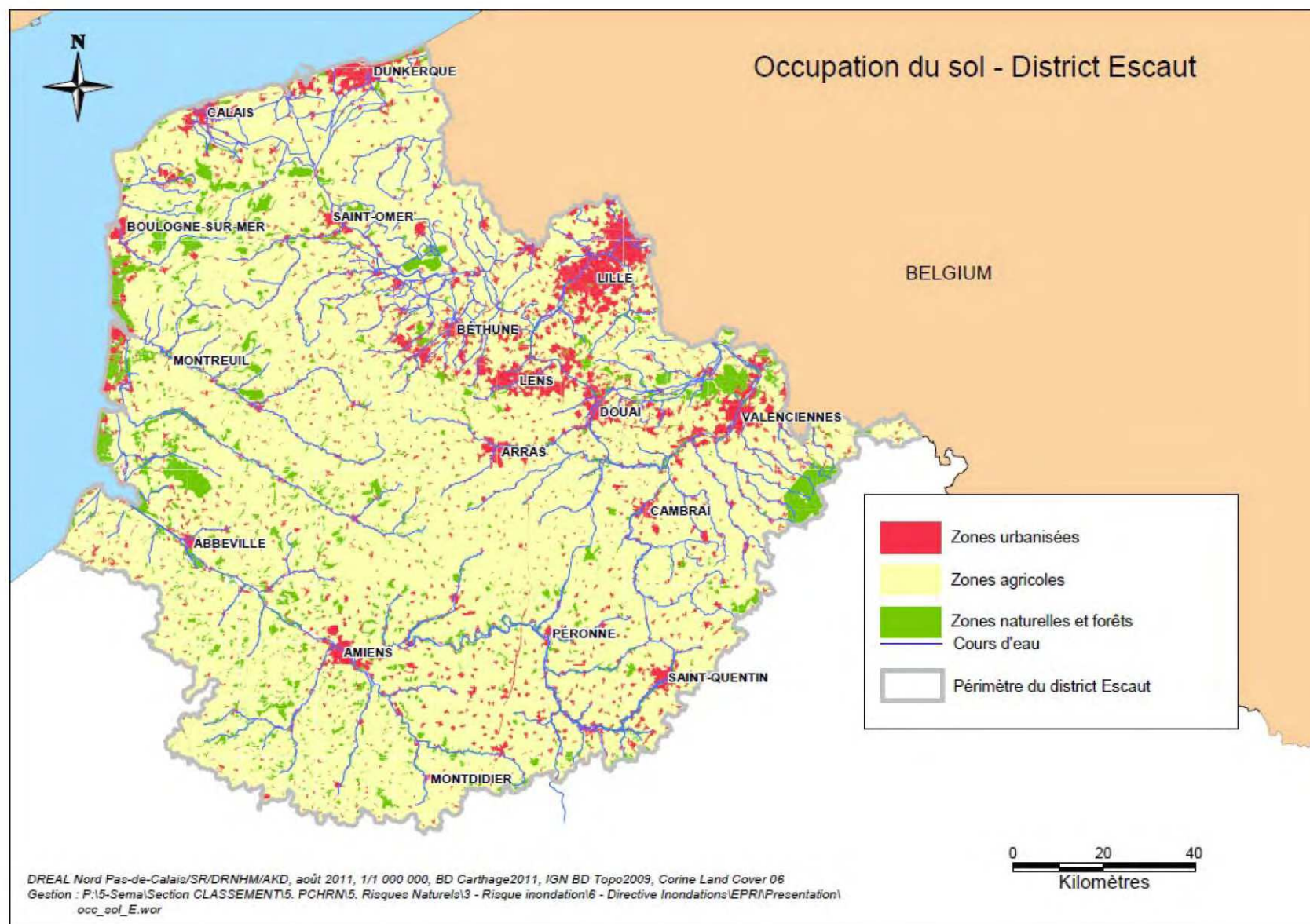
Topographie et occupation du sol

Situé à l'extrême ouest de la plaine nord européenne, le district Escaut, Somme et côtiers mer du Nord et Manche se caractérise par un réseau hydrographique très dense, avec une topographie plutôt pentue en amont et de plaine assez plate à l'aval (voir carte « Topographie du district Escaut »). Le nord-est du territoire présente une topographie particulièrement plate sur laquelle se distinguent les monts des Flandres culminant à 176m. Au sud de la plaine de Flandres le paysage devient plus vallonné et laisse place à la vallée de la Somme. Le district compte également des terrains particulièrement bas gagnés sur la mer que sont la zone de polders des Wateringues (entre Dunkerque et Calais) et la baie de Somme.

La forte densité de population du Nord Pas-de-Calais se traduit par la présence de zones fortement urbanisées telles que la métropole Lilloise et le bassin minier (voir carte « Occupation du sol – District Escaut »). La partie picarde du district, plus rurale, est caractérisée par des exploitations agricoles de grande tailles et l'absence de grande métropole. Plusieurs agglomérations sont également présentes sur le littoral : Montreuil sur mer, Boulogne sur mer, Calais, Dunkerque. Enfin quelques villes importantes sont présentes sur le reste du territoire : Amiens, Saint-Quentin, Arras, Cambrai.

Présentation du district Escaut





Principaux cours d'eau, bassins hydrographiques et zones littorales

Le district Escaut, Somme et côtiers Manche Mer du Nord est un district international qui s'étend sur trois pays : la France, la Belgique et les Pays-Bas (voir carte « Fonctionnement hydrographique du district Escaut »). La partie française de ce district est située dans la circonscription administrative du bassin Artois-Picardie. Le présent document traite uniquement de la partie française du district Escaut. Celle-ci couvre une partie du bassin de l'Escaut ainsi que la Somme et les fleuves côtiers d'Artois-Picardie, s'étend sur 18 500 km² et compte 6 700 km de rivières. (source : SDAGE Artois-Picardie)

Afin de faciliter la présentation des différents territoires et l'analyse des résultats obtenus par la méthode d'évaluation des risques d'inondation, le district a été divisé en cinq unités de présentations. Le périmètre de ces unités de présentation est celui des commissions géographiques utilisées pour l'élaboration du SDAGE et du Programme de Mesures associé. Chaque commission géographique est un regroupement d'un ou plusieurs territoires de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) existant ou futur. Les cinq commissions géographiques suivantes sont présentées sur la carte « Fonctionnement hydrographique du district Escaut » :

- ◆ Aa-Yser-Audomarois,
- ◆ Authie-Canche-Boulonnais,
- ◆ Somme,
- ◆ Lys-Deûle-Marque,
- ◆ Scarpe-Escaut-Sensée,

Pour chaque unité de présentation les principaux événements marquants d'inondation et les impacts potentiels des inondations futures seront analysés.

Le bassin se caractérise par l'absence d'un grand cours d'eau drainant l'ensemble du bassin et de relief important. La crête de l'Artois qui, du sud-est au nord-ouest, relie les contreforts des Ardennes aux hauteurs du Boulonnais constitue une ligne de partage des eaux : au sud-ouest de cette crête, une série de fleuves côtiers coulent vers la Manche : la Somme, l'Authie, la Canche, la Liane, le Wimereux, la Slack ; au nord-est de cette crête, les cours d'eau s'écoulent vers la Belgique : l'Escaut, la Scarpe, la Deûle, la Lys, l'Yser ou vers la mer du Nord : l'Aa et son affluent la Hem. La nature géologique des terrains joue un rôle non négligeable dans le régime hydrologique des cours d'eau. Certains d'entre eux sont situés dans des secteurs où la nappe contribue de façon très significative à leur alimentation. Ce phénomène s'observe notamment sur la Somme et ses affluents, l'Authie et la Canche. D'autres, au contraire, coulent sur des bassins versants peu perméables où le ruissellement constitue la majeure partie de l'alimentation du cours d'eau : Liane, Wimereux, Slack et Yser. (source : SDPC Artois-Picardie)

Avec 860 km de canaux et de rivières canalisées (source : SDAGE), le district comporte un nombre important d'aménagements hydrauliques (voir carte « Principaux ouvrages hydrauliques du district Escaut ») destinés à la navigation, mais également à la lutte contre les intrusions d'eau salée, à l'assainissement des zones humides, à l'évacuation des eaux de ruissellement... Cette gestion de l'espace urbain et rural a d'importantes conséquences sur la biologie des cours d'eau et leurs régimes hydrologique et hydraulique (déstabilisation des lignes d'écoulement, érosion des berges, accélération des débits...).

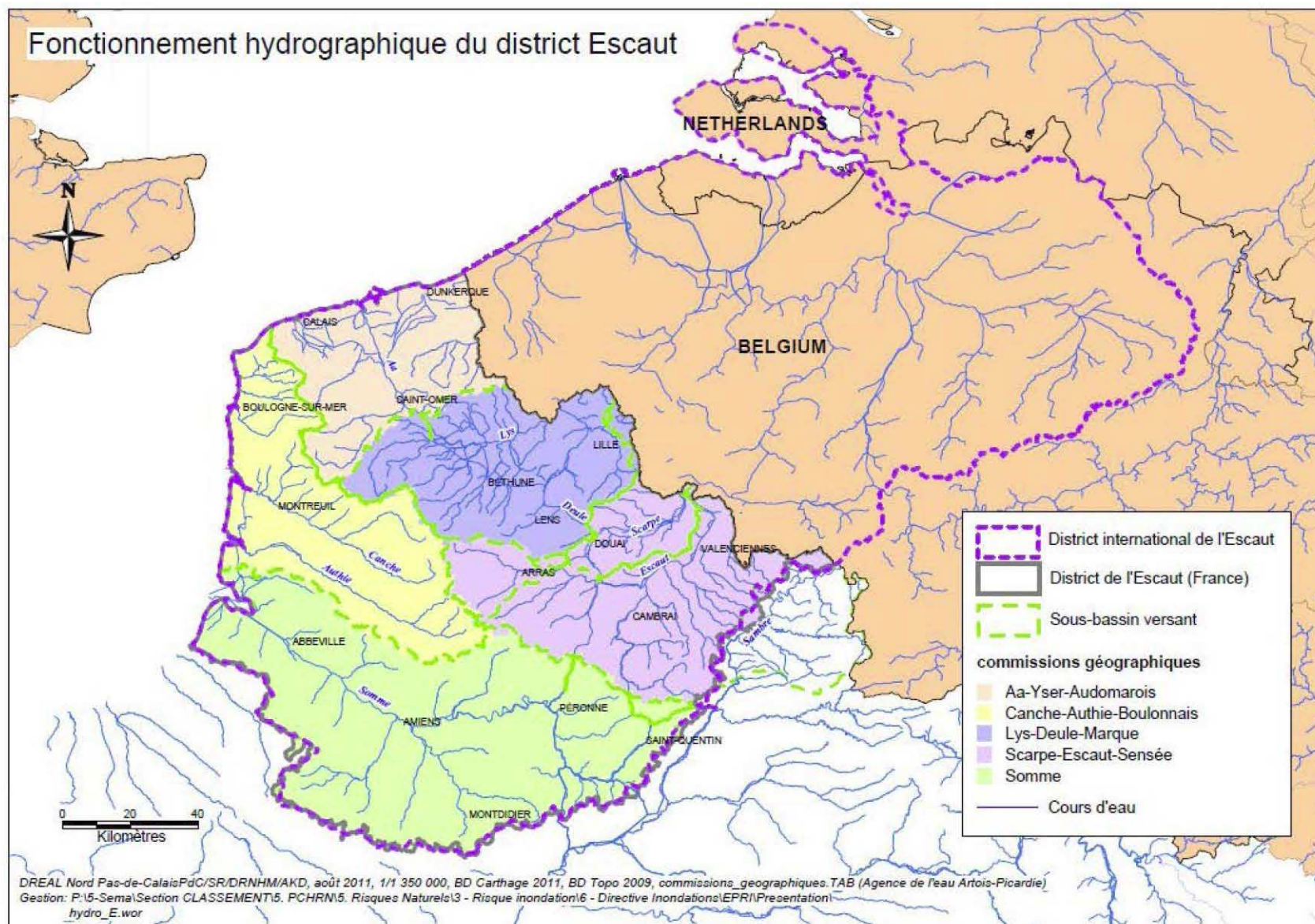
Un protocole interdépartemental de gestion du canal à grand gabarit définit les modalités de gestion des eaux qui transitent via cet ouvrage, propriété des Voies Navigables de France. Ce protocole, qui respecte les objectifs du Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE), assure la solidarité entre les bassins hydrographiques de l'Aa et de la Lys pour l'évacuation des crues.

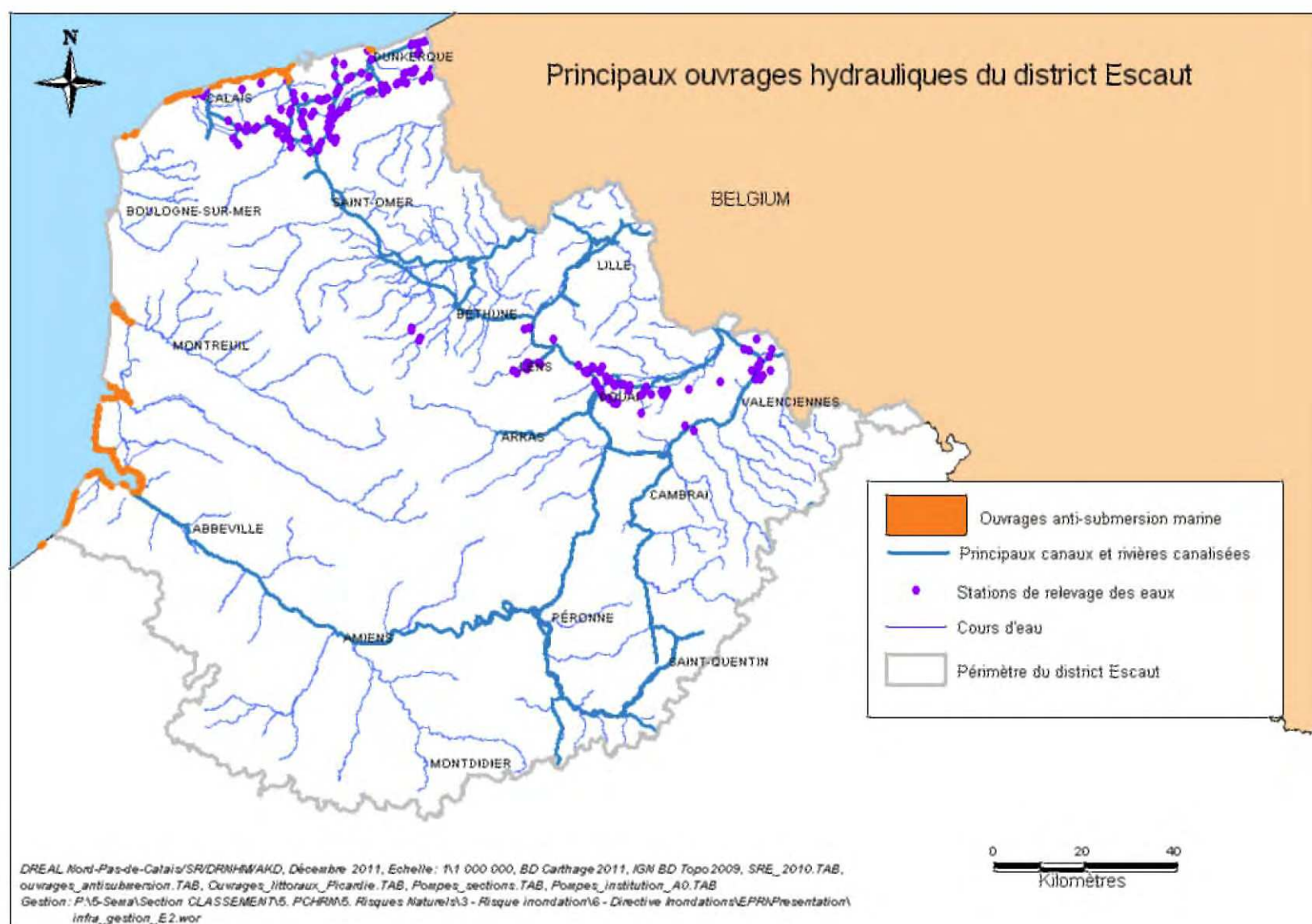
Par ailleurs, la façade littorale présente de nombreux ouvrages artificiels (digues, perrés) ou naturels (cordons dunaires) de protection contre les submersions marines. Le barrage Marguet, ouvrage d'évacuation à la mer de la Liane, a été construit pour limiter l'influence des marées, évitant les

inondations par la mer dans la basse vallée de la Liane. La présence de zones basses de polders au niveau de la façade littorale (baie de Somme et Wateringues) se traduit également par l'existence d'ouvrages de protection contre les invasions marines. La plaine des Flandres maritime forme une cuvette dont l'altitude très faible se situe sous le niveau moyen de la haute mer dont elle est séparée par des cordons dunaires et des ouvrages artificiels. Cette zone de plus de 85 000 ha est donc particulièrement sensible aux inondations. L'absence de relief et la faible altitude nécessitent pour la maintenir hors d'eau un dispositif de drainage, de relevage et d'évacuation des eaux : les Wateringues mis en place au cours du Moyen-Age.

D'autre part, l'extraction minière a entraîné, du fait des affaissements de terrains qui l'ont accompagnée, de profonds bouleversements géologiques et hydrographiques telles que la perturbation de l'écoulement des cours d'eau ou la création de zones d'inondations potentielles. Pour y remédier, la société Charbonnages de France a installé des stations de pompage destinées à amener vers des exutoires l'eau ne pouvant plus s'écouler vers les canaux ou les cours d'eau par la simple gravité. Parmi les 74 stations de relevage encore en fonctionnement dans le bassin minier, 52 sont propriétés de l'Etat, le reste ayant été pris en charge par les collectivités.

Présentation du district Escaut





Types d'inondations sur le district

Typologie générale des crues et inondations

Le district Escaut, Somme et côtiers Manche et Mer du Nord possède un climat océanique, très légèrement altéré sur sa partie Est. Les principales perturbations l'abordant sont donc d'origine atlantique, arrivant par un flux compris dans le secteur de 90° « Nord-Ouest / Sud-Ouest ». L'hiver, c'est la succession de perturbations pluvieuses qui cause les principales inondations, soit par remontées de nappes, soit par débordement des principaux cours d'eau, lents ou rapides. En période estivale, des fronts orageux mobiles mais virulents peuvent engendrer des crues à montée rapide sur les affluents, et des ruissellements dans les zones en pente ou en ville. La portion littorale peut être concernée, principalement en hiver, par des coups de mer qui, parfois, mettent en échec des ouvrages de protection et permettent à la mer d'envahir les terres.

Inondation par remontée de nappe phréatique

Les nappes d'eau souterraines dites « nappes phréatiques » ont une inertie importante, plusieurs mois, voire plusieurs années pour les plus grandes. Pour qu'une nappe dépasse le niveau du sol, il faut donc une succession d'années dont la pluviométrie est excédentaire, ou à minima une période très pluvieuse sur plusieurs mois. Lorsque la surface du sol est dépassée, on assiste alors à des inondations de fond de vallée sur une large superficie, lorsque celles-ci ont une pente très faible. La durée d'inondation est longue (plusieurs semaines à plusieurs mois). On peut aussi assister à l'apparition de résurgences et de « flaques temporaires », sans liaison directe avec le cours d'eau.

Les points bas sont progressivement submergés, entraînant des dégâts aux infrastructures, (mise sous pression), aux constructions (persistance des eaux pendant un temps prolongé), ainsi que l'inondation des plaines agricoles.

Inondation lente par débordement de cours d'eau

Il s'agit d'inondations se produisant suite à des périodes pluvieuses prolongées pouvant durer plusieurs semaines sur le bassin versant (et dont l'intensité augmente à mesure que l'on se déplace vers le haut bassin), le tout dans un contexte de précipitations excédentaires les mois précédents. Celles-ci se produisent en général pendant la période humide (octobre à avril). Les précipitations entraînent une saturation des sols qui favorise le ruissellement vers les exutoires que sont les cours d'eau. Ces crues se produisent sur des terrains peu pentus, et sont lentes (temps de montée pouvant atteindre plusieurs jours), ce qui laisse généralement le temps aux riverains de se prémunir contre l'inondation à venir. La décrue est lente également et les points bas peuvent rester inondés plusieurs semaines après le retour du beau temps.

Inondation rapide par débordement de cours d'eau

Elles peuvent se produire dans deux cas :

1. Dans un contexte de saturation des sols obtenu par une situation météorologique similaire au cas précédent, mais avec des cumuls de pluie supplémentaires importants sur une ou deux journées (quelques dizaines de millimètres suffisent). Les sols saturés n'absorbent plus rien, la totalité des précipitations ruisselle vers les cours d'eau qui accusent alors une montée rapide (quelques heures).
2. La deuxième situation pouvant engendrer ce type d'inondation sont des précipitations plus intenses sur une durée plus courte (quelques heures à une journée) sans conditions initiales particulières. En général, des fronts orageux estivaux peuvent engendrer ce type de phénomènes. Les crues concernent en général les affluents (temps de concentration plus courts). Ici, le risque est lié à la vitesse de montée des eaux et à celle du courant qui peut surprendre les habitants.

Inondation par ruissellement

Ce type d'inondation résulte de la circulation de l'eau qui se produit sur les versants en dehors du réseau hydrographique, lors d'un événement pluvieux d'intensité suffisante. Ce phénomène de ruissellement apparaît lorsque les eaux de pluie ne peuvent plus s'infiltrer dans le sol ou lorsque l'intensité pluviométrique est trop importante. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants. Ces situations peuvent se produire dans un contexte de saturation des sols, en période humide, avec de forts cumuls horaires qui se superposent. La deuxième possibilité est celle d'orages violents (sans contexte préalable particulier) avec une intensité remarquable sur quelques dizaines de minutes ou quelques heures. Les zones concernées par ce type de phénomène se situent en général sur l'amont des bassins ou les coteaux. L'aménagement du territoire peut être un facteur aggravant (remembrement des surfaces agricoles, manque d'entretien des fossés, etc.). Des coulées de boues, provenant de l'érosion des sols, peuvent accompagner ces eaux de ruissellement. Les dégâts causés sont souvent importants, en partie à cause des vitesses d'écoulement importantes sur les axes préférentiels d'écoulement. Le risque humain est alors maximum.

Inondation par submersion marine

Lors de la conjugaison d'une marée haute astronomique à fort coefficient, d'une surcote d'origine météorologique (vents forts de direction perpendiculaire au rivage), et d'une forte houle, la mer peut se propager à l'intérieur des terres, parfois jusqu'à des secteurs relativement éloignés du bord de mer, notamment suite à la défaillance d'ouvrage de protection ou à l'érosion du cordon dunaire. Outre le danger lié à la rapidité du phénomène (quelques dizaines de minutes, voire instantané en cas de rupture d'ouvrage), l'eau salée peut ensuite stagner plusieurs jours dans les cuvettes situées plus bas que le niveau moyen de la mer.

Remarque :

Souvent, un même cours d'eau du district peut occasionner une crue lente, rapide, voire même une crue liée à sa nappe, selon les conditions hydro-météorologiques préalables. Aussi, sur un même bassin versant, plusieurs types de submersion peuvent co-exister.

Un événement de référence a été retenu pour illustrer chacune de ces cinq typologies, auxquels a été ajouté un événement à typologie mixte. Ces événements seront plus amplement détaillés dans les unités territoriales concernées. Seules les descriptions générales concernant l'ensemble du district ne seront pas reprises (conditions hydrométéorologiques).

Événements historiques d'inondation dans le district de l'Escaut

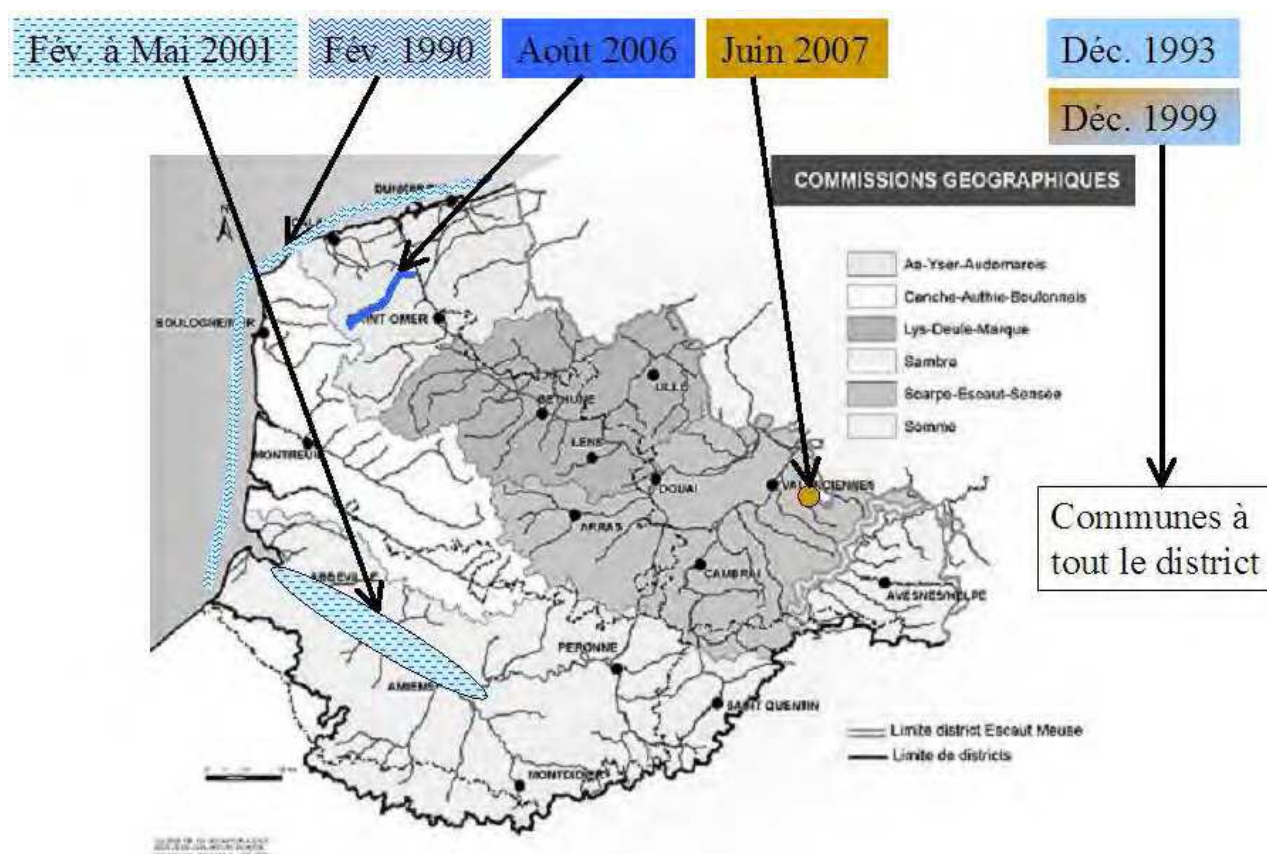
Le district Escaut, Somme et côtiers Manche et Mer du Nord a connu par le passé différentes inondations. Elles sont ici illustrées à travers quelques événements représentatifs, qui témoignent des phénomènes à l'œuvre pour chaque type d'inondation présenté précédemment. La forte densité de population sur l'ensemble du district induit des dommages importants, répartis sur un nombre élevé de communes.

Présentation du district Escaut

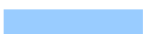
Typologie	Date	Evènements	Unités de présentation concernées
Submersion marine	26 au 28 février 1990	Tempêtes	SO ; CAB ; AYA
Inondations lentes par débordements de cours d'eau	Décembre 1993	Crues	SO ; CAB ; AYA ; SES ; LDM
Inondations généralisées de typologies mixtes	Décembre 1999	Crues multiples, ruissellements, remontées de nappes	SO ; CAB ; AYA ; SES ; LDM
Remontée de nappes	Février à mai 2001	inondation de la vallée de la Somme et de celle de l'Authie	SO ; CAB
Inondation rapide par débordement de cours d'eau	13 août 2006	Crue de la Hem	AYA
Ruissellements	7 juin 2007	Coulée de boue sur Estreux	SES

Abréviations utilisées :

- AYA : Aa-Yser-Audomarois
- CAB : Canche-Authie-Boulonnais
- LDM : Lys-Deule-Marque
- SES : Scarpe-Escaut-Sensée
- SO : Somme



Légende :

-  Inondation par remontées de nappes
-  Inondation lente par débordements de cours d'eau
-  Inondation rapide par débordements de cours d'eau
-  Inondation par ruissellements
-  Inondation par submersion marine

Submersion marine : Tempêtes du 26 au 28 février 1990 sur le littoral du district

Pendant l'hiver 1990, l'Europe du Nord est sous l'influence d'un flux atlantique perturbé. Durant plus d'un mois, une situation dépressionnaire est établie et la France subit, en janvier et février, une succession de tempêtes plus ou moins fortes qui touchent le littoral à des latitudes diverses. Pendant cette période, on enregistre huit dépressions dont les vents dépassent 115 km/h sur les côtes du district. Mais c'est principalement entre le 26 et le 28 février que trois fortes tempêtes impactent le littoral. Les valeurs des vents maxima relevées aux stations sont alors très élevées : 155 km/h à Abbeville, 151 km/h au Cap Gris-Nez, 144 km/h à Boulogne-sur-Mer par exemple.

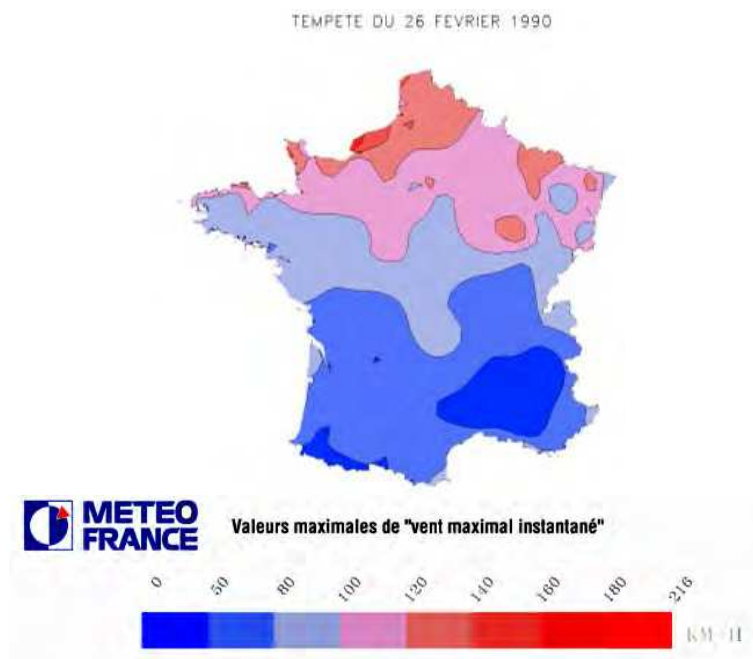


Figure 1 : Cartographie des vents maximums atteints, lors de la tempête du 26 février 1990. [Source : www.meteo.fr]

Ces tempêtes sont associées à des marées de vives-eaux (coefficients 104 à 108). L'action du vent, qui souffle perpendiculairement au rivage, et celle de la houle atteignant une hauteur de cinq mètres, engendrent des surcotes importantes (1,30 m au dessus des plus hautes eaux astronomiques en baie de Somme, valeur considérée comme centennale ; 1,60 m de surcote instantanée à Etaples-sur-Mer le 27 février). C'est aux heures des marées hautes que cette hauteur d'eau supplémentaire est la plus préjudiciable : la mer pénètre alors avec force à l'intérieur des terres.



Figure 2 : La marée haute, poussée par des vents tempétueux, entre avec force dans les terres. A gauche, les rues de Cayeux-sur-Mer envahies par la mer [Source : *inondations 1990*, Association Cayeux Citoyens]. A droite, le front de mer de Wimereux est submergé. [Source : *Détermination de l'aléa de submersion marine intégrant les conséquences du changement climatique en région Nord – Pas-de-Calais*]

La quasi totalité du linéaire côtier du district est touchée, l'intensité décroissant toutefois du Sud vers le Nord. Les dégâts sont particulièrement importants en baie de Somme et sur le littoral Picard. Il faut signaler que, dès le 14 février, certaines digues sont fragilisées, certains cordons dunaires affaiblis, par les intempéries précédentes. Ce qui va accélérer le phénomène d'érosion des tempêtes de fin février.

Les dégâts les plus spectaculaires se produisent en baie de Somme, suite à la rupture de plusieurs digues, sur des linéaires importants (près de cinq kilomètres endommagés ou détruits de part et d'autre de Cayeux). Le territoire des Bas-Champs subit alors sa plus grave invasion marine du 20^{ème} siècle : la mer pénètre parfois jusqu'à trois kilomètres à l'intérieur des terres, envahissant terres agricoles mais

aussi villages, routes, campings... Le centre ville de Cayeux-sur-Mer est inondé par la mer à plusieurs reprises : 150 maisons sont touchées. Au total, 3 000 hectares de territoire sont submergés, une route départementale est partiellement détruite, ainsi que des infrastructures et des ouvrages communaux. On ne compte plus les maisons inondées, que ce soit dans les secteurs urbains ou des fermes plus isolées. Dans la plupart des cas, l'eau regagne la mer à partir du 2 mars, en faveur d'une baisse d'intensité des vents et d'une décroissance des coefficients de marée, mais les Bas-Champs resteront inondés plusieurs semaines.



Figure 3 : A gauche, digue des Bas-Champs submergée et érodée en pleine tempête [Source : cayeux-citoyens.asso-web.com]. A droite, vue aérienne de cette zone totalement remplie par les eaux [Source : Le littoral des Bas-Champs soumis aux risques perpétuels d'inondation]

En remontant vers le Boulonnais, ce sont des dommages ou des destructions d'ouvrages de défense contre la mer qui sont à déplorer. Sur plusieurs communes, les perrés subissent des dégâts. Les cordons dunaires ont également été érodés, mettant en péril certains bâtiments. Le recul du trait de côte atteint jusqu'à 50 mètres sur la commune de Tardingham pénalisée par ses dunes fragiles. A St-Josse, suite à une rupture de digue, la mer envahit 200 hectares au niveau du champ de Merlimont. La station balnéaire de Wimereux subit des dégradations importantes sur sa promenade : brèche, dégradation du perré et des trottoirs, déplacement du pont en béton franchissant le Wimereux.

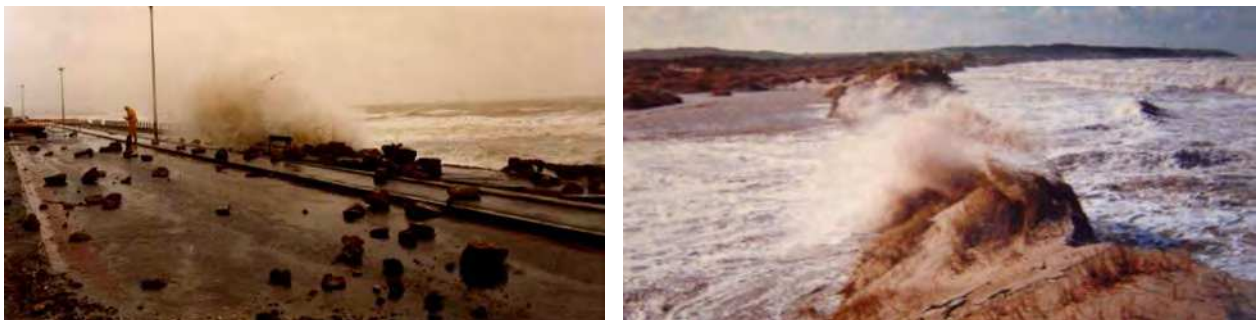


Figure 4 : Autres impacts causés par les submersions marines de fin février 1990.
A gauche, perré d'Ambleteuse endommagé. A droite, rupture du cordon dunaire à Wissant.
[Source : Détermination de l'alea de submersion marine intégrant les conséquences du changement climatique en région Nord – Pas-de-Calais]

Le phénomène perd de son intensité lorsque la côte change d'orientation, au cap Gris-Nez. On note malgré tout un démaigrissement de la plage et un recul des dunes sur quelques communes proches de Dunkerque.

Inondations lentes par débordements de cours d'eau : crues de décembre 1993

Les crues de décembre 1993, se poursuivant en janvier 1994, font suite à une longue période pluvieuse (près d'un mois), sans intensité journalière exceptionnelle, mais dans un contexte de saturation des sols que l'automne très pluvieux a engendré (512,2 mm à Merville entre septembre 1993

Présentation du district Escaut

et janvier 1994 inclus). Les précipitations de décembre sont très excédentaires : on relève plus de 180 mm sur la plupart des postes des unités « Lys-Deule-Marque » et « Scarpe-Escaut-Sensee », et près de 300 mm à la station d'Herbelles. Elles sont principalement concentrées en deux phases de quelques jours, centrées sur les 12 et 19 décembre. Le premier épisode (entre 40 et 50 mm) sature les sols, le second (50 à 60 mm supplémentaires) ruisselle immédiatement et engendre de nombreuses crues.

La Lys canalisée fait une crue significative. On relève aux différents biefs un différentiel de hauteur par rapport au niveau normal de navigation très important : régulièrement deux mètres, presque trois mètres en aval de l'écluse de Merville. A Armentières, le débit dépasse 100 m³/s, soit une période de retour de 10 à 20 ans, mais la crue est plus forte en amont. La Lawe canalisée est également bien au dessus de son niveau habituel, jusqu'à deux mètres. De nombreux autres affluents en crue apportent leur volume d'eau à la Lys. La Marque fait une crue à deux pics (le 22 décembre, puis le 3 janvier), de période de retour comprise entre 10 et 20 ans.

La quasi totalité des cours d'eau de l'unité de présentation « Scarpe-Escaut-Sensee » est aussi en crue. Ces inondations sont plus remarquables par leur caractère généralisé que par leur intensité : leur période de retour est souvent comprise entre 10 et 20 ans, celle de l'Ecaillon semble toutefois un peu supérieure. L'Yser et la Canche font aussi des crues vingtennales. Les pics de crue sont atteints les 20 ou 21 décembre selon les rivières. Mais les caractéristiques des crues diffèrent fortement d'un bassin versant à l'autre : certaines rivières gardent un débit soutenu plusieurs jours, alors que d'autres connaissent une crue plus courte.

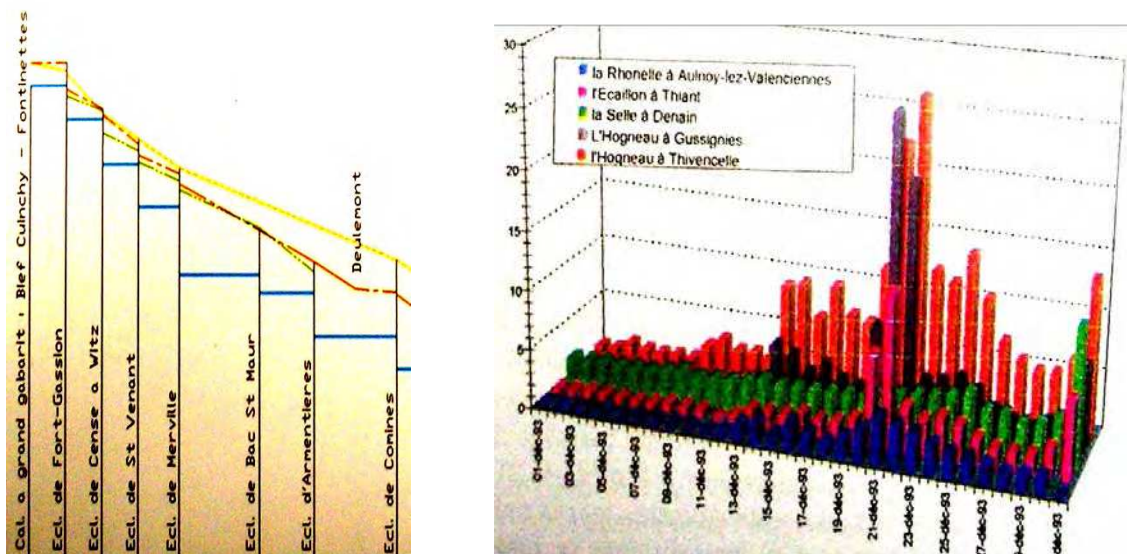


Figure 5 : A gauche, profils en long de différentes crues de la Lys.

En jaune figure celle de 1894, en vert celle de janvier 1995. Celle de décembre 1993, en rouge, est particulièrement élevée en amont de Merville. [Source : Profil en long comparé des crues de la Lys].

A droite, débits moyens journaliers (en m³/s) des affluents de l'Escaut pendant leurs crues de décembre 1993. [Source : Atlas des zones inondables du Nord-Pas de Calais. Etude hydraulique des affluents de l'Escaut]

A Merville, l'inondation causée par la Lys est considérée comme « la plus forte depuis 1924 ». C'est la ville la plus touchée (plus de 1500 maisons inondées sur 3000, les murs de certaines sont fissurés ou s'effondrent). Dans le hameau de Caudescure, on relève jusqu'à 80 cm d'eau dans les rues. A Saint-Venant, des dizaines de maisons sont inondées et évacuées (230 habitants) suite à une brèche dans la digue. Le canal d'Aire déborde et inonde des quartiers à Beuvry. Mais bien d'autres communes sont touchées dans la vallée, où plusieurs dizaines de km² sont submergés. La période de Noël est la plus critique. Ensuite, lentement, la décrue s'amorce. La situation ne redevient normale qu'au début du mois de janvier.

D'autres rivières sont aussi en crue, créant des dégâts toutefois plus limités. La Deûle canalisée dépasse ses digues et submerge des terres dans les secteurs de Deûlémont et Warneton. L'Ecaillon inonde légèrement quelques maisons à Louvignies-Quesnoy. La Scarpe et ses affluents engendrent des submersions par débordements directs (superficie inondée de 9.5 km² sur son bassin), et des remontées de nappes sont également à noter. L'Hogneau inonde plusieurs communes (Thivencelles, Quiévrechain, Crespin, St-Aybert...). L'Escaut, La Rhonelle, l'Aunelle, et de nombreux affluents sont aussi en crue.



Figure 6 : La vallée de la Lys inondée [Source : PPRI sur la vallée de la Lys aval]

Inondations généralisées de typologies mixtes : épisodes de décembre 1999

De fortes pluies s'abattent en novembre, puis pendant tout le mois de décembre, sur toute la région (plus de 25 jours avec précipitations en décembre). Avec 281 mm à Desvres et 186 mm à Lambersart par exemple, la normale climatologique est dépassée de 2,5 à 3 fois. De plus, des cumuls journaliers importants se succèdent, notamment pendant la 3^{ème} décennie de décembre. Que ce soit pour certains modules journaliers ou pour les valeurs mensuelles, les périodes de retour associées sont élevées, entre 25 et plus de 50 ans.

Ces pluies ont largement contribué à saturer les sols. Ainsi, à partir de mi-décembre, chaque nouvelle lame d'eau précipitée ruisselle et provoque une réaction rapide des cours d'eau. Aux pics de précipitations intenses coïncident les différentes crues constatées, modulo les temps de concentrations des différents bassins. En particulier, les cumuls intenses relevés les 24, 25 et 26 décembre (95,2 mm à Bruay-la-Bruissière), correspondant au passage de la tempête Lothar sur la moitié nord de la France, provoquent les crues les plus fortes.

De nombreuses crues sont enregistrées pendant les deux dernières décades de décembre, sur toutes les unités de présentation. Sur un même cours d'eau, plusieurs crues peuvent se succéder en quelques jours, voire se superposer. Par exemple, la Lys entre quatre fois en crue en 15 jours, avec des débits de pointe allant *crescendo* (près de 30 m³/s relevés à Delettes pour la dernière, soit une période de retour cinquantennale), et des temps de montée de plus en plus courts (neuf heures pour la première, trois heures pour la dernière). Les décrues sont tout aussi rapides (voir Figure 8 page 26).

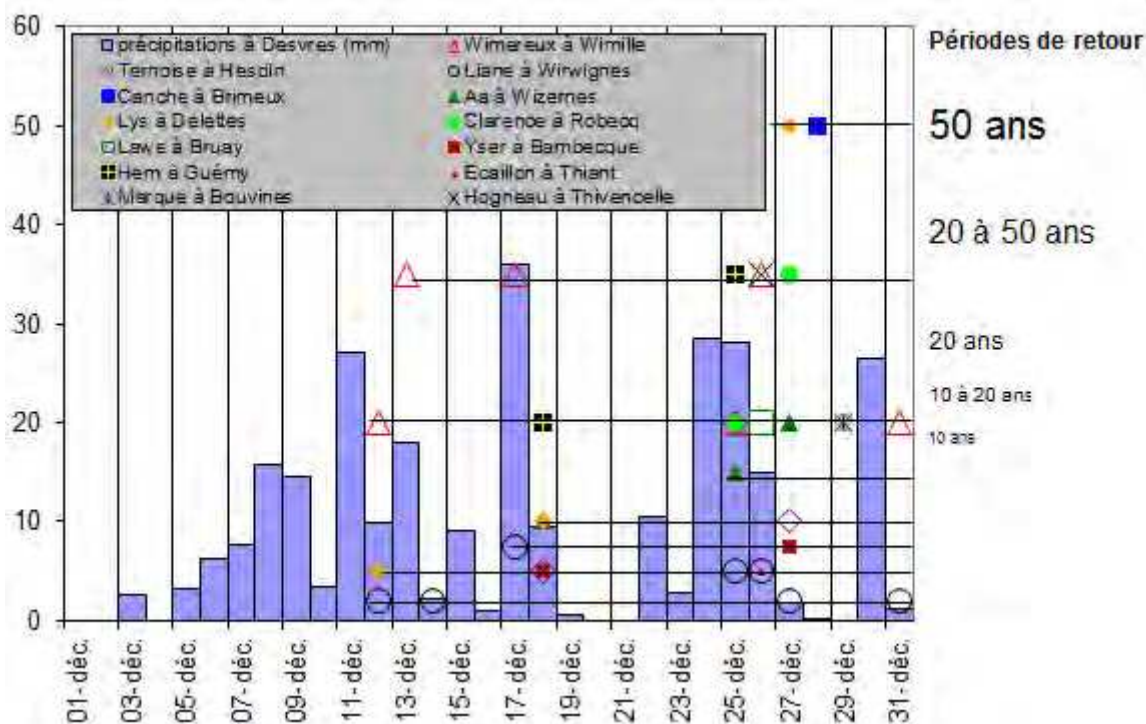


Figure 7 : Précipitations relevées à Desvres et périodes de retour des crues des différents cours d'eau. Le graphique a été reconstitué par le CEMAGREF, à partir des données brutes issues du document. [Source : Rapport des crues du mois de décembre 1999]

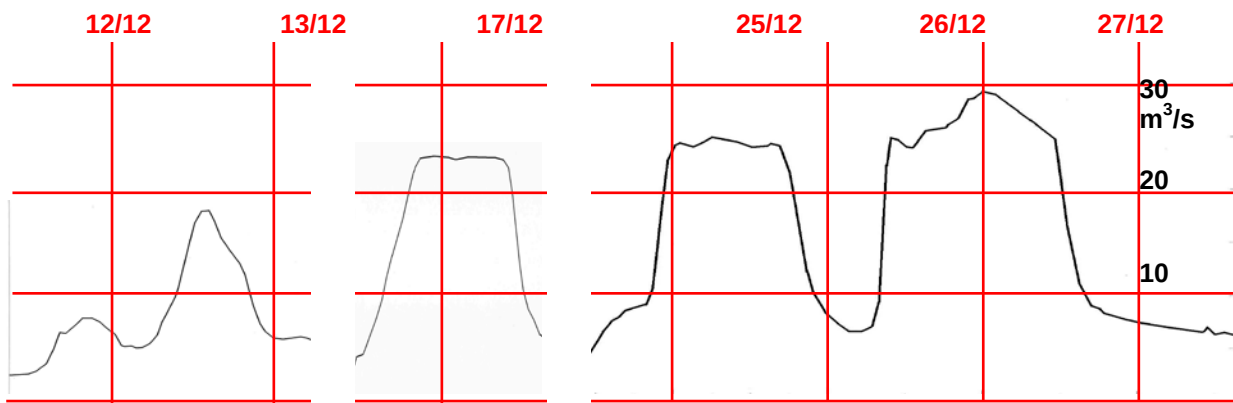


Figure 8 : Hydrogramme des 4 crues de la Lys survenues en décembre 1999 (station de Delettes), reconstitué par le CEMAGREF à partir des données sources. [Source : Rapport des crues du mois de décembre 1999]

Dans le Boulonnais, unique mais forte crue de la Canche (crue cinquantennale avec $35m^3/s$ relevés à Brimeux), multiples crues du Wimereux (six supérieures ou égales au débit vingtennal), trois crues de la Ternoise, etc. Dans l'Audomarois, les cours d'eau débordent aussi : quatre crues pour l'Aa, deux pour la Hem. Le marais atteint la cote 3,00 m. Pour les affluents de la Lys, on constate quatre crues également pour la Laquette, deux pour la Clarence avec une montée très rapide des eaux. Pour la Lawe, c'est principalement le deuxième pic de précipitations qui provoque sa crue, brève mais très marquée sur son haut bassin, plus longue en aval (plusieurs jours). Enfin, la Marque connaît aussi une crue vingtennale. Les affluents de l'Escaut réagissent également, l'Hogneau fait une crue d'occurrence

supérieure à la vingtennale. Enfin, sur l'unité de la Somme, c'est la Bresle et la Yères qui sont en crue, et des ruissellements sont aussi constatés.

Pour résumer, la plupart des cours d'eau du district connaissent des crues, souvent multiples sur le même cours d'eau, à montées rapides, et de périodes de retour allant jusqu'à 50 ans.

Les dégâts liés aux crues concernent de nombreux secteurs. Souvent, des parcelles agricoles et certaines rues de villages sont inondées. Les principaux dégâts sont les suivants : le marais Audomarois est submergé sur la quasi totalité de ses 3 400 hectares, envahissant plusieurs dizaines de maisons (dont plus de 50 à Saint-Omer).

L'Aa et la Hem inondent les rues de Fauquembergues et Polincove respectivement.

La Lys inonde les communes de sa vallée : Merville, St-Venant et Aire-sur-la-Lys sont les plus impactées, on ne compte plus les maisons inondées et les habitants évacués. La montée de l'eau y est très rapide, notamment suite à des brèches dans les digues.

La Lawe inonde la vallée entre Beugin et Gosnay. Bruay est la commune la plus touchée : en seulement deux heures, l'eau monte jusqu'à un mètre dans ses rues, et rentre dans plusieurs centaines de maisons. A Marles-les-Mines, la crue de la Clarence du 26 décembre est fulgurante, l'eau envahit les rues et tout un quartier en 15 minutes puis continue de monter : 25 maisons seront presque entièrement submergées, parfois jusqu'aux toits.

La crue de l'Authie engendre l'évacuation de plusieurs centaines de personnes à Doullens. La Ternoise inonde gravement Pernes-en-Artois, on y relève jusqu'à 1,50m d'eau dans les rues transformées en torrents. Une cinquantaine de personnes sont évacuées. Le même scénario se produit à Auchy.

Dans la vallée de l'Escaut, plusieurs villes sont envahies par la crue de ses affluents (Valenciennes, Aulnoy, Thiant...).

Au total, ce sont 443 communes de la région Nord – Pas-de-Calais qui sont reconnues en état de Catastrophe Naturelle.

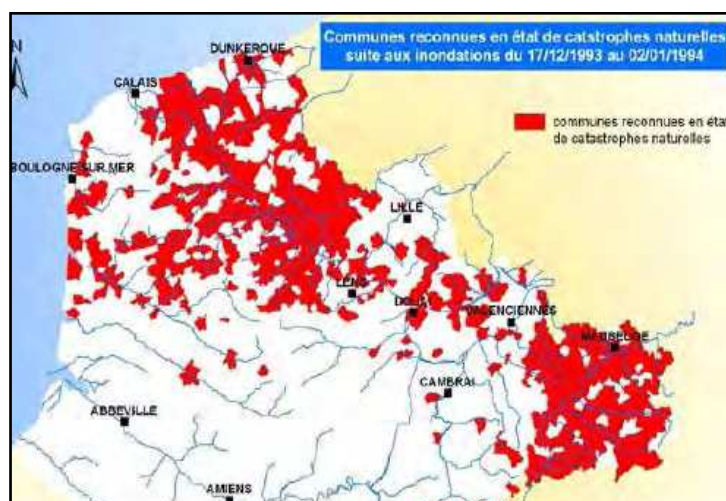


Figure 9 : Communes reconnues CAT-NAT.

[Source : Evaluation économique des dommages liés aux inondations].



Figure 10 : Inondations de décembre 1999 au travers du district.
 En haut à gauche, maison recouverte par les eaux de la Clarence à Marles-les-Mines.
 [Source : ina.fr, JT France 2 du 29/12/99].
 En haut à droite, rue de Pernes-en-Artois inondée par la Ternoise.
 [Source : Rapport des crues du mois de décembre 1999].
 En bas à gauche : Marais Audomarois sous les eaux (commune de Nieurlet).
 En bas à droite, quartier de St-Venant submergé par l'Aa
 [Sources : Photos aériennes Lys et Audomarois crue décembre 1999]

Inondation par remontée de nappes : inondation de la vallée de la Somme de février à mai 2001

D'octobre 2000 à avril 2001, la Somme connaît une pluviométrie exceptionnelle. Hormis en février, tous les cumuls mensuels sont excédentaires, particulièrement en octobre, mars et avril. Durant ces sept mois, la station d'Abbeville relève 906 mm, valeur extrême depuis le début des mesures en 1945, dépassant l'ancienne maximale datant de 1994-1995 (735 mm). La pluviométrie à Abbeville d'octobre à avril 2001 correspond à près de deux fois la moyenne climatologique 1945-2010 (470 mm environ) pour cette même période de sept mois. Les stations d'Amiens et de Villers-Carbonnel obtiennent elles aussi des valeurs extrêmes. Sur certains postes, les 1 000 mm sont dépassés (On relève par exemple en sept mois 1 082 mm à Vron, contre une moyenne annuelle de 715 mm). On constate deux zones de forts cumuls le long des côtes sur le Ponthieu et le Vimeu, et une zone un peu moins pluvieuse au sud de la région amiénoise. Un peu plus au nord, sur le bassin de l'Authie, à la frontière entre la Somme et le Pas-de-Calais, on relève en moyenne un mètre de précipitations. Sur ces deux bassins, ces cumuls représentent 1,7 à 2 fois la normale climatologique (période 1971-2000).

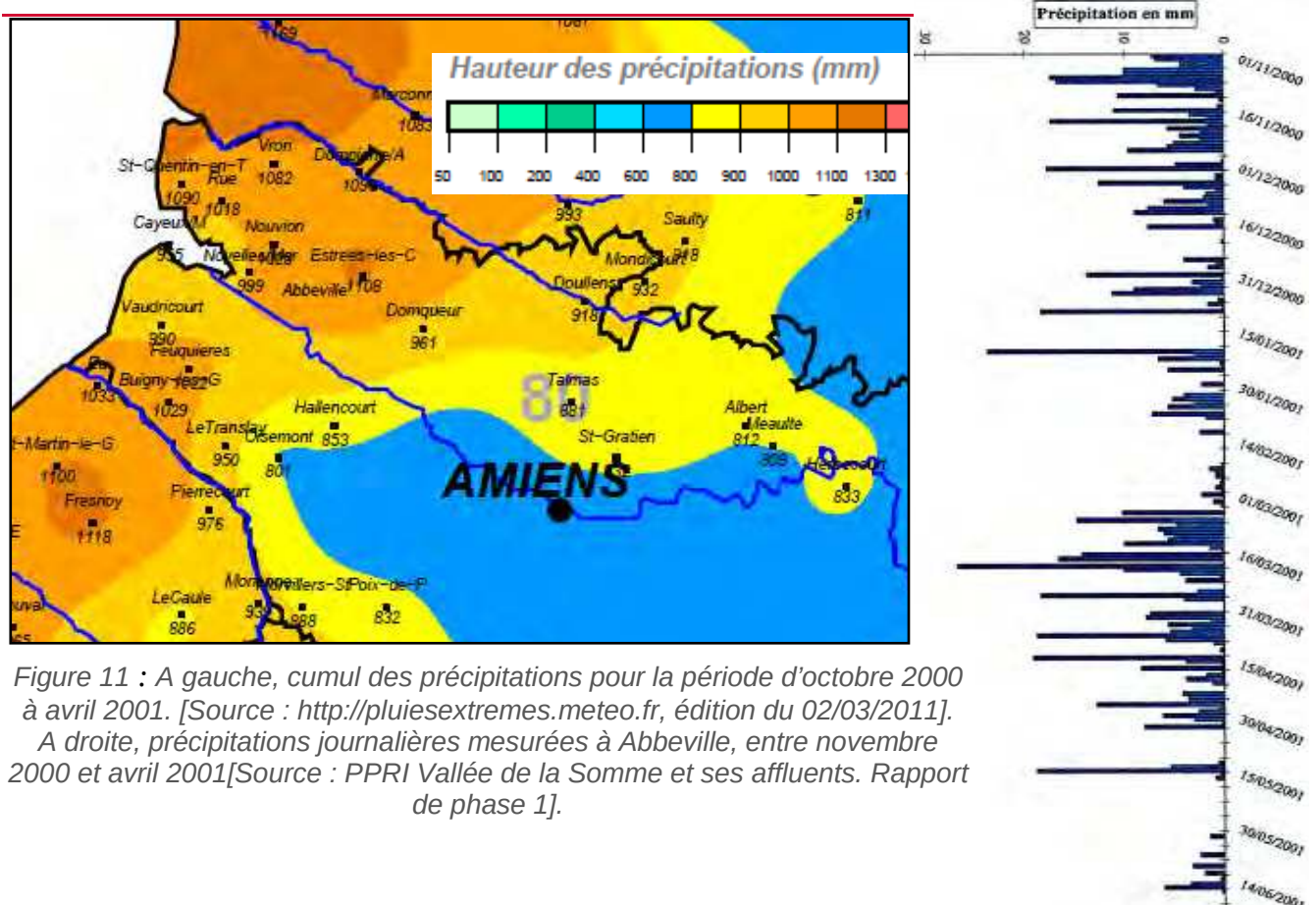


Figure 11 : A gauche, cumul des précipitations pour la période d'octobre 2000 à avril 2001. [Source : <http://pluiesextremes.meteo.fr>, édition du 02/03/2011].

A droite, précipitations journalières mesurées à Abbeville, entre novembre 2000 et avril 2001 [Source : PPRI Vallée de la Somme et ses affluents. Rapport de phase 1].

Sur le département de la Somme, les années 1998 à 2000 ont été particulièrement pluvieuses, ce qui a contribué à élever le niveau des nappes phréatiques. Les pluies de l'automne 2000 ne font que renforcer cette tendance à la hausse. Mais c'est la reprise de précipitations excédentaires en mars (26 jours de pluie, correspondant à 3 à 4 fois la normale mensuelle selon les postes), se poursuivant en avril (2,5 à 3 fois la normale) qui entraîne une nouvelle augmentation des nappes et des débits de la Somme et de ses affluents. Les deux paramètres « niveau nappes » et « débit Somme » sont très corrélés moyennant quelques semaines de décalage. La nappe de la craie à Huppy enregistre en 2001 son niveau maximum depuis le début des mesures en 1974. La nappe de Criqueurs (vallée de la Bresle), déjà très élevée fin 2000, atteint une valeur record (193m NGF) au printemps, entraînant une crue importante de la Bresle.

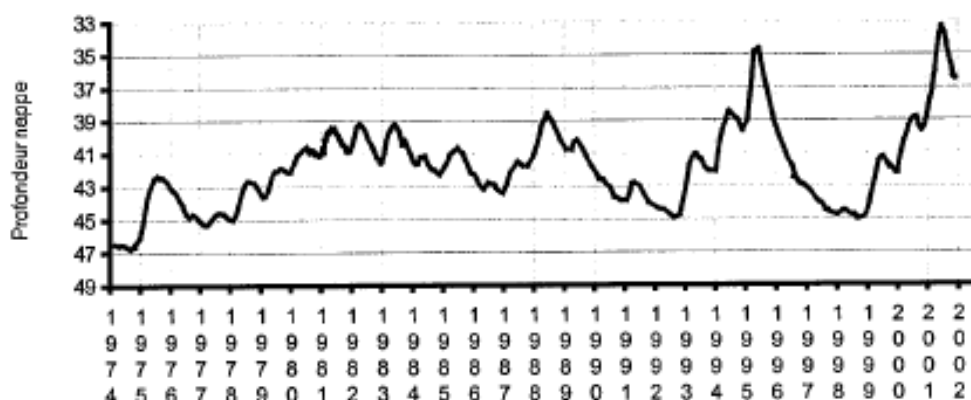


Figure 12 : Evolution piézométrique de la nappe de la craie à Huppy pour la période 1974-2002.
[Source : PPRi Vallée de la Somme et ses affluents. Rapport de phase 1]

La crue de la Somme du printemps 2001 est exceptionnelle par son ampleur et par sa durée (plusieurs mois), et par le fait que, contrairement aux autres grands évènements passés, ce n'est pas une crue de débâcle. Son importance croît d'amont en aval, et ce sont les zones entre Péronne et l'embouchure qui subissent une crue réellement dommageable (le haut bassin est moins touché). C'est pourquoi il s'agit de l'évènement de référence pour le PPRI sur la partie aval. Au plus fort de la crue, on relève respectivement 90,5 et 104 m³/s en débits moyens journaliers à Hangest-sur-Somme et à Abbeville, ce qui représente une occurrence plus que centennale (Q105 et Q120). La crue atteint son paroxysme mi-avril, avant de décroître, très lentement.

Les premières inondations commencent fin février, en raison de la remontée du niveau de la nappe de la craie. A partir de fin mars, avec la submersion du lit majeur de la Somme, le phénomène d'inondation s'accélère. Chaque jour la conjugaison des débordements de la Somme et de ses affluents, des remontées de nappes, et des ruissellements sur le bassin versant saturé inonde des superficies de plus en plus vastes, pour atteindre un maximum mi-avril. Les impacts sont alors considérables : 108 communes sont classées CAT-NAT dans le département (mais 155 ont été inondées). De nombreuses zones urbanisées sont fortement impactées, notamment à Abbeville, où la hauteur d'eau atteint deux mètres dans certains quartiers, et où la gare est hors d'usage. De nombreux sites historiques et touristiques sont endommagés, notamment ceux d'Amiens, l'économie liée au tourisme en sera significativement impactée. Sur le réseau de communication, 23 routes départementales sont coupées, 15 ponts détruits ou très endommagés.

Au final, ce sont plus de 3 400 maisons inondées, plus ou moins gravement, dont 739 évacuées, et 32 à détruire. Plus de 1 100 personnes doivent être relogées. Environ 200 entreprises et 450 exploitations agricoles sont sinistrées. Pour le département de la Somme, les dommages s'élèvent à environ 150 M€ (principalement sur les communes d'Abbeville, de Fontaine-sur-Somme, de Mareuil-Caubert, d'Amiens, de Cagny, de Camon et de Pont-Rémy).

La plupart des affluents de la Somme connaissent eux aussi des crues plus ou moins durables et des remontées de nappes dans leurs vallées. Sur l'Ancre, des ruptures de berges inondent les terrains alentours, jusqu'à une hauteur d'un mètre. La commune d'Albert est la plus impactée, certains secteurs restant submergés pendant cinq mois. L'Avre, avec 8,59m³/s relevés à la station de Moreuil, connaît une crue d'occurrence 85 ans. Plusieurs ruptures de berges provoquent l'inondation de prairies, également submergées par des remontées de nappes. Des habitations sont envahies par les eaux. La vallée de la Bresle subit aussi une crue, accompagnée de phénomènes de ruissellements en zone urbaine, à son embouchure.

La décrue est très lente, ce n'est qu'au cours du mois de mai, avec l'interruption des pluies et l'augmentation de l'évapo-transpiration, que le niveau de la Somme commence à baisser. Le retour à la normale ne sera effectif qu'au début de l'été.



*Figure 13 : Abberville inondée par la crue de la Somme du printemps 2001.
[Sources : Photos aériennes crue Somme Mai 2001, DIREN Picardie]*

En limite du département de la Somme, l'Authie engendre des submersions significatives, par son débordement associé à des remontées de nappes. Les communes les plus touchées se situent entre Saulchoy et Tigny-Noyelle. Certains de ces secteurs restent inondés plus de deux semaines, avec des hauteurs de submersion souvent proches de l'occurrence centennale. Dans le reste de la vallée, les zones inondées sont plus disparates. Les dégâts se limitent cependant à la submersion de parcelles agricoles. Les zones habitées sont approchées mais épargnées.



*Figure 14 : Plaine de Roussent inondée par l'Authie et par des remontées de nappes en avril 2001.
[Source : Photos aériennes Authie crue avril 2001]*

Présentation du district Escaut

Inondation rapide par débordement de cours d'eau : crue de la Hem, le 13 août 2006

Des pluies exceptionnelles s'abattent sur le bassin versant de la Hem les 12 et 13 août 2006. On relève en deux jours 176,1 mm à la station de Licques, située sur le haut bassin de la Hem. A Guînes, une dizaine de kilomètres plus au Nord, 195,5 mm sont enregistrés, dont 126,2 mm en 24 heures. Sur cette station, la précipitation journalière centennale, fixée à 99 mm, est aisément dépassée. Les intensités maximales sont enregistrées dans la nuit du 12 au 13 août.

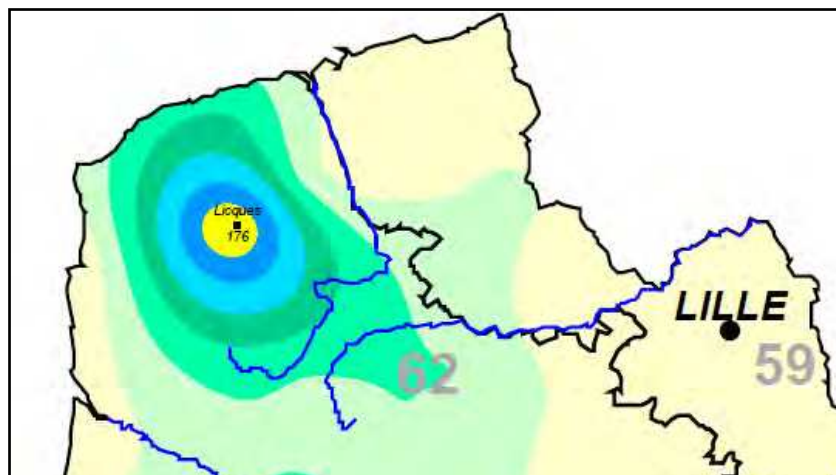


Figure 15 : Précipitations enregistrées du 12/08/06 à 6h UTC au 14/08/06 à 6h UTC.
[Source : <http://pluiesextremes.meteo.fr>, édité le 09/08/2011]

Elles engendrent une crue exceptionnelle de la Hem le 13 août, plus habituée aux événements hivernaux, occasionnés par des précipitations durables. Cette crue surpasse toutes celles mesurées depuis 1982 à la station hydrométrique de Guémy (commune de Tournehem-sur-la-Hem). Avec une hauteur de 2,05 m mesurée et un débit instantané de 60 (+/-10) m³/s estimé, l'occurrence centennale (précédemment établie à 25 m³/s dans le PPRI) est dépassée. La crue est rapide : le niveau de l'eau commence à monter le 13 août vers minuit, pour atteindre un maximum dans l'après midi, et redescendre aussitôt.

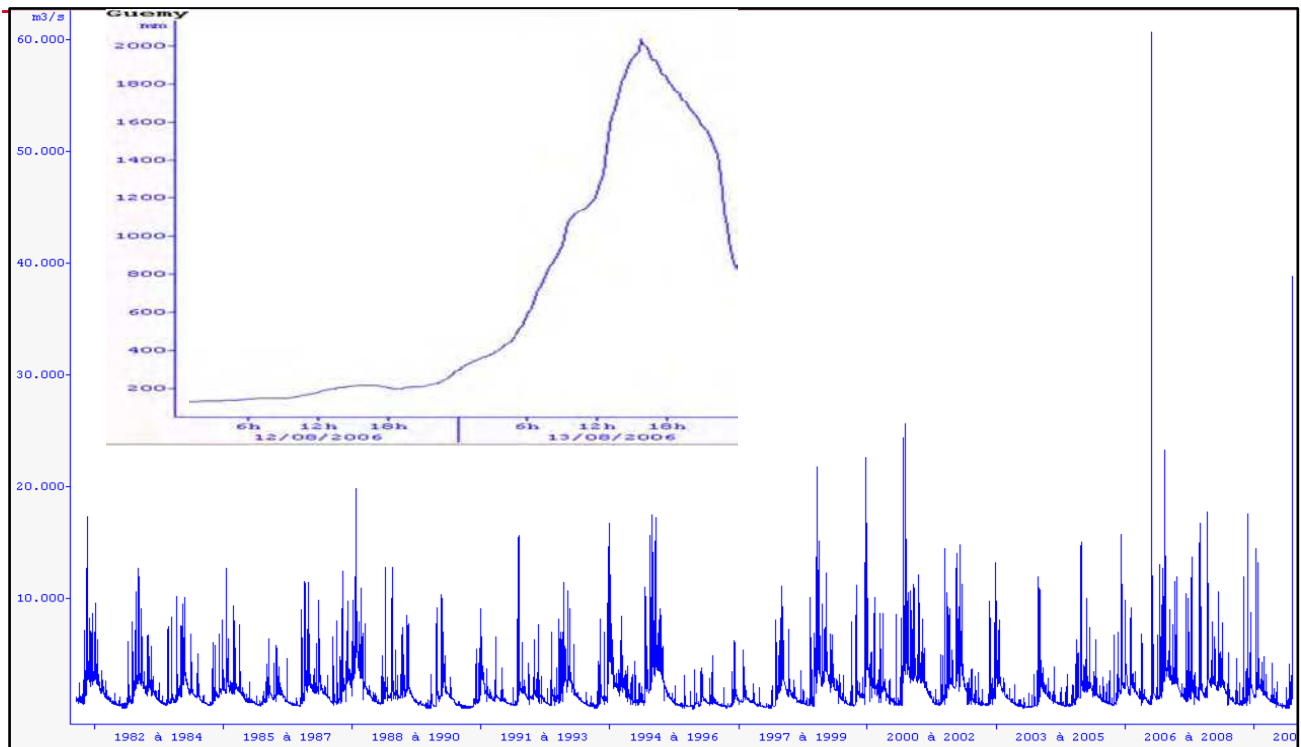


Figure 16 : Débits de la Hem enregistrés à la station de Guémy depuis 1982.

[Source : Retour sur les crues de fin novembre 2009].

En encart, hauteur de la Hem à Guémy les 12 et 13 août 2006.

[Source : Limnigramme Hem à Guémy du 10 au 13 août 2006].

Toute la vallée de la Hem subit des dégâts majeurs, du haut bassin (le pont de Clerques est emporté) jusqu'à son embouchure. De nombreux villages sont inondés, de nombreuses routes recouvertes, et les récoltes endommagées ou perdues. La Hem inonde une superficie de 4 km², ce qui est considérable pour son linéaire de 25 km. Le long de son cours, la submersion concerne 146 bâtiments, inondés ou cernés par les eaux, dont plus du quart à Recques-sur-Hem. On totalise environ 200 personnes évacuées, principalement du camping de Tournehem qui est totalement inondé, mais aussi d'une cinquantaine de maisons sur diverses autres communes. Une campagne aérienne est effectuée le 13 août, elle permet d'une part de se rendre compte de l'ampleur des dégâts, et d'autre part de reconstituer le périmètre inondé. Les nouvelles données recueillies sur cette crue historique permettent la ré-évaluation de l'aléa de référence dans l'Atlas des zones inondables et le PPRI. L'Aa inonde aussi quelques parcelles agricoles, mais sa crue n'est pas importante.



Figure 17 : Vues aériennes de secteurs inondés par la Hem en août 2006, et transcription cartographique.

A gauche une rue de Recques, au milieu une portion de Nordausques
[Source : Photos aériennes crues Aout 2006, Philippe Frutier Altimage].

A droite, extrait de la cartographie des zones inondées par la Hem, réalisée entre autres grâce à cette campagne de photographies aériennes. [Source : Inondations de la Hem de Licques à Polincove]



Figure 18 : Pont de Clerques emporté par la Hem.

A gauche, situation au sol [Source : Photos crue Aout 2006 Hem].

A droite vue aérienne [Source : Photos aériennes crues Aout 2006, P. Frutier Altimage]

Ruissellements : bassin versant d'Estreux, le 7 juin 2007

Dans la soirée du 7 juin 2007, un orage s'abat sur le petit bassin versant d'Estreux (environ 5 km²). Les cumuls de pluie en deux heures sont estimés entre 75 et 100 mm.

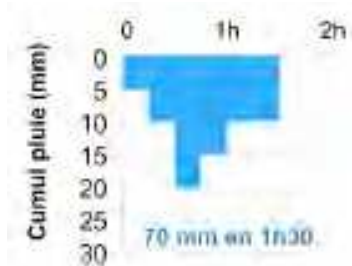
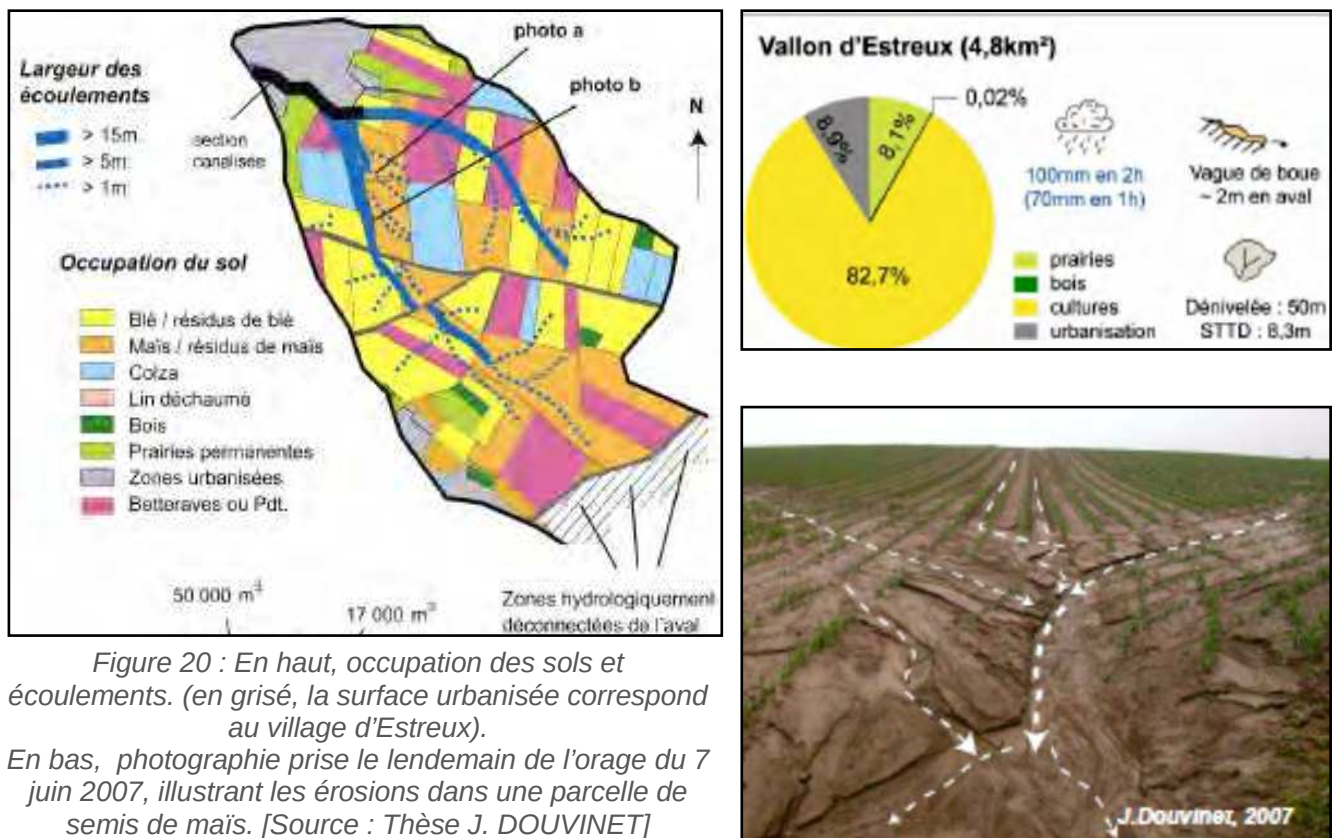


Figure 19 : Cumul de pluie approximé du 7 juin 2007 sur 1 h 30 sur le secteur d'Estreux, par pas de temps de 15 minutes, d'après les images radar.
[Source : Thèse J. DOUVINET]

Le ruissellement sur les terres agricoles (maïs, pommes de terre, betteraves) est très important. En dépit des faibles pentes (1,4 % en moyenne), les volumes mobilisés (50 000 m³ environ) et le débit de pointe reconstitué par modélisation en centre-bourg (7,4 m³/s) sont considérables pour la superficie de ce bassin.



Présentation du district Escaut

A Estreux, le ruissellement prend dans la soirée, selon les témoins, la forme d'une véritable « vague de boue » qui submerge le centre village. La partie urbanisée a particulièrement souffert. La totalité des maisons situées dans l'axe principal des écoulements est sinistrée. Cinquante foyers sont touchés, huit maisons sont entièrement dévastées. On relève en centre ville des hauteurs d'eau de 1,70 m et jusqu'à deux mètres dans les points bas. Les chaussées sont défoncées, les voitures emportées et la boue recouvre tout. (Voir illustrations Figure 21 page 36). Le reste du bassin connaît des dommages mineurs.



Figure 21 : Quelques photographies des dégâts et estimation des niveaux atteints lors de la crue du 7 juin 2007 en divers endroits du village d'Estreux, localisables sur la vue en haut à gauche (en marron figure l'emprise de la coulée de boue). [Source : Thèse J. DOUVINET]



Figure 22 : Autres vues de la crue du 7 juin 2007, pendant le déferlement de l'eau boueuse dans le village d'Estreux (à gauche) [Source : www.lci.tf1.fr] et le lendemain, dans une rue sinistrée (à droite) [Source : www.lefigaro.fr]

Synthèse des inondations historiques caractéristiques du district Escaut

Inondations par submersion marine : tempête du 26 au 28 février

Particularité hydro-météo (genèse, intensité)	Zones inondées	Impacts
Entre le 26 et le 28 février, 3 tempêtes (jusqu'à 144 km/h à Boulogne, 155 km/h à Abbeville) couplées à des marées hautes à fort coefficients	3000 ha en baie de Somme. L'eau de mer s'engouffre parfois jusqu'à 3 km à l'intérieur des terres. 200 hectares inondés dans le Boulonnais (champ de Merlimont)	Baie de Somme : rupture de digues. Terres agricoles submergées. Villes et villages envahis (dont Cayeux-sur-Mer : 150 maisons impactées). Boulonnais : Recul du cordon dunaire, avec brèches, endommagement ou destruction d'ouvrages de protection contre la mer, recul du trait de côte, envahissement des promenades...

Inondations lentes par débordements de cours d'eau : crues de décembre 1993

Particularité hydro-météo (genèse, intensité)	Zones inondées	Impacts
Un mois de fortes précipitations (180 à 300 mm en décembre 1993 selon les stations). Crues généralisées d'occurrence 10 à 20 ans, localement plus	Plusieurs dizaines de km ² dans la vallée de la Lys. La Marque et la Deûle débordent plus ponctuellement. Inondations des plaines des affluents de l'Escaut, dont la Scarpe (9,5km ² submergés)	1500 maisons inondées à Merville. Secteur très touché dans le périmètre Estaire-Merville-Aire : routes submergées, habitations inondées, des centaines de personnes évacuées.

Inondations généralisées de typologies mixtes : épisodes de décembre 1999

Particularité hydro-météo (genèse, intensité)	Zones inondées	Impacts
Novembre et décembre très pluvieux (2,5 à 3 fois la normale). 281 mm à Desvres en décembre 1999, avec de forts modules journaliers, notamment du 24 au 26 décembre (95,2 mm). Période de retour des pluies : 25 à plus de 50 ans. Crues généralisées et de périodes de retour souvent vingtennales, parfois cinquantennales (Canche, Lys). Remontées de nappes dans le marais Audomarois	Vallées de la Lys et de ses affluents, assez globalement. Marais Audomarois inondé sur presque toute sa superficie. Plusieurs autres secteurs, plus localement.	Nombreux villages inondés dans la vallée de la Lys, ainsi que Bruay par la Lawe (des centaines de maisons inondées et évacuées). La Clarence submerge parfois jusqu'aux toits tout un quartier à Marles-les-Mines. Fauquembergues et Arques inondés par l'Aa. Polincove par la Hem (jusqu'à 70 cm). Plusieurs dizaines de maisons inondées dans le marais Audomarois. L'Authie en crue entraîne plusieurs centaines d'évacuations. Rues de Pesnes inondées jusqu'à 1,50m par la Ternoise...

Présentation du district Escaut

Inondation par remontée de nappes : inondation de la vallée de la Somme de février à mai 2001

Particularité hydro-météo (genèse, intensité)	Zones inondées	Impacts
Précipitations exceptionnelles sur 7 mois (de 1,7 à 2 fois la moyenne climatique sur les bassins de la Somme et de l'Authie). Crue Q120 pour la Somme à Abbeville. Submersions par débordement du cours d'eau et par remontées de nappes.	Toute la vallée de la Somme en aval de Péronne, pendant 2 à 5 mois. Pour l'Authie, principalement entre Saulchoy et Tigny-Noyelle, pendant une quinzaine de jours	Département de la Somme : Plus de 3400 maisons inondées, plus de 1100 personnes évacuées, 200 entreprises, 450 exploitations agricoles sinistrées. Environ 150 M€ de dégâts sur le département de la Somme.

Inondation rapide par débordement de cours d'eau : crue de la Hem, le 13 août 2006

Particularité hydro-météo (genèse, intensité)	Zones inondées	Impacts
Les 12 et 13 août : 176 mm à Licques, 195 mm à Guînes (dont 126mm en 24 heures). Occurrence centennale dépassée. Crue exceptionnelle de la Hem (2,05 m et 60 m ³ /s à Guémy), dépassant aussi l'occurrence centennale.	4 km ² le long du linéaire de la Hem	Pont de Clerques emporté. 146 maisons inondées ou cernées par les eaux. 200 personnes évacuées. Nombreuses routes recouvertes. Production agricole endommagée ou perdue.

Ruissellements : bassin versant d'Estreux, le 7 juin 2007

Particularité hydro-météo (genèse, intensité)	Zones inondées	Impacts
Orage : 75 à 100 mm en deux heures	Village d'Estreux	Vague de boue déferlant sur le village, jusqu'à plus de deux mètres de hauteur en aval. Cinquante maisons impactées, dont huit sévèrement.

Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Aa-Yser-Audomarois

Cf document spécifique relatif à cette unité de présentation

Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Canche-Authie-Boulonnais

Cf document spécifique relatif à cette unité de présentation

Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Lys-Marque-Deûle

Cf document spécifique relatif à cette unité de présentation

Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Sensée-Scarpe-Escaut

Cf document spécifique relatif à cette unité de présentation

Evènements historiques d'inondation de l'unité de présentation Somme

Cf document spécifique relatif à cette unité de présentation

Nature des principaux enjeux

La densité moyenne de population dans le district Escaut est de 242 hab/km² soit le double de la moyenne nationale, celle-ci est répartie inégalement sur le territoire (1 100 hab/km² dans la région lilloise contre moins de 100 hab/km² dans le sud du district). L'évolution démographique présente de grandes disparités depuis 1982 entre les zones qui se dépeuplent au sud-est du district et d'autres de croissance forte (zones périphériques est/ouest de Lille, sud d'Amiens...). (source : SDAGE) De fortes pressions anthropiques s'exercent sur les milieux aquatiques en raison de cette urbanisation et des activités industrielles et agricoles. Le changement climatique peut amplifier, selon sa nature, les phénomènes rapides dans des secteurs urbanisés qui n'ont connu aujourd'hui aucun événement.

D'un point de vue économique, le district représente environs 6% du PIB national (INSEE 2005) essentiellement du fait du secteur secondaire, héritage d'un passé d'industries lourdes. Les secteurs de l'industrie et de la construction représentent 30% du PIB pour une moyenne nationale de 25%. Cependant, le suivi des emplois industriels montre le recul de la présence industrielle même s'il subsiste encore de nombreuses entreprises dont certaines à l'envergure internationale dans l'agroalimentaire, la chimie, la sidérurgie, la pétrochimie. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent une part faible des activités économiques. La surface agricole utile, en 2000, occupe pourtant 70% du territoire contre 55% au niveau national. Elle est destinée à la culture du blé tendre, de betteraves et de pommes de terre, au détriment des espaces naturels et surface boisée. Dans le district, le taux de boisement n'est que de 7,7% pour une moyenne nationale de 27,5%. Les sols nus en hiver couvrent 34% de la surface agricole utile alors même que la couverture végétale des sols en hiver protège contre le ruissellement, l'érosion et le lessivage des nitrates. (source : SDAGE) Le développement très sensible du tourisme, attiré par la façade maritime, redynamise l'activité économique et représente chaque année 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le district Escaut abrite une diversité de paysages et de milieux protégés. Il compte notamment deux « Grand sites de France » : l'estuaire et le littoral de la baie de Somme et les falaises des deux caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Ceux-ci amènent respectivement 2 millions et 1 million de visiteurs par an.

70 sites classés, 72 sites inscrits, un secteur sauvegardé sont présents sur le bassin Artois-Picardie.

En raison de son faible relief et de sa nature géologique, le bassin comporte des zones humides de grand intérêt écologique dont deux font parties du réseau Ramsar : la Baie de Somme (17 000ha) et le Marais audomarois. Parmi les zones humides qui représentent environ 1% du territoire on peut également citer : le marais de Guines, le complexe alluvial de la Scarpe et de l'Escaut, les basses vallées de l'Authie, de la Canche et de la Slack. Deux zones humides sont reconnues d'intérêt national dans la région : les vallées alluviales de la Scarpe et de l'Escaut et la plaine maritime picarde.

Le bassin Artois-Picardie compte huit réserves naturelles nationales, dont la dune Marchand et la baie de Canche, qui occupent 4 592 ha. Enfin, le réseau Natura 2000 préserve la biodiversité dans 42 sites « habitats » et 13 zones de protection spéciale.

Dotée d'une situation géographique favorable, le district possède, en plus de cette grande diversité de paysages et de milieux naturels, un patrimoine culturel riche et varié. Il compte sept villes d'art et d'histoire : Cambrai, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Roubaix, Lille, Amiens et Saint Quentin. De grands événements populaires sont régulièrement organisés : braderie de Lille (deux millions de visiteurs), rencontres internationales de cerfs-volants de Berck (500 000 visiteurs), l'Enduropole du Touquet (course motocycliste dans les dunes et sur la plage, 300 000 visiteurs), la rèderie (braderie) d'Amiens (80 000 visiteurs), la Trans-Baie (course à pied à travers la baie de Somme, 25 000 visiteurs)... Lille a enfin été consacrée en 2004 capitale européenne de la culture mettant ainsi en valeur sa richesse, sa diversité et ses caractéristiques communes aux autres cultures européennes.

Politique de gestion des inondations conduite dans le district

Outils de gestion des inondations

La politique menée dans le district Escaut en matière de gestion des inondations découle de la réglementation nationale et communautaire relative à la gestion des inondations mais se trouve renforcée par des actions d'initiative locale ou co-pilotées par l'Etat.

16 vallées disposent actuellement d'un atlas des zones inondables (AZI) permettant la sensibilisation de la population, des décideurs et des acteurs socio-économiques sur l'étendue et l'importance des inondations. Ils n'ont pas de valeur réglementaire mais ne peuvent être ignorés dans la réalisation des documents d'urbanisme en zone inondable. En revanche, en 2011, 287 communes bénéficient d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), document valant servitude d'utilité publique. Des PPRI sont également à l'étude sur 314 autres communes. Ces documents, prescrits et approuvés par le Préfet de département, ont pour objectif d'informer sur l'existence d'un risque d'inondation sur un territoire particulier et de gérer l'urbanisme dans les zones concernées afin de ne pas en augmenter leur vulnérabilité. En tout, 902 communes sont soumises, depuis le 1^{er} mars 2006, à une obligation d'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers situés en zone à risques, à l'occasion de chaque transaction immobilière. La liste des communes concernées est établie par arrêté préfectoral.

La Liane, la Hem, l'Aa, la Lys, la Clarence, la Lawe et la Somme font partie du réseau de surveillance du service de prévision des crues Artois-Picardie.

Plusieurs projets impliquent désormais davantage les collectivités et établissements publics locaux. Depuis 2003, le plan Bachelot vise à inciter les collectivités à mieux prévenir et se protéger contre les risques d'inondation par une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant. Des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ont ainsi été élaborés dans les bassins du boulonnais, de la Lys, de l'Aunelle-Hogneau et de la Somme.

Sur la vallée de la Somme, suite à la crue exceptionnelle de 2001, liée à un phénomène de remontée de nappe, et afin d'instaurer une coordination des collectivités publiques concernées par les inondations, le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme a été constitué (aujourd'hui AMEVA: Syndicat d'Aménagement et de valorisation de la Somme). Dans le cadre de l'appel à projet lancé par la circulaire du 1er octobre 2002 par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le bassin de la Somme a bénéficié d'un PAPI Somme (période 2003-2006), suivi d'un Plan Somme (période 2007-2013). Il s'agit de programmes d'actions soutenus par l'agence de l'eau, le conseil régional, le conseil général et l'Etat et inscrit au contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

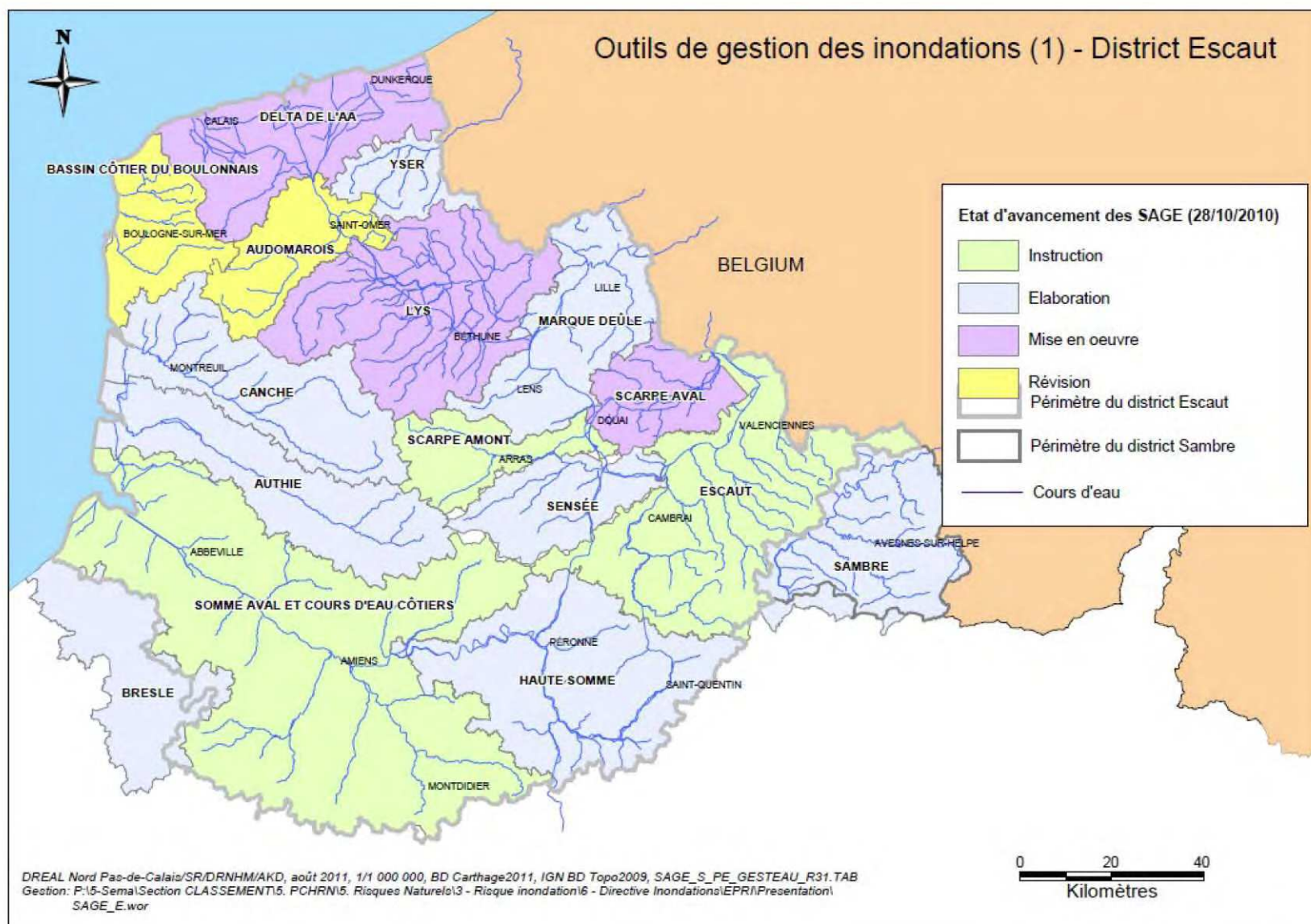
Dans ce contexte, des études visant à mieux comprendre le fonctionnement hydraulique complexe du bassin de la Somme et ainsi à améliorer la prévention et à proposer un schéma d'aménagement cohérent sur l'ensemble de la vallée, ont été menées. Le programme d'actions, mis en œuvre par l'AMEVA et soutenu conjointement par les partenaires territoriaux et l'Etat, comporte deux grands axes :

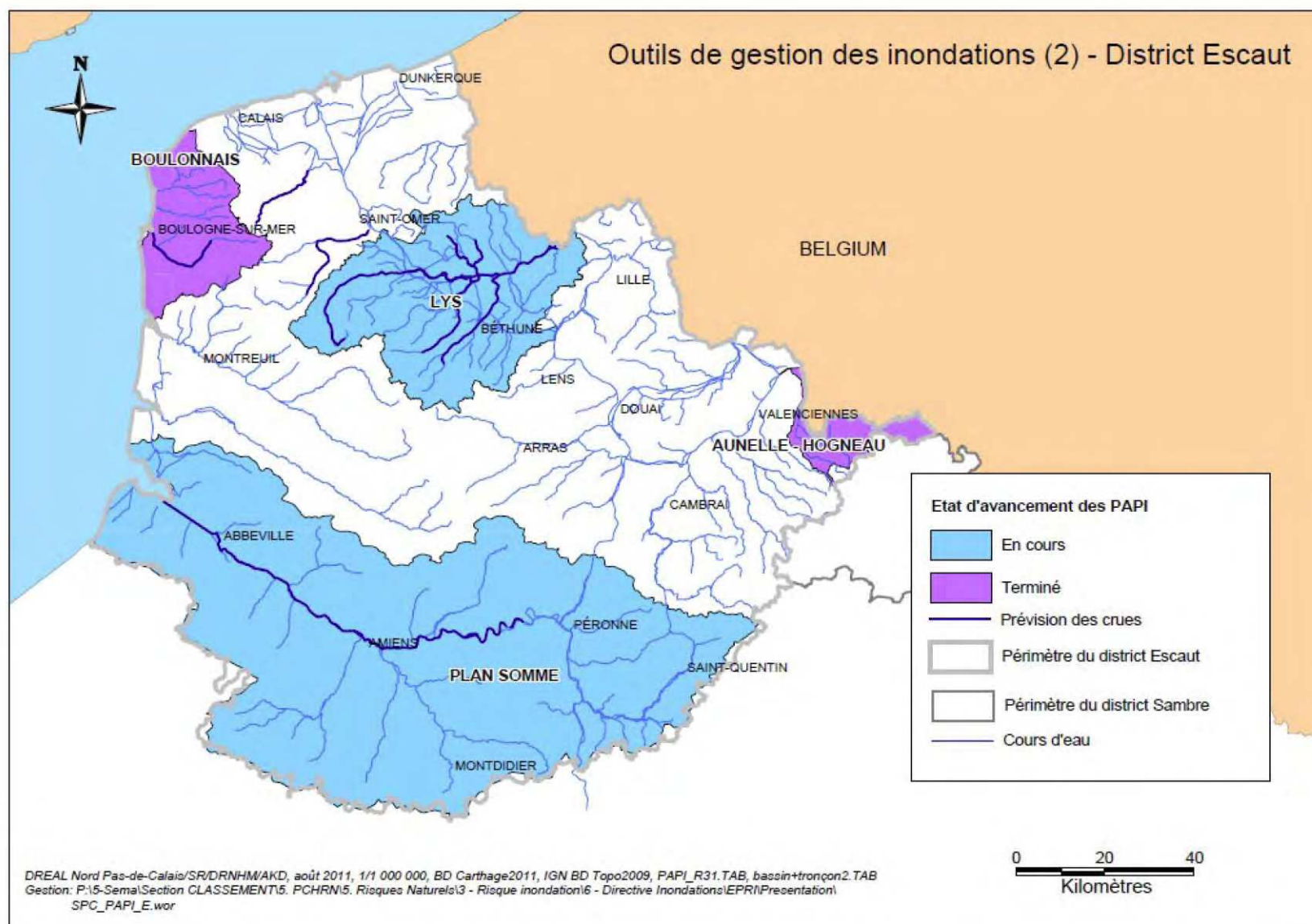
- ◆ Volet inondations : Communication et amélioration des connaissances / Réduction de la vulnérabilité / Etude globale de modélisation et travaux
- ◆ Volet Gestion des bassins versants : Etude et mise en œuvre de plans de gestion des cours d'eau / Etudes et travaux de lutte contre l'érosion des sols agricoles / Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

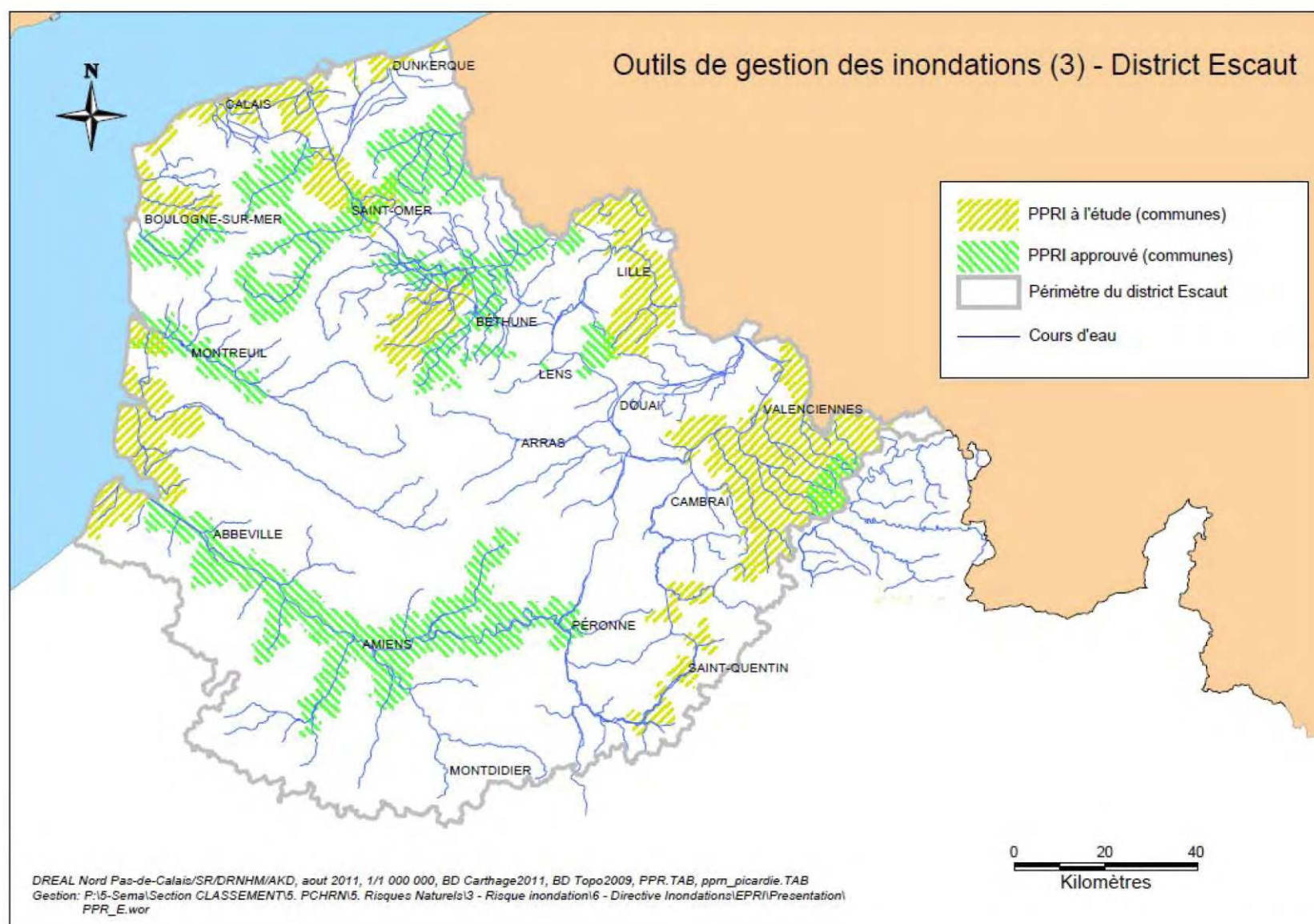
Le point fort de ce programme est de combiner le volet inondations au volet restauration écologique des milieux aquatiques, ce qui permet d'avoir une approche plus complète dans la gestion des inondations.

Présentation du district Escaut

Un nouveau dispositif, remplaçant le principe de l'appel à projet, a été mis en place le 17 février 2011 par le MEDDTL afin de valider les projets selon des paramètres pré-établis (analyse coûts/bénéfices, expérience des équipes...).







Gouvernance et acteurs de la gestion des risques d'inondation

Le Comité de Bassin, souvent qualifié de Parlement de l'eau, est composé de représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations. Il élabore puis révisé le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), arrêté ensuite par le préfet coordonnateur de bassin en tant que représentant de l'Etat et garant de l'intérêt national.

Les commissions locales de l'eau (CLE) mises en place à l'échelle de bassins versants comprennent des représentants de l'Etat, des collectivités locales et des usagers de l'eau. Elles visent à définir la stratégie locale d'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE, en fixant dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Dans la mesure où les inondations sont une thématique prégnante dans le district, la plupart des SAGE contiennent des mesures visant à limiter l'impact des inondations au sein du bassin concerné par ce document.

Les établissements publics territoriaux de bassin (ETPB) facilitent la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau en coordonnant les travaux des collectivités. Deux EPTB ont notamment pour mission l'aménagement de la vallée de l'Authie et de la Lys. Ces établissements portent un certain nombre d'actions pour les CLE des SAGE dans lesquels ils sont inscrits (L212-4 du code de l'environnement). Ils sont par ailleurs consultés pour l'élaboration de ces documents (L212-6 du code de l'environnement).

Les chambres d'agriculture représentent l'organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles. Elles disposent de nombreuses données et d'une connaissance approfondie des territoires et sont à ce titre impliquées dans les comités de pilotage d'actions de prévention des inondations telles que l'étude ruissellement sur le bassin l'Eauette.

La plupart des actions restent cependant co-pilotées par l'Etat et les acteurs locaux réunis au sein de structures locales de concertation et de décision en matière de gestion des eaux. L'agence de l'eau Artois-Picardie a adopté en 2006 son neuvième programme d'intervention afin de répondre aux objectifs issus des directives européennes (DCE, Eaux résiduelles urbaines, Eaux de baignade...) et aux grands programmes nationaux dont le plan national Santé-Environnement.

Planification dans le domaine de l'eau et des inondations

Le SDAGE du bassin hydrographique Artois-Picardie a été approuvé en date du 20 novembre 2009. Afin d'atteindre les objectifs d'aménagement et de gestion de l'eau identifiés par le SDAGE Artois-Picardie, des orientations fondamentales de la gestion quantitative des milieux aquatiques ont été fixées. Parmi celles-ci le SDAGE fixe l'orientation 4.2.2 relative aux inondations déclinée en 5 sous orientations (11 à 15) et 8 dispositions (18 à 25). Ces orientations traduisent la volonté de développer des projets d'aménagement qui n'aggravent pas la vulnérabilité des personnes et des biens et préservent les zones inondables dans les territoires particulièrement exposés.

Les aléas identifiés par le SDAGE Artois-Picardie sont ceux qui sont mentionnés dans la Directive Cadre Inondation (DCI), à savoir les inondations par crue, par ruissellement, par remontée de nappe et par submersion marine. Le SDAGE et les documents issus de la directive inondation seront mis en cohérence en 2015.

Le bassin Artois-Picardie est particulièrement dynamique dans la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) puisque tout le bassin est couvert (voir la carte « Outils de gestion des inondations (1) – District Escaut ») pour une moyenne nationale de 41%. Ce sont des documents de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique (bassin versant, aquifère, ...). Le règlement et la cartographie sont opposables au tiers et les autorités administratives qui en ont la charge veillent à ce qu'ils soient compatibles avec le SDAGE. Ces schémas permettent aux acteurs locaux de résoudre les conflits d'usage relatifs à l'eau..

Les schémas départementaux de prévention des risques naturels majeurs (SDPRNM) sont des documents stratégiques définissant la politique de prévention des risques naturels à l'échelle du département. Actuellement inexistantes dans les départements du district de l'Escaut, ils seront établis par l'Etat en coordination avec les acteurs de la gestion des risques dans le département et présentés en Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM), associant l'Etat aux collectivités et autres partenaires. Ils contiendront nécessairement des orientations et des actions sur le principal risque naturel qui touche le district, à savoir les inondations.

La coordination des politiques de gestion de l'eau pour les cours d'eau transfrontaliers du district est réalisée au sein de la Commission internationale de l'Escaut (CIE). Créée en 1994 pour coordonner les actions des Etats traversés par l'Escaut, dans un premier temps la mise en place d'un système d'alerte sur des pollutions accidentelles et l'établissement d'un réseau homogène d'analyse de la qualité des eaux, la CIE s'est vu confier un rôle important dans la coordination des plans de gestion établis au titre de la directive cadre sur l'eau par les différentes délégations suite à l'accord de Gand signé le 3 décembre 2002. Une partie faîtière, commune à l'ensemble des délégations a été ainsi rédigée et approuvée par l'Assemblée plénière de cette commission le 1^{er} décembre 2009. Cette partie faîtière comprend d'ores et déjà un volet inondation, volet issu du travail mené par un projet spécifique (PA7) mis en place dès la création de la CIE pour traiter de la coordination des actions relatives à la gestion du risque inondation. Ce projet s'est désormais vu confier la mission de coordonner la mise en œuvre de la directive inondation.

Présentation du district Meuse

(PARTIE SAMBRE)

Géographie du district

Topographie et occupation du sol

Le district présente un paysage vallonné marqué par les vallées des affluents de la Sambre (voir carte « Topographie du district Sambre »). Le point culminant du district (271 m) se trouve à son extrémité sud-est de plateaux limoneux. Les altitudes diminuent en direction du nord-ouest où se situe la vallée de la Sambre moins marquée que celles de ces affluents.

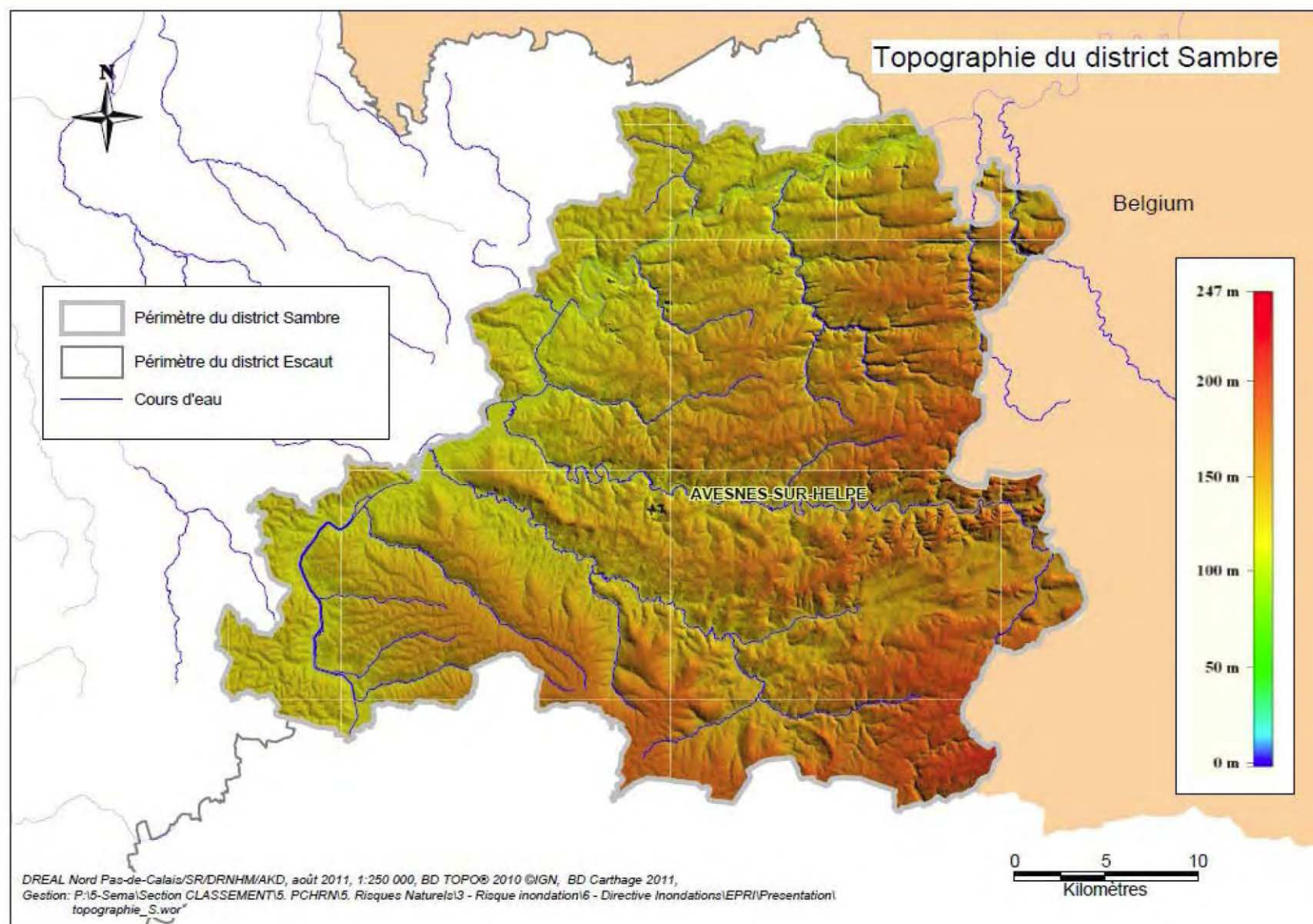
Le territoire le plus urbanisé du district est la vallée de la Sambre dans sa partie nord (voir carte « Occupation du sol – District Sambre »). Le reste du territoire est essentiellement agricole et boisé.

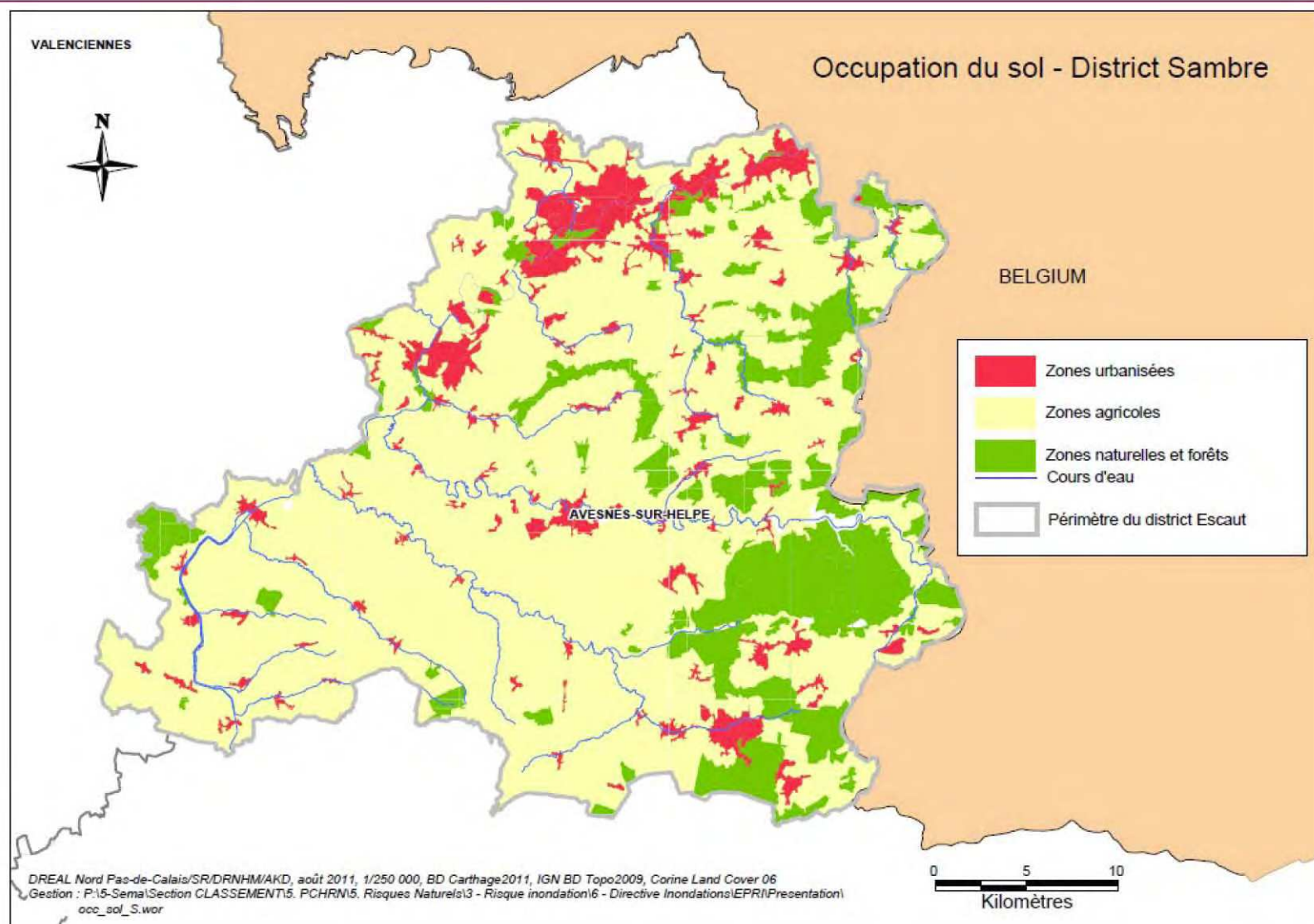
Principaux cours d'eau, bassins hydrographiques

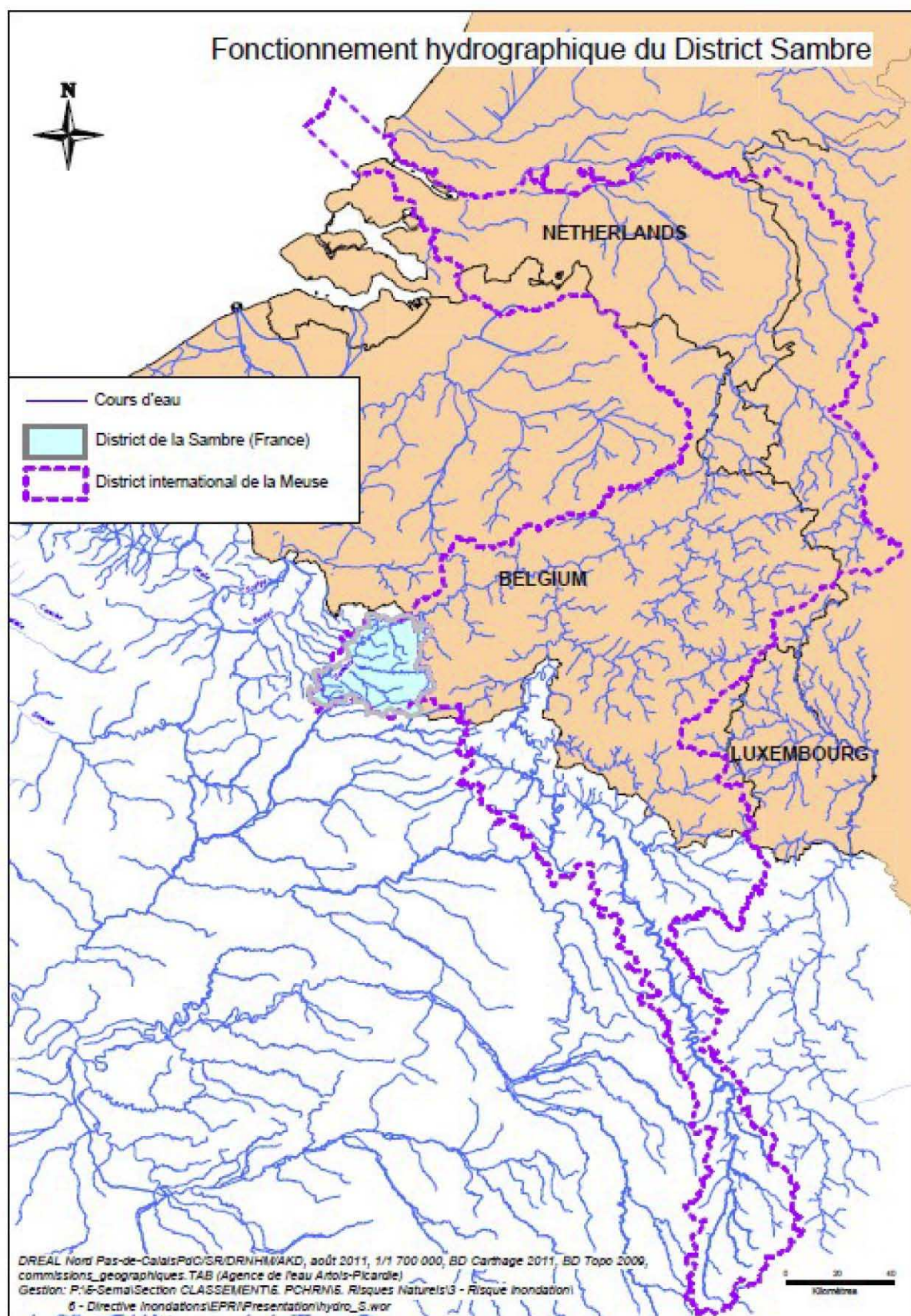
Le district Meuse est un district international qui s'étend sur trois pays : la France, la Belgique et les Pays-Bas. Les autorités nationales coordonnent leur action au sein de la Commission Internationale de la Meuse (CIM) permettant ainsi la gestion concertée de ce district transfrontalier (carte « Fonctionnement hydrographique du district Sambre »). La partie Sambre française de ce district est située dans la circonscription administrative du bassin Artois-Picardie. Le présent document traite uniquement de la partie française du bassin de la Sambre, inclus dans le district Meuse. Il s'étend sur 1 100 km² et compte 1 200 km de rivières. (source : SDAGE Artois-Picardie)

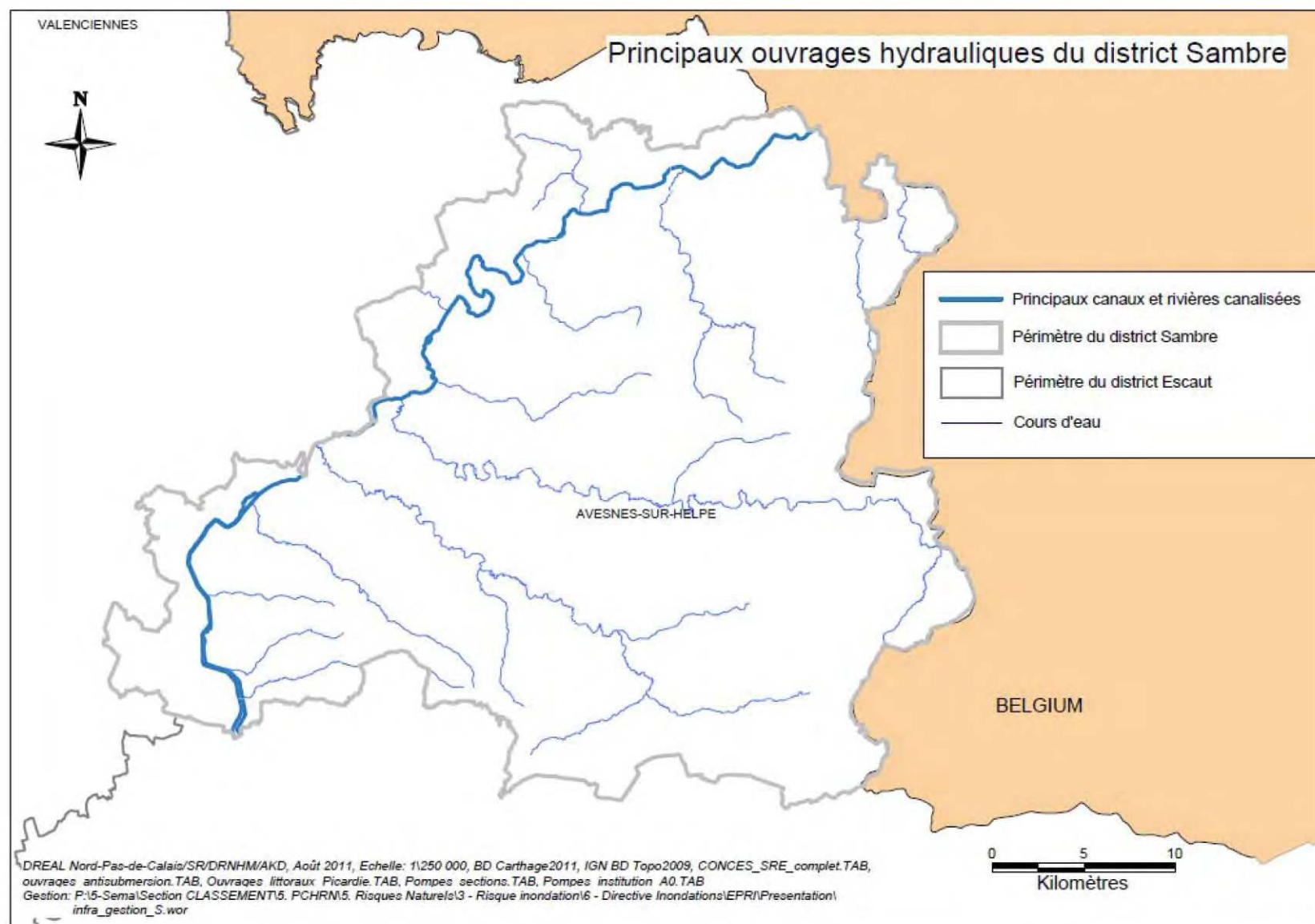
Le bassin versant de la Sambre présente plusieurs particularités. La première est celle d'être très asymétrique, puisque la quasi totalité des affluents se situe en rive droite (Helle Mineure, Helle Majeure, Solre). La seconde est la pente moyenne très faible de 0,2 ‰, à l'origine de méandres dans la partie amont, pente tranchant nettement avec celles de ces affluents dont les vallées sont encaissées (Helle mineure : 2,2 ‰, Helle majeure : 1,3 ‰, Solre : 4,5 ‰). Le sous-sol est formé d'un affleurement du socle primaire, constitué principalement de schistes et de calcaires. Il en résulte une perméabilité assez faible et donc un ruissellement marqué. Les rares zones perméables se situent en rive gauche. (source : RIC du SPC Artois-Picardie)

Le district présente 70 km de canaux ou rivières canalisées qui ont favorisé un riche passé industriel (carte « Principaux ouvrages hydrauliques du district Sambre »). (source : SDAGE Artois-Picardie) Le barrage du Val Joly, implanté en 1968 sur la commune d'Eppe Sauvage a été érigé pour assurer une fonction d'alimentation en période d'étiage de la centrale de Pont sur Sambre. Sa capacité atteint 4,6 millions de m³, il joue un rôle très secondaire dans l'écêtement des crues de l'Helle Majeure.









Types d'inondations et inondations historiques sur le district Sambre

Cf document spécifique pour le district/unité de présentation Sambre.

Nature des principaux enjeux

La densité moyenne de population dans le bassin de la Sambre est de 180 hab/km² ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (108 hab/km²), celle-ci est répartie inégalement sur le territoire (500 hab/km² dans la région de Maubeuge contre moins de 100 hab/km² dans le sud-est du district). La région la plus densément peuplée est la vallée de la Sambre. L'évolution démographique depuis 1982 révèle une tendance générale au dépeuplement, avec une décroissance de la population variant de 1‰ à plus de 3‰. (source : SDAGE)

D'un point de vue économique, le bassin représente environ 0,3% du PIB national (INSEE 2001). Le district Sambre est une région essentiellement agricole avec quelques zones à dominante industrielle dont la vallée de la Sambre. Les industries présentes sont principalement des les domaines de la métallurgie, de l'automobile ou de la verrerie. Elle est également présente dans l'Avesnois mais dans des proportions moindres. Dans cette partie du district, les entreprises industrielles sont constituées de carrières, de petites et moyennes entreprises de textile, d'industries métallurgiques, d'activités agroalimentaires... (source : SDAGE)

La surface agricole utile (SAU), en 2000, occupe près de 70% du territoire contre 55% au niveau national. Dans le district, le taux de boisement est d'environ 20% pour une moyenne nationale de 27,5%. Les sols nus en hiver couvrent moins de 18% de la surface agricole utile cultivée, la couverture végétale des sols en hiver protégeant contre le ruissellement, l'érosion et le lessivage des nitrates. Plus de 65% de la SAU est occupée par des Surfaces Toujours en Herbe (STH), ce qui montre l'importance de l'élevage sur le district. (source : SDAGE)

Le district présente un paysage vallonné et bocagé (10 000 km de haies), inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Ces haies présentent non seulement un intérêt agronomique mais permettent également de ralentir les ruissellements. Parmi les zones humides qui représentent environ 1% du territoire du bassin Artois-Picardie, la vallée de la Sambre est un complexe de prairies inondables de grand intérêt écologique. Les pelouses calcicoles de la Réserve naturelle des Monts de Baives sont également reconnues comme d'un intérêt patrimonial européen. (sources : PNR de l'Avesnois)

Outre son patrimoine rural, le bassin de la Sambre possède un patrimoine historique dans les villes telles que Avesnes sur Helpe et Maubeuge. Le barrage du Val Joly, implanté sur la commune d'Eppe Sauvage est aujourd'hui une base nautique qui attire de nombreux visiteurs. Des événements culturels tels que le festival « Les nuits secrètes » d'Aulnoye Aymeries attirent également des visiteurs sur le territoire du bassin versant de la Sambre.

Politique de gestion des inondations conduite dans le district Sambre

Outils de gestion des inondations

La politique menée dans le district Sambre en matière de gestion des inondations découle de la réglementation nationale et communautaire relative à la gestion des inondations mais se trouve renforcée par des actions d'initiative locale ou co-pilotées par l'Etat.

Les vallées de la Sambre, de l'Helpe majeure, de l'Helpe mineure et de la Solre disposent actuellement d'un atlas des zones inondables (AZI) permettant la sensibilisation de la population, des décideurs et des acteurs socio-économiques sur l'étendue et l'importance des inondations. Ils n'ont pas de valeur réglementaire mais ne peuvent être ignorés dans la réalisation des documents d'urbanisme en zone inondable.

Ces vallées font également partie du périmètre de surveillance du service de prévision des crues Artois-Picardie.

En 2011, cinquante communes bénéficient d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), document valant servitude d'utilité publique (vallée de la Sambre, de l'Helpe Mineure et de la Solre). Des PPRI sont également à l'étude sur 24 autres communes (vallée de l'Helpe majeure). Ces documents, prescrits puis approuvés par le Préfet de département, ont pour objectif d'informer sur l'existence d'un risque d'inondation sur un territoire particulier et de gérer l'urbanisme dans les zones concernées afin de ne pas en augmenter leur vulnérabilité.

Gouvernance et acteurs de la gestion des risques d'inondation

Le Comité de Bassin, souvent qualifié de Parlement de l'eau, est composé de représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations. Il élabore puis révisé le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), arrêté ensuite par le préfet coordinateur de bassin en tant que représentant de l'Etat et garant de l'intérêt national.

Une commission locale de l'eau (CLE) a été mise en place à l'échelle du bassin de la Sambre. Elle vise à définir la stratégie locale d'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE, en fixant dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau pour ce bassin. Dans la mesure où les inondations sont une thématique prégnante dans ce bassin, le SAGE Sambre, en cours d'élaboration, contient des mesures visant à limiter l'impact des inondations.

Aucun EPTB n'est présent sur le district Sambre.

La chambre d'agriculture du Nord représente l'organe consultatif et professionnel des intérêts agricoles pour ce district. Elle dispose de nombreuses données et d'une connaissance approfondie des territoires et est à ce titre impliquée dans les comités de pilotage d'actions de prévention des inondations.

La plupart des actions restent cependant co-pilotées par l'Etat et les acteurs locaux réunis au sein de structures locales de concertation et de décision en matière de gestion des eaux.

Au même titre que le district Escaut, le district Sambre est concerné par le neuvième programme d'intervention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie adopté en 2006. Ce programme vise à répondre aux objectifs fixés par les directives européennes (DCE, Eaux résiduaires urbaines, Eaux de baignade...) et par les grands programmes nationaux dont le plan national Santé-Environnement.

Planification dans le domaine de l'eau et des inondations

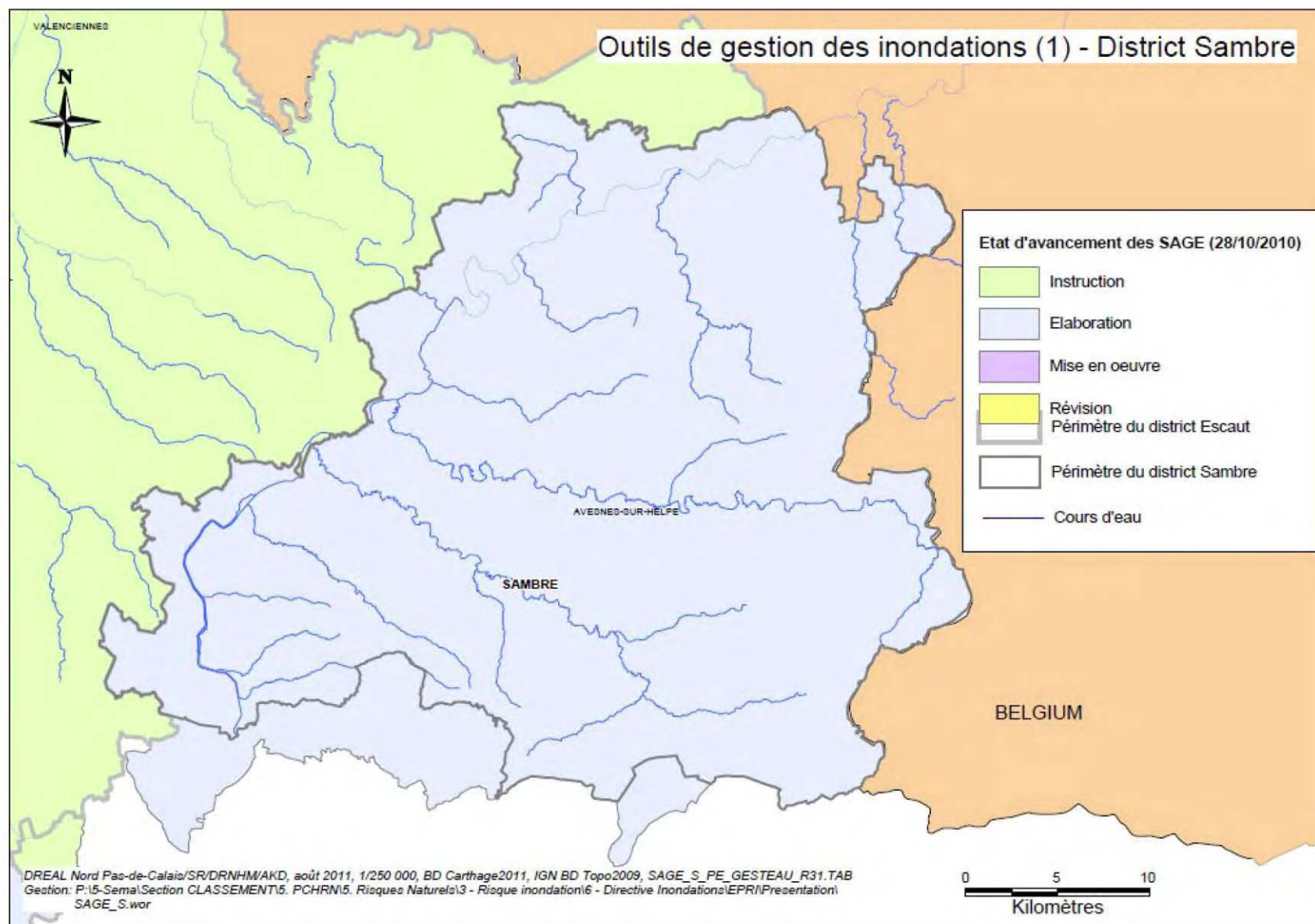
Comme le district Escaut, le district Sambre est visé par l'ensemble des documents de planification établis à l'échelle du bassin Artois-Picardie, notamment le SDAGE.

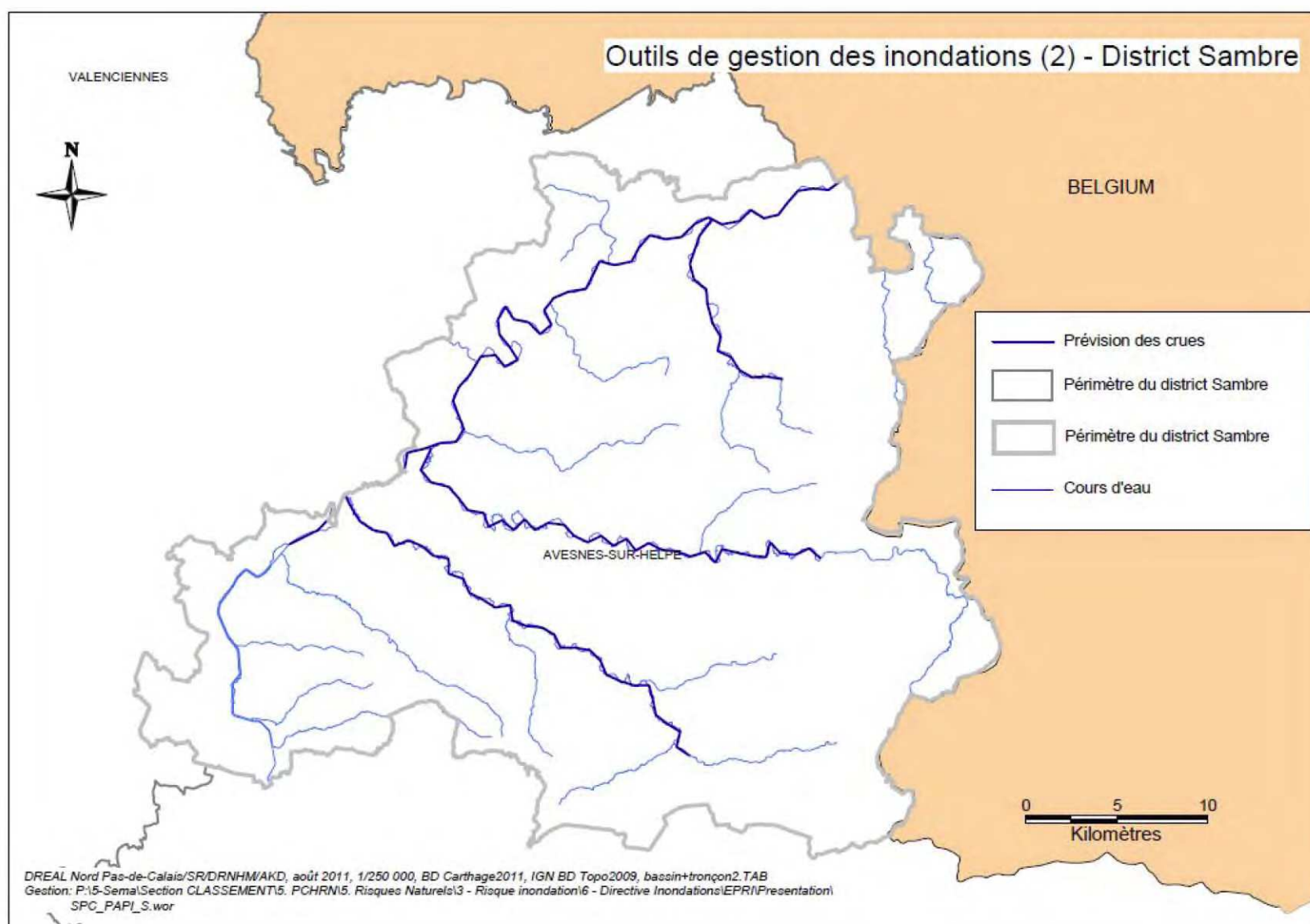
Le SDAGE du bassin hydrographique Artois-Picardie a été approuvé en date du 20 novembre 2009. Afin d'atteindre les objectifs d'aménagement et de gestion de l'eau identifiés par le SDAGE Artois-Picardie, des orientations fondamentales de la gestion quantitative des milieux aquatiques ont été fixées. Parmi celles-ci le SDAGE fixe l'orientation 4.2.2 relative aux inondations déclinée en 5 sous orientations (11 à 15) et 8 dispositions (18 à 25). Ces orientations traduisent la volonté de développer des projets d'aménagement qui n'aggravent pas la vulnérabilité des personnes et des biens et préservent les zones inondables dans les territoires particulièrement exposés.

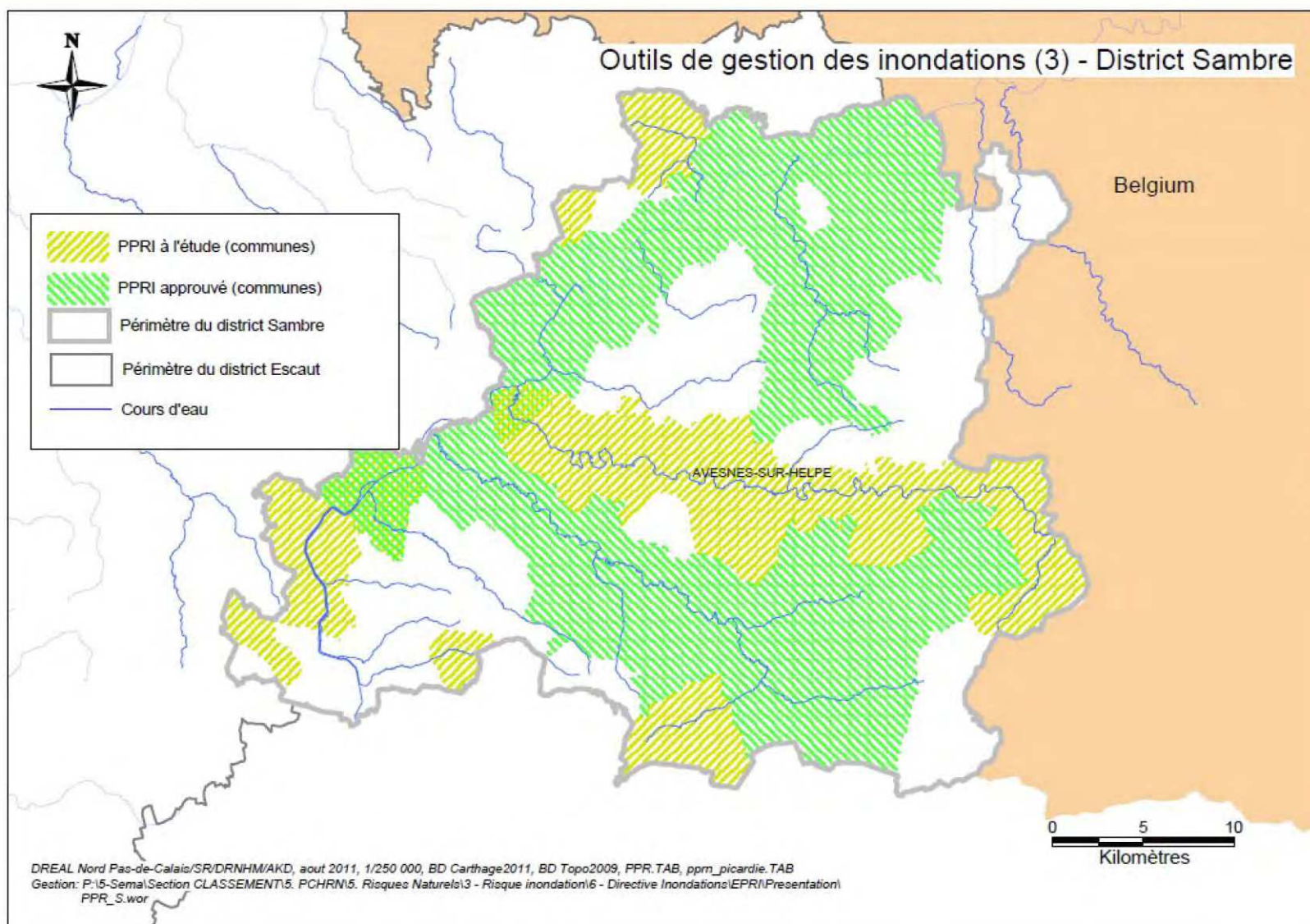
Les aléas identifiés par le SDAGE Artois-Picardie sont ceux qui sont mentionnés dans la Directive Cadre Inondation (DCI), à savoir les inondations par crue, par ruissellement, par remontée de nappe et par submersion marine. Le SDAGE et les documents issus de la directive inondation seront mis en cohérence en 2015.

Le bassin Artois-Picardie est particulièrement dynamique dans la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) puisque tout le bassin est couvert pour une moyenne nationale de 41%. Ce sont des documents de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique (bassin versant, aquifère, ...). Ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le règlement et la cartographie sont opposables au tiers et les autorités administratives qui en ont la charge veillent à ce qu'ils soient compatibles avec le SDAGE. Ces schémas permettent aux acteurs locaux de résoudre les conflits d'usage relatifs à l'eau.

Le schéma départemental de prévention des risques naturels majeurs (SDPRNM) est un document stratégique définissant la politique de prévention des risques naturels à l'échelle du département. Actuellement inexistant dans le département Nord, il sera établi par l'Etat en coordination avec les acteurs de la gestion des risques dans le département et présenté en Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM), associant l'Etat aux collectivités et autres partenaires. Il contiendra nécessairement des orientations et des actions sur le principal risque naturel qui touche le district, à savoir les inondations.







Evaluation des conséquences négatives des inondations

Objectifs et principes généraux de l'évaluation :

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), mise en œuvre pour chacun des districts hydrographiques, a pour objectif d'évaluer les risques potentiels des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Elle s'appuie sur les informations disponibles et en particulier sur les informations sur les inondations du passé.

L'EPRI constitue le premier **état des lieux** de l'exposition au risque inondation réalisé sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit avant tout de partager un **diagnostic commun** à l'ensemble du territoire, visant **les conséquences potentielles des phénomènes extrêmes**. L'approche retenue vise à identifier les enjeux potentiellement exposés à ces phénomènes. Ces enjeux sont rarement appréhendés comme des indicateurs d'impacts dans la politique française de gestion des risques qui, jusqu'alors, s'intéresse davantage à la réduction de l'aléa qu'à l'évaluation de ses conséquences.

Cette évaluation, sur laquelle se basera la stratégie nationale de gestion du risque inondation, se doit d'être **homogène** à l'échelle nationale.

Les conséquences potentielles des inondations, objet du présent chapitre, sont appréciées à travers différents types d'informations :

- ◆ l'analyse des événements du passé et de leurs conséquences :

Les événements historiques d'inondation significatifs en termes d'impacts ont été identifiés à partir des informations disponibles au sein des services de l'État. Certains de ces événements ont été choisis pour illustrer les types de phénomènes et d'impacts, la liste des événements identifiés et leurs caractéristiques étant reportées en Annexe.

En parallèle de l'élaboration de l'EPRI, une base de données nationale regroupant l'ensemble de la documentation sur ces événements est en cours de constitution et sera progressivement renseignée pour approfondir et capitaliser la connaissance des événements passés.

- ◆ l'évaluation des impacts potentiels des inondations futures :

Cette évaluation est mise en œuvre de manière systématique pour les débordements de cours d'eau (y compris les petits cours d'eau et les cours d'eau intermittents) et les submersions marines.

Afin d'assurer l'homogénéité de l'évaluation de ces impacts, le principe de la construction d'un **socle national d'indicateurs d'impact** a été retenu, sur la base de deux critères :

- ➔ disponibilité d'informations les plus complètes et homogènes que possible au niveau national. Ainsi, certaines bases de données disponibles au niveau local n'ont pas été reprises dans le socle national ; elles pourront cependant être valorisées pour un apport complémentaire d'informations qualitatives.
- ➔ pertinence de l'indicateur pour illustrer l'exposition au risque de l'une des quatre catégories d'enjeux (santé humaine, environnement, patrimoine culturel et activité économique).

Ce tronc commun de l'évaluation de l'impact potentiel des inondations, constitué majoritairement d'indicateurs quantitatifs, est complété par la **connaissance locale** qui permet de rendre compte des spécificités de certains enjeux ou phénomènes, et d'intégrer des analyses qualitatives et expertes.

L'objectif d'homogénéité de l'approche a conduit à utiliser des méthodes simplifiées. Les indicateurs du socle national sont ainsi calculés selon le principe suivant :

- ◆ caractérisation d'une emprise potentielle des événements extrêmes avec des méthodes simplifiées : **l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)**,
- ◆ **comptage des enjeux** de différentes natures dans cette emprise.

Cette évaluation des impacts directs des événements extrêmes ne peut ainsi être considérée que comme une **première approche simplifiée** de la vulnérabilité du territoire examiné :

Evaluation des conséquences négatives des inondations

- ◆ les **caractéristiques** de l'aléa (intensité, cinétique, probabilité d'atteinte) ne sont pas prises en compte,
- ◆ les **indicateurs** proposés ne prennent en compte ni la vulnérabilité intrinsèque des enjeux, ni leur évolution dans les décennies à venir,
- ◆ les **impacts indirects** ne sont pas quantifiés.

Pour les types d'inondations pour lesquels il n'est pas possible à ce stade de fournir une enveloppe des inondations potentielles, tels que les ruissellements en versant ou les ruptures de barrages par exemple, ces indicateurs ne sont pas calculés. Seule la connaissance disponible est prise en compte.

Les méthodes employées et les résultats obtenus comportent certaines limites qui sont clairement explicitées dans les paragraphes suivants. Ils constituent cependant l'analyse la plus complète et la plus détaillée du risque inondation à l'échelle nationale qui ait été réalisée à ce jour.

Le présent chapitre présente une synthèse des résultats de cette évaluation à l'échelle du bassin. Le détail et l'analyse de ces résultats, complétés par les connaissances locales, sont présentés ensuite pour chacune des unités (cette décomposition en unités ayant vocation à faciliter la lecture du présent document).

Définition des impacts potentiels des inondations futures

Constitution des EAIP « cours d'eau » et « submersion marine »

Objectifs, principes généraux et limites

L'objectif poursuivi est de pouvoir calculer les indicateurs d'impacts sur l'emprise potentielle des événements extrêmes. Il s'agit donc d'abord d'approcher le contour de ces événements en mobilisant en premier lieu l'information immédiatement disponible (atlas des zones inondables, cartes d'aléas des PPR, etc.), et en la complétant si nécessaire par des études complémentaires.

Les Atlas des Zones Inondables (AZI) réalisés par l'approche hydrogéomorphologique ou les contours d'inondations historiques extrêmes par exemple peuvent donner une bonne approche des événements extrêmes recherchés, et ont été utilisés chaque fois qu'ils étaient disponibles sur les cours d'eau.

Lorsque la seule connaissance disponible porte sur des événements centennaux ou inférieurs, ou lorsque la connaissance des zones inondables est inexistante, un complément d'information a été apporté par des méthodes simplifiées basées sur l'analyse de la géologie et de la topographie.

Deux enveloppes approchées des inondations potentielles (EAIP) ont ainsi été élaborées sur l'ensemble du territoire national :

- ◆ **EAIPce pour les inondations par débordements de cours d'eau**, y compris les débordements des petits cours d'eau à réaction rapide (thalwegs secs), les inondations des cours d'eau intermittents et les inondations des torrents de montagne (à partir d'une superficie de bassin versant de quelques km²),
- ◆ **EAIPsm pour les inondations par submersions marines.**

Pour élaborer les EAIPce et EAIPsm, l'effet des ouvrages hydrauliques (barrages et digues de protection) n'est pas considéré (on considère les ouvrages comme transparents). Ainsi ces deux EAIP intègrent également **les inondations potentielles par rupture de digues de protection**. Les EAIPce et EAIPsm intègrent les zones inondées presque permanentes comme les lits mineurs, estuaires, lacs, étangs...

Avertissements et limites

La méthode employée génère des incertitudes qui peuvent être, selon les secteurs, relativement importantes (surestimation des emprises, ou au contraire à sous estimation). Les EAIP, qui fusionnent des sources d'information d'échelle et de précision variables, doivent être considérées avec précaution.

Les EAIP ne constituent pas une cartographie de zones inondables au sens administratif ou réglementaire et sont donc à ne pas confondre avec les documents suivants :

- ◆ les plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations ou littoraux,
- ◆ les atlas des zones inondables ou submersibles,
- ◆ la cartographie des surfaces submersibles et des risques d'inondation qui devra être réalisée dans la seconde étape de la mise en œuvre de la directive inondation.

Les EAIP ne peuvent donc pas être utilisées dans les procédures administratives ou réglementaires. En outre, étant données les échelles des données mobilisées, les EAIP ne doivent pas être utilisées à une échelle supérieure au 1/100 000.

Par ailleurs, ces enveloppes ne permettent pas de qualifier l'intensité des phénomènes potentiels. Or les conséquences des phénomènes peuvent être très différentes selon en particulier la cinétique des événements (délai d'alerte) et leur intensité (hauteurs, vitesses de submersion par exemple).

En prenant en compte ces limites, les EAIP constituent aujourd'hui la donnée la plus complète pour évaluer à l'échelle des bassins et à l'échelle nationale les conséquences potentielles des inondations extrêmes.

Phénomènes considérés, données et hypothèses mobilisées pour l'EAIP « cours d'eau »

L'EAIP « cours d'eau » représente l'emprise potentielle des débordements de cours d'eau, y compris les petits cours d'eau à réaction rapide, les cours d'eau intermittents et les thalwegs secs, ainsi que les torrents de montagne. On peut également faire l'approximation que l'emprise obtenue contient les emprises potentielles des inondations suite à des ruptures de digues de protection contre les inondations.

L'EAIP cours d'eau ne prend pas en compte les ruissellements en versant (coulées de boues et ruissellements localisés en dehors des thalwegs) ainsi que les phénomènes spécifiques liés à la saturation locale des réseaux d'assainissement en milieu urbain. Néanmoins, la méthodologie proposée permet de tenir compte de certaines de ces inondations urbaines, dès lors qu'elles sont associées à des thalwegs fortement urbanisés, qu'ils soient ou non drainés par un système d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales.

L'enveloppe approchée des inondations potentielles pour le débordement de cours d'eau est construite en fusionnant les informations suivantes pour dessiner une emprise :

- ◆ **la synthèse de l'ensemble de la connaissance cartographique disponible** sous forme informatique (système d'information géographique – SIG) concernant les zones inondables au sein des services de l'Etat (AZI, PPRI, autres données locales : données historiques, études diverses...),
- ◆ des informations qui ont permis de compléter les données existantes, soit pour en combler les manques (cours d'eau pour lesquels aucune connaissance n'est disponible), soit pour prendre en compte des événements plus importants que ceux connus (cas où la seule connaissance disponible est inférieure ou égale à un événement centennal). Ces compléments sont constitués :
- ◆ d'une part des informations disponibles sur la géologie : la **couche des alluvions récentes** donne dans la plupart des cas des indices intéressants d'inondabilité pour les cours d'eau importants ;
- ◆ d'autre part de **l'évaluation des zones basses hydrographiques**, résultat de l'application d'une méthode à grand rendement géographique : la méthode EXZECO (extraction des zones d'écoulement – application développée par le CETE Méditerranée et mise en œuvre conjointement avec le CETMEF). Cette méthode permet de compléter l'information principalement pour les têtes de bassin non couvertes par la connaissance actuelle, pour lesquelles les cartes géologiques fournissent peu ou pas d'information. Basée sur une approche topographique, elle permet d'identifier les thalwegs drainant une superficie supérieure à un seuil donné.

Les digues de protection contre les inondations ont été considérées comme transparentes pour l'élaboration de l'EAIP. Ce scénario permet de considérer également les zones qui, bien que protégées pour certaines catégories d'événements, pourraient être submergées en cas de défaillance des ouvrages ou d'événement extrême supérieur à l'objectif de protection. L'approximation faite est que le potentiel sur-aléa causé par la rupture d'une digue de protection est contenu dans l'emprise de l'EAIP. L'EAIP considérant ces ouvrages transparents englobe donc autant que possible les effets d'une potentielle rupture d'ouvrage de protection.

Les impacts potentiels du changement climatique sur les inondations par débordement de cours d'eau ne sont pas pris en compte dans la constitution de l'EAIP cours d'eau, étant donné qu'aucune tendance claire ne se dégage (cf Annexe - référence¹).

Une fois l'ensemble des informations recueillies au niveau du bassin, une analyse critique a été réalisée par l'Etat pour constituer l'enveloppe approchée des inondations potentielles. Les couches géologiques, ou des zones fournies par Exzeco en particulier ont été écartées si les connaissances existantes montraient que ces enveloppes sont bien supérieures aux événements extrêmes.

¹ Une partie des annexes sur les méthodologies portera spécifiquement sur la prise en compte du changement climatique.

Evaluation des conséquences négatives des inondations

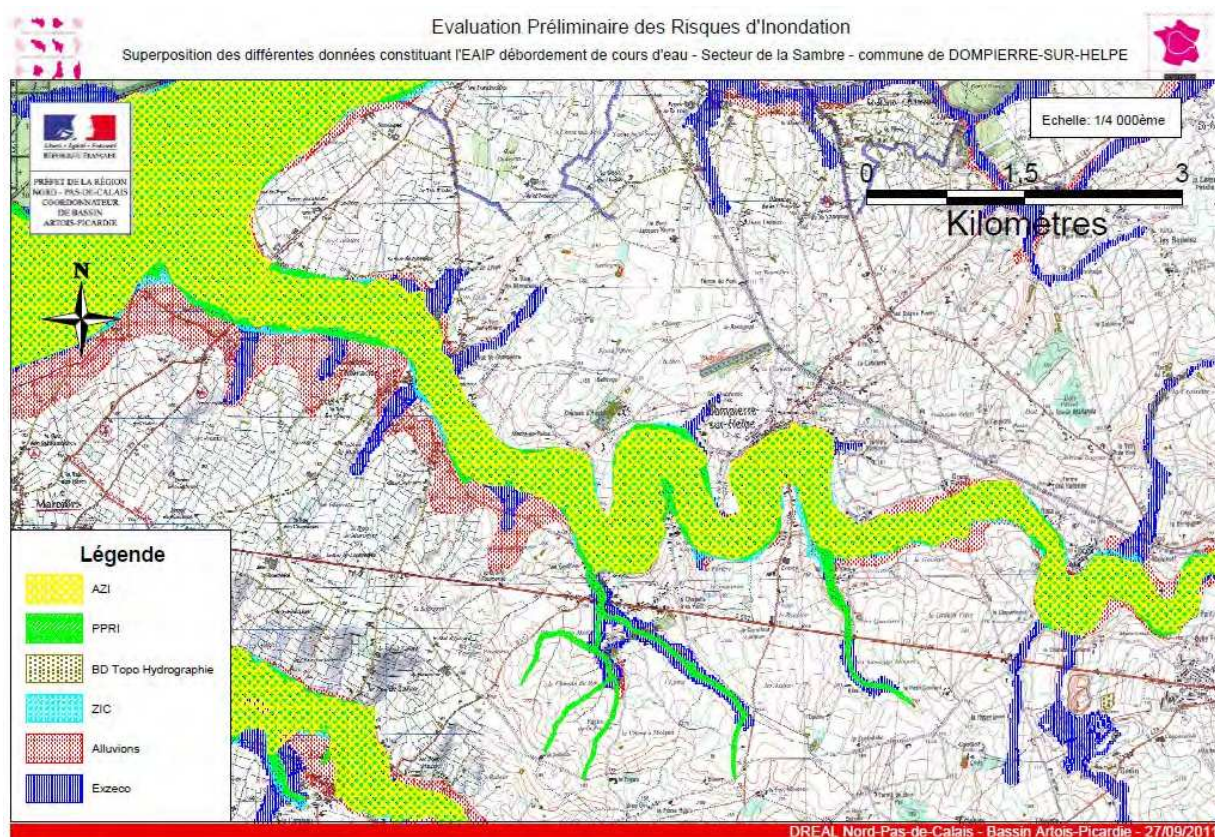
Comme cité plus haut, afin de constituer l'EAIPce, une collecte de données a été nécessaire auprès des différents services en fonction des thèmes suivants :

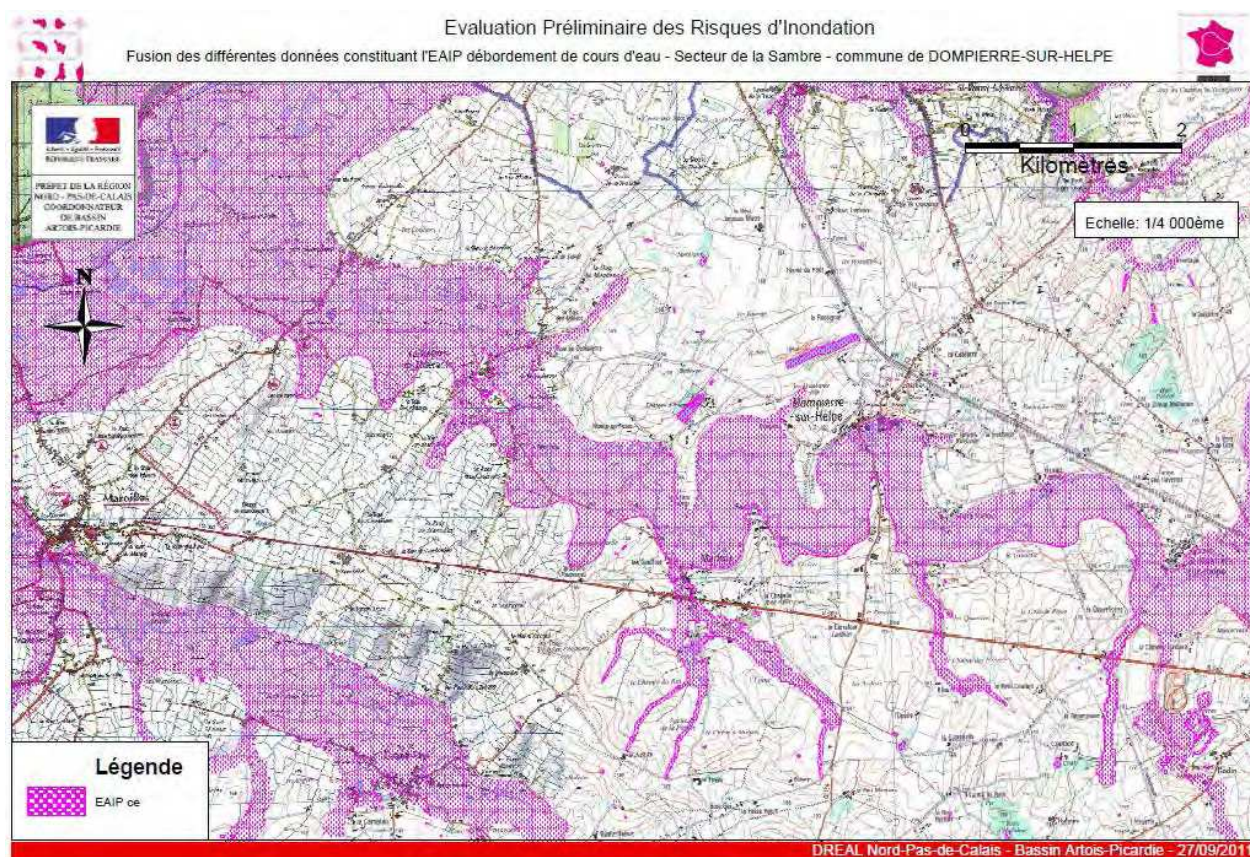
- ◆ AZI : 23 zonages (couches d'information) issus des AZI du bassin ont été utilisées.
- ◆ PPRI : 21 zonages (couches d'information) issus des PPRI du bassin ont été utilisés
- ◆ Dans le thème « Autres », on retrouve 3 sous-thèmes :
 - ➔ -les ZIC : 5 711 données constituent la base de données des zones inondées constatées, notamment en provenance de l'étude « GUISCARD » réalisée dans la Somme.
 - ➔ - le ruissellement avérée : Résultat d'une étude réalisée par une stagiaire au sein de la DREAL NPdC, cette base est constituée de 164 données de ruissellement.
 - ➔ - la BD_topo_HYDROGRAPHIE : Ces données, issues d'une modélisation 3D du bassin et de ses infrastructures, constituent l'ensemble des points d'eau mentionnés sur la carte IGN[©] au 1/25 000^{ème}.

Toutes les données du thème « Autres », on été retenues pour constituer l'EAIPce.

- ◆ Alluvions : Résultat d'expertise du CETE Nord-Picardie, seules les alluvions récentes ont été retenues pour constituer l'EAIPce.
- ◆ Exzeco : ces données sont issues d'Exzeco 1 m (hauteur) et avec un seuil minimal de surface drainée d'1 km² (voir annexe 1). Ces données ont été assemblées (366 073 données) et fusionnées (33 193 données).

Les cartes suivantes illustrent l'élaboration de l'EAIPce à partir des différentes sources de données, fusionnées pour obtenir l'enveloppe finale :





Phénomènes considérés, données et hypothèses mobilisées pour l'EAIP « submersion marine »

L'EAIP « submersions marines » représente l'emprise potentielle des inondations par submersions marines et rupture d'ouvrages de protection contre les submersions marines.

L'EAIP ne prend pas en compte les tsunamis, ni l'érosion du trait de côte en particulier sur les côtes rocheuses, qui peut entraîner d'autres types de risques.

La méthode nationale retenue pour constituer l'enveloppe approchée des inondations potentielles « submersions marines » consiste à assembler les trois types d'informations ci-dessous pour dessiner une emprise :

- ◆ la **synthèse de l'ensemble de la connaissance cartographique disponible** au format SIG concernant les zones inondables par submersions marines au sein des services de l'Etat (AZI, PPRN submersions marines et assimilés, autres données locales : données historiques, études diverses...),
- ◆ l'**étude de référence au niveau national « Vulnérabilité du Territoire National aux Risques Littoraux »**, qui a cartographié les zones topographiques du littoral situées sous un niveau donné, constitué du niveau marin centennal auquel est ajouté un mètre pour la prise en compte des effets du changement climatique. Pour la constitution de ces **zones basses littorales**, les ouvrages de protection et les protections naturelles de zones basses (cordons dunaires par exemple) ne sont pas pris en considération. Cette approche peut, de fait, conduire à sur-estimer l'extension des zones concernées. Par ailleurs, elle ne fournit ni hauteurs de submersion ni vitesses d'écoulement ;
- ◆ des informations sur la géologie (**couche des alluvions maritimes récentes**) disponibles sur le littoral.

Les ouvrages de protection et les protections naturelles de zones basses (cordons dunaires par exemple) n'ont d'une manière générale pas été pris en considération. Toutefois, dans certaines parties aval des fleuves ou de leurs affluents, des barrages ou des écluses ont été édifiés pour soustraire ces cours d'eau aux intrusions marines et permettre une régulation des zones amont (soutien d'étiage, évacuation des crues continentales). Dans certains cas, ces ouvrages assurant une très forte protection sur des territoires situés en amont, ces territoires ont été soustraits de l'enveloppe.

L'impact du changement climatique a été pris en compte dans les résultats de l'étude Vulnérabilité du Territoire National aux Risques Littoraux, en considérant une rehausse du niveau de la mer d'un mètre pour l'ensemble des côtes, Outre-Mer et Méditerranée inclus, en cohérence avec l'hypothèse extrême du GIECC à l'horizon 2100 (cf Annexe -Référence).

Une fois l'ensemble de ces informations recueillies au niveau du bassin, une analyse critique a été réalisée en DREAL pour constituer l'enveloppe approchée des inondations potentielles. Les zones basses littorales en particulier ont pu être écartées ou amendées, pour prendre en compte des données topographiques plus précises ou des niveaux extrêmes différents, ainsi que les couches géologiques (ou une partie de ces couches) si les connaissances existantes montraient qu'elles sont bien supérieures aux événements extrêmes.

Comme cité plus haut, afin de constituer l'EAIPsm, une collecte des données a été nécessaire auprès des différents services (DDTM, DREAL, ...) en fonction des thèmes suivants :

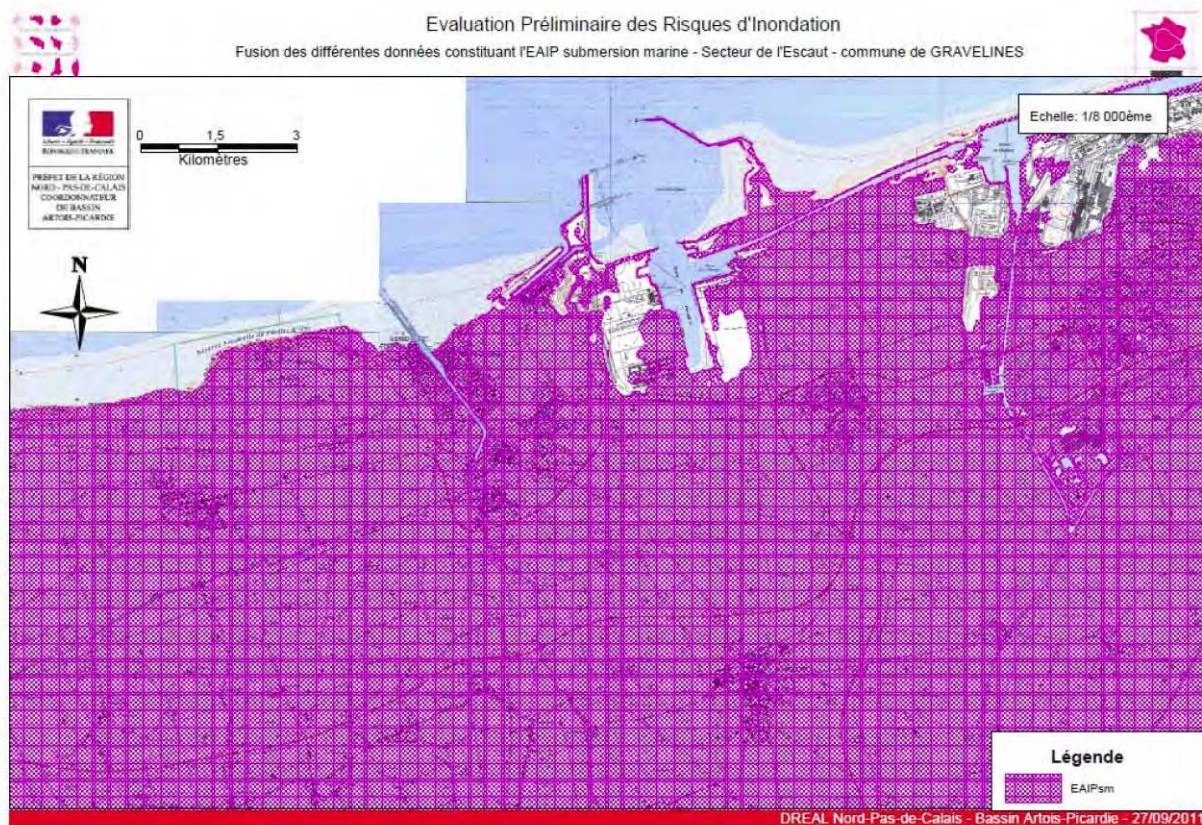
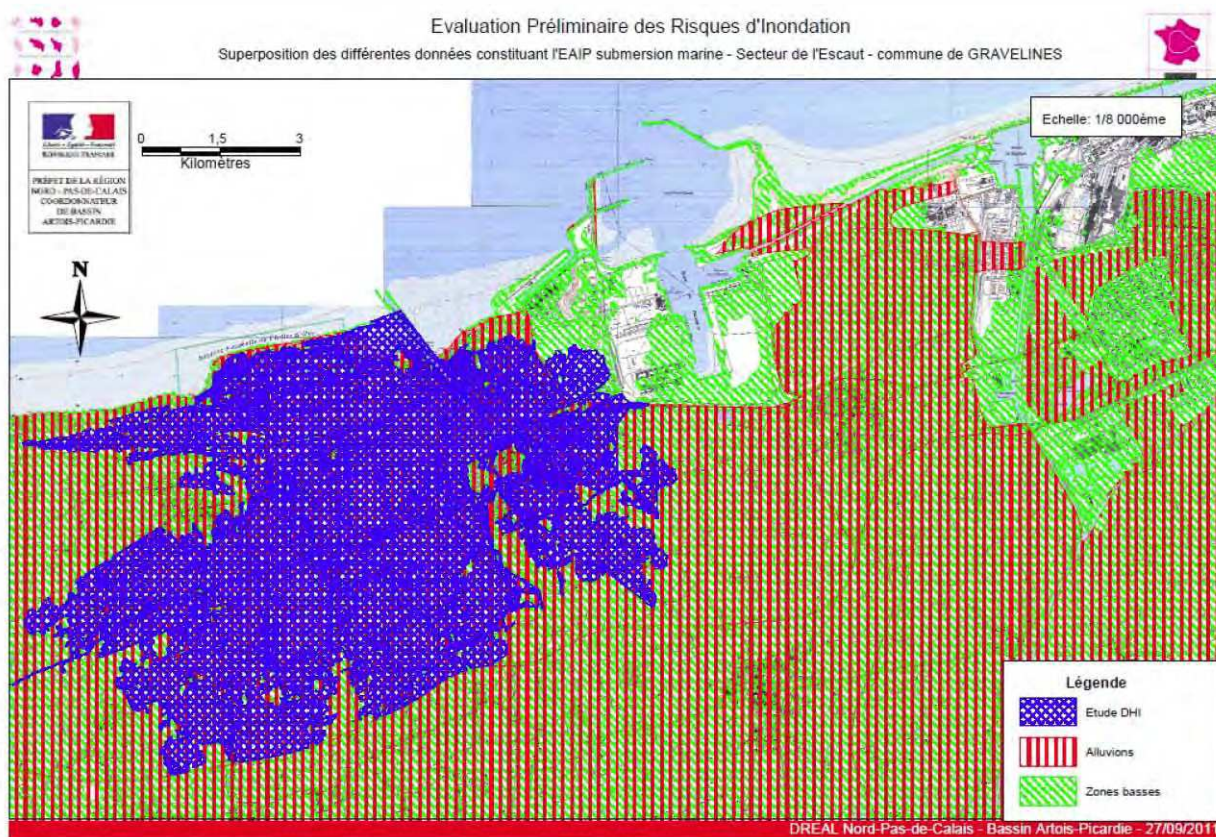
- ◆ AZI : aucun AZI disponible
- ◆ PPRI : aucun PPRI disponible.
- ◆ Dans le thème « Autres », on retrouve 1 seul sous-thème :
 - ➔ - Etude DHI : Ces données sont issues d'une étude hydraulique (région Nord-Pas-de-Calais) caractérisant l'aléa de submersion marine par rupture, débordement et franchissement d'ouvrages et en intégrant les conséquences du changement climatique.

Trois séries de cartes d'aléas ont été produites dans le cadre de cette étude pour trois périodes de retour suivantes : 10 ans, 100 ans et 1 000 ans. Des bandes de 100 m derrière chaque ouvrage pouvant présenter un risque de rupture, caractérisé par un aléa très fort, ont également été réalisées.

Afin de constituer l'EAIPsm, il a été retenu l'ensemble des bandes de 100 m derrière chaque ouvrage ainsi que les cartes d'aléa d'une période de retour millennale (le maximum) avec une largeur de rupture de l'ouvrage maximale (100 m).

Les cartes suivantes illustrent l'élaboration de l'EAIPsm à partir des différentes sources de données, fusionnées pour obtenir l'enveloppe finale :

Evaluation des conséquences négatives des inondations



Résultats obtenus

La carte ci-après montre l'étendue des EAIP « cours d'eau » et « submersion marine » pour le bassin Artois Picardie, incluant les deux districts Escaut et Sambre.

Ces enveloppes se superposent à l'embouchure des cours d'eau. Certains secteurs sont effectivement soumis aux inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine. Il peut néanmoins arriver que l'attribution de la submersion aux deux origines soit le fait des méthodes employées (basées sur l'observation de la topographie et de la géologie, et non des phénomènes), et ne reflète pas la réalité.

L'identification de l'origine précise de la submersion étant cependant quelquefois difficile, une analyse basée sur la connaissance du terrain et des phénomènes pourra être faite si cela s'avère nécessaire lors de l'étape de cartographie.

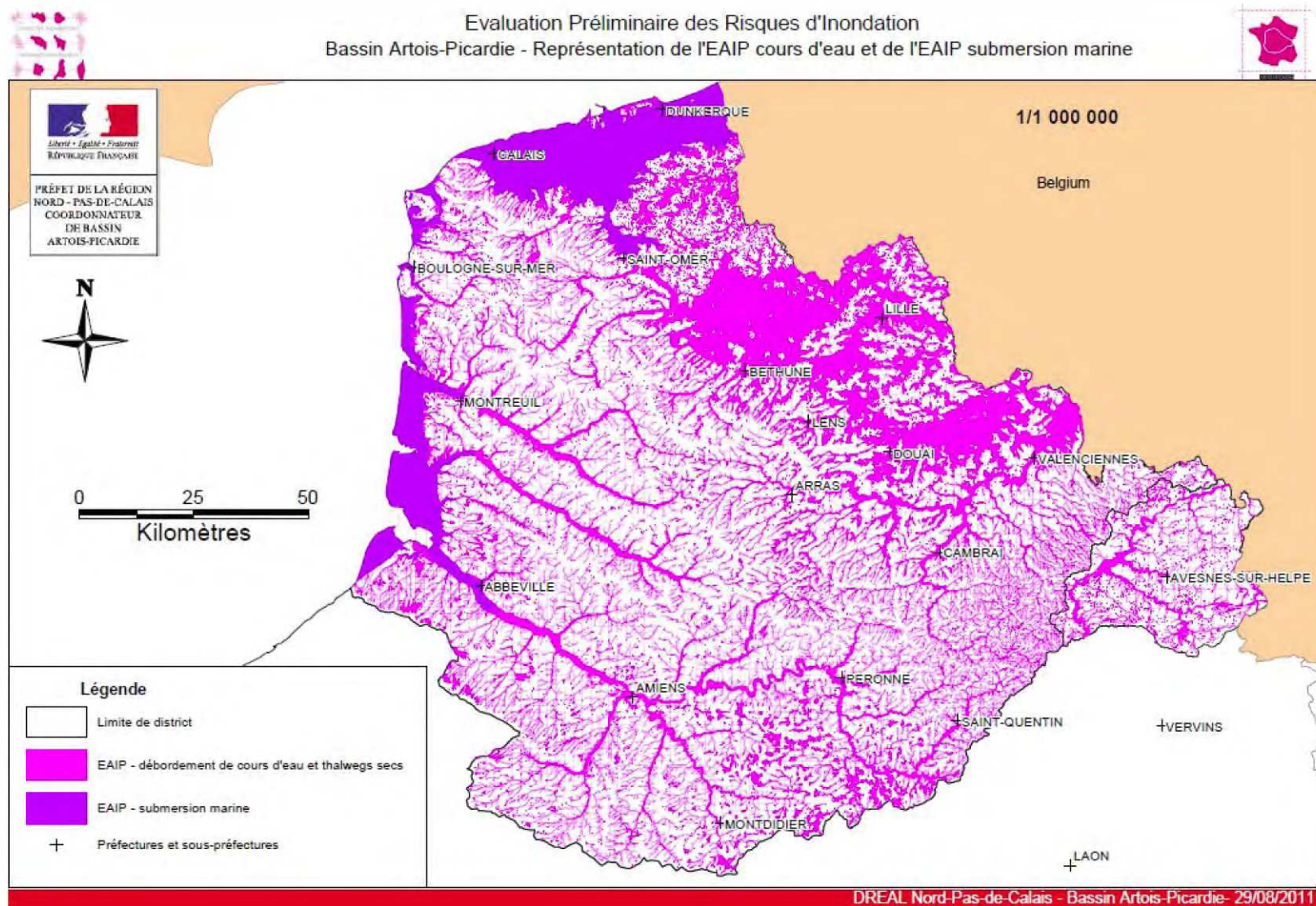
Une partie importante du bassin Artois-Picardie est couvert par l'EAIP, il l'est essentiellement par l'EAIPce mais une grande partie du littoral, les bas champs et zones de polders sont touchés par l'EAIPsm. On note que ces surfaces peuvent être particulièrement importantes notamment entre Calais, Dunkerque et Saint-Omer ce qui s'explique par la méthode employée qui est strictement topographique et ne prend pas en compte les éléments dynamiques et les ouvrages qui sont présents sur les canaux. L'EAIPce fait apparaître les fonds de vallées des principaux cours d'eaux (Canche, Authie, Somme, Sambre) mais aussi tout le chevelu des talwegs secs qui sont très présents sur le bassin. Les grandes plaines (plaine de la Lys et de la Scarpe) du département du Nord ressortent particulièrement dans cette cartographie ce qui s'explique par une topographie particulièrement plane à cet endroit.

L'enveloppe EAIPce du district Escaut représente 27,7% de la surface totale du bassin, chiffre le plus important au niveau national parmi toutes les régions hydrographiques (au nombre de 25 en France).

En ce qui concerne l'EAIPsm, la surface représente seulement 6.9% de la surface totale du district Escaut, même si cette surface est supérieure à la moyenne française (5%) des régions hydrographiques ayant des façades maritimes.

Pour le district Sambre, l'enveloppe EAIPce représente 17,1% de la surface totale, chiffre qui est également supérieur à la moyenne des EAIPce par région hydrographique.

Evaluation des conséquences négatives des inondations



Évaluation des zones sensibles aux remontées de nappes² :

Phénomènes en jeu



L'apport des pluies efficaces soumet la nappe à des variations saisonnières et à des variations pluriannuelles très sensibles. Les séries d'années pluvieuses (ex 2000-2001) peuvent ainsi provoquer une forte remontée de la nappe. La nappe affleure alors et des sources temporaires apparaissent. La principale conséquence du phénomène de remontée de la nappe est l'apparition d'inondations. Lorsque celles-ci se manifestent, elles persistent plusieurs mois et provoquent des perturbations dans la vie locale (caves, mais aussi maisons et magasins noyés, chaussée dégradée, etc...).

Plusieurs paramètres sont particulièrement importants dans le déclenchement et la durée de ce type d'inondation :

- ◆ Le caractère libre de la nappe, permettant son alimentation par les pluies. Plus les terrains seront favorables à l'infiltration en surface (calcaires, craie par exemple), plus l'aquifère sera sujet à ce phénomène, si les conditions suivantes sont également satisfaites.
- ◆ une suite d'années à pluviométrie excédentaire, entraînant des niveaux d'étiages de la nappe de plus en plus élevés,
- ◆ une amplitude importante de battement annuel de la nappe, dépendant étroitement du pourcentage d'interstices de l'aquifère, et une faible vitesse naturelle d'écoulement de l'eau dans la nappe
- ◆ un volume global important d'eau contenue dans la nappe, à l'intérieur des limites du bassin d'un cours d'eau (le volume contributif de la nappe à l'échelle du bassin versant hydrogéologique).

Les secteurs où la densité de cours d'eau est faible sont ainsi généralement propices à l'apparition de remontées, en particulier en milieux calcaires.

Méthode d'analyse de la sensibilité aux remontées de nappe

Pour évaluer la sensibilité des nappes aux remontées, une analyse multicritères a été menée.

Les critères utilisés sont les suivants :

- ◆ critère de sensibilité à la remontée de nappe égal au ratio entre la différence entre l'altitude du sol et la côte moyenne de la nappe et le demi battement, en d'autres termes, c'est l'amplitude annuelle de la nappe au dessus de son niveau moyen.
- ◆ critère de perméabilité (capacités d'infiltration), fonction de la pente, de la nature du sol
- ◆ critère d'inertie et de cyclicité de la nappe

² La présentation des cartes de sensibilité aux remontées de nappes peut éventuellement être présentée dans le paragraphe précédent, à titre d'information complémentaire, sans faire l'objet d'un paragraphe spécifique.

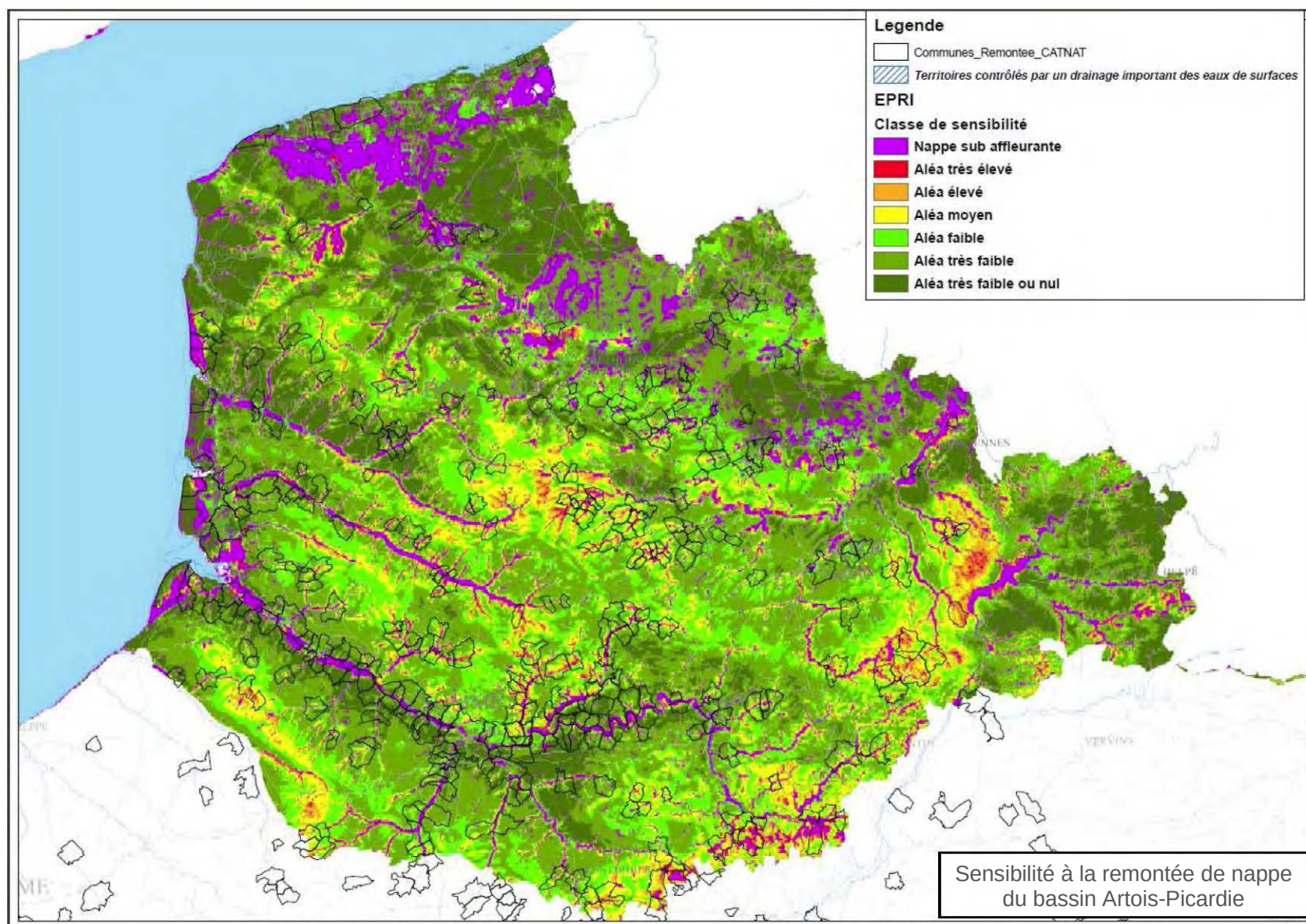
Evaluation des conséquences négatives des inondations

- l'existence de phénomènes historiques ayant entraîné une reconnaissance de l'état de Catastrophe naturelle sur les communes

Bien que toutes les données disponibles aient été utilisées pour établir la cartographie ci-après, il est important de savoir que cette cartographie est basée sur une analyse par interpolation de données très imprécises et provenant parfois de points éloignés les uns des autres. Pour cette raison elle ne procure que des indications sur des tendances, et ne peut être utilisée localement à des fins de réglementation. Pour ce faire, des études ponctuelles détaillées devront être menées.

Les secteurs représentés en rouge ne représentent généralement que les zones de vallées alluviales où la nappe est naturellement proche de la surface et très influencée par les crues des cours d'eau. Ce ne sont donc pas à proprement parler des zones de remontées de nappes, et ils correspondent en général bien avec les secteurs de crues de débordement.

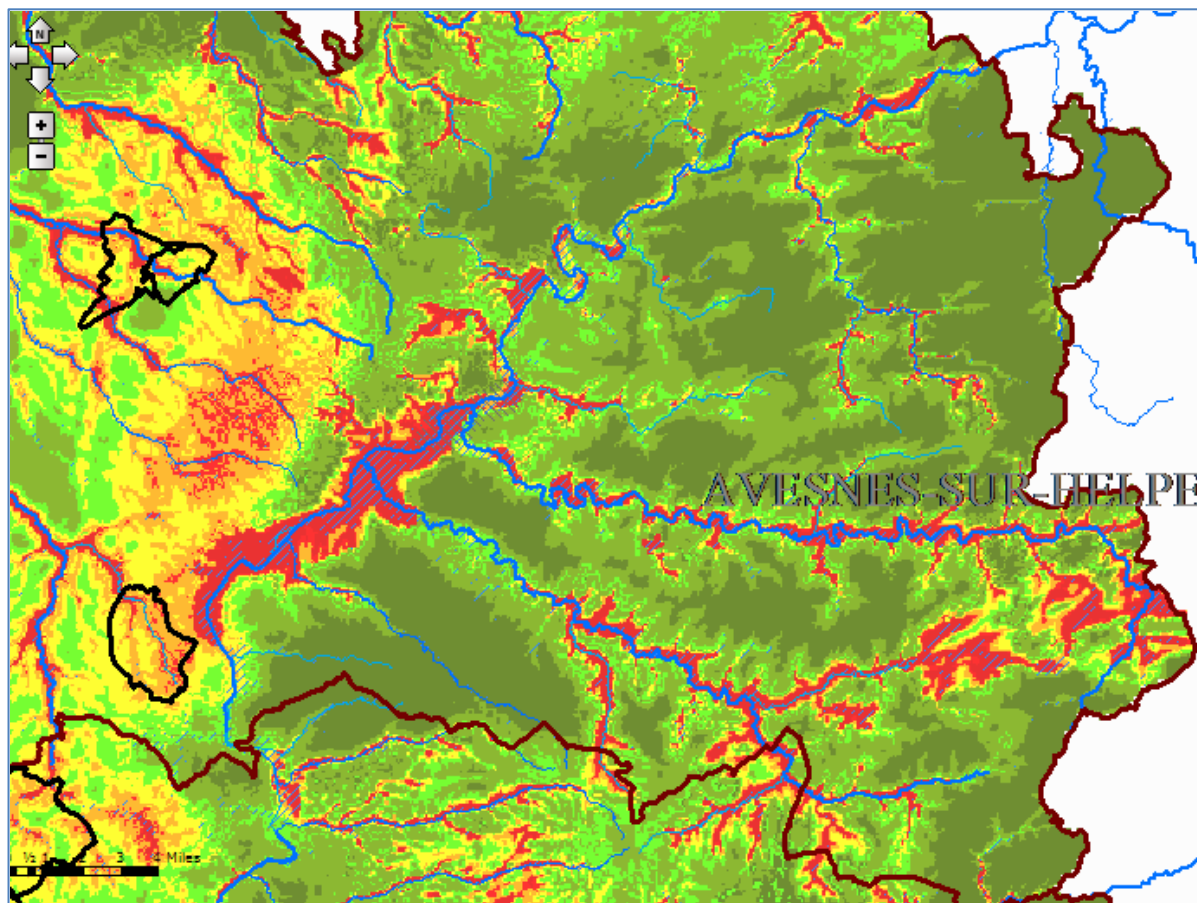
En revanche, les secteurs colorés en orange ou en jaune représentent plus probablement les zones pouvant correspondre à des remontées de nappes : ces zones sont assez bien identifiées en particulier dans les parties amont des cours d'eau. Les classes 3 et 4 représenteront donc les secteurs de vigilance pour ce type de phénomène.



Commentaires sur la carte de sensibilité aux remontées de nappes

La géologie du bassin Artois-Picardie est découpée en deux grands bassins : le bassin franco-belge où s'écoulent la Scarpe, la Sensée et l'Escaut, et l'extension du bassin parisien vers le Sud. Ces deux bassins sont séparés par le bombement des collines d'Artois.

Unité de présentation Sambre



*Secteur de la Sambre (cartographie de la sensibilité-version Novembre 2011-BRGM)-
à gauche BAZUEL.*

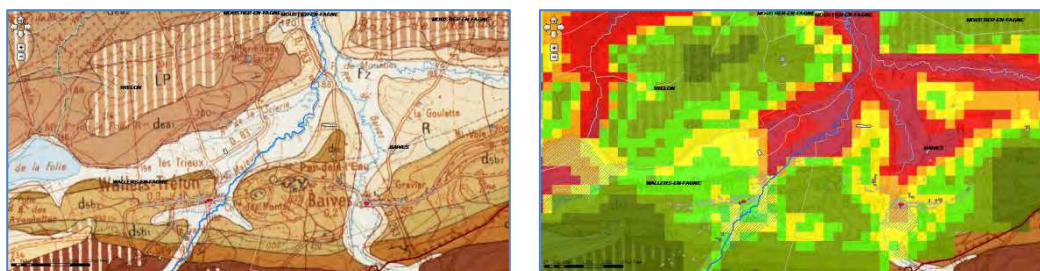
Cette unité correspond à l'Avesnois, au Sud-est du département du Nord, et comprend le territoire situé à l'Est de la Sambre, les affluents de rive gauche étant très courts. Cette unité est limitée à l'Est par la ligne de crête du bassin de l'Escaut, matérialisée par les hauts bassins des ruisseaux des Harpies, du Ruisseau Saint Georges, de l'Ecaillon et de la Rhonelle.

La sensibilité aux remontées de nappes y paraît généralement faible à très faible, excepté le long des cours d'eau (Sambre, Helpe Majeure, Helpe Mineure, ruisseaux de Tarsy, du Pont de Sains au nord du haut bassin de l'Helpe Mineure, de Chevreuil au Sud du cours médian de l'Helpe Mineure). Dans ces secteurs la forte sensibilité correspond essentiellement aux nappes alluviales.

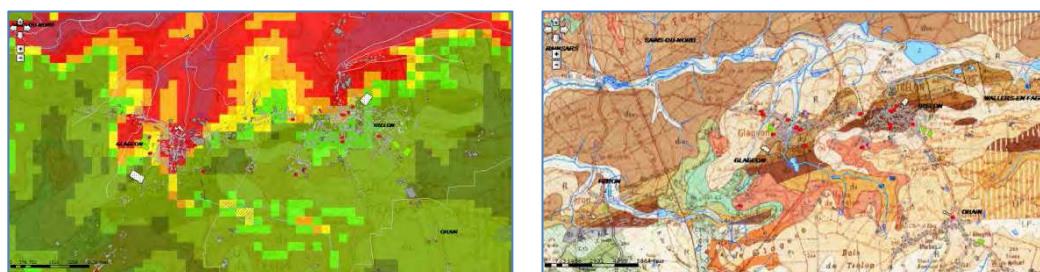
Géologiquement, le secteur du haut bassin de l'Helpe Majeure correspond à des terrains paléozoïques majoritairement gréseux, qui ne semblent pas avoir donné lieu à des remontées de nappes. Ce secteur délimité par les communes de Momignies et de Montceaux-Imbrechies (Hainaut-Belgique) ne semble pas être un secteur à zones sensibles aux remontées : seules des nappes alluviales y sont remarquées, dont les niveaux peuvent être par endroits proches de la surface.

Evaluation des conséquences négatives des inondations

Dans le secteur de la vallée du ruisseau de Pont-de-Sains, et jusqu'à la vallée de l'Helpe Majeure qui correspondent aux communes de Baives et de Wallers, les zones apparaissant comme sensibles ne sont que le reflet de la présence des vallées alluviales.



Secteur de Trélon, Wallers et Baives (Helpe Majeure et ruisseau de Baive), en domaine paléozoïque



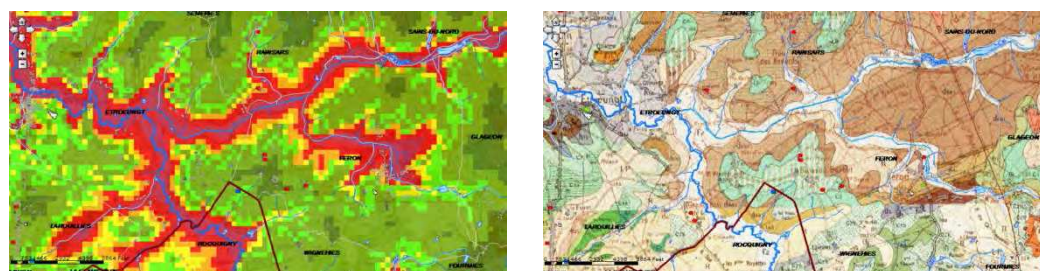
Secteur de Glageon (Ruisseau de Pont de Sains et de Lorrain Fossé), en domaine paléozoïque

Cependant dans ce secteur il est probable que la cartographie fasse probablement apparaître des zones sensibles trop étendues (notamment en ce qui concerne les secteurs du Ru de l'Eppe Sauvage, Ruisseau Voyon, Ruisseau du Corbion).

Une zone de forte sensibilité se dessine dans le haut bassin du ruisseau du Pont de Sains lorsqu'il rejoint le haut bassin de la Helpe Majeure (communes de Trélon, Glageon, Sains-Du-Nord, et Feron plus à l'Ouest). Plus au sud, à l'ouest de Fourmies, la commune de Wignehies au niveau du Ruisseau du Petit Moulin et de celui des Maillets, affluent de la Helpe Mineure, montre une très forte sensibilité : celle-ci semble correspondre à l'apparition progressive des formations crétacées, surmontant les formations paléozoïques.

Au Nord-Ouest de Fourmies, les communes d'Etroeungt (où l'Helpe Mineure reçoit le Ruisseau du Pont de Sains), et celle de Larouillies (avec le Ruisseau de la Fontaine Durand et de Bouvret), montrent également des sensibilités élevées : on y distingue une épaisseur d'une quarantaine de mètres de Crétacé et d'Eocène, plaquées sur le paléozoïque.

En se dirigeant vers l'Ouest, le secteur du Ru de Féron paraît sensible en raison d'une nappe alluviale, et les terrains Crétacés commencent à apparaître (zone de sensibilité en tête du ruisseau Legrand au nord de Fourmies).



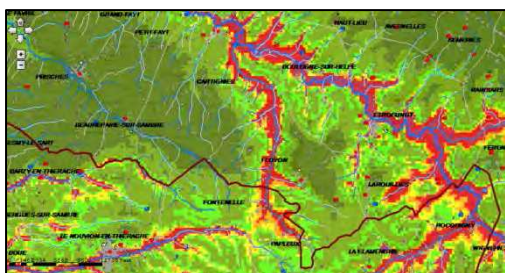
Secteur de Feron – apparition des terrains de craie

Evaluation des conséquences négatives des inondations

Encore plus vers l'Ouest vers Wignehies, les terrains Crétacés se font plus fréquents, mais la sensibilité aux remontées de nappe ne quitte pas le territoire des vallées, même si elle remonte parfois assez haut dans la vallée (Ruisseau des Maillets, Ruisseau des Petits Moulins, Ru Roger).

Les mêmes conditions se retrouvent dans le département voisin de l'Aisne (Communes de Rocquigny, La Flamengrie). A l'Ouest d'Etroeungt, les terrains crétacés se font plus fréquents, surtout à l'ouest du ruisseau du Chevreuil (communes de Floyon, Cartignies).

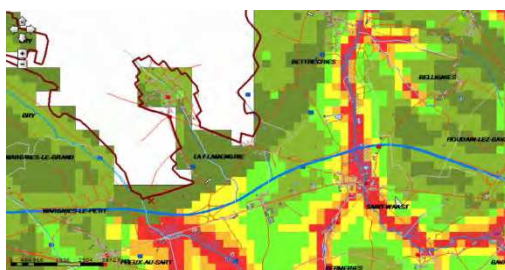
Centrée sur la commune de Prische, une vaste zone montre une sensibilité très faible, qui se termine sur les communes de Le Favril et surtout de Landrezieux sur la Sambre. La vallée de la Sambre montre alors quasiment partout une forte sensibilité, sauf dans la commune de Rejet-de-Beaulieu, dans la partie amont de celle de Catillon-Sur-Sambre, et dans la partie occidentale de la commune d'Oisy (Aisne), où elle est faible. La partie Est de Oisy montre une forte sensibilité, en relation avec la plaine alluviale de la Sambre.



Domaine de faible sensibilité sur la commune de PRISCHE (à gauche)

En résumé, pour l'unité de présentation Sambre, trois secteurs sensibles aux remontées de nappes semblent ressortir, même s'ils correspondent surtout à des zones alluviales :

- à l'amont de l'Helpe Mineure, notamment au niveau du ruisseau du Pont de Sains et du ruisseau de la Chaudière (sud-ouest de la carte). La commune la Flamengrie semble particulièrement sensible, dans la partie de son territoire situé dans les vallées. Mais comme pour la commune de Rocquigny, en Avesnois, en domaine de craie peu épaisse sur terrains paléozoïques, ces deux communes et l'ensemble de la zone ne correspondent pas vraiment à un domaine de remontées de nappes, mais plutôt à un domaine alluvial à nappe affleurante. La couverture de craie, quand elle existe, n'est probablement pas assez importante pour conduire à des phénomènes de remontées de nappe.



Le secteur de La Flamengrie (crétacé sous argiles à silex)

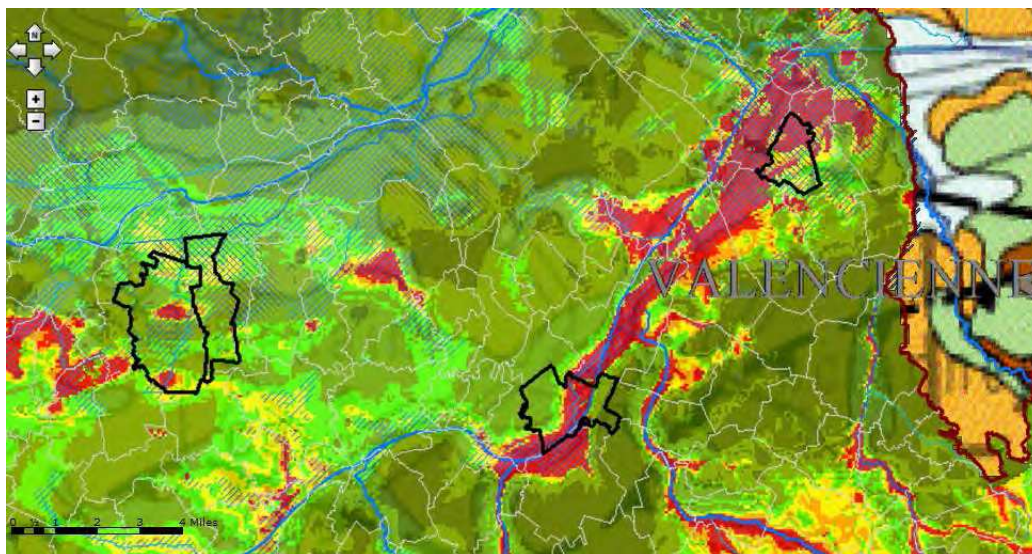
- sur l'aval du ruisseau Tarsy suivi d'une portion de la Sambre, les communes de Saint Aubin (Nord), Montceau-Saint-Waast (Nord) et Sassegnies (Nord) sont les plus sensibles.

Aucune commune du district de la Sambre n'a fait l'objet d'un arrêté CATNAT pour ce type de phénomène.

Unité de présentation Scarpe- Escaut-Sensée

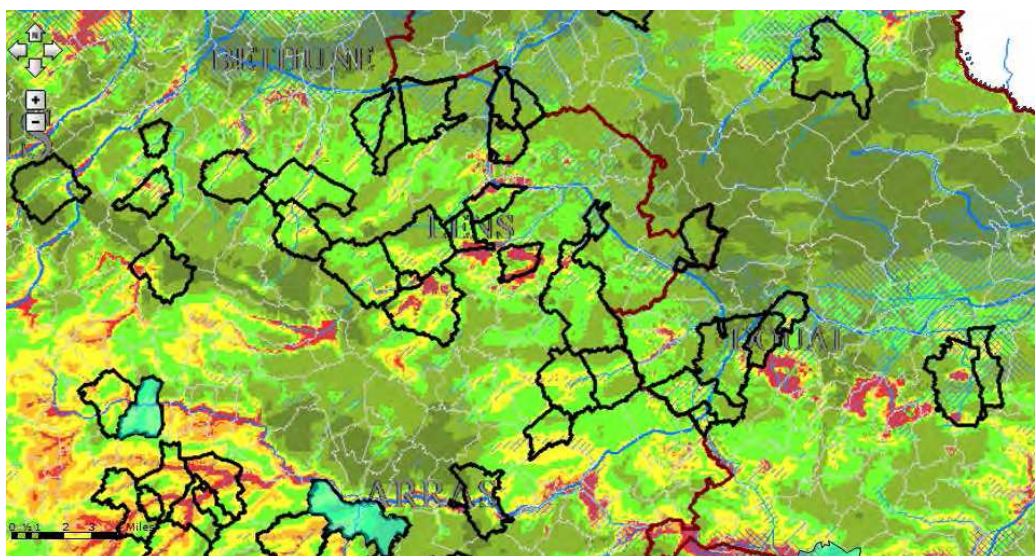
Deux secteurs présentent une sensibilité marquée à la remontée de nappe: la plaine de la Scarpe et ses affluents comme le Cojeul, le Crinchon ou l'Agache ainsi que les affluents de l'Escaut comme la Selle, la Rhonelle, l'Erclin et l'Ecaillon.

Arras, Aubigny-en-Artois, Cambrai, Trith-Saint- Leger sont les principales communes ayant une grande sensibilité aux remontées de nappes et ayant fait l'objet d'un ou plusieurs arrêtés de Catastrophes naturelles (CATNAT) pour ce phénomène. Au total, l'analyse de la sensibilité aux remontées de nappe recoupe 52 communes ayant fait l'objet d'un ou plusieurs arrêtés CATNAT pour ce type de phénomènes.



Communes de Trith-Saint-Léger, sur l'Escaut (à dr.) Somain et Fenin (à g. sur le Cavin).

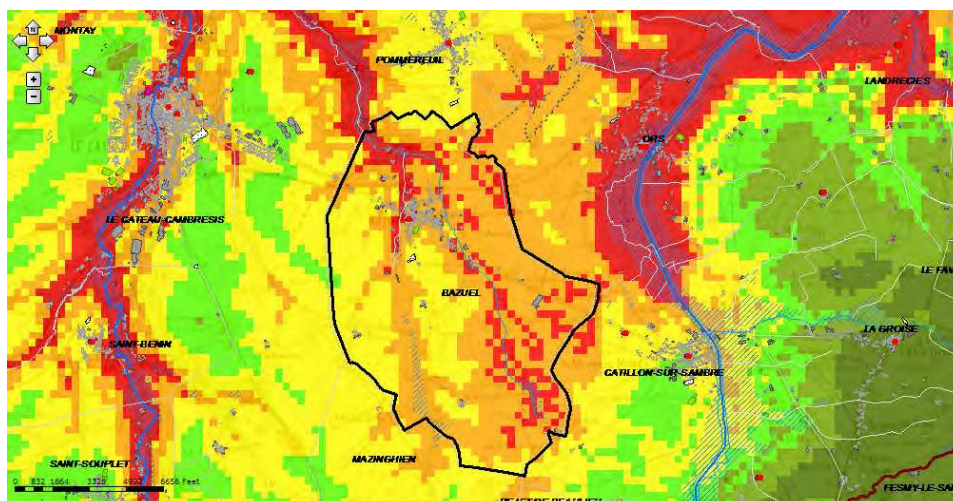
Dans ce secteur de craie comportant des placages tertiaires, il est probable que l'on soit en présence de véritables remontées de nappes. Les crues des cours d'eau y sont très probablement nourries par l'aquifère de la craie.



Secteur d'Arras et Aubigny en Artois

Evaluation des conséquences négatives des inondations

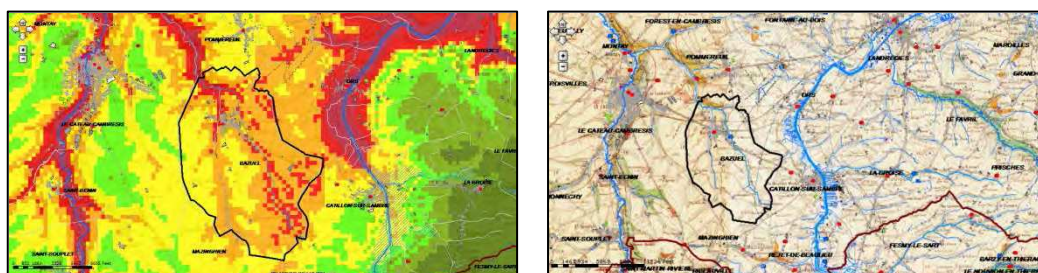
D'une façon générale à l'ouest du cours de la Sambre commence le territoire de craie franche (secteur du Cambrésis), souvent propice à l'apparition de remontées de nappes. Mais c'est surtout dans le secteur de Catillon-Sur-Sambre, Bazuel, Saint-Souplet, Cateau-Cambressis, Saint Benin, Busigny, Marez, et Elincourt qu'il peut y avoir un risque de remontées, en raison de la couverture de craie et des couches Tertiaires sur les plateaux, qui peuvent receler des réserves d'eau importantes.



Le secteur de Bazuel

A l'Ouest de la Sambre, vers, l'Escaut les communes de Hommécourt-Sur-Escaut, Bantouzelle, Banteux, Les Rues Des Vignes, Esnes, ainsi que tout le plateau entaillé par le Torrent d'Esnes, sont sensibles aux remontées de nappes (présence de Crétacé et d'Eocène).

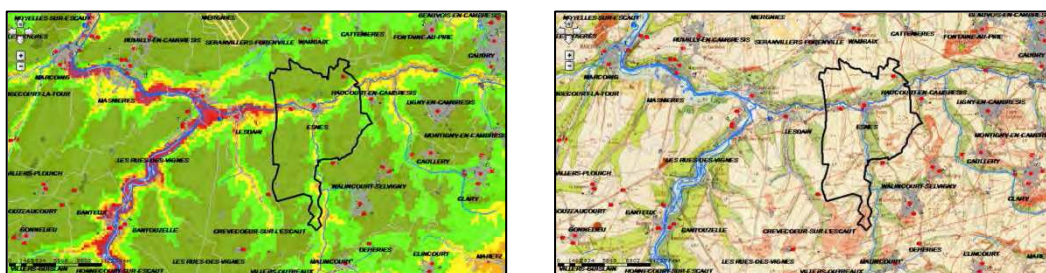
Le Cambrésis, en domaine de craie, montre des secteurs sensibles étendus, de Catillon-Sur-Sambre A Marez, avec des communes classées ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT en 2001 (Busigny, Bazuel), très probablement en relation avec un épaississement de la craie.



Secteur de Bazuel, à l'ouest de la Sambre

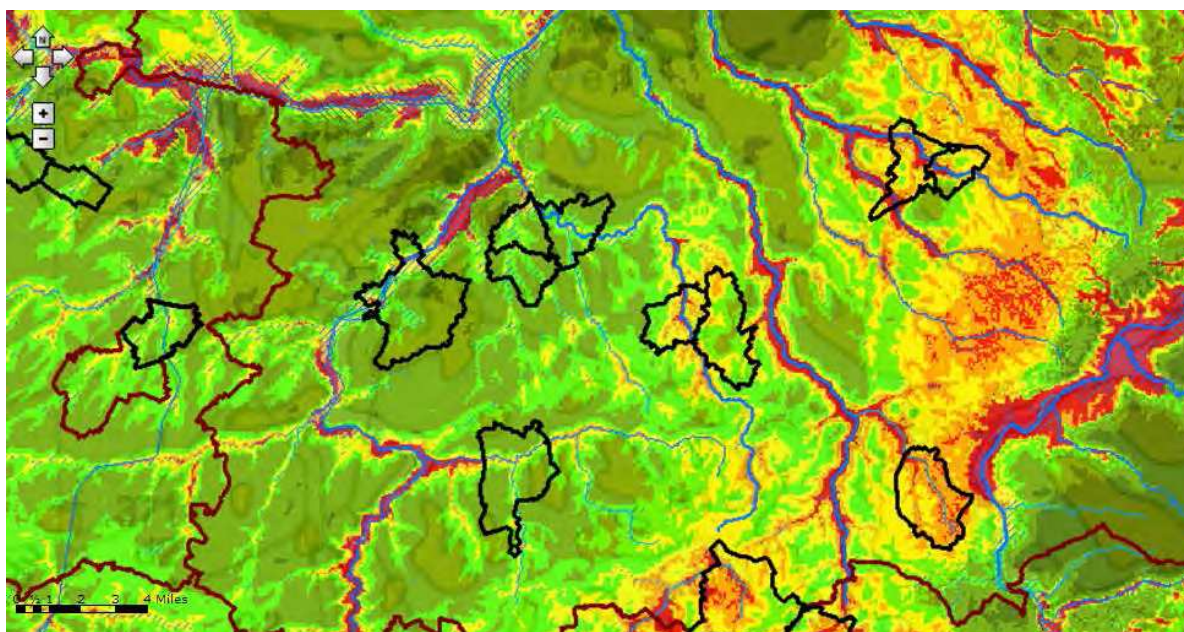
Au-delà vers l'Ouest, après la zone du Cateau-Cambresis, la sensibilité aux remontées de nappe redevient faible jusqu'à l'Escaut, malgré quelques valeurs ponctuelles élevées limitées aux vallées de petits cours d'eau (Ruisseau de Sargrenon, Riot Chantrain).

Au nord de ce secteur peu vulnérable, il convient de noter la présence de la commune d'ESNES, ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT, à la confluence du Torrent d'Esnes et du Ruisseau de Sargrenon. Dans ce secteur, il apparaît que les crues sont dues à un drainage de la nappe à l'intérieur des seules vallées : il ne semble pas s'être produit de remontées de nappes sous plateau. Les secteurs à surveiller se limiteront donc aux vallées.



Secteur du torrent d'Esnes, en domaine de craie

Enfin, aux abords de l'Escaut, la couverture Tertiaire diminue fortement, laissant à découvert les Limons de Plateaux et la craie. Dans ce secteur, bien que la sensibilité ne soit pas cartographiée de façon évidente, plusieurs communes ont été classées CATNAT.

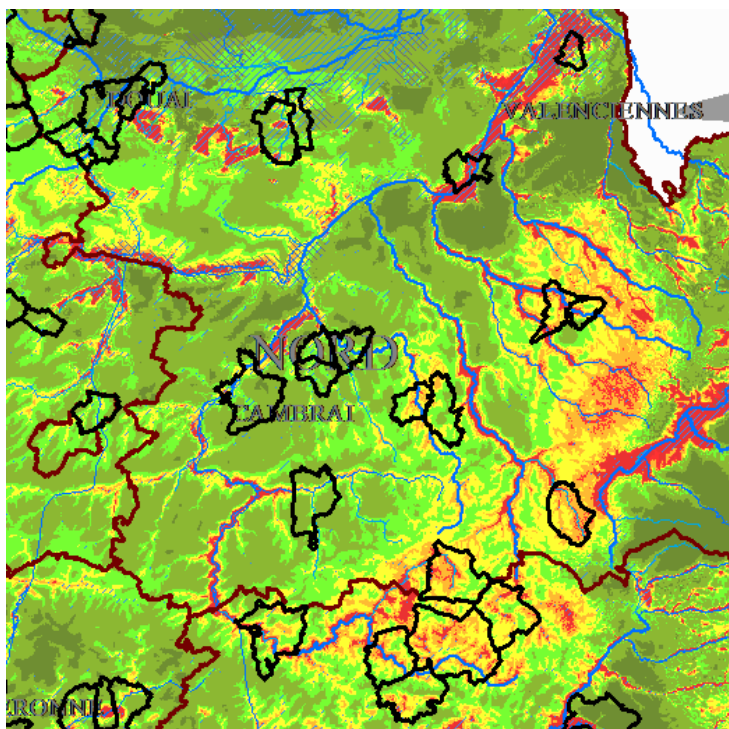


Secteur du département du Nord, zone de l'Escaut, au Nord immédiat du département de l'Aisne

Au sud de Douai, et au sud de la Scarpe canalisée, se trouve un secteur de forte sensibilité correspondant aux communes de Sin-Le-Noble, Massy, Ecaillon, Montigny-En-Ostrevent, Auberchicourt, Bruille-Les-Marchiennes.

Ces secteurs sensibles correspondent essentiellement à des alluvions sur terrains tertiaires (Eocène), dominant la craie. Sur la même latitude, vers l'Est, on trouve des sensibilités fortes mais éparées sur les communes de Somain et de Fenain.

Plus à l'Est encore, la commune de Wallers, isolée, est très sensible (zone alluvionnaire entre Eocène et Crétacé, drainée par le Ruisseau des Fontaines.). Enfin plus à l'Est encore vers la frontière, le secteur de l'Escaut canalisé paraît très sensible, de Trith-Saint-Leger à Conde-Sur-Escaut, toujours dans une zone alluviale. La zone sensible se limite au sud vers les communes d'Onnaing et de Quarouble, peu sensibles et situées en dehors des alluvions.



Secteur de Trith-Saint-Léger, Valenciennes, jusqu'à la frontière de l'Aisne

Au sud-est de cette zone et en bordure du Pas-de-Calais, se situe une zone à sensibilité moyenne que traverse la Sensée et le Canal de la Sensée (communes de Goeulzin, Cantin, Arleux, Brunemont, Hamel, Lecluse).

Le secteur de la Sensée entre Etaing-Lecluse à l'Ouest et Aubigny-Au-Bac est une zone fortement humide, et la zone qui la suit vers Fechain, Paillencourt et Bouchain correspond également à une nappe sub-affleurante sur le cours de la Sensée, qui se raccorde au canal de l'Escaut vers BOUCHAIN.

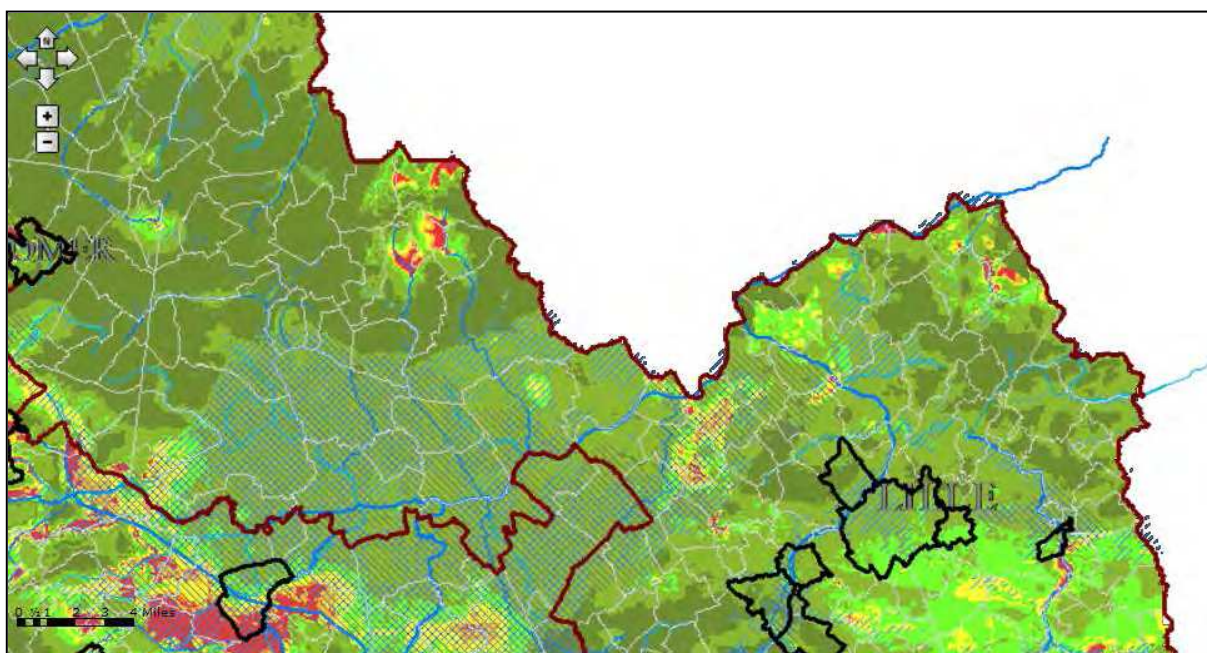
Plus au nord, en aval du cours de la Naville Tortue (commune de Wavrechain-Sous-Faulx), en rive gauche du Canal de l'Escaut, se développe une zone sensible (en aval de Mastaing sur la rive gauche du canal), correspondant au ruisseau du Navie Malvaux.

Unité de présentation Lys-Deûle-Marque.

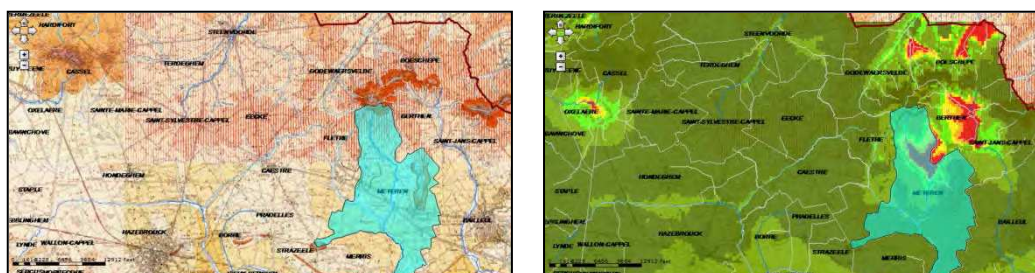
La sensibilité aux remontées de nappes est relativement marquée à l'amont de la rivière Lys, le long de la Deûle, dans le bassin minier (agglomération de Lens) en remontant vers Lille, au nord de la métropole Lilloise et dans une partie du secteur Pévèle-Mélantois.

Lille, Lens, Lambersart, Templeuve, Fruges et Henin-Beaumont sont les principales communes étant connues historiquement comme ayant une certaine sensibilité aux remontées de nappes, quoique peu marquée sur la cartographie du BRGM. Au total, l'analyse de la sensibilité aux remontées de nappe recoupe 33 communes qui ont fait l'objet d'un ou de plusieurs arrêtés CATNAT.

Dans le bassin de la Lys il existe des secteurs sensibles très limités tel celui de Oost-Cappel et de Bambecque près de la frontière belge (ruisseau de Zwyne Becque), et d'Oxelaere sur la Peene Becque. Dans ce secteur, les têtes de bassin de la Becque de Steenwerck et de la Meteren Becque, affluents de la Lys, (communes de Berthen, Meteren, Boeshepe, Godewaersvelde), apparaissent très sensibles. En réalité il s'agit le plus souvent de nappes alluviales situées en contre-bas de buttes-témoins tertiaires.



Sensibilité du secteur des communes de BERTHEN, METEREN, BOESHEPE, GODEWAERSVELDE



Le secteur de Meteren (à dr. la sensibilité, à g. la géologie)

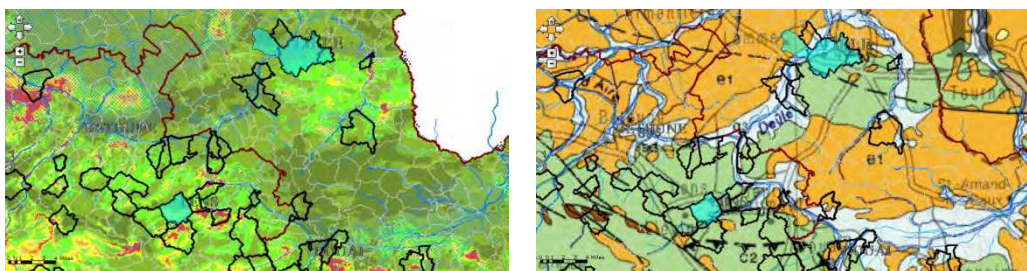
La zone d'HOUPLINES, à l'est de la rivière des Laves, apparaît également pour des raisons similaires au secteur de la Lys,.

Mais c'est surtout à l'Ouest vers Aire-Sur-La-Lys et Roquetoire (au sud de Saint-Omer) que des secteurs sensibles apparaissent, entre la Clarence et la Lys dans leur moyenne vallée, ainsi qu'au nord immédiat de la Clarence, avant de pénétrer dans le bassin de l'Aa. Ces secteurs sont en majorité en terrains tertiaires.



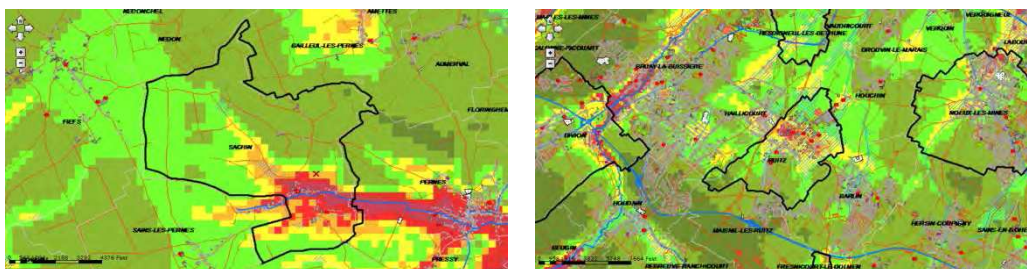
Le secteur de Aire-sur-la-Lys (gauche) à Houplines (droite). En jaune les buttes tertiaires.

Evaluation des conséquences négatives des inondations

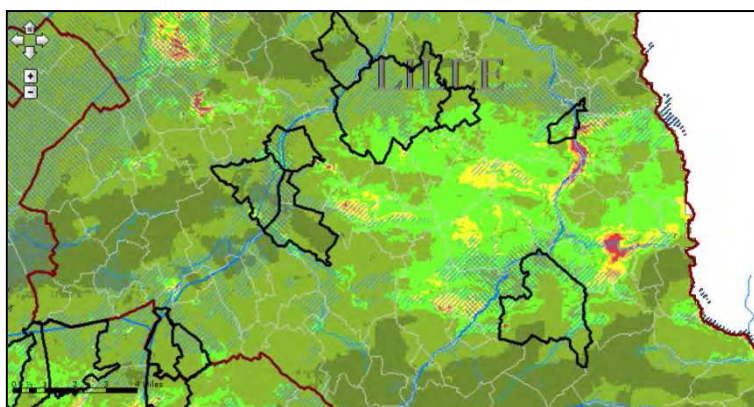


Secteur de Lens à Lille, en territoire de craie surmontée de Tertiaire

Pourtant, si le caractère sensible de la commune de SACHIN paraît fondé (rivière Clarence), celui de la commune de RUITZ est moins évident (ruisseau du fosé des Sept), selon l'analyse cartographique menée par le BRGM.

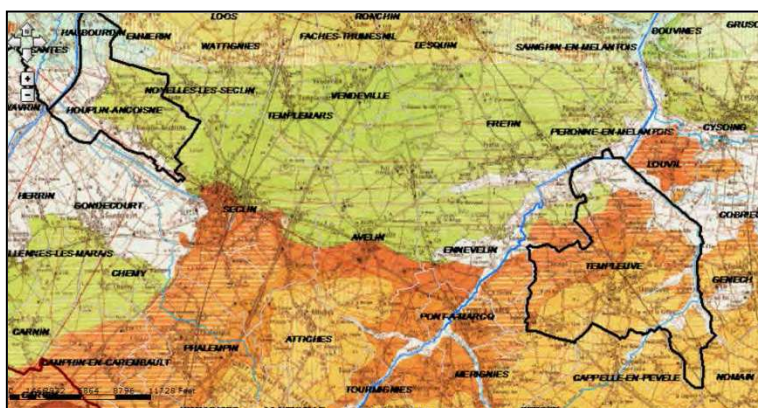


Sensibilité des communes de Sachin (à g.) et de Ruitz (à droite)



Sensibilité du secteur de Lille – cartographie BRGM Novembre 2011

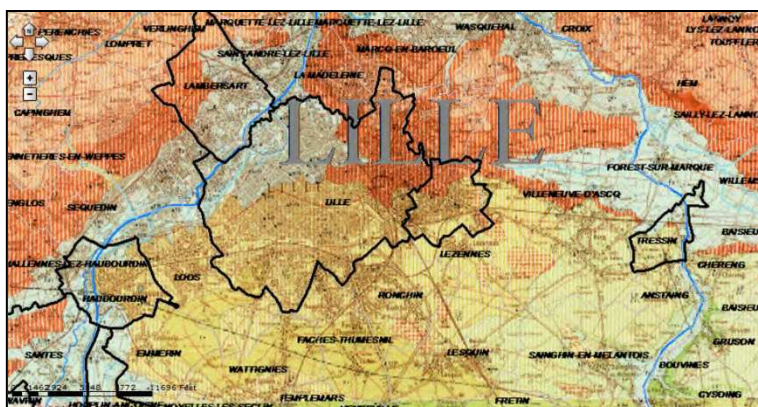
Dans le secteur proche de Lille, une zone légèrement sensible se dessine entre Lille et Tournai, dans les bassins de la Marque et de la Deûle, en particulier sur les communes de Chereng et de Cysoing. En périphérie de ce secteur la commune de Templeuve et de Tressin ont été classés CATNAT, vers le sud et l'Est, ainsi que les communes de Houplin-Ancoisne, Haubourdin, Santes à l'Ouest, Lille et Lambersart au nord.



Géologie du secteur Houplin-Ancoisme

La masse de la craie y alimente probablement les rivières dont les niveaux peuvent être élevés. A contrario, le secteur d'Attiches, Mons-En-Pevele, Bersee constitue un point haut, apparemment non sujet aux inondations par remontées.

Au nord-Ouest de LILLE, au sud-est de la Lys, apparait un secteur sensible avec les communes de La Chapelle d'Armentieres et de Houplines.



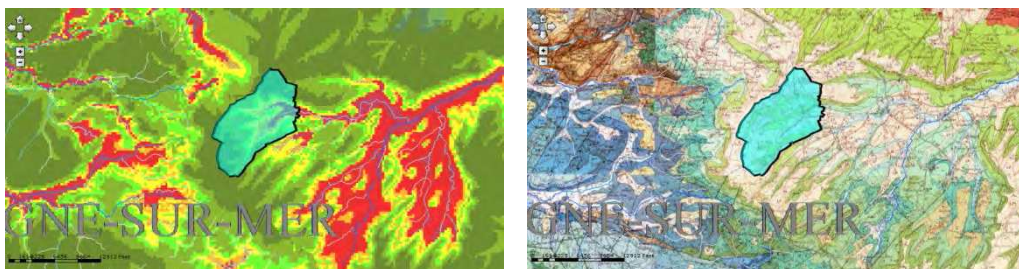
Géologie du secteur de Lille (Craie très proche du sol, recouverte de Tertiaire)

Evaluation des conséquences négatives des inondations

Unité de présentation Aa, Yser et Audomarois

Ce secteur présente une sensibilité apparemment très forte notamment dans les zones basses (nappe affleurante) comme l'Audomarois (Saint Omer), le secteur des Moères, le Tiret (affluent du canal de Calais) et à proximité de Oye-Plage (canal de Marck et rivière d'Oye). Les principales communes ayant une grande sensibilité aux remontées de nappe sont : Saint-Omer, Clairmarais, Sangatte, Oye-Plage et les Moères.

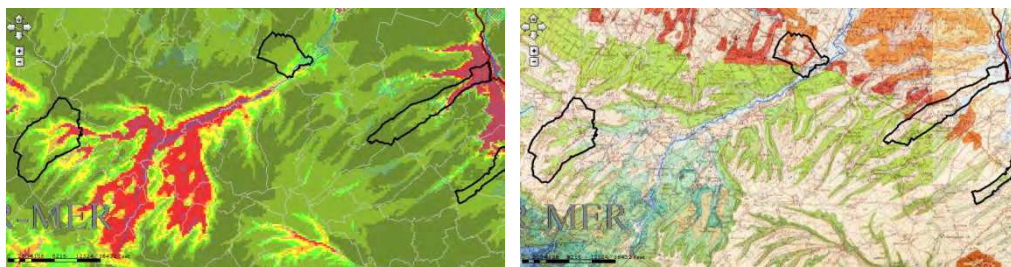
Au total dans ce secteur, l'analyse de la sensibilité aux remontées de nappe recoupe 11 communes ayant fait l'objet d'un ou plusieurs arrêtés CATNAT. Parmi elles, la commune d'Alembon, sur un affluent du Tiret, apparaît effectivement comme sensible.



Le secteur d'Alembon (domaine de craie à l'est de la boutonnière du Boulonnais).

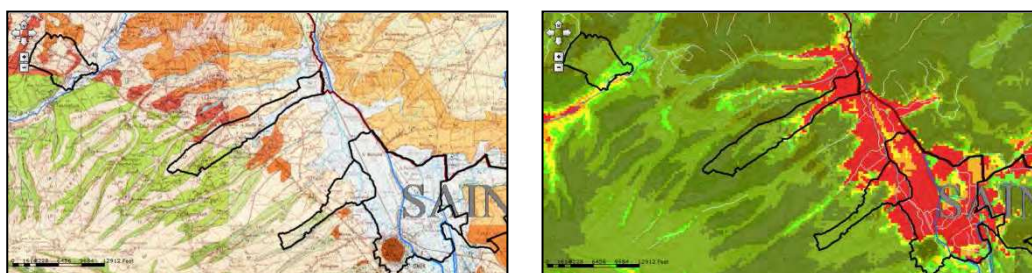
A l'est de la Boutonnière du Boulonnais, le secteur du haut bassin du Tiret, en secteur crétacé, apparaît sensible dans les vallées, avec des niveaux de nappe très proches de la surface.

Mais plus à l'est et au nord-est, toujours en haute vallée du Tiret, la craie passe sous couverture du tertiaire, et devient par endroit captive. Au-delà de la jonction de la nappe libre de la craie et de sa couverture tertiaire, il arrive que l'aquifère de la craie alimente la nappe tertiaire et provoque des débordements. Ce phénomène est probablement à l'origine de la reconnaissance CATNAT de la commune de ZOUAFQUES.



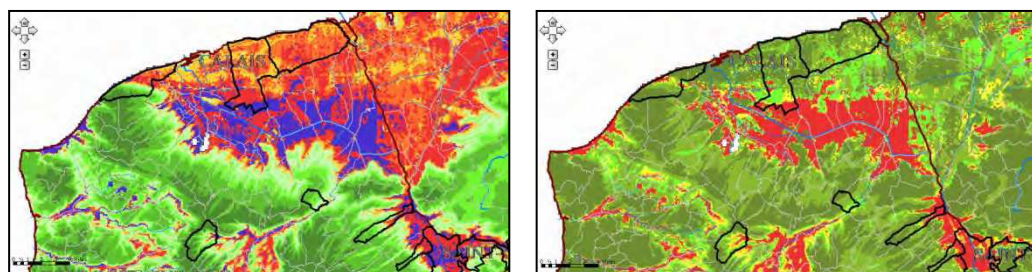
Le secteur de la craie passant sous couverture du Tertiaire (à g. la sensibilité, à dr. la géologie)

Plus à l'est, dans le secteur de Saint Omer et de la vallée de l'Aa (et du ruisseau de Schoubrouk) on trouve une zone très sensible en milieu Tertiaire mais surtout alluvionnaire (Houles, Salperwick, Saint Omer, Clairmarais, ainsi que les communes limitrophes du département du Nord en rive droite de l'Aa). C'est probablement une pseudo-sensibilité, liée aux nombreux canaux et cours d'eau, et à la proximité de la nappe.



Le secteur de Saint Omer en milieu alluvial et tertiaire (à dr. la sensibilité, à g. la géologie)

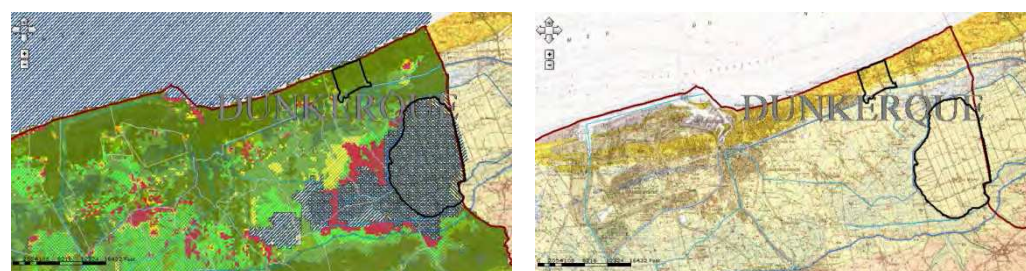
Au-delà des affleurements de craie, vers le Nord, la couverture tertiaire correspond à des terrains imperméables (argiles) ou à des nappes libres (sables) très proches de la surface mais dont les battements annuels sont faibles (au-delà de Guines, Coquelles, Les Attaques, Guemps, Sainte-Marie-Kerque, etc). Là encore, on ne peut parler de remontées de nappes, mais plutôt de nappes au niveau très proche du sol.



Le secteur de Calais et Dunkerque (à g. la profondeur à l'eau, à dr. la sensibilité)

Dans le secteur de Calais, il est probable que les dunes puissent favoriser un phénomène particulier de remontée de nappe, lors des fortes marées, en formant barrage à l'écoulement des cours d'eau. Ce phénomène se retrouve sur tous les secteurs côtiers à fort marnage où se trouvent des fleuves côtiers. Cependant, dans ce secteur, la méthode de cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes ne semble pas prendre en compte ce type de configuration et ne fait pas apparaître de zone sensible.

Dans le département du Nord et le secteur de Dunkerque, on retrouve les mêmes caractéristiques et les mêmes phénomènes que dans celui de Calais.



Le secteur de Dunkerque (à dr. la sensibilité, à g. la géologie montrant les cordons dunaires)

Plus à l'Est, le cours de l'Yser (Département du Nord, installé en terrains tertiaires, ne semble correspondre à aucune zone sensible.

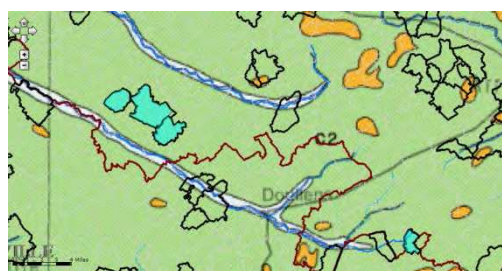
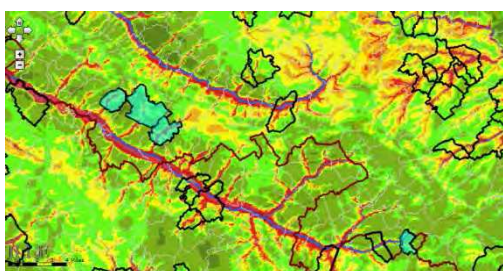


Le secteur de l'Yser

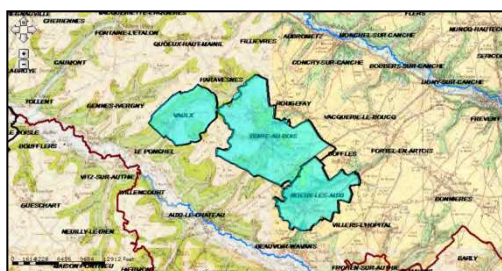
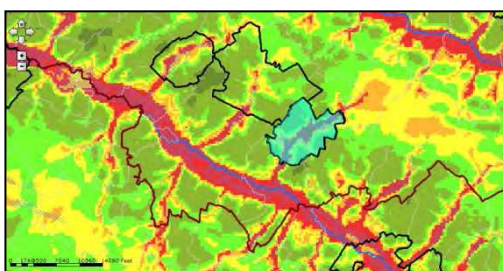
Unité de présentation Canche, Authie et Boulonnais.

Dans le Pas-de-Calais, les secteurs des collines de l'Artois et des vallées de la Canche, de l'Authie et de ses affluents ont une sensibilité forte aux remontées de nappes. L'atlas des zones inondables de l'Authie mentionne ainsi les inondations par remontée de nappe qui touchent cette vallée. Les principales communes impactées par ces phénomènes sont Neufchatel-Hardelot, Cucq, Fort-Mahon plage et Groffliers.

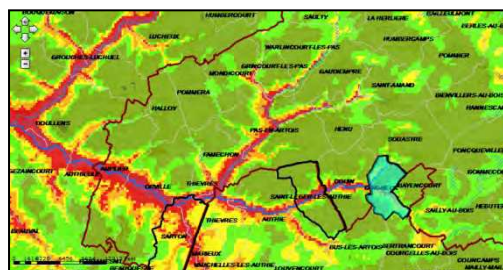
Au total, l'analyse de la sensibilité aux remontées de nappe recoupe 36 communes ayant fait l'objet d'un ou plusieurs arrêtés CATNAT. Elles sont bien identifiées comme telles sur la dernière carte de sensibilité dressée par le BRGM en Novembre 2011. Vaulx a même fait l'objet de 3 arrêtés CATNAT. Les cartes suivantes montrent le contexte des sensibilités aux remontées de nappe dans ce secteur.



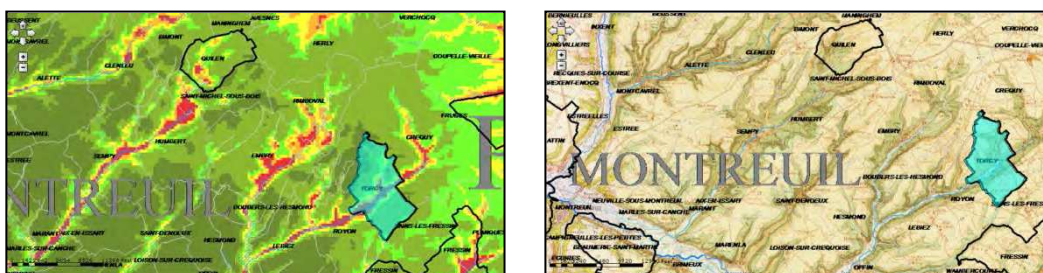
Le secteur de l'Authie (Noeux-les-Auxi, Buire-au-Bois, Vaulx, Coigneux)



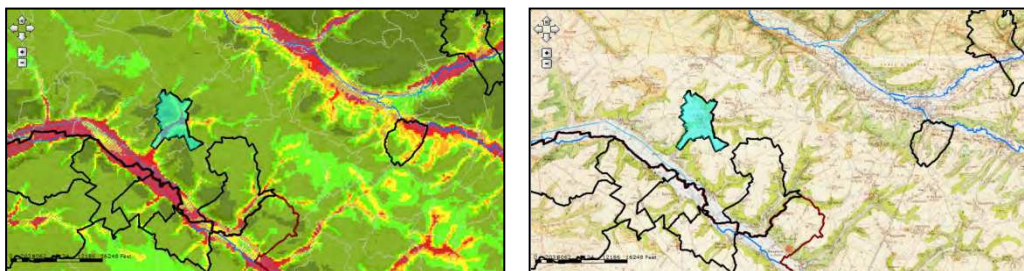
Noeux-les-Auxi, Buire-au-Bois et Vaulx (à dr. le contexte de craie)



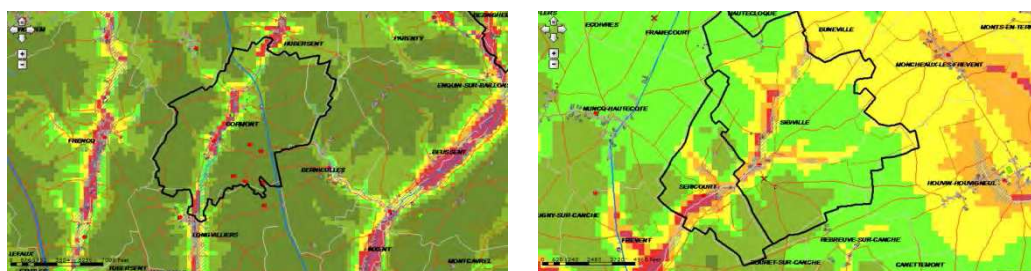
Coigneux et Saint Léger sur Authie, sur l'Authie (Somme)



Torcy et Quilen (Pas-de-Calais, sur des affluents de la Canche, en domaine de craie)

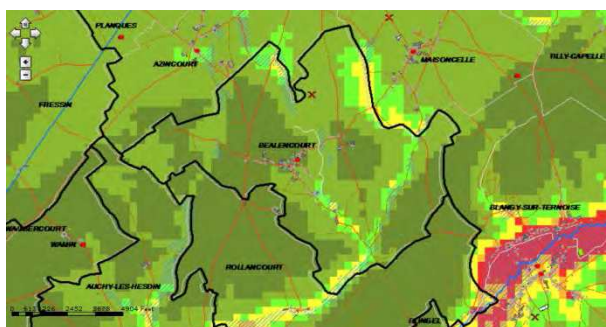


Saint Rémy-au-Bois (Pas-de-Calais, en domaine de craie)



Cormont (sur la Dordogne, affluent de la Canche), Sibiville et Sericourt (bassin de la Canche)

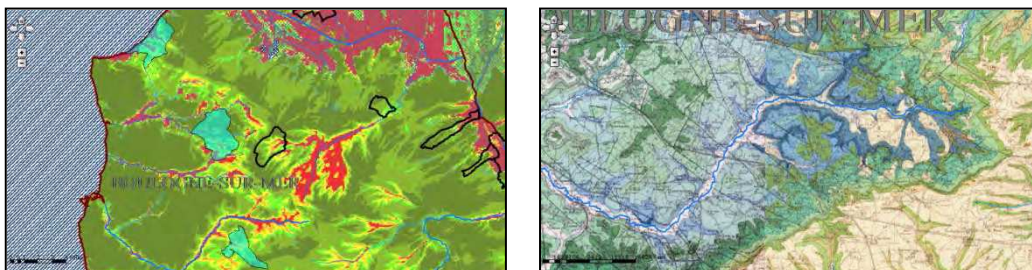
Dans ce secteur, la commune de BEALENCOURT (ruisseau du Hameau de Vaulx), pourtant classée CATNAT en 2001, n'indique pas de sensibilité particulière, sauf peut-être en son extrême sud.



Sensibilité de la commune de Bealencourt (cartographie BRGM)

Dans cette zone, les secteurs sensibles aux remontées de nappe correspondent donc essentiellement aux zones de craie. En dehors de ce contexte, les zones alluviales, elles aussi très sensibles, conjuguent deux effets : de fortes remontées de nappes dues à l'aquifère de la craie, et la proximité de la nappe alluviale, en liaison avec le niveau de leurs cours d'eau et de leurs crues.

Dans la boutonnière du Boulonnais, la couverture de craie a été érodée, laissant apparaître les terrains calcaires jurassiques sous-jacents, marneux ou fracturés, où la sensibilité est généralement négligeable. C'est le secteur situé au nord de Desvres, jalonné par les communes de Rety et de Wissant (communes en bleu sur la carte).



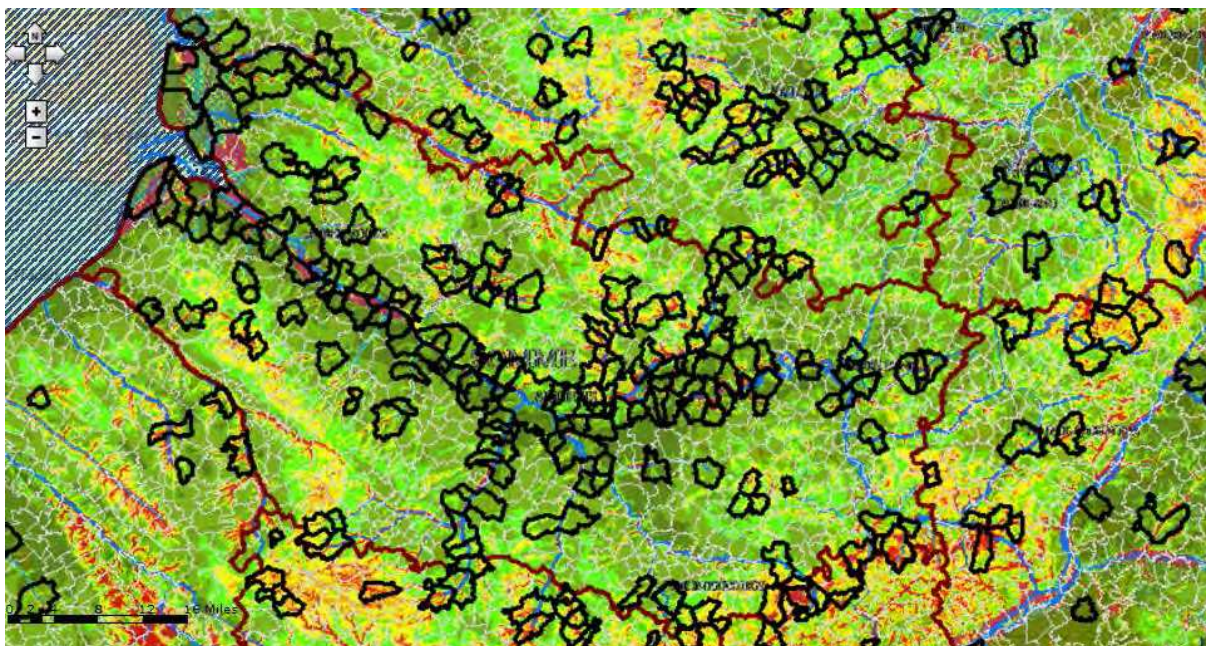
*La boutonnière du Boulonnais (à g. la sensibilité,
à dr. les terrains jurassiques et la haute vallée de la Liane)*

Bordant la partie sud de la boutonnière, le cours supérieur de la Liane draine les niveaux inférieurs du Crétacé, et dans sa partie amont draine les terrains calcaires jurassiques : dans ce secteur la forte sensibilité est surtout liée à la nappe alluviale.

Unité de présentation Somme

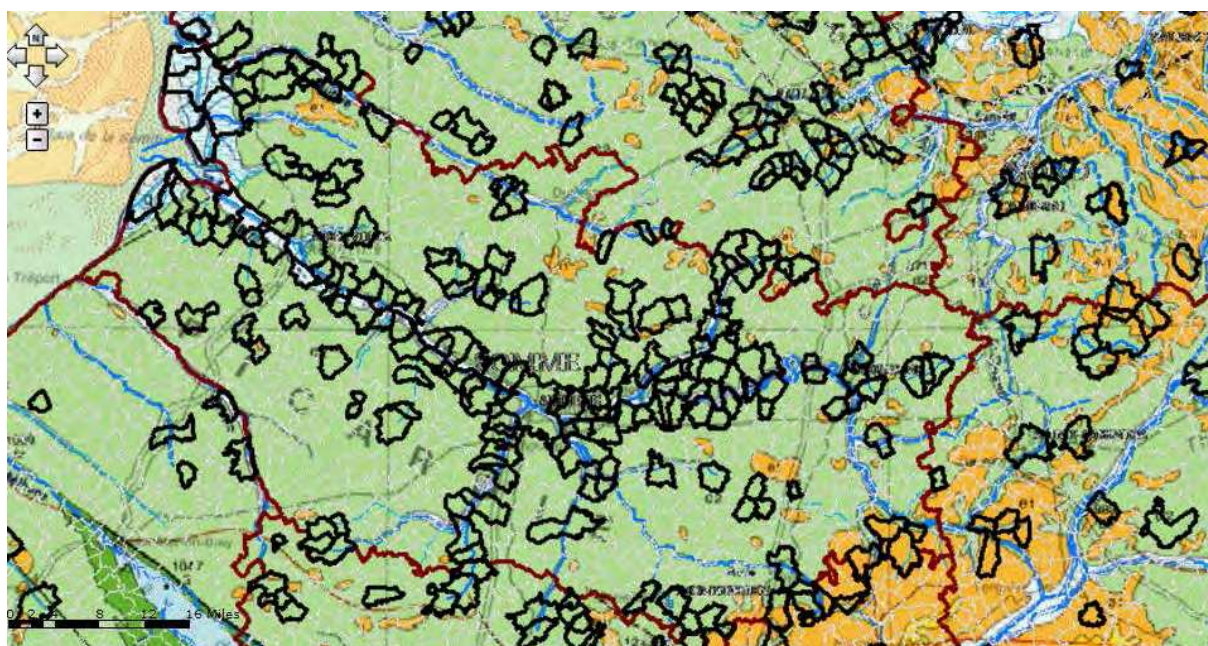
Ce secteur est particulièrement sensible aux remontées de nappe, comme l'ont montré les événements de 2001 (cf description de l'événement dans le document élaboré pour le bassin Artois-Picardie et pour l'unité de présentation). 108 communes ont ainsi fait l'objet d'une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour ce seul événement.

La vallée de la Somme et celles de ses affluents mais aussi les hauts plateaux crayeux (Communes de Meharicourt, Rouvroy-En-Santerre, Fouquescourt, Punchy dans le Santerre, entre Avre et Somme) ressortent particulièrement de cette analyse, confortée par les inondations de 2001. (vallées de l'Ancre, de la Nièvre et de l'Hallue au nord, de la Selle et de l'Avre au sud).



Sensibilité du département de la Somme

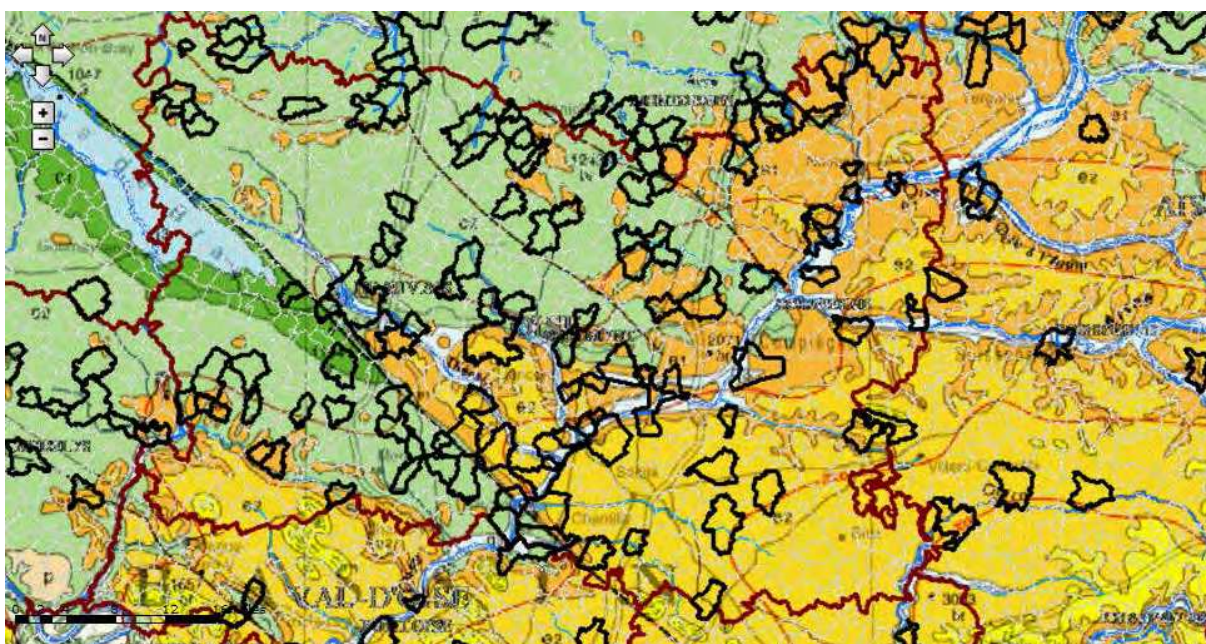
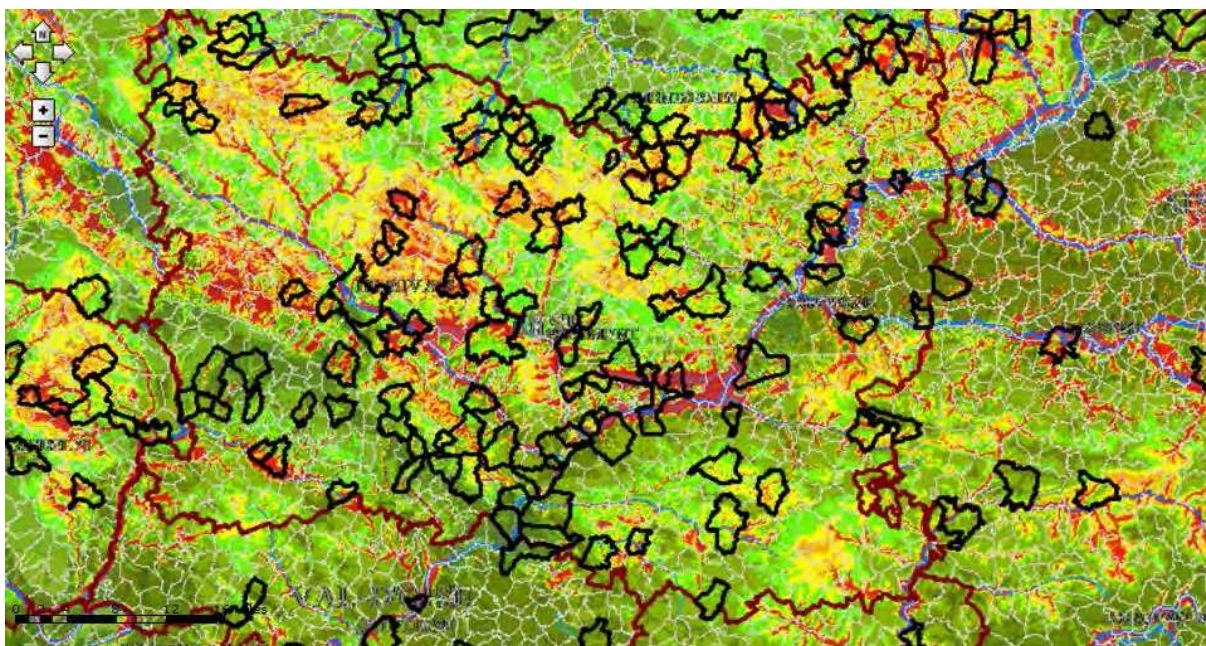
Dans tous les cas, les remontées de nappes sont dues à l'aquifère de la craie, parfois amplifiées par l'effet réservoir des terrains Eocènes quand ils existent. Il est possible que, dans les grandes vallées, certains cas soient plutôt dus à la montée des crues de débordement, mais c'est très généralement l'aquifère de la craie qui a généré les crues.



Géologie du département de la Somme, montrant l'ubiquité de l'aquifère de la craie

La partie nord du département de l'Oise comprise dans le bassin Artois-Picardie présente nombreux cas historiques de remontées de nappes. C'est le cas de la haute vallée de la Selle (communes de Croissy-sur-Celle, Catheux, Fontaine-Bonneleau ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT), de la haute vallée de la Noye (Communes Breteuil, Vendeuil-Caply ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT), de vallées sèches (Rouvroy-les-Merles-Tartigny, Mory-Montcrux, etc), du haut bassin des Trois Doms (Dompierre, Rollot, etc) où les buttes tertiaires sur craie ont pu jouer un rôle ; de la haute vallée de l'Avre (Avricourt).

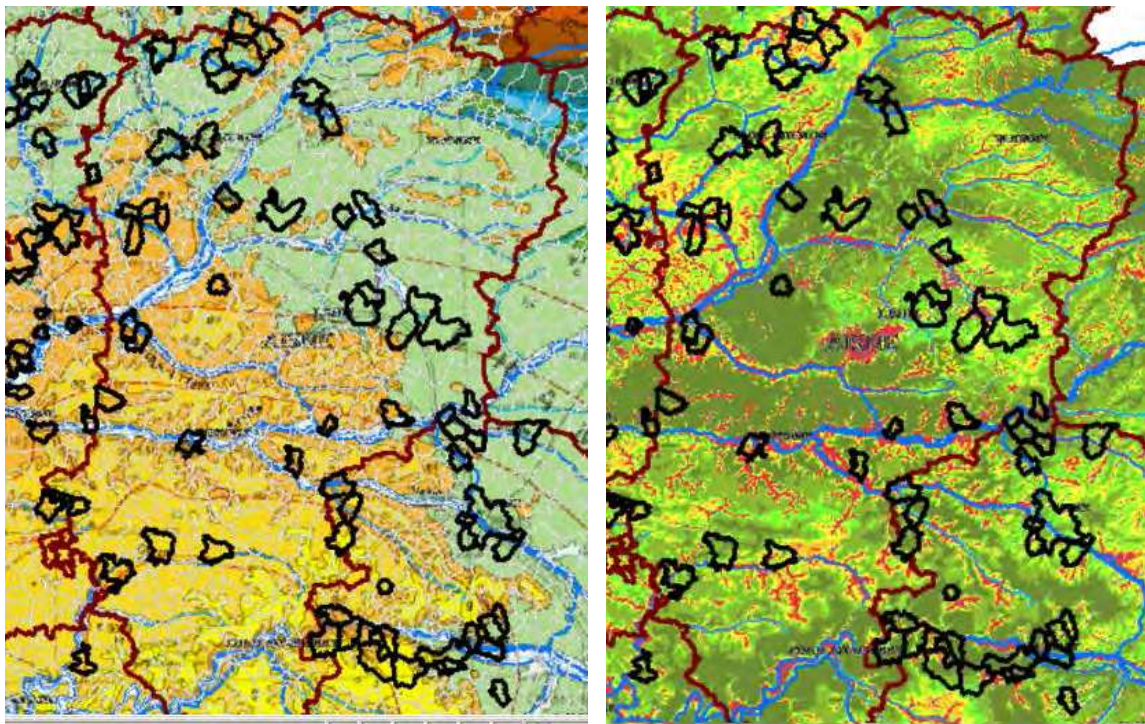
Tous ces secteurs ont été touchés par des remontées de nappes jusqu'à la ligne de partage des eaux du bassin de l'Oise.



Sensibilité et géologie du département de l'Oise.

Le nord-ouest du département de l'Aisne, compris dans le bassin Artois-Picardie, correspond à la haute vallée de l'Escaut (communes de Gouy, Le Catelet, Brancourt-le-Grand, Fresnoy-le-Grand, Vaux-Andigny, Bohain-en-Vermandois, et Busigny ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT), à la rivière de l'Omignon, à la haute vallée de la Somme (communes d'Homblières et de Saint-Quentin ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT), au secteur du canal de Saint-Quentin (communes de Montescourt-Lizerolles, Clastres, Flavy-le-Martel, Saint-Simon ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT).

Tous ces secteurs correspondent à l'aquifère de la craie, avec parfois du recouvrement tertiaire.



Géologie et sensibilité du département de l'Aisne

Évaluation des impacts potentiels sur le district Escaut

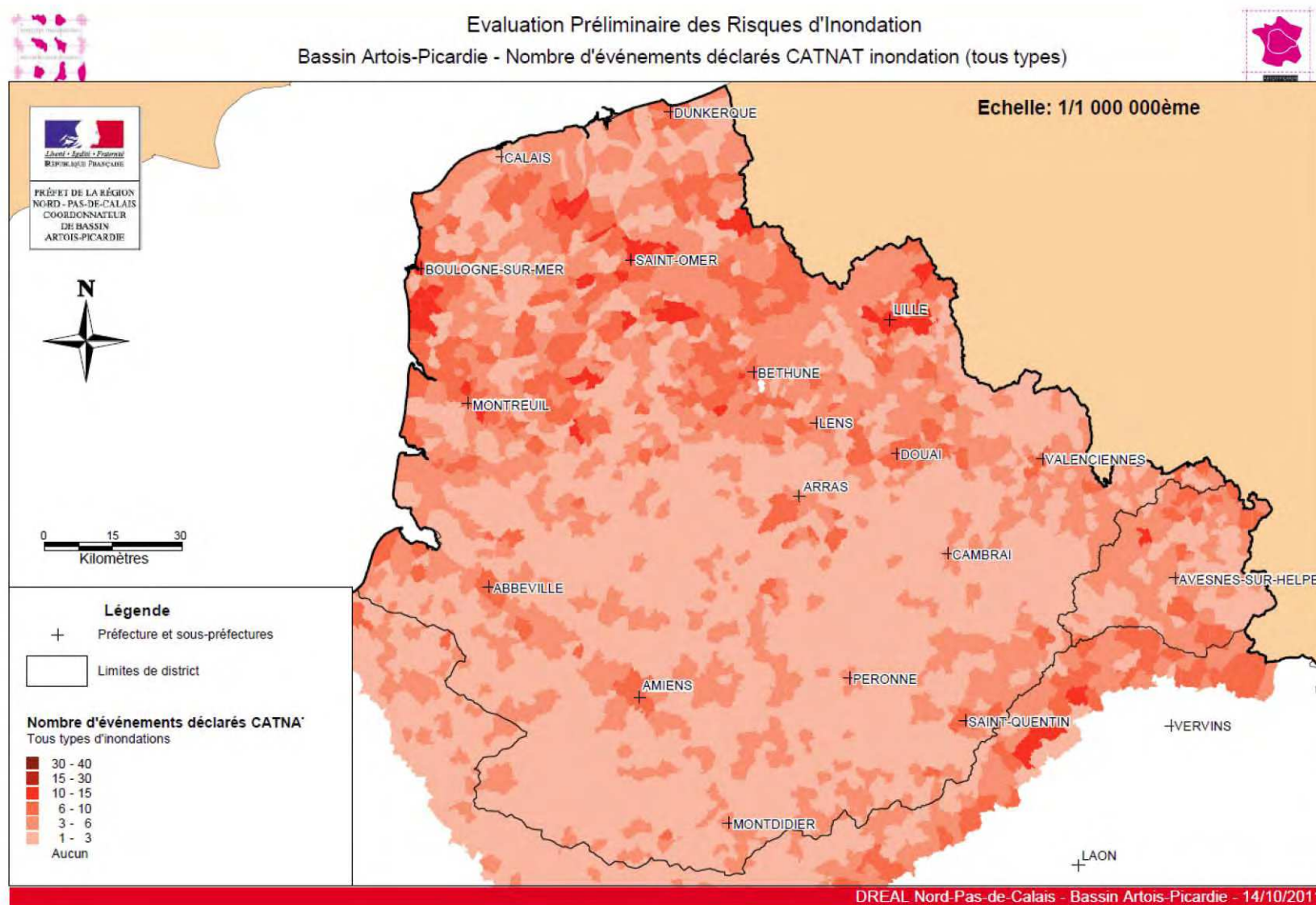
L'ensemble des communes du bassin Artois-Picardie a connu au moins un événement déclaré en catastrophe naturelle. On note par ailleurs que le nord du bassin est plus touché que le sud. Ainsi, à titre d'exemple, Lille et Boulogne sur mer ont connu plus de 10 événements ayant fait l'objet d'une reconnaissance de Catastrophes Naturelle alors que Amiens et St Quentin en ont connu moins de 10.

On observe de manière générale que cet indicateur met particulièrement en avant les zones urbanisées où se trouve le plus d'enjeux économiques ce qui peut expliquer les valeurs plus faibles dans le sud du bassin (zones de plaines agricoles).

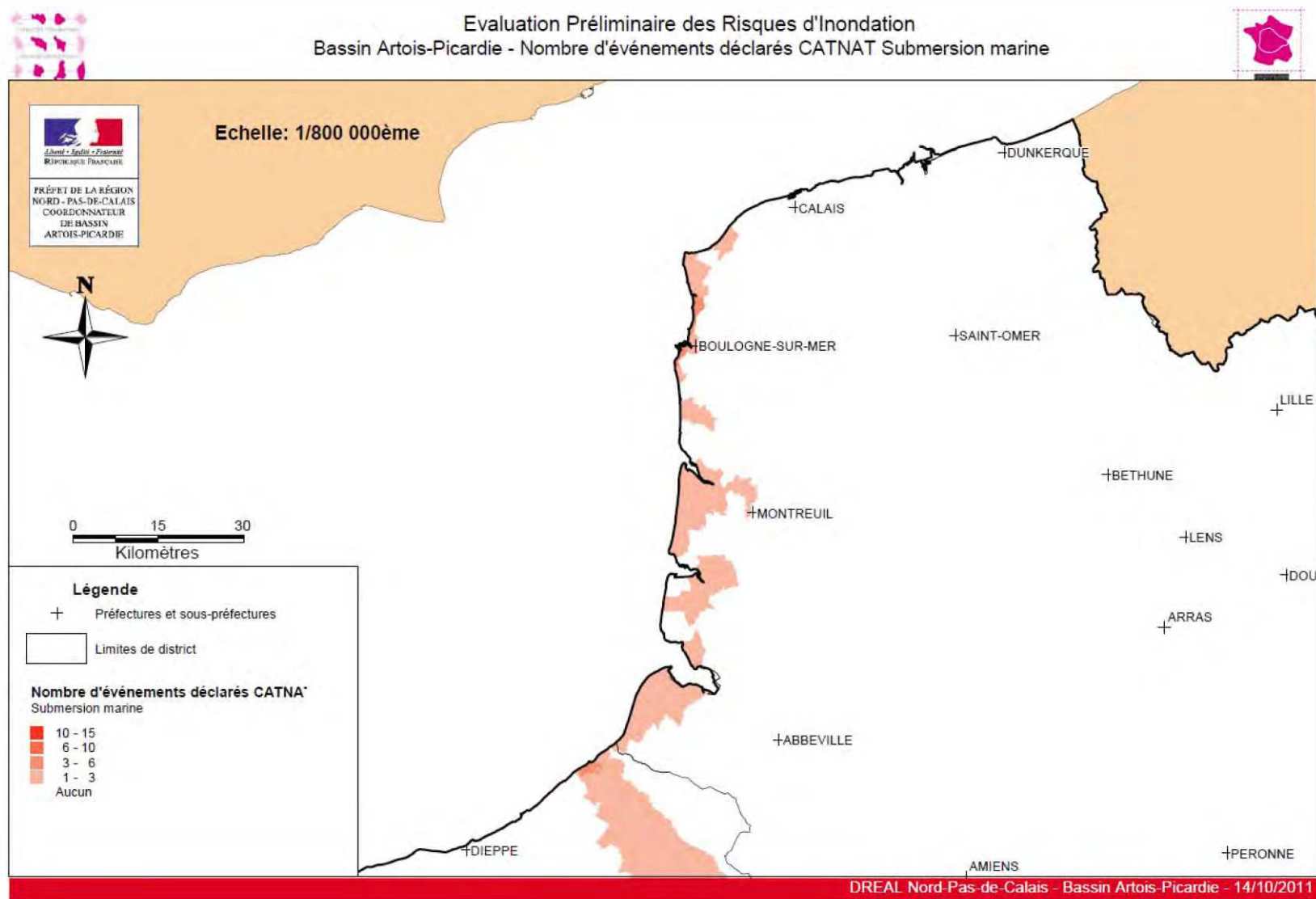
On retrouve également une ressemblance avec la carte des événements déclarés CATNAT ruissellement et coulées de boue. En effet, les grandes agglomérations comme Lille, Boulogne-sur-Mer ou encore les villes de l'Audomarois ont connu entre 10 et 15 événements alors que Abeville et Saint-Quentin en ont connu entre 6 et 10.

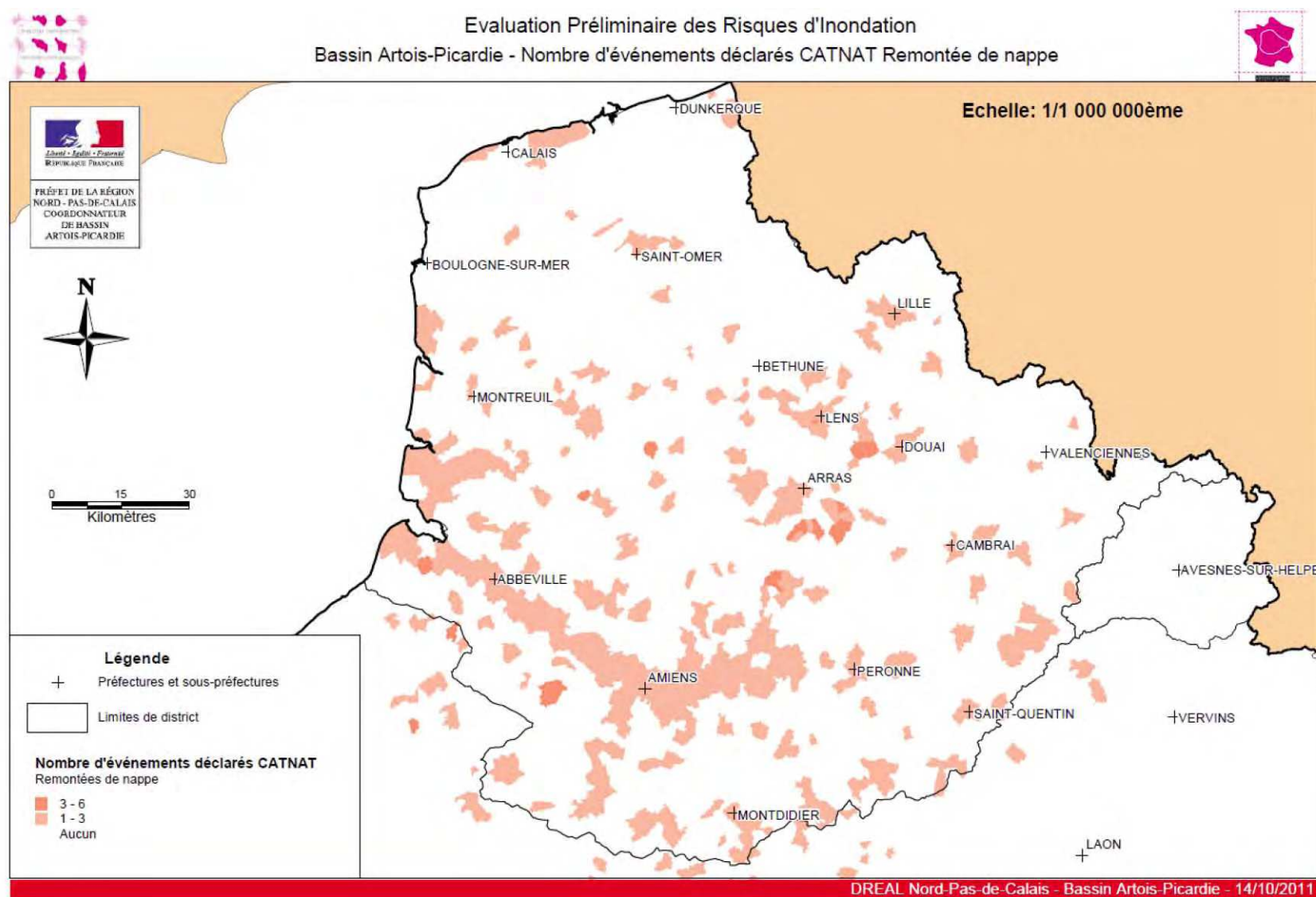
En ce qui concerne les événements déclarés CATNAT submersion marine, seules les communes longeant le littoral et plus particulièrement la façade ouest sont touchées. Exceptées les communes de Wimereux et Le Portel qui ont connu entre 3 et 6 arrêtés CATNAT, les autres communes ont connu entre 1 et 3 événements déclarés CATNAT.

Enfin, en ce qui concerne la remontée de nappe, on constate une grande dispersion des communes touchées par un événement CATNAT avec toutefois, un regroupement important sur le bassin versant de la Somme. La plupart des communes ont connu moins de 3 événements déclarés CATNAT. Quelques villages situés dans l'axe Lens-arras-Douai ont subi entre 3 et 6 événements déclarés CATNAT.



Evaluation des conséquences négatives des inondations





Objectifs, principes généraux et limites

Le socle national d'indicateurs

Pour garantir l'homogénéité de l'analyse, un tronc commun d'indicateurs au niveau national a été proposé. Les indicateurs s'appuient donc sur les bases de données disponibles à l'échelle nationale (la plupart des indicateurs est calculée à partir de la BD TOPO® de l'IGN).

Il n'existe pas de base de données rendant compte de la vulnérabilité des différentes cibles de la directive aux risques d'inondation. En revanche des bases de données sur les enjeux existent : bâti, population, routes, ... Pour la construction d'indicateurs, il a été considéré que la simple présence d'un enjeu dans l'EAIP est représentative d'une vulnérabilité, ce qui constitue une approximation plus ou moins fiable selon les critères considérés : sur un nombre important d'enjeux (la population par exemple), l'indicateur peut être considéré comme pertinent. En revanche sur des enjeux très ponctuels (les musées par exemple), le résultat est plus discutable.

Bien que des enjeux hors des EAIP puissent être impactés (effets dominos dus par exemple aux impacts sur les réseaux), aucune méthode simple n'existe aujourd'hui pour les qualifier. L'analyse se limite à l'EAIP uniquement et aux enjeux directement impactés.

Enfin, l'évolution prévisible de l'implantation des enjeux en zone inondable dans les prochaines décennies n'est pas prise en compte dans le calcul de ces indicateurs. Elle est appréciée localement en complément des résultats obtenus.

Cette évaluation présente donc certaines limites, la première étant que les indicateurs communs peuvent ne pas refléter au mieux certaines situations locales. En outre, les indicateurs proposés ne permettent qu'une évaluation sommaire de la vulnérabilité des enjeux comptabilisés. Il s'agit par ailleurs d'une analyse de la situation actuelle, sans étude prospective sur les décennies à venir.

Toutefois, les résultats de ces indicateurs constituent la donnée la plus complète à l'échelle nationale pour l'évaluation des impacts potentiels des inondations extrêmes, nécessaire à la vision d'ensemble homogène recherchée pour l'EPRI.

Ces indicateurs sont calculés, sauf indication contraire, à l'échelle de la commune.

La connaissance locale permet de compléter ces premiers éléments d'appréciation. Les réunions de présentation de l'EPRI en commission géographiques permettront d'enrichir le présent document.

Impacts potentiels sur la santé humaine

Les impacts des inondations sur la santé humaine peuvent être très différents selon les phénomènes d'inondation, et selon leur intensité et leur cinétique.

Les premiers effets des inondations sur la santé comprennent le décès par noyade mais également les accidents liés à la situation de crise (chutes, électrocution, etc.). Ces risques de décès ou de blessures sont d'autant plus importants que les hauteurs et les vitesses de submersion sont importantes, et que les phénomènes se produisent rapidement. Les phénomènes plus lents et aux hauteurs de submersion moins élevées induisent certes un risque de mortalité plus faible, mais peuvent cependant présenter des risques pour la santé humaine, au niveau physique (problème d'approvisionnement en eau potable...) mais aussi psychologique, notamment du fait de la durée pendant lesquels les logements sont rendus inhabitables, des ruptures d'activités pouvant entraîner des pertes d'emplois, etc.

En outre, les inondations peuvent avoir des conséquences indirectes sur la santé humaine par le biais du dysfonctionnement des services publics tels que la santé, la prise en charge sociale, l'éducation, qui peuvent être impactés en cas d'évènement majeur.

Les impacts potentiels des inondations sur la santé humaine ont été évalués à partir des indicateurs suivants, qui prennent seulement en compte la population directement impactée (en nombre, en

Evaluation des conséquences négatives des inondations

densité, en proportion, en type d'habitat, en accès aux soins), sans distinction selon la gravité des phénomènes d'inondation :

- ◆ **La population habitant dans l'EAIP.** La population dans les zones concernées est le principal indicateur d'impact sur la santé humaine mais indique également une vulnérabilité de l'activité économique. Le nombre d'habitants à l'intérieur de l'EAIP cours d'eau est calculé pour chaque commune, de même pour l'EAIP submersion marine, à partir des résultats du recensement 2006 de l'INSEE (pour les communes concernées par les deux phénomènes, les habitants sont donc comptabilisés deux fois). Le calcul prend en compte l'ensemble des résidents permanents habitant dans l'EAIP (quelque soit le nombre d'étages de l'immeuble), mais ne prend pas en compte la population saisonnière.
- ◆ **la densité de population dans l'EAIP ou en bordure de l'EAIP.** Cette carte fournit la densité de population (à partir de la carte nationale produite par l'INSEE), représentée uniquement sur l'emprise des EAIP cours d'eau et submersion marine. Étant donnée l'échelle de représentation de la densité de population (le pixel de 1 km²), la densité visible sur l'emprise de l'EAIP peut concerner la population à l'intérieur ou en bordure de l'EAIP.
- ◆ **La proportion de la population de la commune habitant dans l'EAIP.** Cette proportion rend compte de la sensibilité du territoire, et de sa capacité à rétablir une situation normale rapidement après un événement (résilience). Seules les communes dont la proportion de la population habitant dans l'EAIP dépasse les 80% de la population communale sont représentées. Cet indicateur permet de mettre en valeur les communes qui seraient, à leur échelle, très fortement impactées en cas d'évènement.
- ◆ **L'emprise des habitations de plain-pied dans l'EAIP.** Cet indicateur permet d'identifier les habitations sans étage situées dans l'EAIP. Cette information est particulièrement importante dans le cas de phénomènes rapides (submersions rapides, ruptures d'ouvrages), car leurs habitants peuvent se retrouver pris au piège dans leur habitation, sans possibilité de se réfugier à un étage hors d'eau. En outre, leurs habitants ne peuvent réintégrer facilement leur logement une fois l'évènement passé, de nombreux biens y étant endommagés. L'indicateur est calculé en considérant les bâtiments d'habitation de hauteur inférieure à 4 mètres.
- ◆ **Le nombre d'établissements hospitaliers dans l'EAIP.** La présence d'établissements hospitaliers dans l'EAIP est problématique à double titre : ils peuvent devenir inaccessibles en cas d'inondation, à un moment où le nombre de blessés peut être important, et leur population est particulièrement vulnérable et difficile à évacuer. L'indicateur produit comptabilise le nombre de cliniques et d'établissements hospitaliers dans l'EAIP (les établissements thermaux ne sont pas pris en compte). Étant donnée l'automatisation du calcul, les établissements en bordure de l'EAIP peuvent être comptés ou non selon la position de leur centroïde.

La cartographie de la population située dans les EAIPce et sm fait ressortir les principales agglomérations telles qu'Amiens, Calais et Dunkerque et plus particulièrement Lille et sa métropole ainsi que le bassin minier (Béthune, Lens, Douais, Valenciennes). La plaine de la Lys compte également une population importante dans l'EAIPce. Au total, c'est environ 1,9 millions d'habitants qui sont inclus dans l'EAIPce et environ 450 000 habitants dans l'EAIPsm. La frange littorale en particulier entre Montreuil sur Mer et Boulogne sur Mer présente également une population importante dans cette enveloppe. Ce sont, en majorité, des zones où la densité de population est importante (voir cartes des densités). Si ces résultats sont comparés à la cartographie des communes pour lesquelles plus de 80% de la population est située dans l'EAIP, il est constaté que certaines villes telles que Lille, Calais, Amiens, Dunkerque et une grande partie du bassin minier n'en font pas partie. Ceci signifie que, si le nombre d'habitants de ces villes compris dans l'EAIP est important cela s'explique par le fait que la densité de population y est importante et non que l'ensemble de la population y habite.

Par contre on note que des territoires qui ressortaient peu en nombre d'habitant concernés ont en fait plus de 80% voir 90% de leur population installée dans l'enveloppe. Il s'agit des polders des Wateringues et des vallées de la Canche et de l'Authie. Les communes du littoral de l'estuaire de la Somme à celui de la Canche sont également concernées. Si cela s'explique au niveau du littoral et des

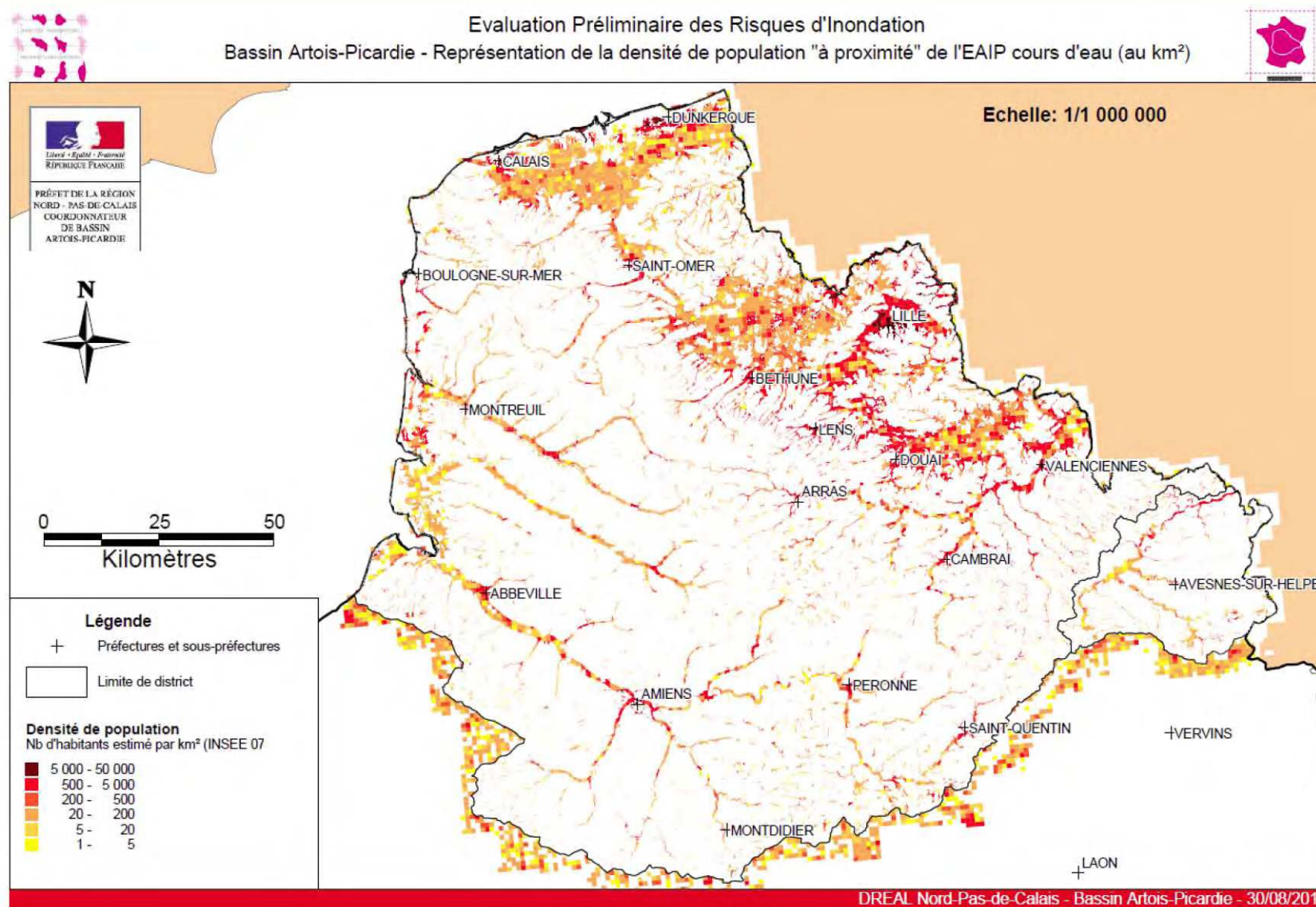
Evaluation des conséquences négatives des inondations

Wateringues par le fait que certaines communes sont entièrement recouvertes par l'EAIPsm. Les explications sont moins évidentes pour la Canche et l'Authie. En tout état de cause, toutes les communes dont la population est touchée à plus de 80% pourraient avoir de grandes difficultés à gérer un événement majeur sur leur territoire.

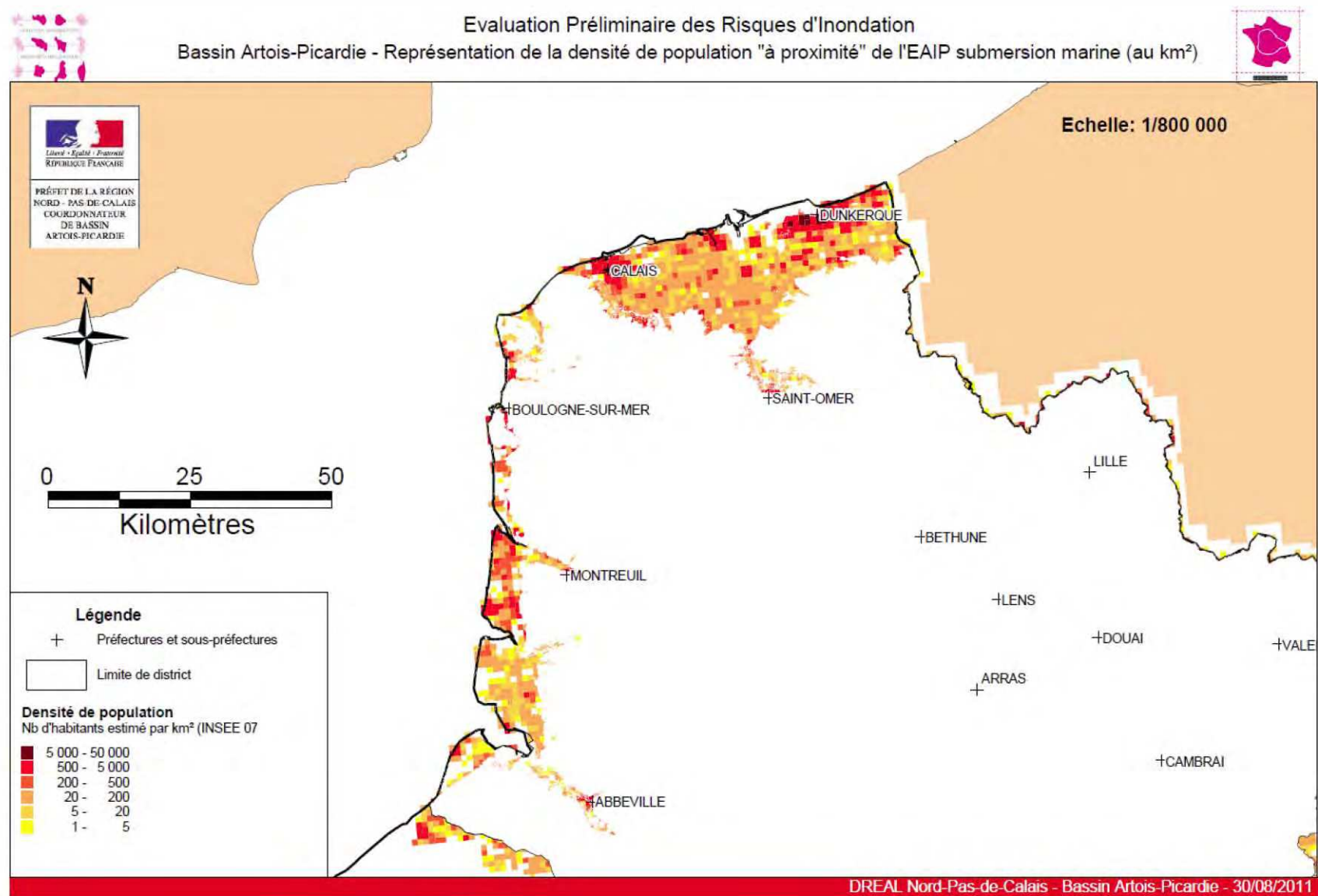
Par ailleurs, les cartographies des surfaces des habitations de plain-pied situées dans l'EAIPce et l'EAIPsm montrent que le bassin est particulièrement concerné par cette problématique et les risques que cela représente pour la sécurité des personnes. Cependant, cet indicateur est à affiner en prenant en compte le contexte local notamment au niveau des zones arrières littorales où le réel risque de submersion rapide est plus limité que l'enveloppe de l'EAIPsm ne l'indique. Il est possible d'affiner ces résultats avec des données locales telles que l'étude menée au niveau régional sur la submersion marine (étude DHI) et les outils de gestion des inondations existants (PPRI, AZI et ZIC). On note alors une nette diminution de la surface des habitations de plain-pied concernées (environ 240 000 m² dans cette enveloppe submersion marine et environ 1,5 millions m² pour les risques liés aux cours d'eau). A titre de comparaison avec l'ensemble des régions hydrographiques, concernant la surface des habitations de plain-pied touchées par les EAIPce et sm, le district Escaut est, de loin, la région hydrographique la plus touchée au niveau national (environ 22 millions m² pour l'EAIPce et 6,9 millions m² pour l'EAIPsm).

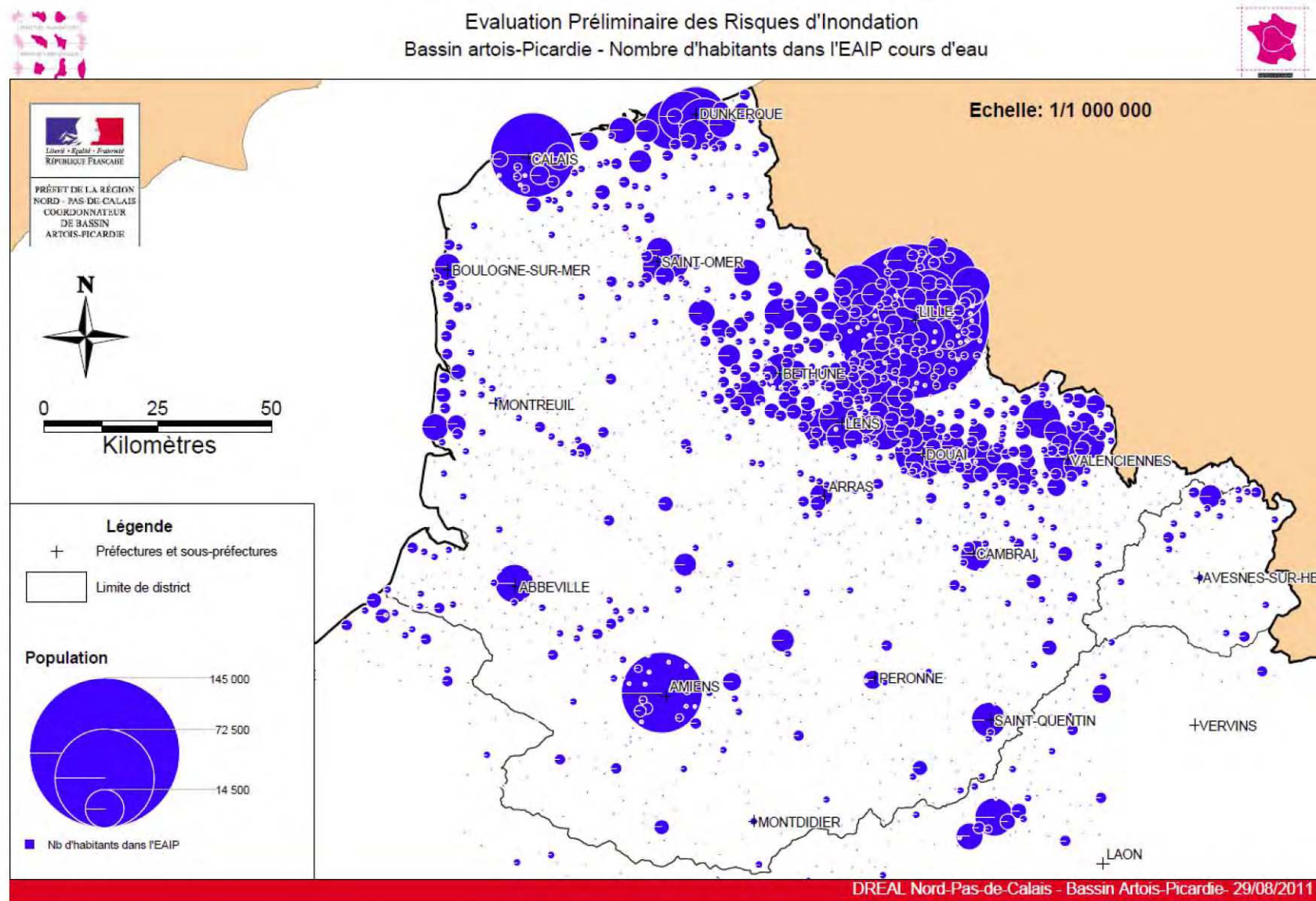
Concernant le nombre d'établissements hospitaliers situés dans l'EAIPce (320 établissements pour le district Escaut), là encore, les grandes agglomérations ressortent avec en premier lieu Lille (30 établissements) et le bassin minier mais également Amiens (10 établissements). En comparant avec les autres régions hydrographiques du pays, on s'aperçoit que, pour le district Escaut, le nombre d'hôpitaux compris dans l'EAIPsm est la plus importante (50 établissements). En ce qui concerne la présence d'établissements de secours, c'est-à-dire les enceintes militaires, les gendarmeries, les postes ou hôtels de police et les casernes de pompiers, le district Escaut compte 591 établissements dont 257 situés dans l'EAIPce et 57 dans l'EAIPsm. En cas d'événement exceptionnel, cette situation peut avoir un impact sur l'organisation des secours en empêchant certains d'entre eux d'être opérationnels.

Parmi les 1903 captages d'adduction d'eau potable du bassin Artois-Picardie, c'est à dire les forages dont l'eau est destinée à l'usage « eau potable » dont les normes de qualité et de distribution sont définies par l'Agence Régionale de Santé (ARS), 806 d'entre-eux sont situés dans l'EAIPce et 47 dans l'EAIPsm pour le district Escaut. En cas d'inondation, l'altération de ces captages aura un impact sur l'alimentation en eau potable de la population et par là sur la santé humaine.

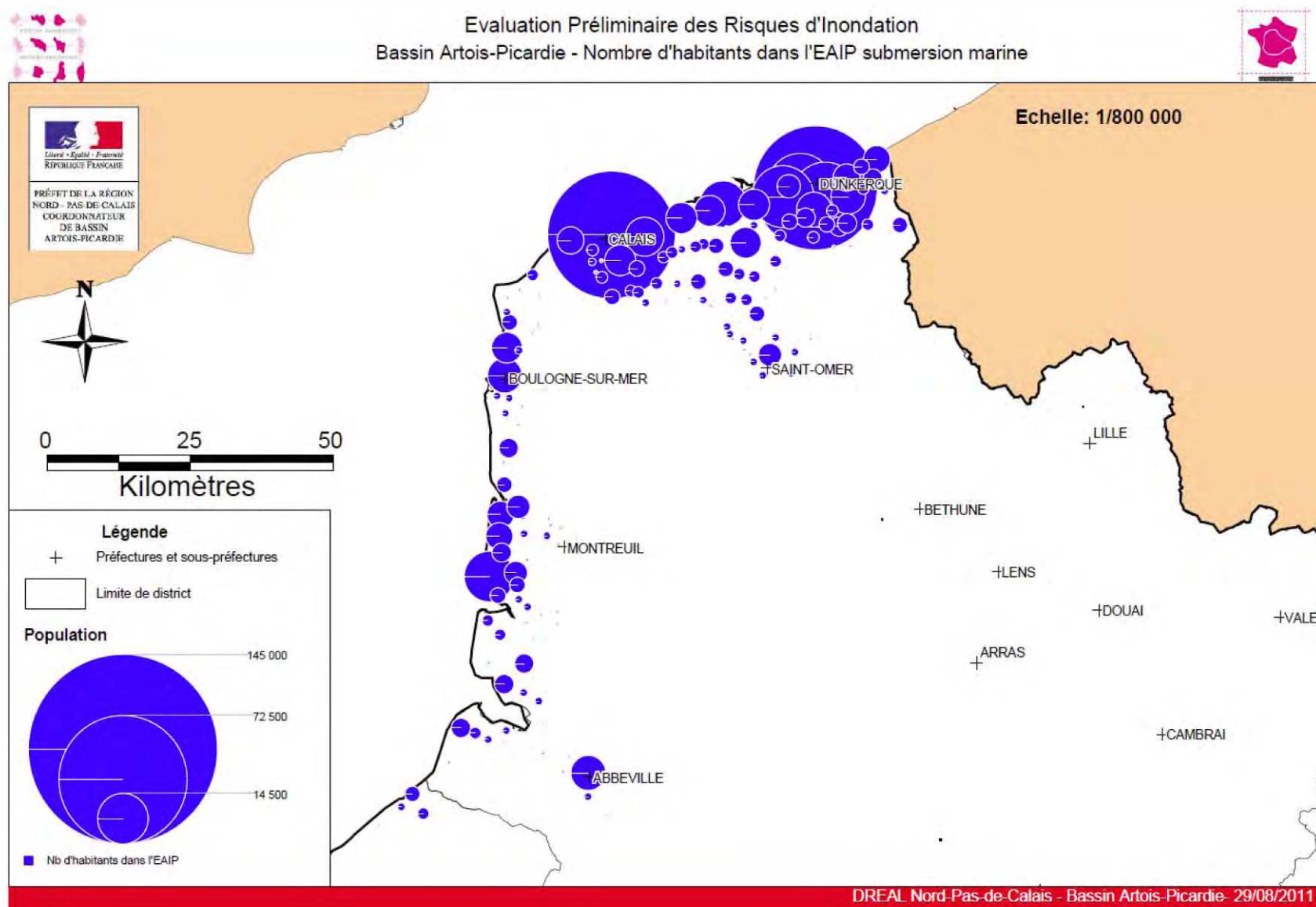


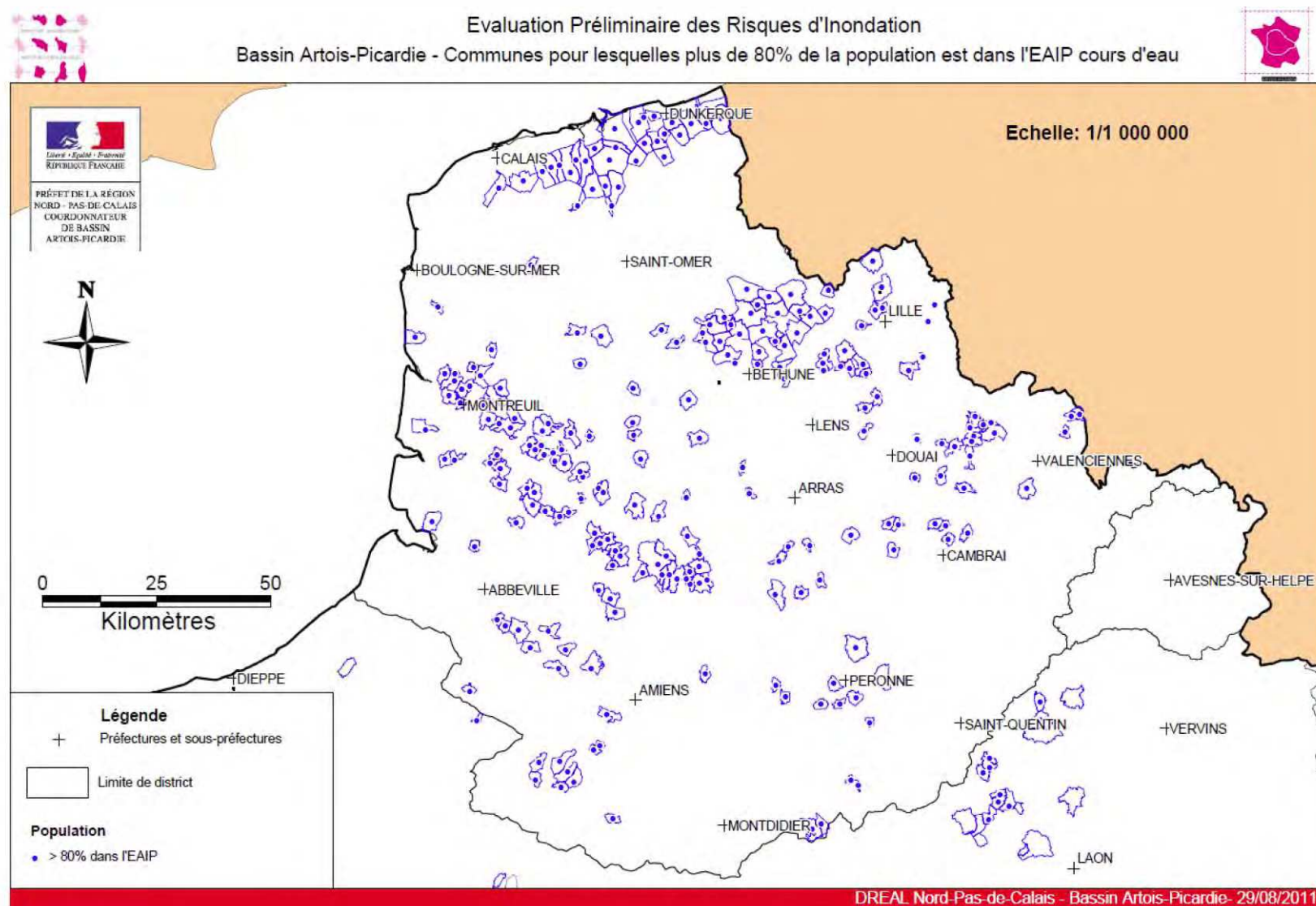
Evaluation des conséquences négatives des inondations



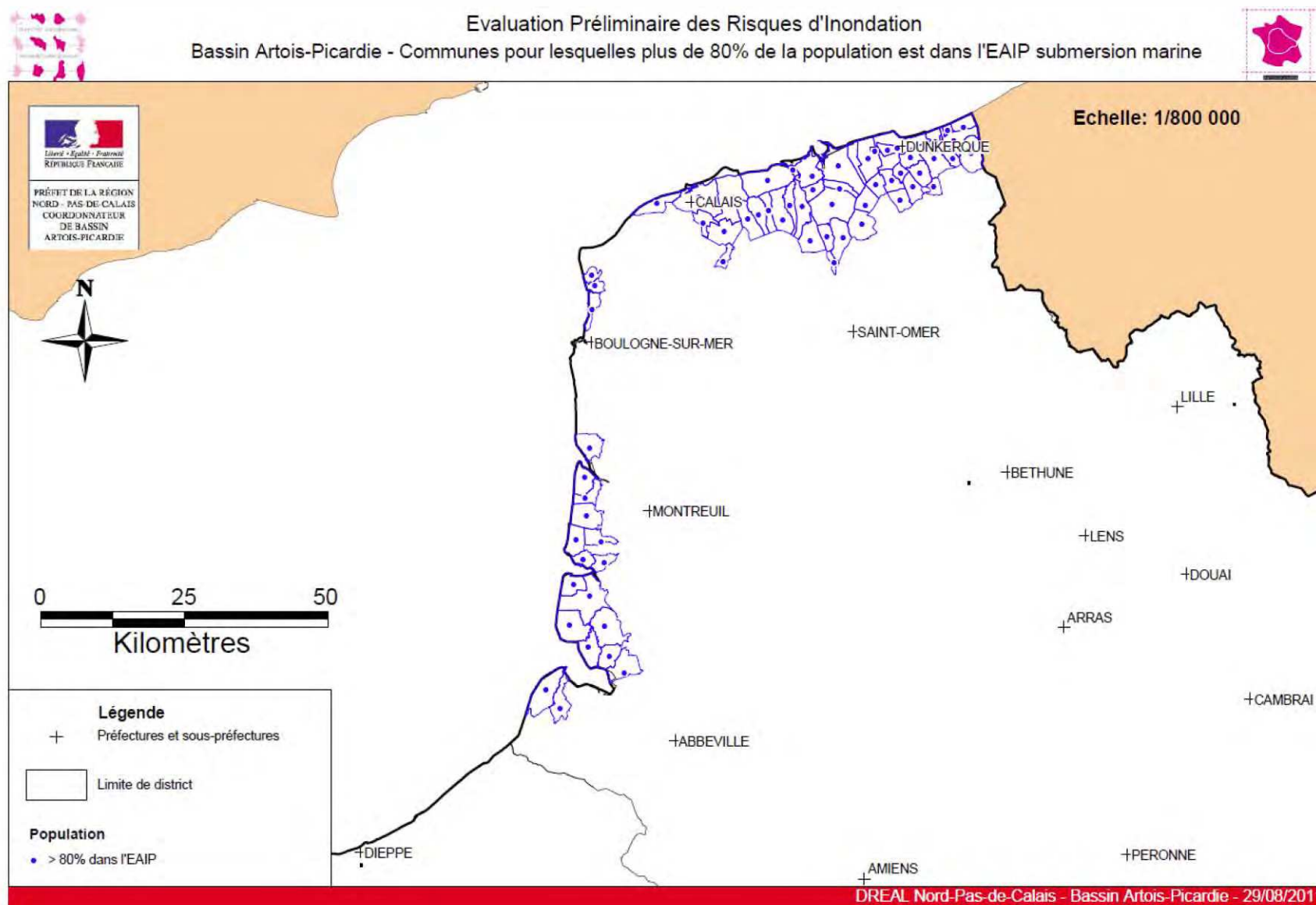


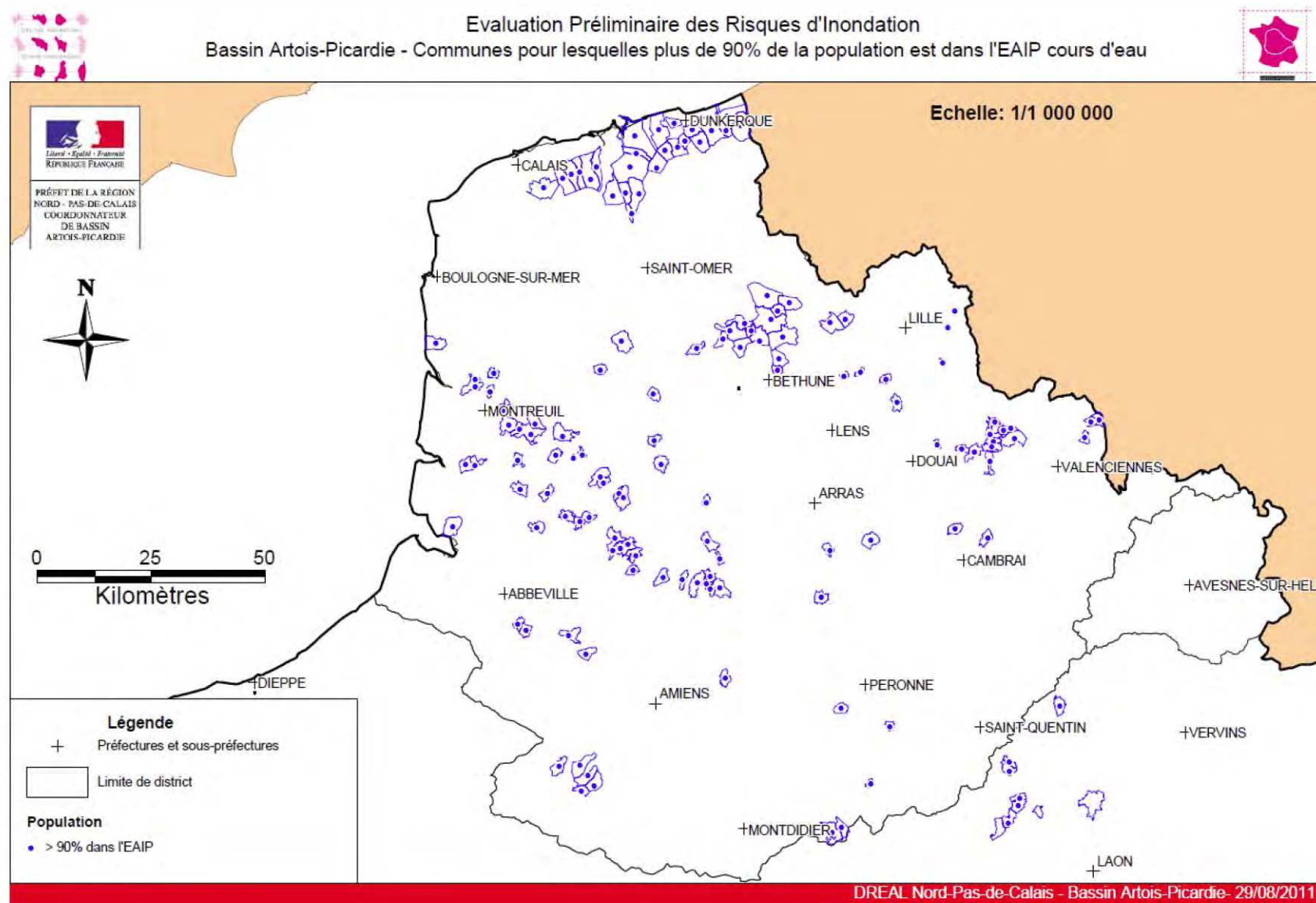
Evaluation des conséquences négatives des inondations



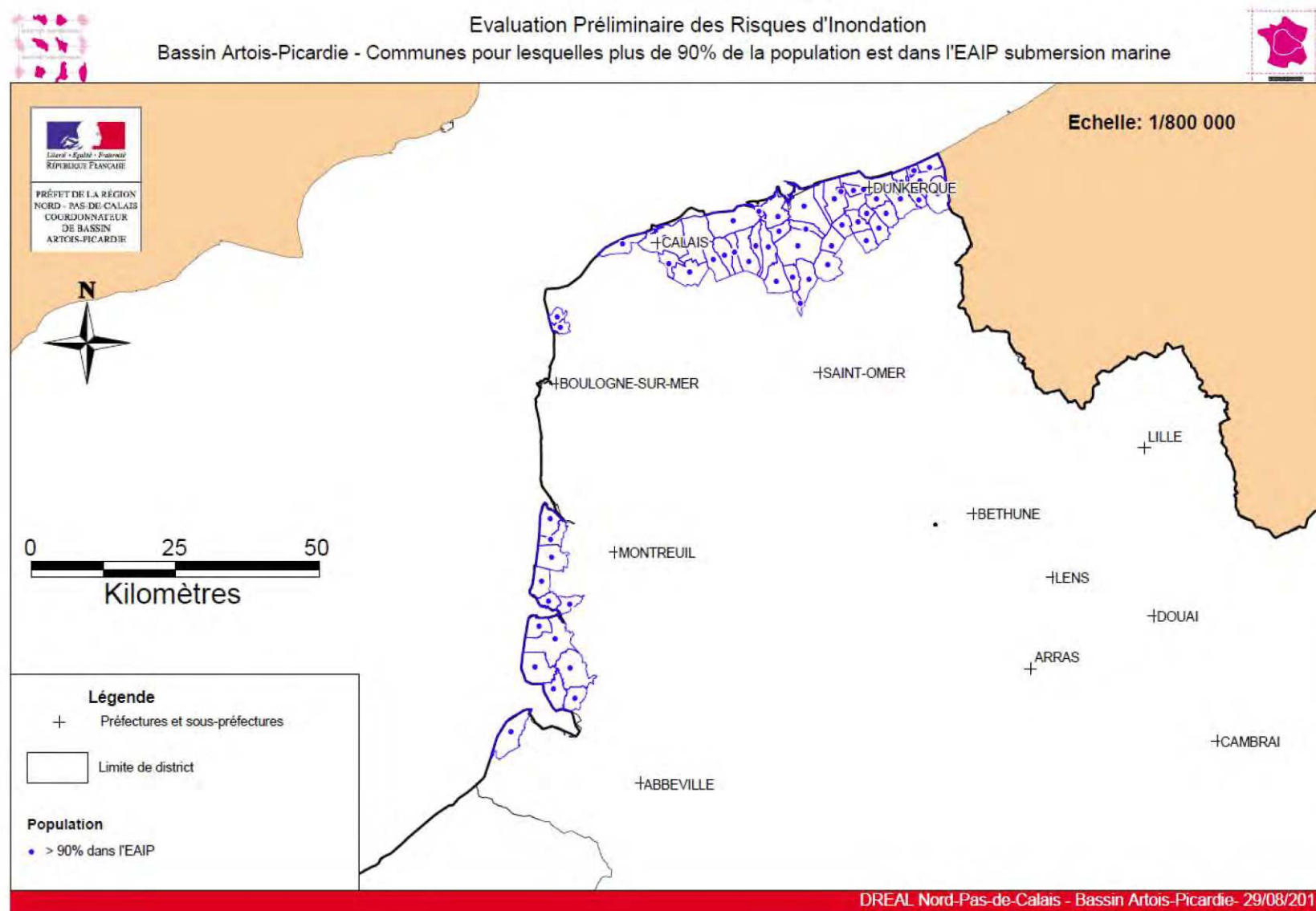


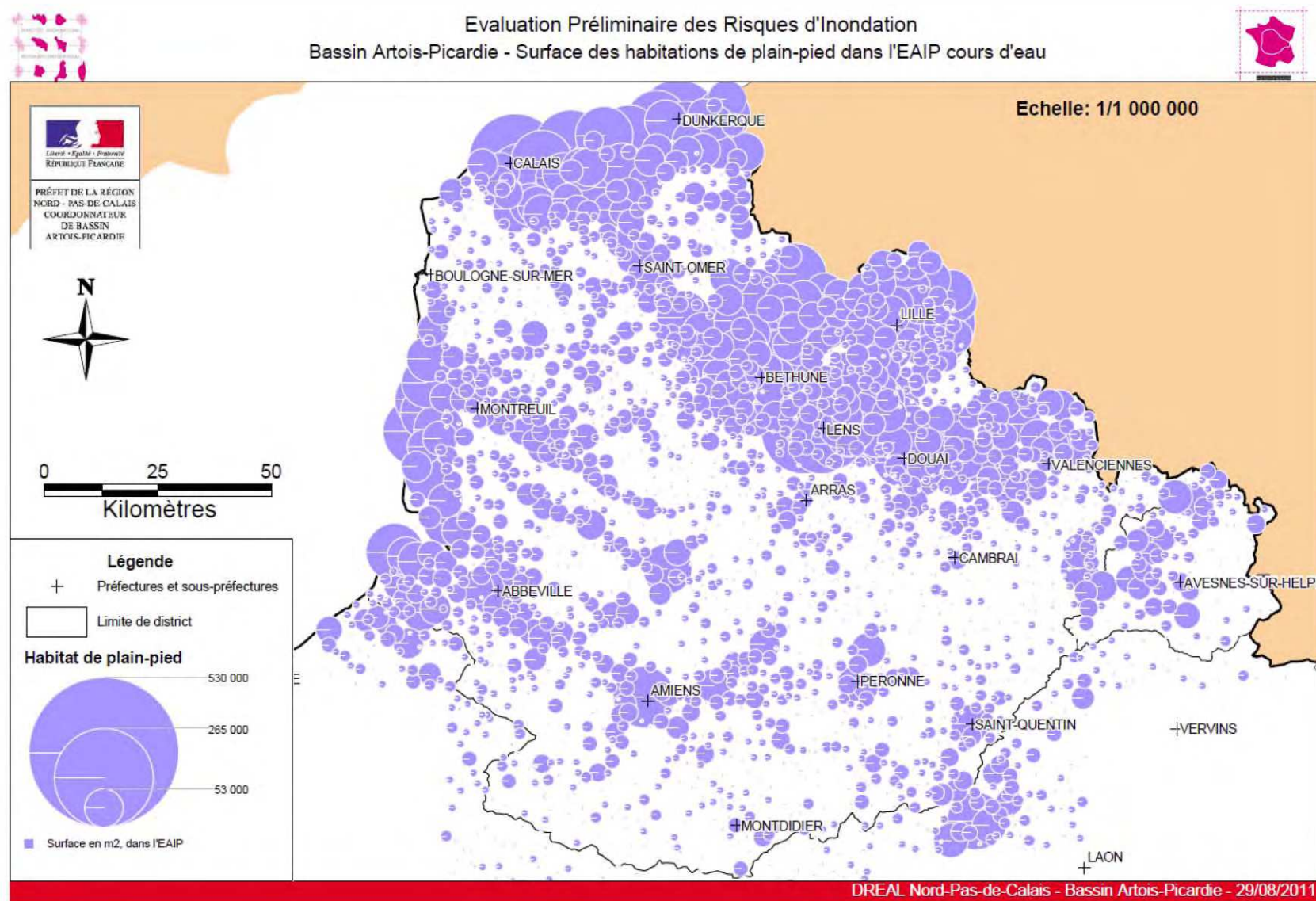
Evaluation des conséquences négatives des inondations



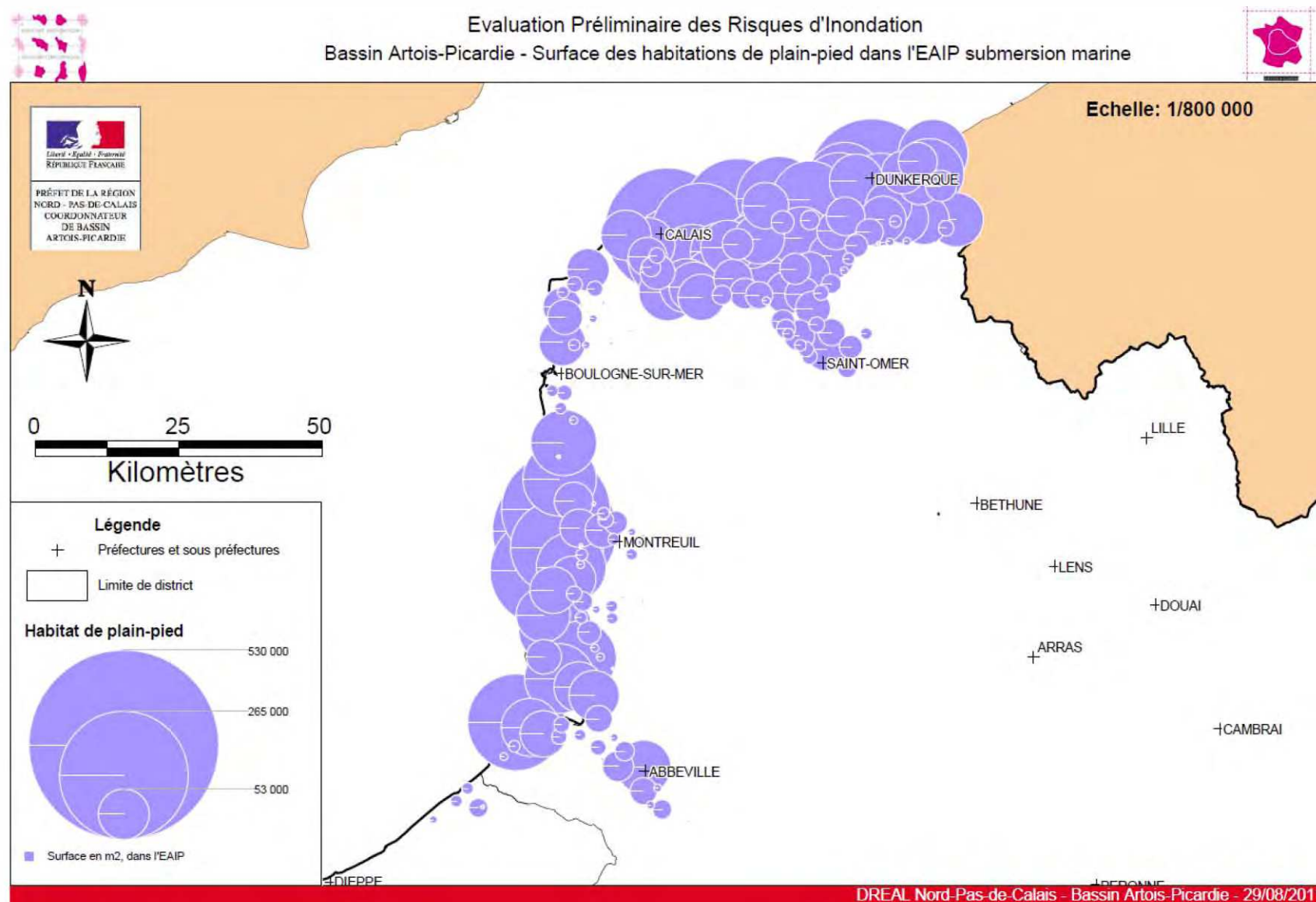


Evaluation des conséquences négatives des inondations



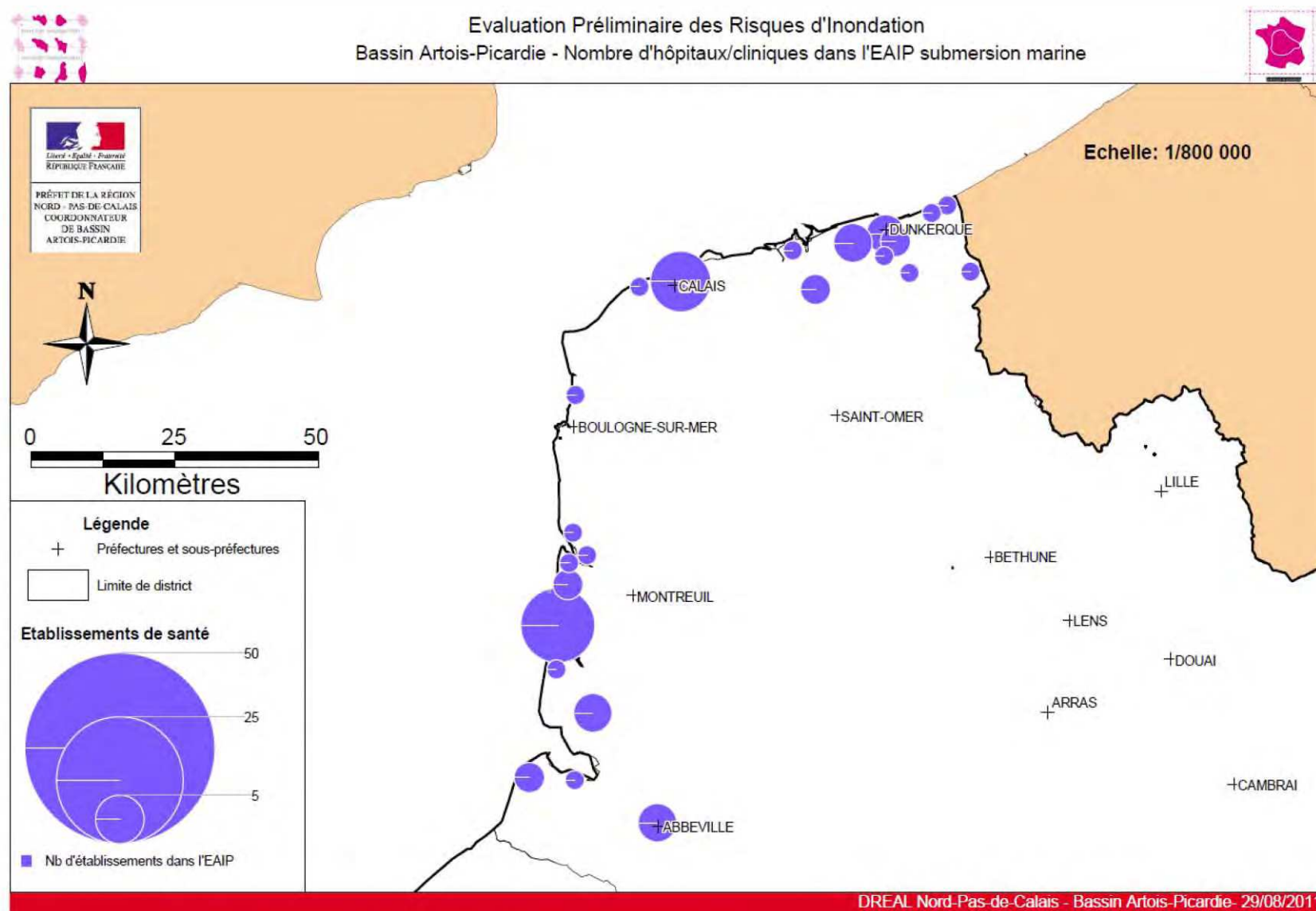


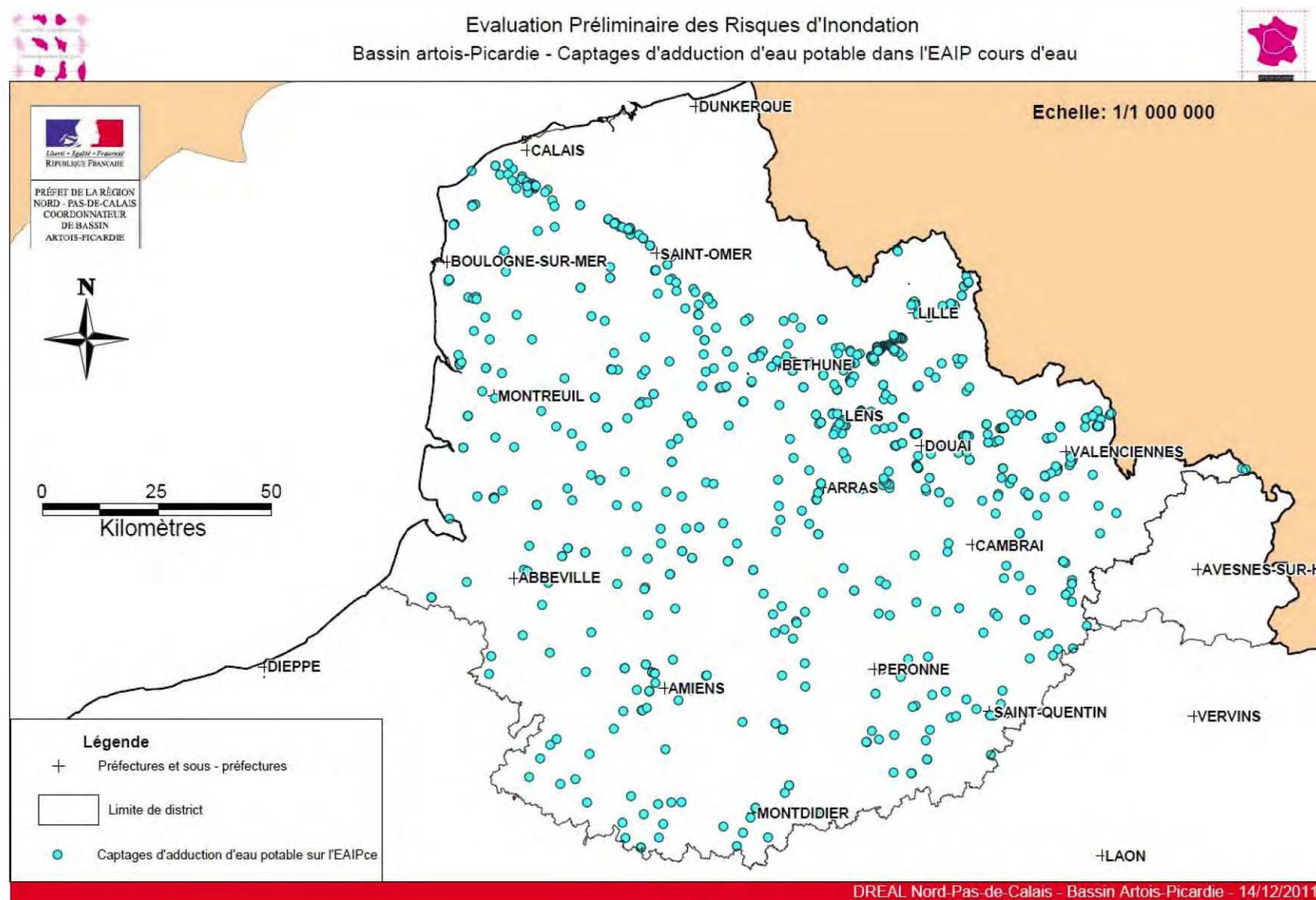
Evaluation des conséquences négatives des inondations



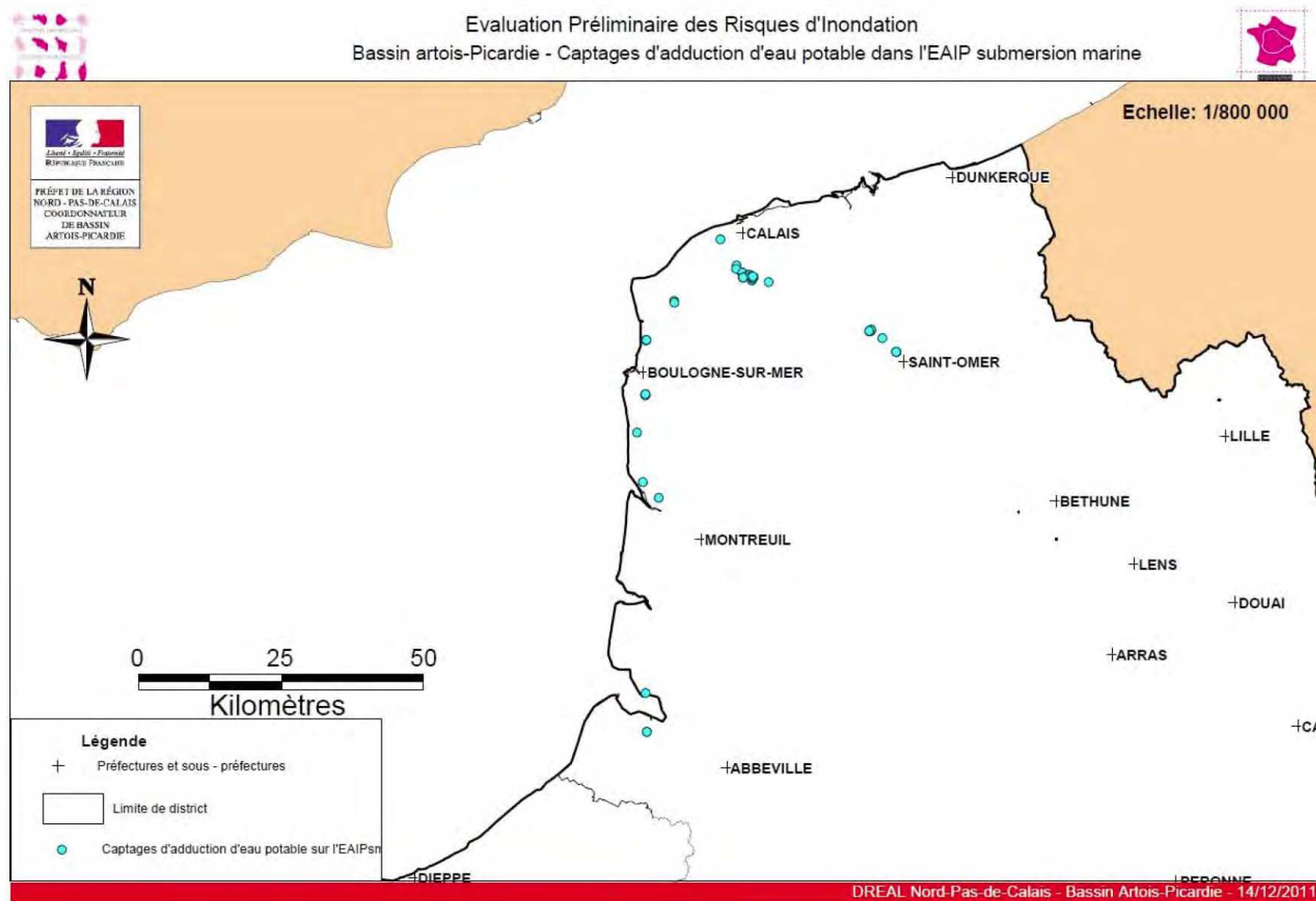


Evaluation des conséquences négatives des inondations





Evaluation des conséquences négatives des inondations



Impacts potentiels sur l'activité économique

Les inondations peuvent avoir des impacts négatifs sur différents types d'enjeux liés à l'économie :

- ◆ l'ensemble des biens (privés ou publics) en zone inondable peut être atteint directement ;
- ◆ les réseaux (de transport, d'énergie, de télécommunication, d'eau...), au delà de leur vulnérabilité physique à l'inondation, sont le plus souvent fortement vulnérables étant donnée leur interdépendance ;
- ◆ l'activité économique, dont l'agriculture, peut être particulièrement vulnérable aux inondations. On peut sans être exhaustif citer les différents types d'impacts suivants :
- ◆ pour les activités situées dans les zones inondées : impacts sur les bâtiments, le matériel, les produits stockés, les cultures, qui peuvent conduire à des pertes directes et des pertes d'exploitation,
- ◆ pour l'ensemble des activités : rupture d'activité potentielle suite à la rupture ou au dysfonctionnement des réseaux, à l'indisponibilité des personnels inondés, au défaut de fonctionnement d'un fournisseur inondé...

La vulnérabilité des activités dépend également de leur couverture assurantielle, variable selon les différents types de dommages.

L'évaluation de ces impacts potentiels est donc particulièrement complexe étant données ces différentes natures d'atteintes.

Les indicateurs du socle national proposés pour donner une première approche de ces impacts potentiels sont les suivants :

- ◆ **L'emprise totale du bâti dans l'EAIP** : Cet indicateur rend compte de l'importance du bâti présent dans l'EAIP et donc des répercussions potentielles d'une inondation sur les biens.
- ◆ **L'emprise des bâtiments d'activité dans l'EAIP** : Cet indicateur permet d'identifier la part du bâti d'activité dans le bâti total. Il permet surtout de mettre en valeur les zones d'activités et zones industrielles, les activités disséminées dans le tissu urbain n'étant pas comptabilisées.
- ◆ **le nombre d'emplois dans l'EAIP** : Cet indicateur rend compte d'une vulnérabilité de l'activité économique, mais également d'une vulnérabilité de la population. En journée, la population active est située en majorité sur son lieu de travail et non sur son lieu d'habitation, et peut donc être directement impactée sur celui-ci. Ce calcul est basé sur l'exploitation de la BD Parcellaire, qui est plus ou moins bien géoréférencée selon les communes. L'information produite est donc de qualité médiocre pour un petit nombre de communes (ces dernières sont identifiées sur une carte spécifique pour qualifier la valeur de l'indicateur produit).
- ◆ **Le nombre d'évènements Cat Nat** : La loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a pour but l'indemnisation des biens assurés suite à une catastrophe naturelle par un mécanisme faisant appel à une solidarité nationale. Un même évènement d'inondation peut justifier plusieurs arrêtés Cat Nat (au titre de différents types de phénomènes). Les évènements d'inondation identifiés comme « Cat Nat » peuvent recouvrir des évènements assez fréquents par rapport aux évènements extrêmes pris en compte dans le cadre de l'EPRI (une pluie décennale peut justifier un arrêté Cat Nat). Le nombre d'évènements « Cat Nat » permet toutefois de donner une indication de la sinistralité d'une commune lors des trente dernières années. Les communes cumulant un nombre d'évènements important sont surtout représentatives d'une vulnérabilité économique pour des évènements fréquents.

Evaluation des conséquences négatives des inondations

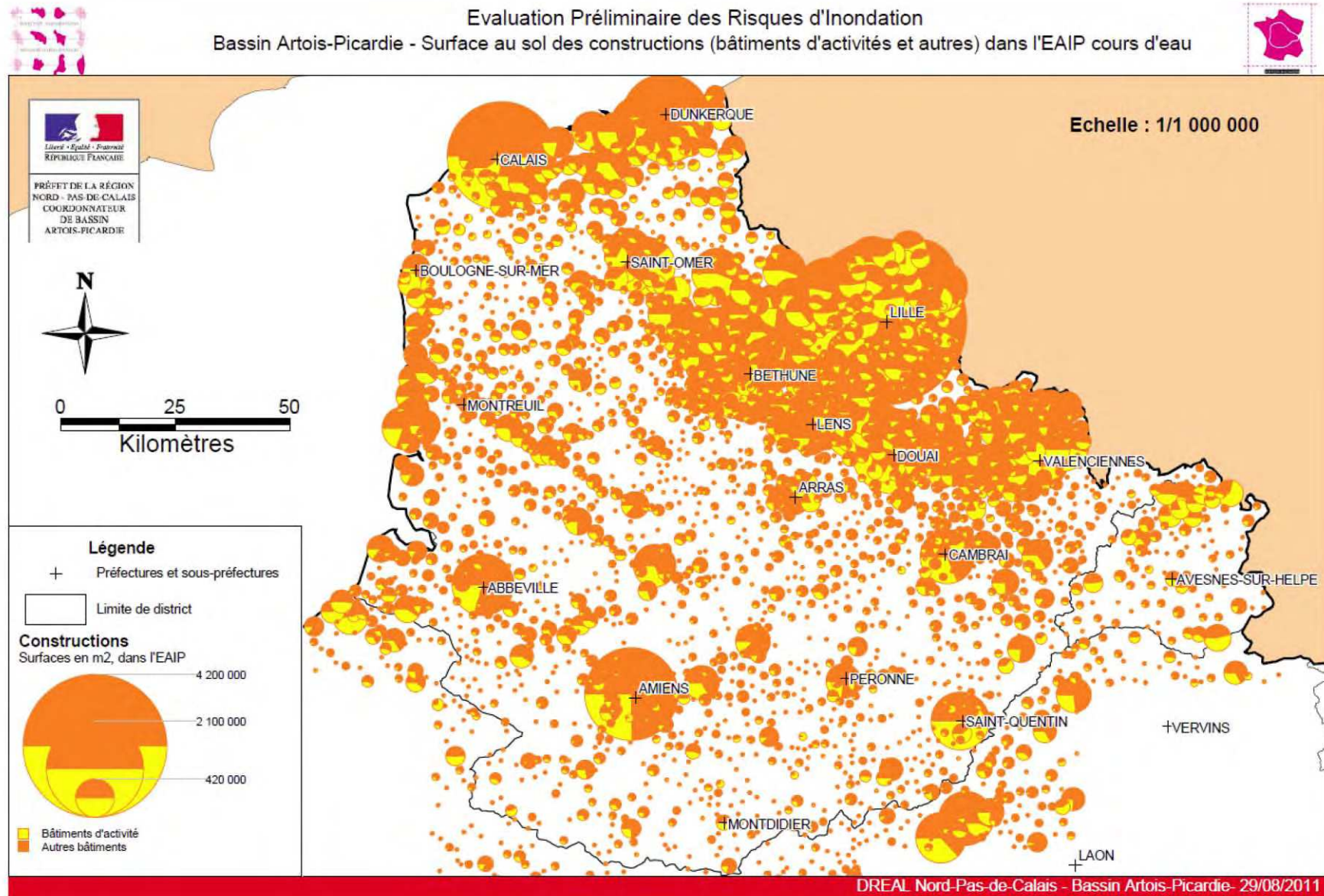
- ◆ **Les linéaires de réseaux de transports dans l'EAIP** : Ces linéaires sont comptabilisés à l'échelle du bassin³, sans analyse de leur vulnérabilité en cas d'inondation (ces voies ne sont pas nécessairement coupées en cas d'inondation) :
 - ➔ **Le linéaire de routes principales** : les routes principales constituent des liaisons entre métropoles et départements, constituant l'essentiel du réseau européen. Ce réseau revêt un caractère stratégique.
 - ➔ **Le linéaire de routes secondaires** : cet indicateur permet de rendre compte de l'atteinte au réseau « courant ».
 - ➔ **Le linéaire de voies ferrées** : les principales voies ferrées permettent des grandes liaisons entre agglomérations et constituent, comme les routes principales, des itinéraires stratégiques. Seules les voies ferrées principales ont été considérées.

Comme pour les cartographies des surfaces des habitations de plain-pied situées dans l'EAIPce et l'EAIPsm, les cartographies des surfaces au sol des constructions dans l'EAIPce et l'EAIPsm montrent que le bassin est particulièrement concerné par cette problématique et les risques que cela représente pour les biens et le maintien des activités économiques. Cependant, cet indicateur est à nuancer en prenant en compte le contexte local notamment au niveau des zones arrières littorales où le réel risque de submersion rapide est en réalité plus limité que l'enveloppe de l'EAIPsm. A titre de comparaison avec l'ensemble des régions hydrographiques, concernant l'emprise du bâti total (bâtiments d'activités et autres) touché par l'EAIPsm, le district Escaut est, de loin, la région hydrographique la plus touchée au niveau national (plus de 32 millions de m²). Ces chiffres posent question sur le maintien de l'activité économique en cas d'événement exceptionnel d'autant plus que la métropole lilloise et les ports maritimes sont des nœuds d'activité important au delà du district Escaut en lui-même.

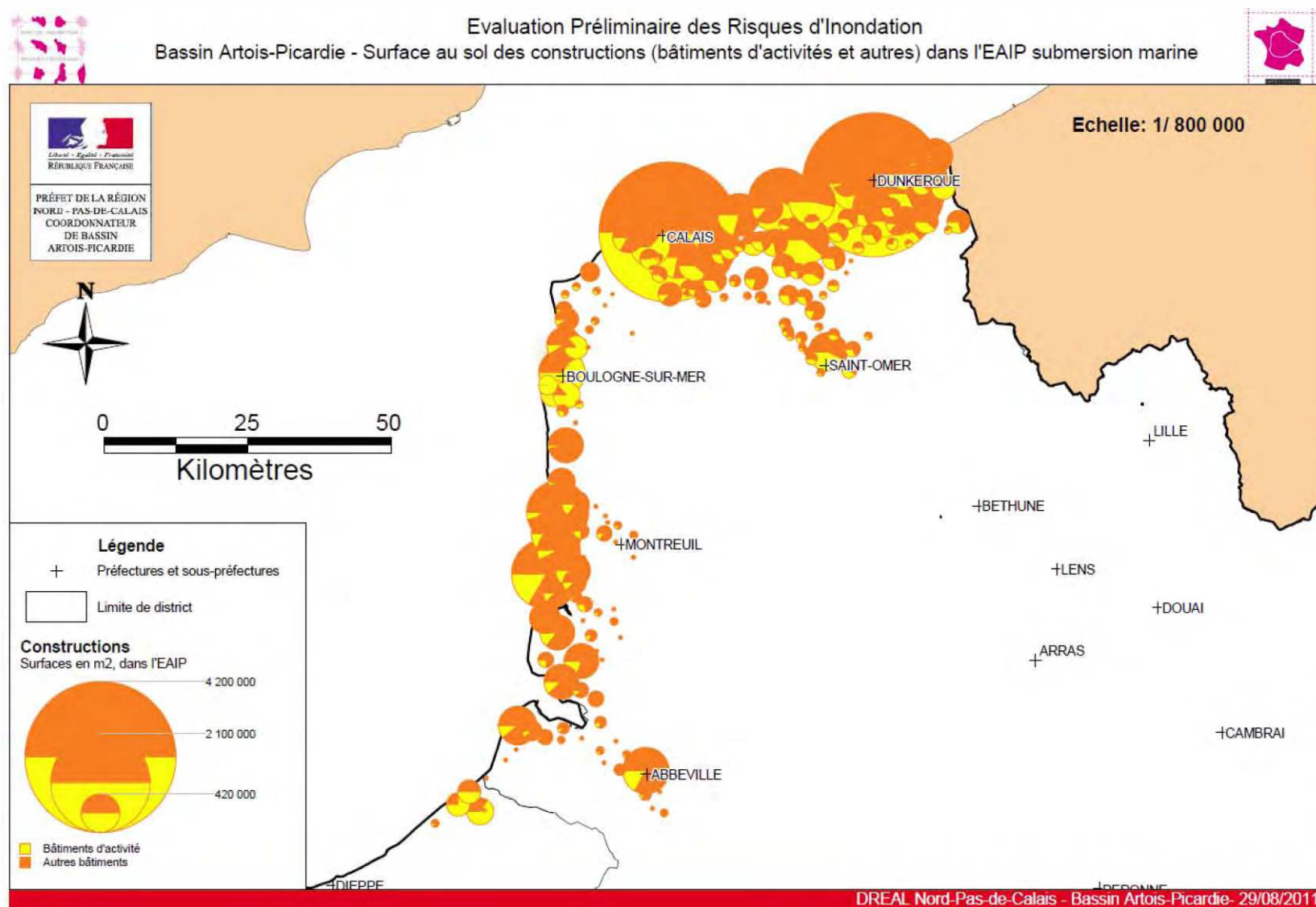
La répartition du nombre d'emplois situés dans l'EAIPce et l'EAIPsm permet d'identifier plus précisément les zones où l'activité économique peut être vulnérable aux inondations. La métropole lilloise (près de 100 000 emplois) et le bassin minier sont concernés en premier lieu. La ville d'Amiens (près de 30 000 emplois) ainsi que le marais Audomarois et le littoral sont également impactés. Cependant, certains emplois mal géolocalisés dans la base de données n'ont pas pu être pris en compte dans le calcul de cet indicateur, la fiabilité du calcul réalisé est ainsi à relativiser. A titre d'exemple, la ville de Lille compte ainsi près de 7 000 emplois non géolocalisés.

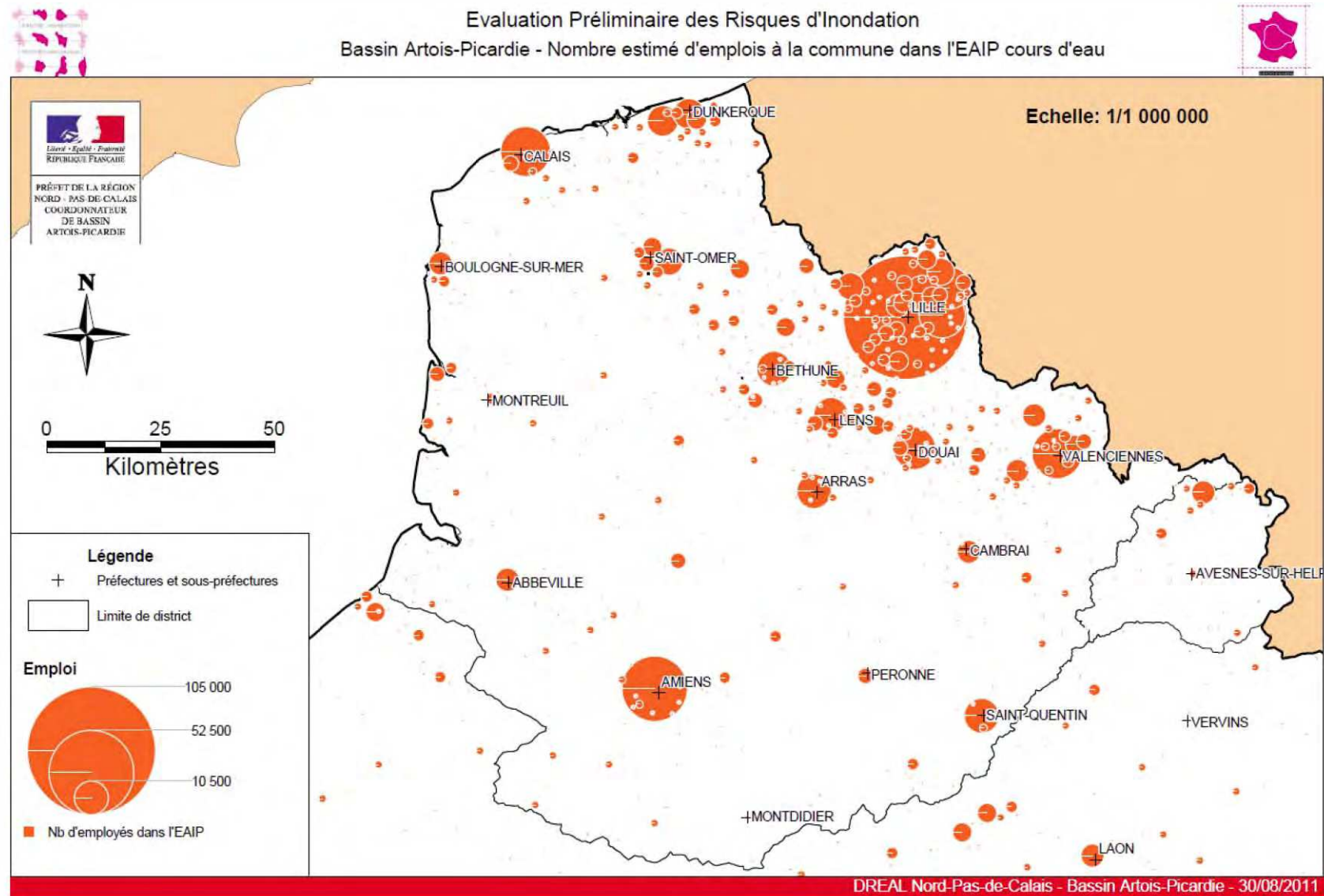
Le district compte, dans l'EAIPce, un linéaire de routes principales de 1 619 km et 20 837 km de routes secondaires. Dans l'EAIPsm, on compte 510 km de routes principales et 5 371 km de routes secondaires. Ces chiffres montrent que le réseau routier présente une vulnérabilité importante ce qui peut avoir un impact sur l'intervention des secours en période de crise mais également sur l'activité économique dans les régions frontalières.

³ Des agrégations de ces calculs à l'échelle des départements, ou autre, peuvent être fournies si jugées plus pertinentes

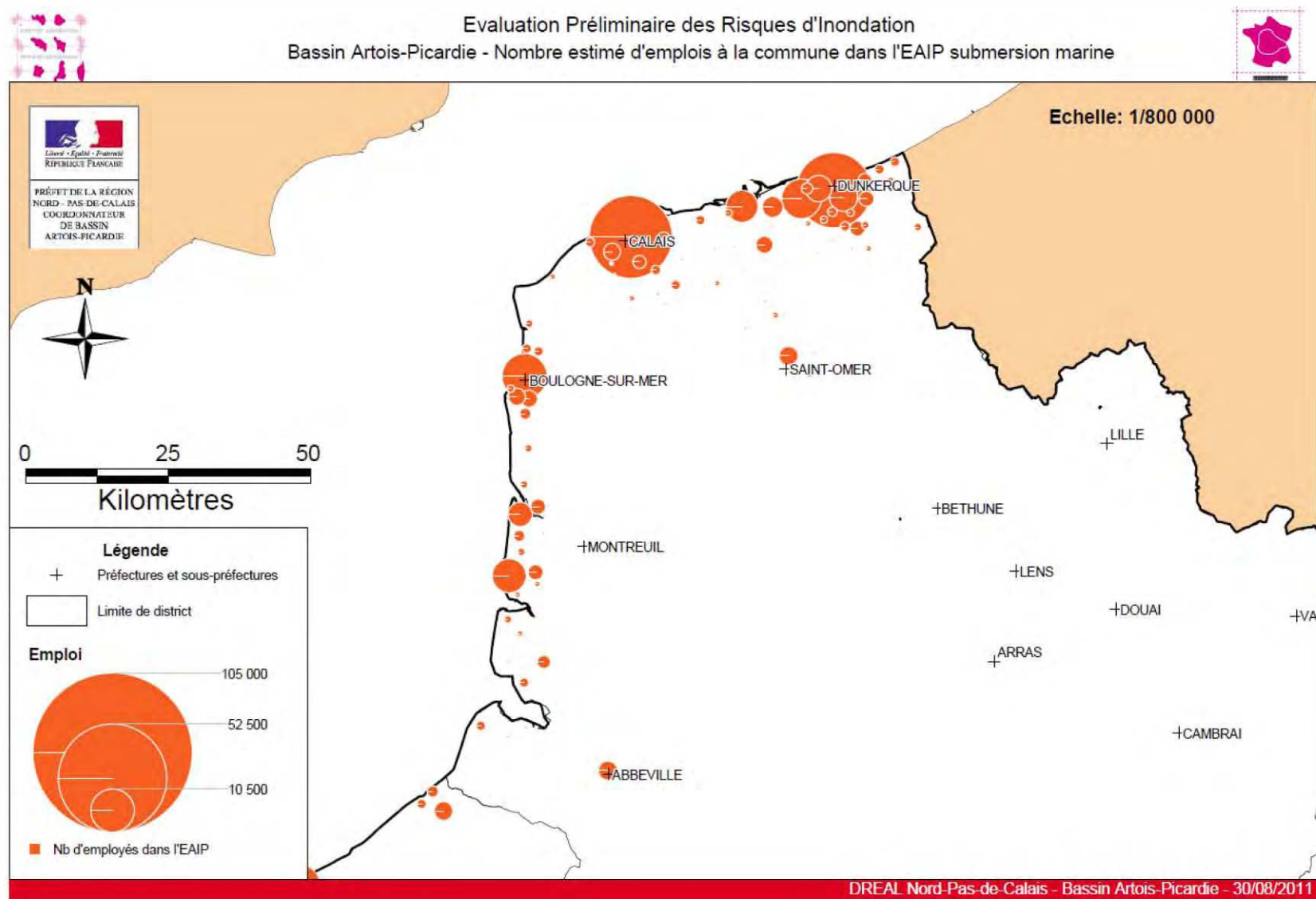


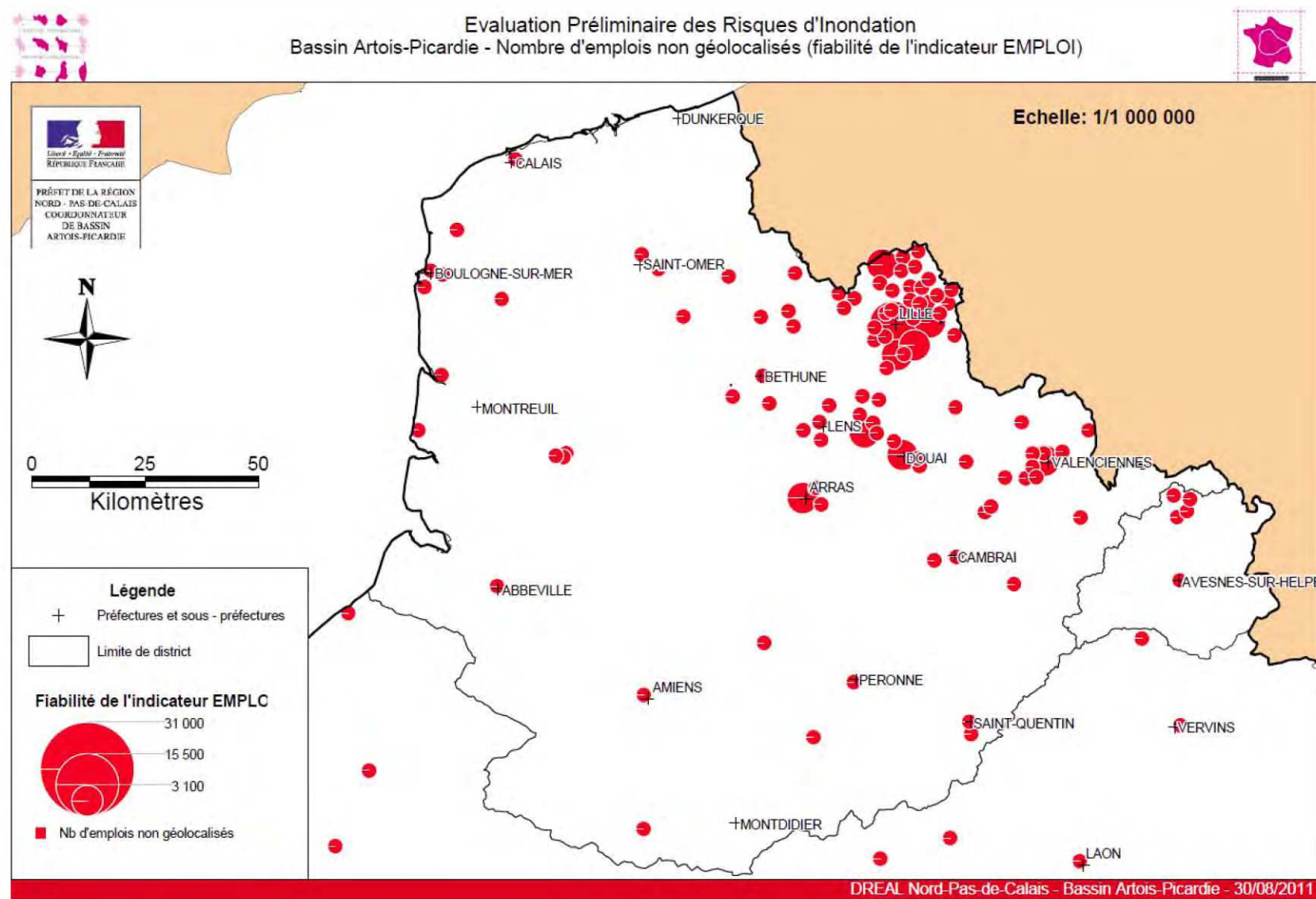
Evaluation des conséquences négatives des inondations





Evaluation des conséquences négatives des inondations





Impacts potentiels sur l'environnement

Les inondations sont des phénomènes naturels qui peuvent avoir dans certains cas un impact positif sur l'environnement.

Les lits majeurs et en particulier les zones humides sont souvent des sites d'intérêt écologique fort et sont des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité. Dans ces milieux, les crues sont souvent bénéfiques car elles participent au fonctionnement de l'écosystème, notamment à la reproduction de nombreuses espèces. Ces espaces naturels sont cependant vulnérables aux inondations lorsque celles-ci affectent des sources de pollution, majoritairement anthropiques.

Étant donné l'objectif de l'EPRI, seule la caractérisation des impacts négatifs des inondations sur l'environnement a été abordée, via un croisement entre les principales sources de pollution potentielle et les principales zones naturelles protégées :

- ◆ **les installations nucléaires de base (INB) dans l'EAIP** : Ces installations représentent un risque majeur pour les populations et l'environnement en cas de dysfonctionnement, tout en revêtant une importance stratégique pour le territoire national. Les INB comprennent les réacteurs nucléaires, mais également les grandes installations de préparation, d'enrichissement, de fabrication, de traitement ou d'entreposage de combustible nucléaire, les grandes installations comprenant des substances radioactives ou fissiles, et les grands accélérateurs de particules. 126 INB sont comptabilisées au 31/12/2010 au niveau national, sachant que pour des raisons techniques ou juridiques, le nombre d'INB n'est pas automatiquement lié à un nombre de réacteurs (une même usine du cycle de combustible peut recouvrir plusieurs INB, et une INB peut être composée d'un ensemble de réacteurs).
- ◆ **Les établissements Seveso seuil haut dans l'EAIP** : Ces établissements, dont la nature et l'importance des activités ou des substances présentes représentent des risques majeurs pour l'environnement, sont soumis à une réglementation spécifique avec en particulier une maîtrise de l'urbanisation autour des sites. Il en existe plus de 600 sur le territoire national.
- ◆ **Les établissements IPPC dans l'EAIP** : les établissements soumis à la directive dite « IPPC » (pour Integrated Pollution Prevention and Control) sont les installations industrielles ou agricoles à fort potentiel de pollution de l'environnement dans son ensemble (eau, air, sols...). Il en existe environ 6 000 en France, toutes natures confondues (industries d'activités énergétiques, production et transformation des métaux, industrie minérale, industrie chimique, gestion des déchets, élevage d'animaux, etc).
- ◆ **Les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents habitants dans l'EAIP** : Les stations d'épuration sont généralement construites dans ou en bordure des lits majeurs, et peuvent être vulnérables en cas d'inondation importante.
- ◆ **Les zones Natura 2000 dans l'EAIP** : Elles regroupent au niveau européen les sites ayant une grande valeur par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent, dans un objectif de préservation de la biodiversité.
- ◆ **les ZNIEFF dans l'EAIP** : Les zones nationales d'intérêt écologique faunistique et floristique concernent les sites ou les ensembles naturels contenant des espèces végétales ou animales rares et menacées ou des habitats remarquables.

Il n'a pas été fait de sélection des zones protégées les plus sensibles au vu de la proximité d'une source de pollution potentielle. En outre, la vulnérabilité des sites potentiellement polluants et le type de pollution éventuelle n'a pas été pris en compte.

Le district Escaut compte de nombreuses zones naturelles protégées (438 ZNIEFF et 54 sites Natura 2000). Bon nombre de ces espaces sont en partie touchés par l'EAIPce en particulier dans les vallées des principaux cours d'eau (environ 1 700 km² de ZNIEFF et 240 km² de sites Natura 2000). Ils le sont également au niveau de talwegs comme dans le Boulonnais et le Valenciennais. Les zones arrières

littorales sont également des zones naturelles fragiles impactées par l'EAIPsm (760 km² de ZNIEFF et 135 km² de sites Natura 2000).

Ces zones naturelles vulnérables aux inondations le sont d'autant plus que des sites industriels potentiellement polluants sont également situés dans les enveloppes de l'EAIP. En effet, sur les 395 sites IPPC et 56 sites SEVESO seuil haut et bas recensés sur le district Escaut, on recense 170 sites IPPC dans l'EAIPce et 43 dans l'EAIPsm dont plus de la moitié dans le seul département du Nord. En ce qui concerne les données SEVESO, on recense 20 sites dans l'EAIPce et 13 dans l'EAIPsm. Même constat que pour les IPPC, plus de la moitié concerne le département du Nord.

On recense également 298 stations d'épurations (STEP) actives sur le district Escaut, -247 sont dans l'EAIPce et 46 dans l'EAIPsm. La forte proportion de STEP dans l'EAIPce s'explique par le fait que ces installations nécessitent la proximité d'un cours d'eau. Seules les STEP dont la capacité nominale en Equivalent-Habitant (EH) est supérieure ou égale à 10 000 EH ont été retenues, ce qui représente 85 STEP dans l'EAIPce et 18 dans l'EAIPsm.

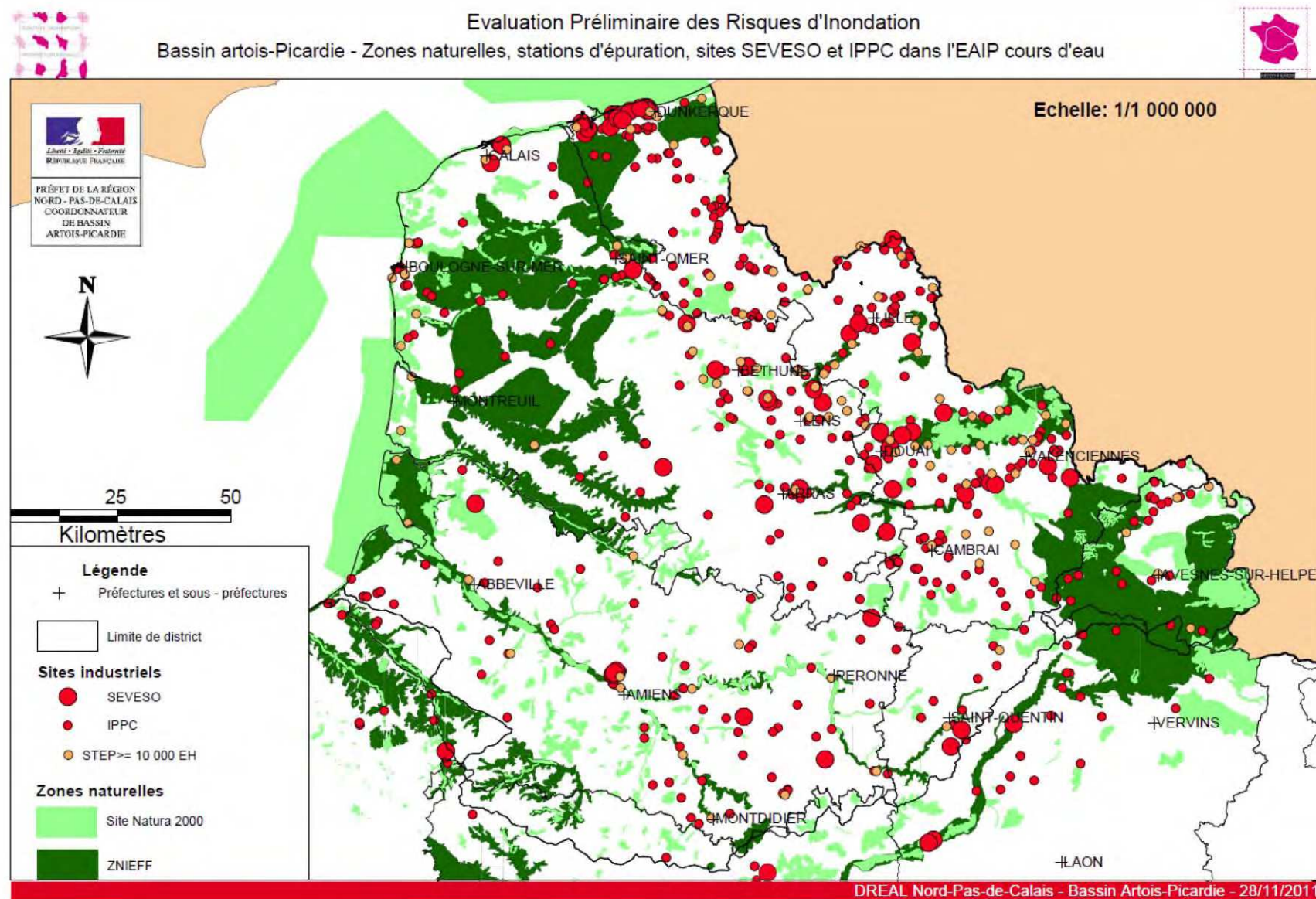
Tous les territoires ne sont pas concernés de la même façon par cette problématique. Ainsi, si la baie de Somme compte 9 stations d'épuration et aucune industrie classée IPPC ou de site SEVESO, au niveau des wateringues en revanche, l'EAIPsm englobe une dizaine de site SEVESO et une installation nucléaire. Cependant, il est possible d'affiner ces résultats avec des données locales telles que l'étude menée au niveau régional sur la submersion marine (étude DHI) et les outils de gestion des inondations existants (PPRI, AZI et ZIC). Il n'y a pas d'installation nucléaire, ni de site SEVESO, ni d'IPPC, et seulement 3 STEP dans cette enveloppe submersion marine. Seulement 25 IPPC, 2 SEVESO et 62 STEP sont comprises dans les enveloppes d'aléas d'inondations par débordement de cours d'eau, hors couches d'information géologiques (alluvions) et topographiques (talwegs et zones basses).

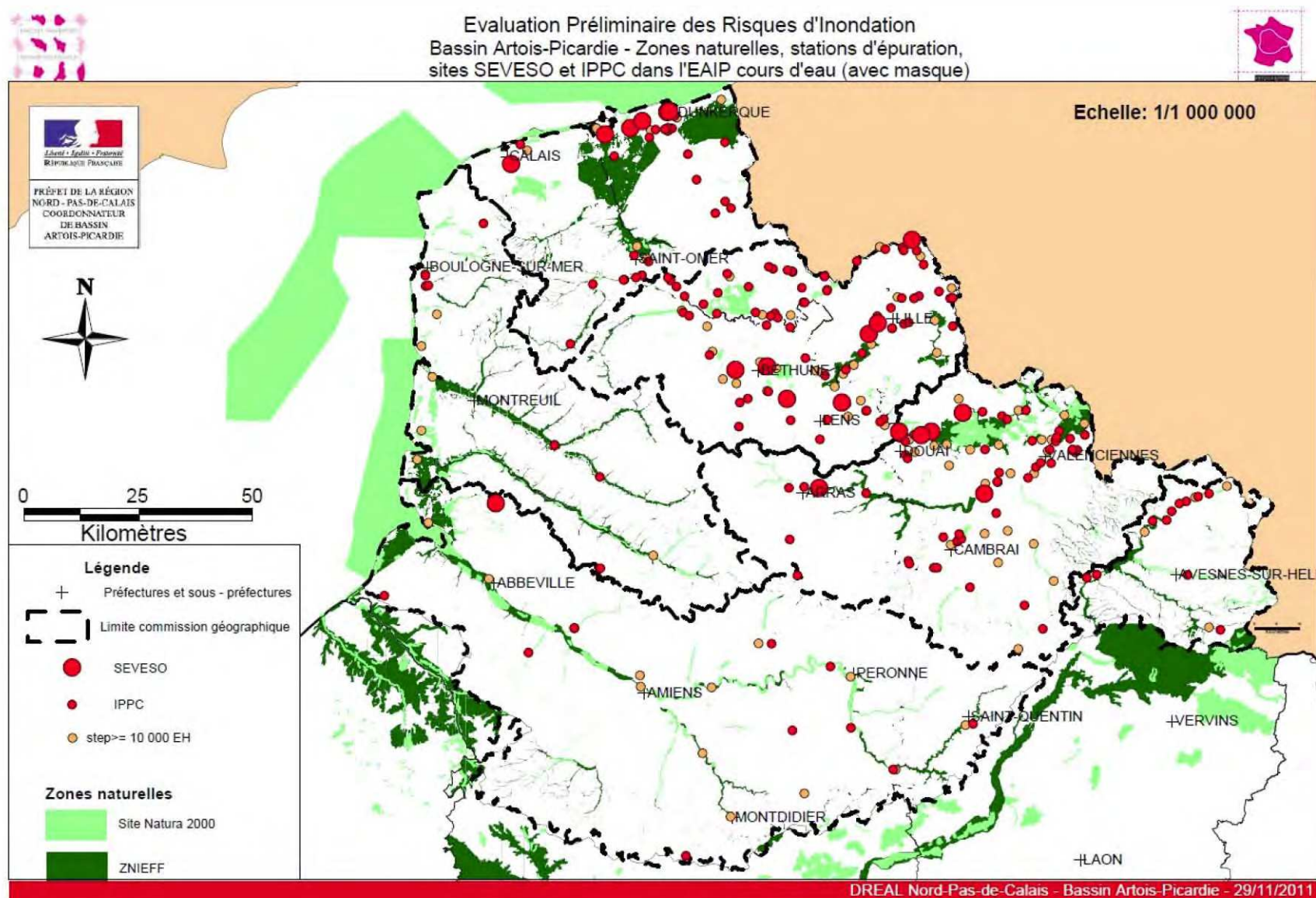
D'une manière générale, les zones présentant le plus de sites potentiellement polluants sont également celles qui présentent les densités de population les plus importantes (métropole Lilloise, bassin minier, Dunkerque, Calais, Amiens).

La majeure partie des installations IPPC et SEVESO situées l'EAIPsm l'est du fait de la méthode employée pour élaborer l'EAIPsm qui ne prend pas en compte la dynamique des phénomènes et conduit à sa sur-estimation en particulier dans des zones de topographie très plane caractéristiques du district. De même, la méthode employée pour évaluer les zones basses hydrographiques et l'utilisation des alluvions récentes pour élaborer l'EAIPce sur-estime les phénomènes d'inondation et par là les enjeux concernés. Il en est de même pour les données STEP.

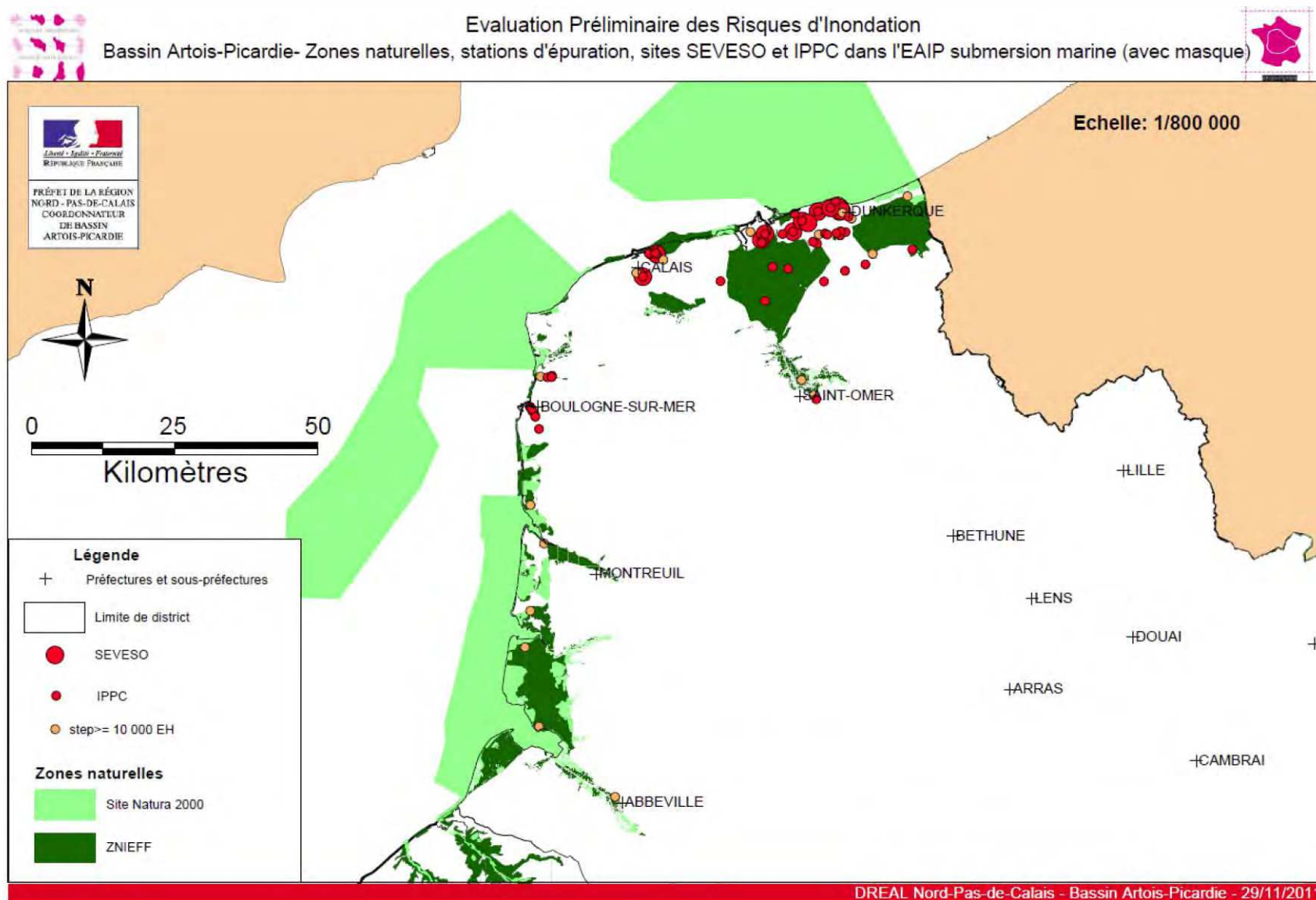
Pour conclure, en ce qui concerne les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et en se référant sur la base de données nationale GIDIC, on recense 10 326 installations sur le bassin Artois-Picardie. Toutefois, un certain nombre d'ICPE ne possèdent pas de géoréférencement, c'est plus particulièrement le cas des installations agricoles. Dans le district Escaut, on compte 9 602 ICPE dont 3 695 sont situées dans l'EAIPce et 746 dans l'EAIPsm.

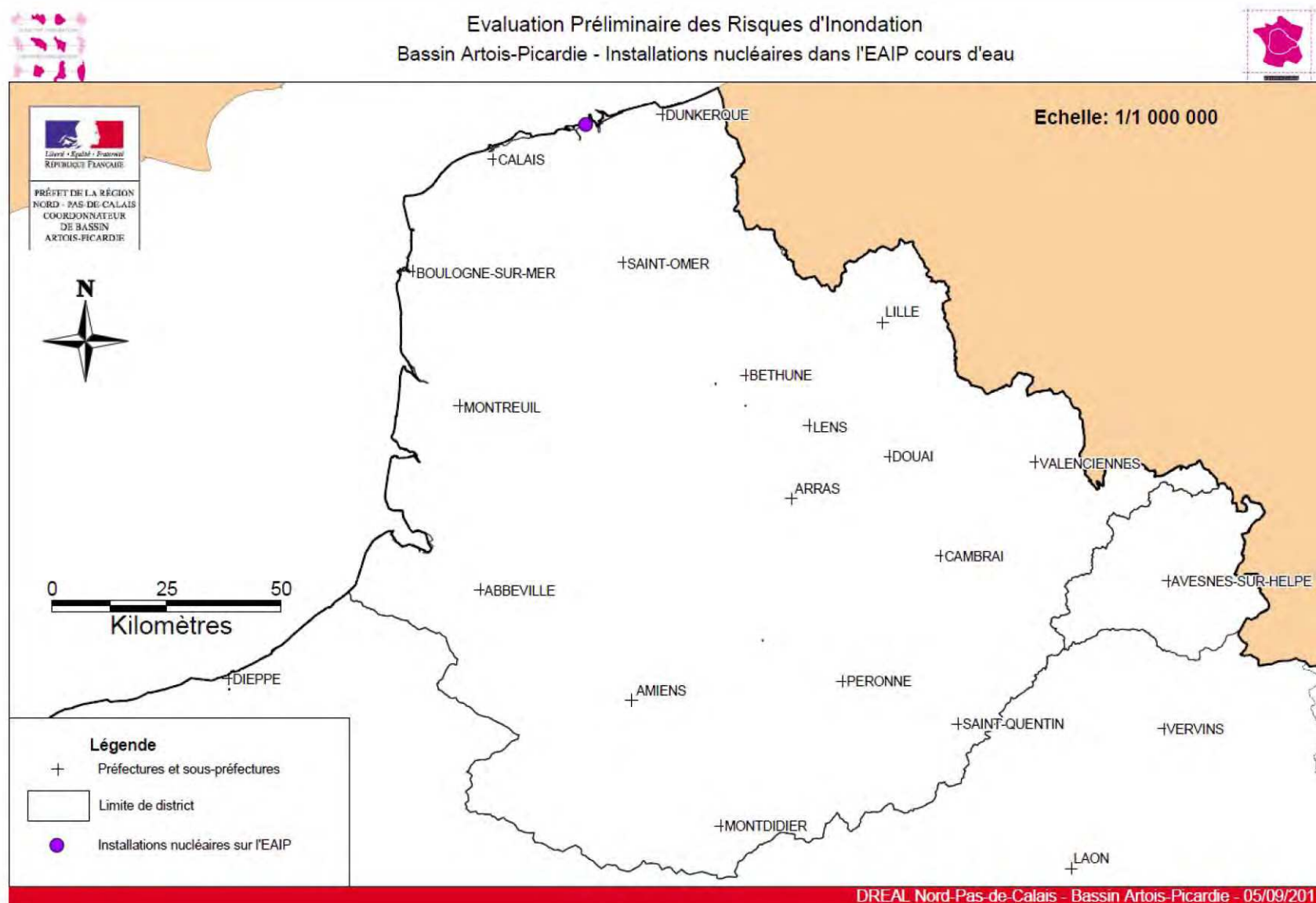
Evaluation des conséquences négatives des inondations



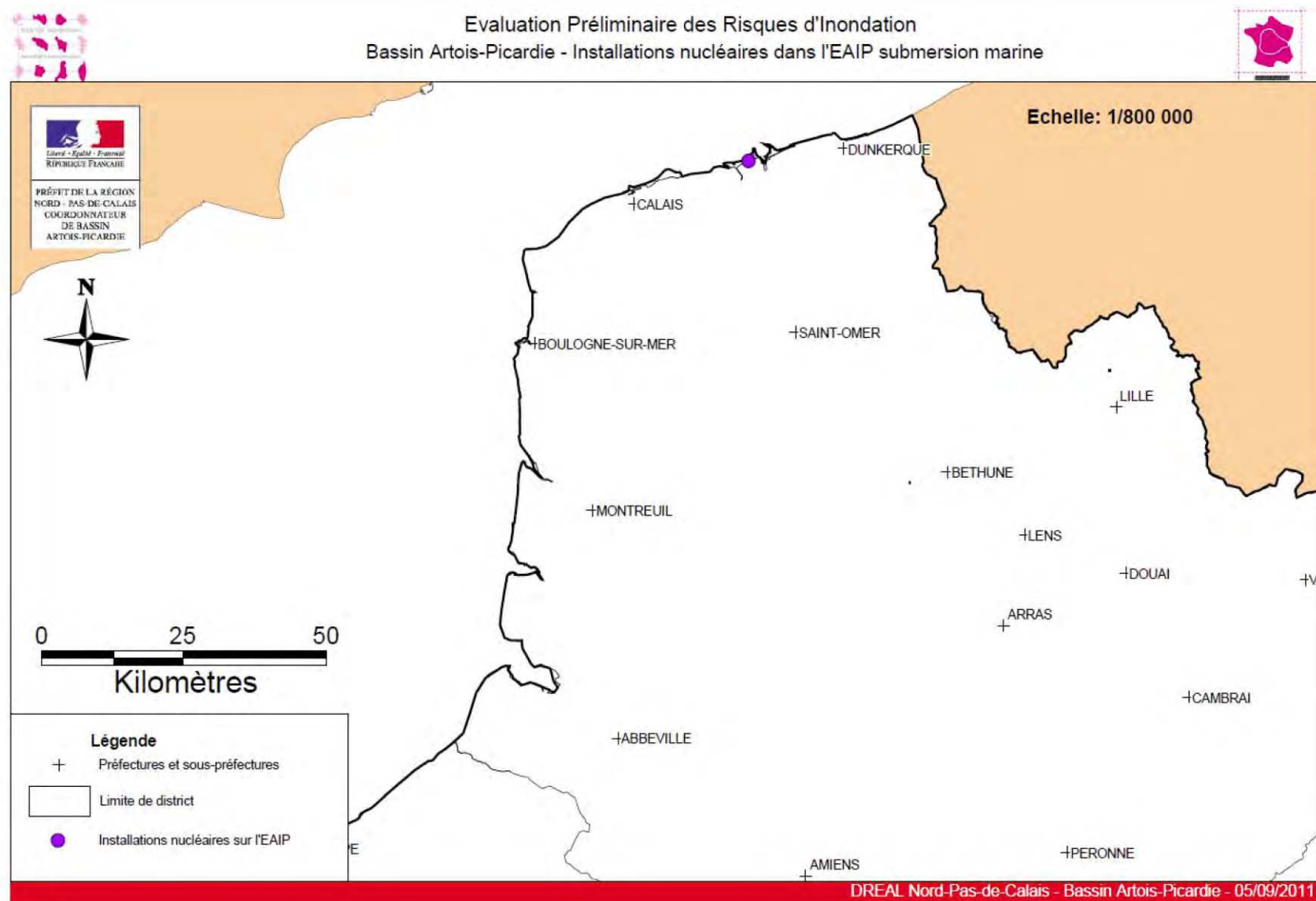


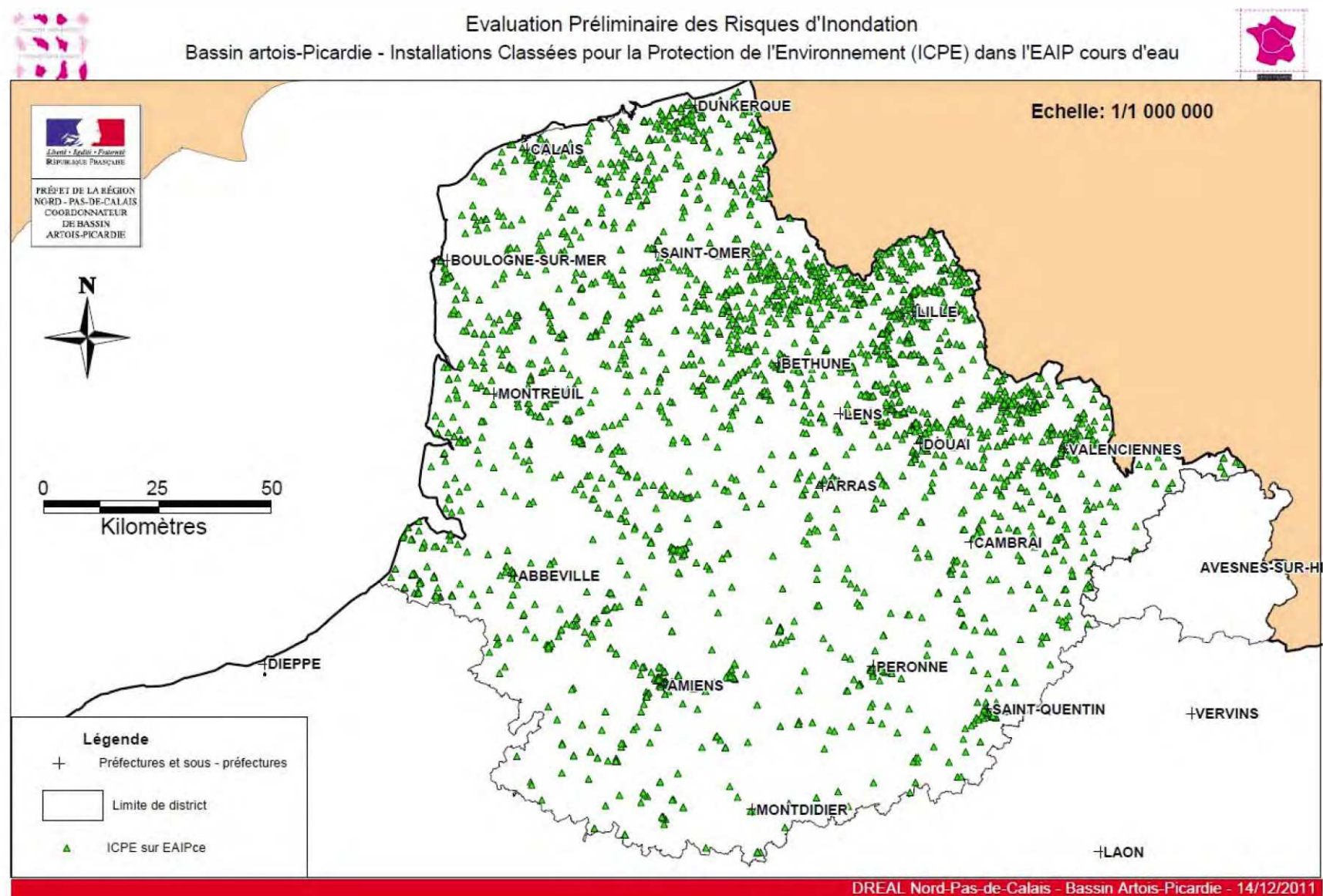
Evaluation des conséquences négatives des inondations



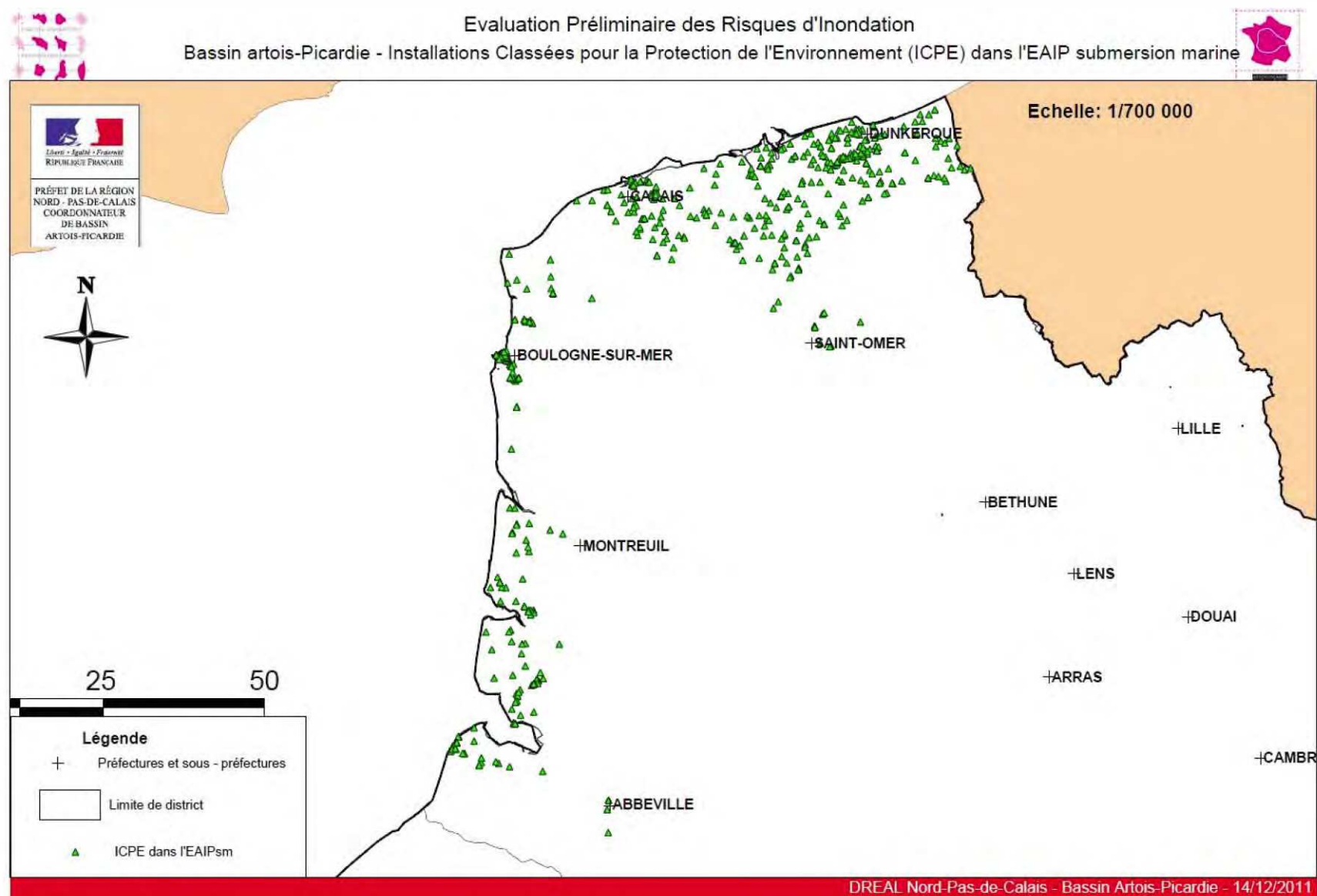


Evaluation des conséquences négatives des inondations





Evaluation des conséquences négatives des inondations



Impacts potentiels sur le patrimoine

Le patrimoine recouvre le patrimoine culturel (qu'il soit matériel ou immatériel : patrimoine bâti, collections des musées, ...) ou naturel (flore et faune, paysages). Les impacts potentiels des inondations sur ce patrimoine doivent être anticipés, car ce sont des biens irremplaçables.

La vulnérabilité aux inondations du patrimoine naturel est examinée au titre des impacts potentiels sur l'environnement. La vulnérabilité du patrimoine culturel est approchée pour l'EPRI à travers le calcul de **la superficie du bâti remarquable dans l'EAIP**. Le bâti remarquable est identifié par l'analyse de la BD TOPO® de l'IGN qui permet d'identifier les châteaux, églises, chapelles et bâtiments religieux divers.

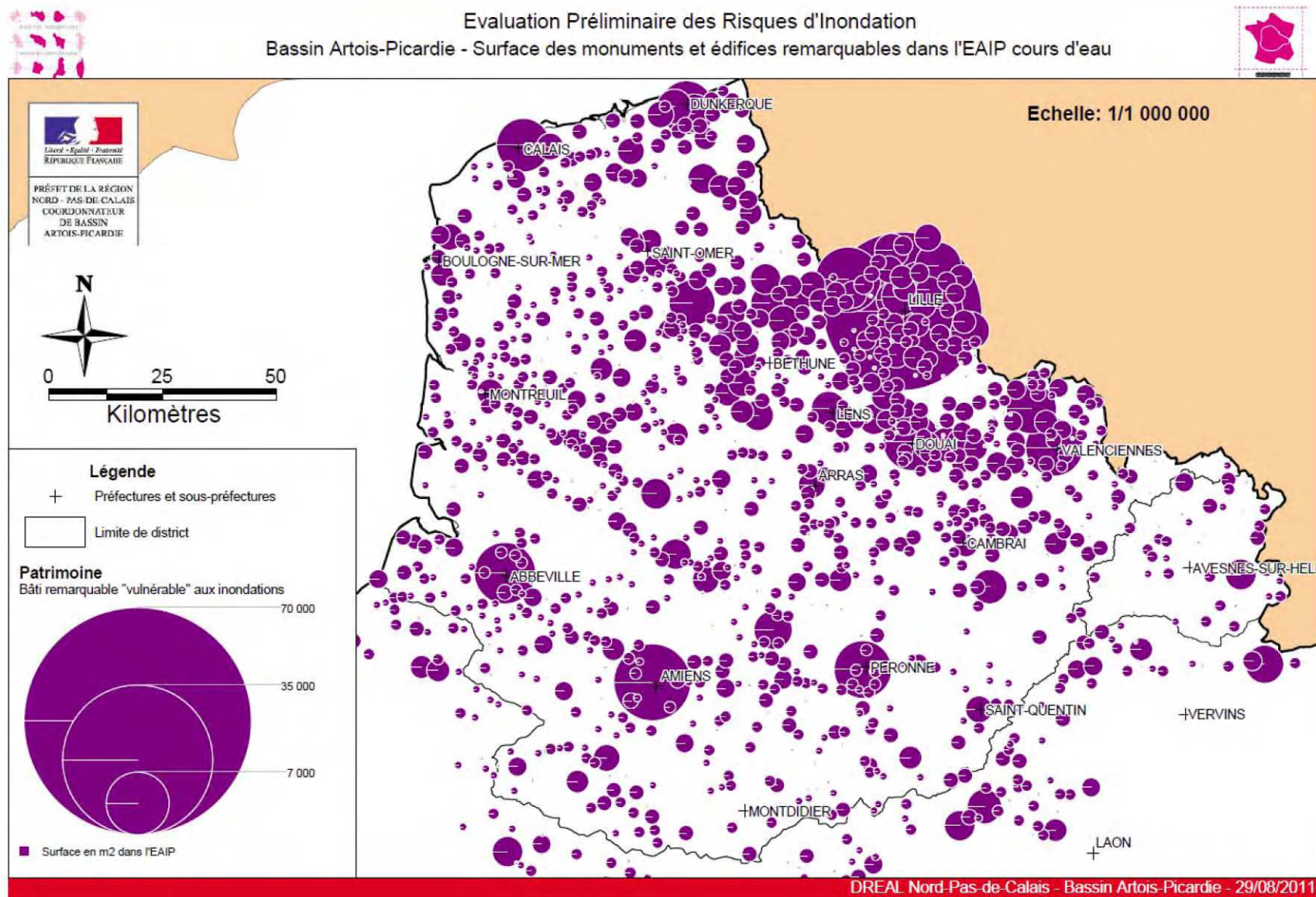
Cet indicateur est très restrictif car il ne permet de considérer qu'une partie du bâti constituant le patrimoine culturel, sans analyse de sa vulnérabilité à l'inondation, et parce qu'il ne prend pas en compte le patrimoine non bâti. Toutefois, il permet d'avoir une première appréciation de certains secteurs sensibles.

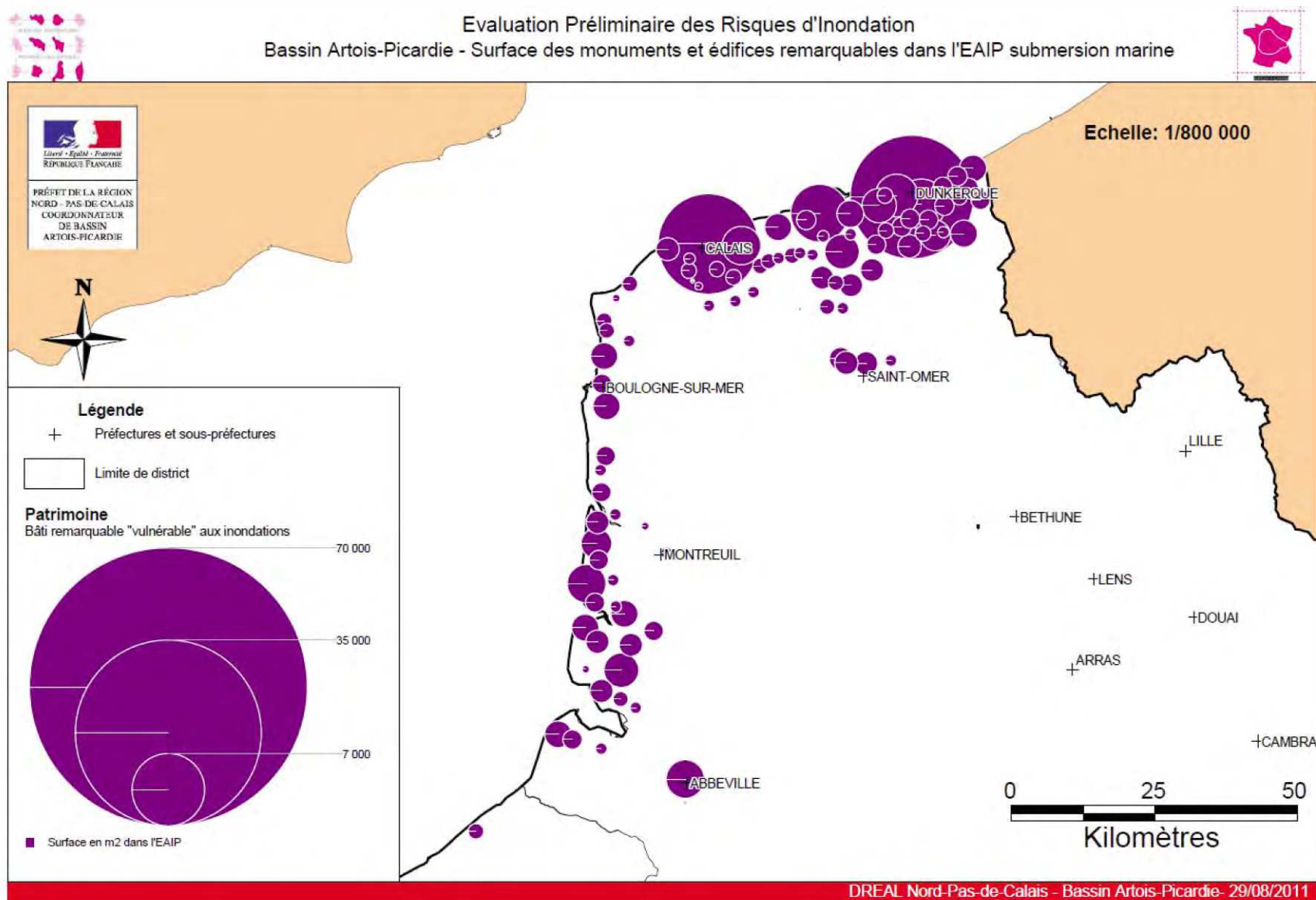
Cette cartographie montre que sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie des bâtis remarquables se situent au sein de l'EAIP. Les zones urbanisées (Lille, le bassin minier, Amiens, Abbeville, Péronne, Calais, Dunkerque) en comptent une plus grande quantité.

A titre de comparaison avec l'ensemble des régions hydrographiques, la surface des bâtis remarquables compris dans l'EAIPsm au sein du district Escaut est de loin le chiffre le plus important au niveau national avec près de 100 000 m². En ce qui concerne la surface des bâtis remarquables touchés par l'EAIPce, le district Escaut est l'un des plus touchés (près de 600 000 m²) au niveau national.

1 976 monuments historiques ont été recensés dans le district Escaut, 983 monuments sont compris dans l'EAIPce (environ 50% du total), ce qui représente une part très importante. Les citadelles de Lille et de Valenciennes, les châteaux de Caulaincourt et de Méricourt-sur-Somme sont ainsi compris dans l'EAIPce. Seulement 99 monuments sont compris dans l'EAIPsm (moins de 5%). La citadelle de Calais, les remparts de Montreuil et les fortifications de Dunkerque sont des exemples de monuments historiques compris dans cette enveloppe.

Evaluation des conséquences négatives des inondations





Autres types d'inondation

Les risques liés aux ruptures d'ouvrages de retenue n'ont pas pu être évalués du fait qu'actuellement aucune base de données fiable existe. Le classement et l'enregistrement des ouvrages dans la base de données barrage et digues sont en cours et devraient permettre lors de la mise à jour de l'EPRI d'intégrer ce risque.

Le bassin Artois-Picardie présente également un risque d'inondation spécifique dû à la présence de stations de relevage des eaux dans les Wateringues et dans le bassin minier. Concernant les Wateringues, des groupes de travail se sont mis en place sur cette problématique. Par ailleurs, des études générales ont été menées sur les stations du bassin minier et des études détaillées sont actuellement en cours ce qui devrait permettre de préciser les risques d'inondation liés à ces stations.

a. Risques liés à l'anthropisation des cours d'eau

Au cours des derniers siècles, les conditions de formation et d'écoulement des crues fluviales et des submersions marines sur le district Escaut Somme et côtiers Manche et Mer du Nord ont été profondément et régulièrement transformées par une série d'aménagements hydrauliques. Ceux-ci peuvent être regroupés en trois ensembles principaux.

Les travaux d'assèchement et de valorisation agricole des plaines côtières et des marais intérieurs sont engagés dès le Moyen-Âge (cf. delta de l'Aa). Des réseaux de fossés et canaux (watergangs) drainent ainsi les eaux continentales. L'administration des Wateringues en assure depuis cette époque la gestion. A partir du XVII^e siècle, les techniques hollandaises de polderisation complètent le dispositif et vont être utilisées à grande échelle.

Le deuxième groupe d'aménagements rassemble les ouvrages de canalisation des rivières et le creusement de canaux navigables, les deux constituant peu à peu un seul et même réseau hydraulique artificiel. Le développement des voies navigables intérieures (approvisionnement de Paris, transport des pondéreux entre sites miniers et industriels, etc.) a largement participé au développement économique des XVIII^e et XIX^e siècles. La Scarpe, la Deûle, la Sambre et l'Escaut sont aménagés dès le XVII^e siècle, les canaux de Picardie et de St-Quentin au XVIII^e siècle, ceux de Roubaix et de la Somme dans la première moitié du XIX^e siècle, le canal du Nord au XX^e siècle.

Le troisième ensemble concerne le front de mer. Le long des côtes et des estuaires, les travaux d'assèchement évoqués plus haut sont complétés, dès le XVIII^e siècle, par des ouvrages de défense contre l'érosion marine (cf. embouchures de l'Authie, rencloîtres de la Canche). Des aménagements plus remarquables sont réalisés dans le cadre du développement des ports à partir du XVIII^e siècle (Dunkerque, Calais, Boulogne) puis des stations touristiques dans la seconde moitié du XIX^e siècle (Wissant).

Au total, alors que les pentes restent très faibles, les conditions d'écoulement des crues ont été profondément transformées par la constitution des différents réseaux d'ouvrages régulateurs qui se sont ainsi au fil du temps substitués aux réseaux naturels. Cela ne rend pas pour autant le contrôle des inondations plus aisé. Si le système hydraulique dispose en effet d'une certaine marge de manœuvre pour le soutien d'étiage ou le laminage des crues modérées, il n'est pas en capacité en revanche d'absorber les phénomènes hydrométéorologiques exceptionnels. L'interconnexion des réseaux peut même aggraver certaines situations.

b. Risques de tsunamis

Les tsunamis ont plusieurs origines possibles : un séisme de forte magnitude en mer avec un mouvement vertical de la croûte terrestre, une éruption volcanique ou le glissement massif de terrains à la mer. Par ailleurs, la topographie des côtes et leur position géographique conditionnent les dommages qu'ils peuvent causer.

En ce qui concerne le littoral d'une partie du district Escaut, une étude menée par le BRGM en 2008 (*Exposition des côtes de la région Nord-Pas de Calais à un éventuel risque tsunami – Bilan des connaissances*, mai 2008, BRGM) a montré que la sismicité locale, faible à très faible, ne permet pas

de générer des tsunamis. De même, un tsunami dû à un glissement de masse paraît peu probable du fait de la topographie sous-marine. Enfin, la position géographique du littoral semble le protéger des tsunamis d'origine lointaine. En effet, aucun enregistrement anormal n'y est constaté lorsqu'un tsunami majeur se produit dans le monde.

La probabilité qu'un tel phénomène puisse causer des dommages important dans le district est donc très faible comparé aux autres risques d'inondations pris en compte dans l'EPRI. C'est pourquoi ses impacts potentiels ne sont pas étudiés ici.

Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Aa-Yser –Audomarois

Cf document spécifique à cette unité de présentation

Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Canche-Authie-Boulonnais

Cf document spécifique à cette unité de présentation

Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Lys-Marque-Deûle

Cf document spécifique à cette unité de présentation

Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Sensée-Scarpe-Escaut

Cf document spécifique à cette unité de présentation

Évaluation des impacts potentiels au sein de l'unité de présentation Somme

Cf document spécifique à cette unité de présentation

Évaluation des impacts potentiels sur le district Sambre

Cf document spécifique à ce district/unité de présentation

Modalités organisationnelles et techniques pour la réalisation de l'EPRI

Organisation des services de l'Etat pour la réalisation de l'EPRI

La DREAL Nord-Pas-de-Calais, DREAL de bassin Artois-Picardie, a proposé à la Direction générale de la prévention des risques du Ministère chargé de l'Ecologie de participer à l'élaboration de la méthodologie pour la réalisation de l'EPRI. La DREAL a notamment proposé qu'une mise en place anticipée soit réalisée sur le territoire de la Lys et des Wateringues, territoire expérimental étendu finalement à l'ensemble du bassin Artois-Picardie.

Pour cette expérimentation puis pour la réalisation en elle-même de l'EPRI, un comité de pilotage (COPIL) a été mis en place et s'est réuni une fois par mois afin de faire un point sur l'avancement de l'EPRI.

Les services d'Etat et établissements publics qui ont participé à ces COPIL sont :

- ◆ la DREAL Nord-Pas-de-Calais
- ◆ la DREAL Picardie
- ◆ la DDTM du Nord (59)
- ◆ la DDTM du Pas-de-Calais (62)
- ◆ la DDTM de la Somme (80)
- ◆ la DDT de l'Oise (60)
- ◆ la DDT de l'Aisne (02)
- ◆ le CETE Nord-Picardie
- ◆ l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- ◆ le CEMAGREF (par l'intermédiaire de M. Blanchard)
- ◆ la DGPR (Mme Neron)

Dans un premier temps, les DREAL Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont récupéré les différentes données (AZI, PPRI, ZIC, étude DHI, etc) au sein de leur propre structure ainsi qu'auprès des DDT(M) afin de constituer les EAIP par débordement de cours d'eau et par submersion marine avec l'aide du CETE Nord-Picardie.

Puis, pour la rédaction de l'EPRI, la répartition des tâches a été effectuée de la manière suivante :

- ◆ L'introduction, les paragraphes sur les différents principes de constitution des différentes EAIP et sur les objectifs, principes généraux et limites des différents enjeux ont été rédigés par la DGPR.
- ◆ La présentation des districts Artois et Picardie et leurs enjeux ont été rédigés par les DREAL Nord-Pas-de-Calais et Picardie.
- ◆ Les informations portant sur les différentes inondations du passé et les principaux événements marquants ont été rédigées par le CEMAGREF avec l'appui des données appartenant aux DREAL et DDT(M).
- ◆ Les commentaires sur les zones de sensibilité aux remontées de nappes ont été rédigés par le BRGM (service mandaté par la DGPR).
- ◆ Les commentaires sur les indicateurs ont été répartis par unité de présentation et rédigés par les services d'Etat. Pour ce faire, le bassin Artois-Picardie a donc été découpé en 6 unités appelées également les périmètres des commissions géographiques du Comité de Bassin, c'est à dire :
 - ➔ Aa-Yser-Audomarois : DDTM du Pas-de-Calais

Modalités organisationnelles et techniques pour la réalisation de l'EPRI

- ➔ Canche-Authie-Boulonnais : DDTM du Pas-de-Calais
- ➔ Lys-Deule-Marque : DDTM du Nord
- ➔ Scarpe-Escaut-Sensée : DDTM du Nord
- ➔ Sambre : DDTM du Nord
- ➔ Somme : DREAL Picardie avec l'appui des DDT(M) de la Somme, Oise et Aisne

Le Secrétariat Technique de Bassin, composé de la DREAL Nord-Pas-de-Calais, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la délégation interrégionale Nord-Est de l'ONEMA a préparé lors de ses différentes réunions les étapes de concertation et d'association des parties prenantes décrites ci-dessous.

Une commission administrative du bassin (CAB) Artois-Picardie a été réunie le 16 septembre 2011. Elle a examiné les premiers rendus de l'EPRI pour ce bassin et a validé la proposition de constitution d'une commission « inondation » à l'échelle du bassin (cf ci-dessous).

Modalités d'information et d'association des parties prenantes pour l'élaboration de l'EPRI

L'association des parties prenantes

L'article L.566-11 du Code de l'Environnement prévoit l'association de l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, les EPTB, les Comités de Bassin pour les différentes étapes de mise en œuvre de la Directive Inondation.

En application de cet article, la méthodologie de réalisation de l'EPRI a été présentée au Comité de Bassin du 13 mai 2011. Les modalités d'association des parties prenantes pour la réalisation de l'EPRI ont été arrêtées lors de ce Comité. Les membres de cette instance se sont par ailleurs prononcés favorablement à la création d'une commission « inondation » attenante au Comité de Bassin pour définir la stratégie de gestion des risques inondation à mettre en place au niveau du bassin, suivre l'avancement de la mise en œuvre de la Directive Inondation et labelliser les projets et programmes d'actions de lutte contre les inondations.

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, en d'autres termes les maires et présidents d'établissement publics de coopération intercommunale sont conviés à des réunions de présentation de l'EPRI organisées suivant le découpage du document en unité de présentation.

Six réunions de présentation de l'EPRI associant les parties prenantes définies ci-dessus sont ainsi prévues pour les 6 unités de présentation correspondant au périmètre des commissions géographiques :

- ◆ le 10 octobre 2011 (14h30) à l'auditorium du Val Joly à EPPE-SAUVAGE pour la commission géographique Sambre.
- ◆ le 13 octobre 2011 (14h30) à la salle des fêtes de REXPOËDE pour la commission géographique Aa-Yser-Audomarois.
- ◆ le 25 octobre 2011 (14h30) au Domaine des cigognes à ENNEVELIN pour la commission géographique Lys-Deule-Marque.
- ◆ le 14 novembre 2011 (14h30) à la maison du temps libre à STELLA-PLAGE pour la commission géographique de la Canche-Authie-Boulonnais.
- ◆ le 15 novembre 2011 (14h30) au centre historique minier à LEWARDE pour la commission géographique de la Scarpe-Escaut-Sensée.
- ◆ Le 28 novembre 2011 (14h30) à l'auditorium du crédit agricole à AMIENS pour la commission géographique de la Somme.

Suite à ces réunions locales, une présentation de l'EPRI intégrant les remarques émises dans ces réunions a été réalisée lors du Comité de Bassin programmé le 2 décembre 2011. Bien que cela ne soit pas prévu par les textes législatifs et réglementaires pour cette étape de la directive, un avis du Comité de Bassin a été sollicité sur le document présenté. Le Comité de Bassin s'est ainsi prononcé favorablement à l'approbation de ce document. Il a par ailleurs donné un avis favorable à la constitution de la Commission Inondation du Bassin Artois-Picardie.

L'EPRI sera ensuite approuvée par le préfet Coordonnateur de Bassin avant le 22 décembre 2011, après avis de la CAB et des préfets concernés.

Suite à cette approbation, une nouvelle étape d'association des parties prenantes débutera pour la définition des Territoires à Risque Importants, c'est à dire des poches d'enjeux particulièrement exposées au risque inondation. La première réunion de la Commission Inondation, prévue au premier

trimestre 2012 sera chargée d'établir une première proposition. La liste des territoires à risque important sera ensuite arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin à la fin du premier semestre 2012.

Les démarches d'échange d'information dans les districts internationaux

Les districts de l'Escaut et de la Sambre (Meuse) sont des districts internationaux. Dans la mesure où les pays situés en aval de la partie française de ces districts ont décidé d'appliquer l'article 13 de la Directive Inondation, i.e. de ne pas réaliser cette première étape d'évaluation préliminaire des risques d'inondation, les échanges d'information sur cette étape dans les différentes commissions internationales (Commission internationale de l'Escaut et Commission internationale de la Meuse) se sont limités à la transmission d'information par la France sur la méthode qu'elle développait pour la réalisation de l'EPRI.

Le groupe de travail « inondation/sécheresse » au sein de la Commission Internationale de l'Escaut a cependant entamé les réflexions sur la coordination des cartographies à réaliser d'ici décembre 2013 sur les territoires à risque important. Bien que cette liste ne soit pas arrêtée pour la partie Française, les différentes délégations ont ainsi échangé sur les possibilités de mettre en cohérence les cartes d'aléas et de risques au niveau des frontières (définition de scénarii communs, réflexions sur une étude commune aux différentes délégations,...)

L'information du public

Le code de l'environnement ne prévoit pas de consultation publique pour l'EPRI. Le présent document est cependant téléchargeable sur le site Internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais (DREAL de bassin) et sous le lien suivant :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Directive-inondation>

Les remarques et observations pouvaient être effectuées jusqu'au 28 novembre 2011 à l'adresse e-mail suivante :

epri-artois-picardie.dreal-npdc-@developpement-durable.gouv.fr

ou bien par voie postale à l'adresse suivante :

**DREAL Nord-Pas-de-Calais
Service Risques
Division risques naturels, hydrauliques, miniers
44, rue de Tournai
BP 259**

Annexes

Présentation de la méthode

Méthode purement topographique:

Utilisation des algorithmes « hydrographie » des SIG avec un travail sur les surfaces drainées (ArcGis®)

Développement d'une méthode de remplissage des fonds de thalwegs par bruitage aléatoire du MNT au CETE Med

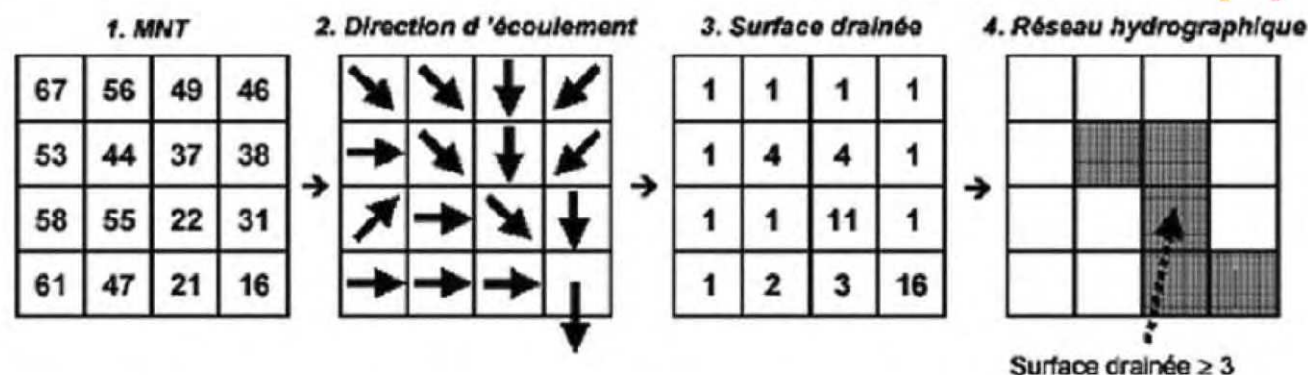
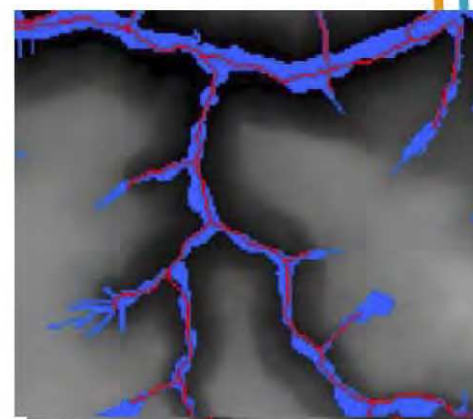
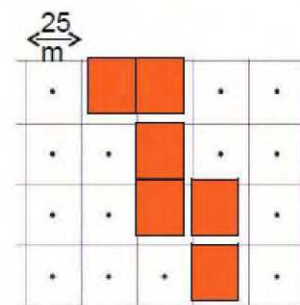


Figure 4 : Calcul du réseau hydrographique par la méthode D8 avec un seuil de surface drainée
Extrait de « EXTRACTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE A PARTIR DU MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN » - Che

Présentation de la méthode

- utilise un MNT sous forme d'une grille de cellules au pas de 25m (donnée BD Topo de l'IGN)
- algorithme d'identification automatique (SIG)
 - délimite les talwegs qui drainent un bassin versant de surface supérieure à une surface donnée **S**
 - remplit ces talwegs par bruitage aléatoire avec une hauteur Δz

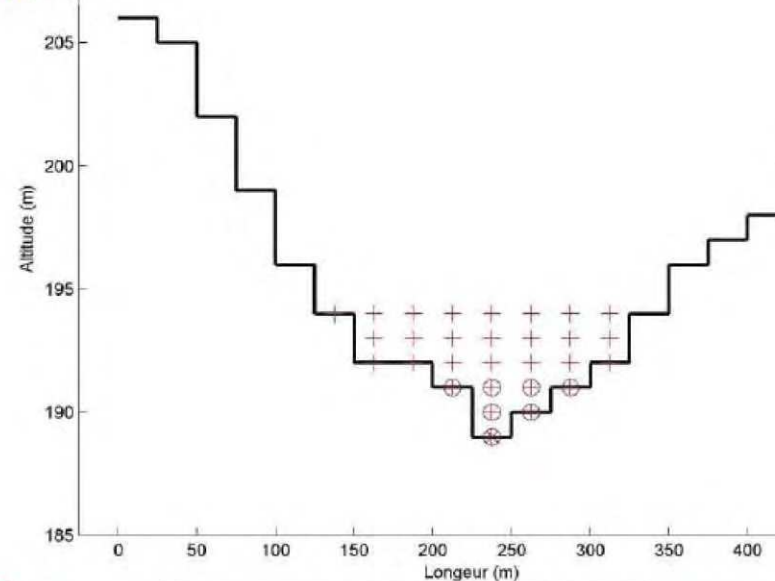


=> fournit une surface assimilable à une zone inondable

Présentation de la méthode

Algorithme sous SIG:

1. L'altitude de chaque cellule du MNT est altérée avec une valeur tirée aléatoirement entre 0 et Δz
2. Calcul de la superficie drainée topographiquement pour chaque cellule du MNT perturbé
3. Ré-itére les phases 1 et 2 N fois et l'on retient pour chaque cellule le max de la superficie drainée
4. Sélection des cellules drainant une superficie > S



Source : F.PONS, CETE Med

5

Liste des inondations significatives du passé

Symbôles et abréviations utilisés

Quantité et qualité des informations	+	Peu détaillé
	++	Assez détaillé
	+++	Très détaillé

Données hydro en stations :	hauteurs en m
	débit maximal instantané en m3/s (sauf indication contraire : DMJ = débit moyen journalier)
	hauteur par rapport au niveau normal de navigation : /NNN

Intensité submersion		Intensité limitée (<Q10 et/ou peu dommageable)	Q10 = débit décennal
		Intensité moyenne (Q10 à Q50 et/ou assez dommageable)	Q50 = débit cinquantennal
		Forte intensité (>Q50 et/ou très dommageable)	
		Intensité inconnue (pas assez de détails)	

Evènement retenu pour synthèse	
--------------------------------	---

Abbrégés	SA	Sambre	77 évts retrouvés
	C-A-B	Canche-Authie-Boulonnais	66 "
	SO	Somme	78 "
	L-D-M	Lys-Deule-Marque	69 "
	S-E-S	Scarpe-Escaut-Sensee	105 "
	A-Y-A	Aa-Yser-Audomarois	124 "
	TOTAL		519 évts retrouvés

Cours d'eau	Détail informati ons	Intensité crue	Date min			Date max			Mesure(s) en station(s)	Période de retour	Autres caractéristiques	Dégâts	Conditions météo	Documents	Crue de référence?	Crue retenue pour synthèse?
Sambre	+		1068											AP001		
Helpe Majeure	++		1850	08	15	1850	08	16	Liessies : 4,2m		Crue exceptionnelle	"A Avesnes, l'Helpe envahit la partie basse de la ville et menace le magasin à poudre"	Pluies torrentielles les 15 et 16 aout	AP001; AP002; AP003		1
Sambre	++		1850	08	15	1850	08	16	Berlaimont : 3,2m; Maubeuge : 126,44mNGF soit 4,74m	Q100	Crue exceptionnelle	"La Sambre sort de son lit ; la plaine de Maubeuge à Valenciennes est couverte d'eau, A Namur, la Sambre passe par-dessus les digues, et tombe avec violence dans la Meuse"	Pluies torrentielles les 15 et 16 aout	AP001; AP003; AP004; AP023; AP024; AP025		1
Helpe Mineure	+		1850						Etroeungt : 4,27m					AP002; AP003; AP019		1
Helpe Majeure	++		1860	10								"Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers, nous avons à signaler une inondation générale dans notre contrée. La Sambre, les deux Helves et tous les cours d'eau qui arrosent notre arrondissement, sont débordés et couvrent au loin les prairies d'une nappe d'eau qui, dans la vallée de la Sambre, présente l'aspect d'une petite mer"	Pluies persistantes	AP001		
Helpe Mineure	++		1860	10								"Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers, nous avons à signaler une inondation générale dans notre contrée. La Sambre, les deux Helves et tous les cours d'eau qui arrosent notre arrondissement, sont débordés et couvrent au loin les prairies d'une nappe d'eau qui, dans la vallée de la Sambre, présente l'aspect d'une petite mer"	Pluies persistantes	AP001		
Sambre	++		1860	10								"Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers, nous avons à signaler une inondation générale dans notre contrée. La Sambre, les deux Helves et tous les cours d'eau qui arrosent notre arrondissement, sont débordés et couvrent au loin les prairies d'une nappe d'eau qui, dans la vallée de la Sambre, présente l'aspect d'une petite mer"	Pluies persistantes	AP001		
Helpe Majeure	++		1862	01	31	1862	02					"Les inondations ont été fort graves, notamment dans l'arrondissement d'Avesnes. Les plaines qui s'étendent depuis Saint-Hilaire jusqu'à la Sambre ont été couvertes d'eau. Depuis Mons jusqu'à Avesnes, les communications ont été interrompues"	AP001			
Sambre	++		1862	01	31	1862	02					"Les inondations ont été fort graves, notamment dans l'arrondissement d'Avesnes. Les plaines qui s'étendent depuis Saint-Hilaire jusqu'à la Sambre ont été couvertes d'eau. Depuis Mons jusqu'à Avesnes, les communications ont été interrompues"	AP001			
Helpe Majeure	+		1906						Liessies : 2,78m					AP002; AP003; AP004		
Helpe Mineure	+		1906						Etroeungt : 3m					AP002; AP003 ; AP004; AP005		
Rivierette	+		1906											AP004		
Sambre	+		1906						Berlaimont : 2,48m					AP003		
Sambrette	+		1906											AP004		
Helpe Majeure	+		1910						Liessies : 2,76m					AP002; AP003		
Helpe Mineure	+		1910						Etroeungt : 2,88m					AP003		
Sambre	+		1910						Berlaimont : 2,44m					AP003		
Sambre	+		1921											AP006		
Helpe Mineure	+		1926						Etroeungt : 2,82m					AP003		
Sambre	+		1926			1927			Berlaimont : 2,72m; Maubeuge : 3,54m		(Hiver 1926-1927)			AP003; AP024; AP025; AP026		
Helpe Majeure	+		1930						Liessies : 2,78m					AP002; AP003; AP005		
Helpe Mineure	+		1930						Etroeungt : 2,98m					AP002; AP003; AP005		
Sambre	+		1930						Berlaimont : 2,75m; Maubeuge : 3,29m					AP003; AP026		
Helpe Majeure	+++		1956	03	03				Liessies : 3,16m		Crue exceptionnelle / Crue très rapide / Débâcle consécutive au dégel de la rivière	Murs du jardin du couvent abbatu à Avesnes / Plaine inondée : habitations, industrie, agriculture touchées / Détails dégâts : voir coupures de presse	Dégel et pluies / Crues partout en Europe	AP002 ; AP003; AP005; AP006		1
Helpe Mineure	++		1956	03	03				Etroeungt : 3,05m	Q20 à Etroeungt	Crue exceptionnelle / Crue très rapide / Débâcle consécutive au dégel de la rivière	Plaine inondée : habitations, industrie, agriculture touchées / Détails dégâts : voir coupures de presse	Dégel et pluies, partout en Europe	AP002; AP003; AP005; AP006		1
Sambre	+		1956	03	04	1956	03	05	Berlaimont : 3,19 ou 3,36m ou +2,60m/NNN; Maubeuge : 3,85 ou 4 ou 4,28m selon les sources...	Q30 à Q50 à Maubeuge et Berlaimont	Plus forte crue depuis 106 ans à Berlaimont / Crue très rapide. Débâcle consécutif au dégel de la Rivière	Plaine inondée : habitations, industrie, agriculture touchées. Villes inondées (Avesnes, Haumont...) / Dégâts aux ouvrages / Détails dégâts : voir coupures de presse	Dégel et pluies, partout en Europe	AP003; AP005; AP006; AP012; AP023; AP024; AP025; AP026; AP027		1
Helpe Majeure	+		1957						Liessies : 3,56m					AP129		
Helpe Majeure	++		1956 ou 1957	08							Crue estivale	Seule crue débordante du pont de Baives à Wallers-Trélon	Averse orageuse	AP007		
Helpe Majeure	++		1961	01	31	1961	02	06	Liessies : 3,28m			Murs du jardin du couvent à nouveau abbatu à Avesnes / Bief inondé : 57,6km; 2300ha / Avesnes inondée, jusqu'à 2m de hauteur aux points bas : voir carte AP114. Voir hydrogramme AP119		AP002; AP003; AP006; AP004; AP005; AP008; AP009; AP114; AP119		1
Helpe Mineure	++		1961	01	30	1961	02	06	Etroeungt : 3,25m	Q75 à Etroeungt	Crue exceptionnelle	bief inondé : 39,6km; 792ha. Voir hydrogramme AP119		AP002; AP003; AP004; AP005; AP009; AP012; AP119		1
Rivierette	+		1961	01	31							bief inondé : 9km; 45ha		AP004		1

Sambre	+++		1961	01	30	1961	02	06	Berlaimont : 3,36m; Maubeuge : 4,3m; Maubeuge aval : 4,73m; Hauteurs relevées par rapport au niveaux normaux de navigation aux écluses (en m) : +4,33 Maubeuge aval; +0,72 Landrecies aval; +3,50 Berlaimont aval; +3,77 Quartes (Bachant) aval; +2,90 Quartes amont; +2,44 Marpent amont; +3,49 Marpent aval ; +4,30 Haumont aval; +3,12 Haumont amont; +3,10 Sassegnyes aval; +0,79Hachette (Loquignol) amont; +3,45 Pont sur Sambre aval	Proche Q100 sur Maubeuge / Q60 à Q100 sur Maubeuge et Berlaimont / Proche de H100 en moyenne / Entre Q10 et Q100 au rejet de Aulnoyes-Aymeries	Plus forte crue relevée sur station de Maubeuge depuis mise en route / "La plus forte du siècle" / Montée lente de la crue	Dégâts importants, mais pas d'évaluation économique. Plaine inondée, usines à l'arrêt, maisons inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse / Comparatif crues 1980 et 1961 sur cartes et profils : voir AP110. Hydrogrammes voie AP119	Pluies importantes tombant sur sol gelé. Une averse importante en phase avec la propagation de la crue, de l'amont vers l'aval, a donné à cette crue son caractère exceptionnel / 220mm à Fourmies du 01 au 28/12 (dont 78mm en 3 jours). Période de retour 30 ans / Fortes pluies sur sol saturé	AP003; AP005; AP006; AP009; AP012; AP023; AP024; AP025; AP026; AP027; AP030; AP11, AP1190	PER/AZI	1
Ruisseau des Arbreux	++		1961	02							2 crues rapprochées / Montée rapide 20cm/h	Maisons inondées à Berlaimont		AP006		1
Sambrette	+		1961									bief inondé : 3km; 10ha		AP004		1
Helpe Majeure	+		1962	02	14				Taisnières : 2,96m					AP005		
Helpe Mineure	+		1963	11	20				Etroeungt : 3,13 ou 3,18m selon les sources...	Q10				AP003; AP005		
Sambre	+		1963	11	20				Berlaimont : 2,65m; Maubeuge : 3,26m	Q10 à Haumont, Q7 à Maroilles				AP003; AP005; AP020; AP023; AP026		
Helpe Majeure	+		1963						Liessies : 3,15m					AP002; AP003		
Helpe Majeure	++		1965	05	04	1965	05	11	Liessies : 36,5m3/s, Taisnières : 38m3/s					AP010		
Helpe Mineure	+		1965	05	04	1965	05	11	Maroilles : 23,5m3/s					AP003		
Helpe Mineure	++		1966	11	30	1966	12	10	Etroeungt : 3,28m		Plus forte crue relevée sur la station d'Etroeungt depuis mise en route, 2 pics (30/11 et 10/12)	Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse		AP005; AP006; AP009; AP012		
Helpe Majeure	++		1966	12	11				Liessies : 2,86m; Taisnières : 2,97m	Q15		Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse		AP003; AP005; AP006; AP010		
Sambre	++		1966	12	11	1966	12	14	Berlaimont : 2,84m; Maubeuge : 3,57m	Q10 à 15		bief inondé : 18,5km; 360ha / Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse		AP003; AP004; AP005; AP006; AP020; AP023; AP024		
Rivierette	++		1966	12								RD160 submergée		AP104		
Helpe Majeure	+		1968	01	16				Taisnières : 66m3/s	Q50				AP011		
Helpe Majeure	+++		1980	07	20	1980	07	22	Liessies : 3,38m, 43,7m3/s; Taisnières : 3,08m	Environ Q50 à Liessies et Taisnières	Plus forte crue relevée sur stations depuis leurs mises en route / Crue exceptionnelle / Helpe majeure et divers affluents	Débordements sur route / Léger débordement sur route du Moulin sur Wallers-Trélon / Villes inondées, notamment Avesnes (voir carte AP113) / Divers profils en long aux ouvrages : voir AP115		AP003; AP005; AP006; AP007; AP008; AP009; AP011; AP012; AP113; AP115		1
Helpe Mineure	++		1980	07	20	1980	07	22	Etroeungt : 3,02m; Maroilles : 4,32m	Q25 sur Etroeungt	Plus forte crue relevée sur la station de Maroilles depuis sa mise en route.	Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse		AP003; AP005; AP006; AP009; AP012		1
Ruisseau St Georges	++		1980	07								Poix-du-Nord inondé. Rue de la République submergée par 1m d'eau		AP022		1
Ruisseau St Pierre	+		1980	07	20	1980	07	21				Débordements à Avesnes sur helpe : voir carte AP113		AP113		1
Sambre	+++		1980	07	19	1980	07	26	Berlaimont : 2,88m; Maubeuge : 3,49m, 135m3/s; Hauteurs relevées par rapport au niveaux normaux de navigation aux écluses (en m) : +3,37 Maubeuge aval; +0,37 Landrecies aval; +3,35 Berlaimont aval; +3,69 Quartes (Bachant) aval; +2,82 Quartes amont; +1,54 Marpent amont; +2,28 Marpent aval; +3,50 Haumont aval; +2,30 Haumont amont; +2,75 Sassegnyes aval; +0,72 Hachette (Loquignol) amont; +3,30Pont sur Sambre aval	Q15 à Q20 en général		4m d'eau rue de Glange et rue des Soeurs. / Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse / Comparatif crues 1980 et 1961 sur cartes et profils : voir AP110	Crue d'été, après une période pluvieuse en début de mois, mais les niveaux étaient redevenus normaux. Une perturbation importante traverse le bassin, avec des pluies hétérogènes les 19 et 20/07. Le 21, la Sambre déborde alors que le beau temps est revenu. 160mm/20j à Maroilles : détails voir AP104 phase 1 p18 à 20	AP003; AP005; AP006; AP009; AP020; AP023; AP024; AP025; AP026; AP104; AP110	PER	1
Solre	+++		1980	07	20	1980	07	21	Ferrières la Grande : 2,55m, environ 55m3/s	Q30 à 70 selon les documents	Crue d'été / La plus forte depuis au moins 1973 (début des mesures)	4m d'eau rue de Glange et rue des Soeurs. / Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse	Averse non orageuse. 80mm du 06 au 14/07; 11mm le 18/07; 17mm le 19/07; 56mm le 20/07 dont 29mm en 6h	AP005; AP006; AP012; AP032; AP033; AP034; AP035	PER	1
Rivierette	+		1980	07								RD160 submergée		AP104		1
La Tarsy	+		1980	07								Leval inondée : voir carte AP131 et photos		AP131		1
Helpe Mineure	+		1983	06							Crue de l'Helpe mineure et de ses affluents	Zone inondée voir carte		AP019		
Helpe Majeure	++		1984	11	21	1984	11	28	Liessies : 2,8m, 20m3/s; Barrage Val Joly : 6,71m		Crue moyenne mais à montée rapide, limitée grâce au barrage de Val Joly (Rôle de stockage réussi. Limitation de la crue en aval)	Terrains agricoles et industriels inondés, villes inondées	Sol précédemment saturé. Tempête. Environ 30mm en moyenne sur le BV entre le 21 et le 23/11, avec intensités max de 2 à 5mm/h	AP006; AP009; AP013		
Helpe Mineure	++		1984	11	21	1984	11	28	Liessies : 2,95m, 27m3/s	Q5 à Etroeungt	crue moyenne mais à montée rapide, limitée grâce au barrage de Val Joly	Débordements sur terres agricoles. Habitations et industries inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse	Sol précédemment saturé. Tempête. Environ 30mm en moyenne sur le BV entre le 21 et le 23/11, avec intensités max de 2 à 5mm/h	AP006; AP009; AP013		

Sambre	++		1984	11	21	1984	11	28	Berlaimont : 2,10m, environ 80m3/s; Maubeuge : 2,28m, environ 100m3/s	Q7 à Haumont	Crue moyenne mais montée rapide, partiellement limitée grâce au barrage de Val Joly sur l'Helpe Majeure		Sol précédemment saturé. Tempête. Environ 30mm en moyenne sur le BV entre le 21 et le 23/11, avec intensités max de 2 à 5mm/h	AP009; AP013; AP023; AP024		
Solre	++		1984	11	21	1984	11	28	Ferrières la Grande : 0,89m, 12,7m3/s		Montée rapide		Sol précédemment saturé. Tempête. Environ 30mm en moyenne sur le BV entre le 21 et le 23/11, avec intensités max de 2 à 5mm/h	AP013		
Helpe Majeure	++		1986	04								Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse	AP006			
Helpe Mineure	++		1986	04								Villes inondées / Détails dégâts : voir coupures de presse	AP006			
Sambre	+		1986	04	01							Terres agricoles inondées principalement (voir photos) à Berlaimont, Aulnoye, Pont sur Sambre	AP028; AP024			
Rieu des Hameaux (affluent Helpe Mineure)	+		1992									Zone inondée à Glegeon (voir carte)	AP019			
Helpe Mineure	+		1993	01	11	1993	01	14	Etroeungt : 2,77m, 33,6m3/s	Q10			Fortes pluies sur sol gelé : fort ruissellement et réaction rapide des rivières. En 2 jours : 57,4mm à maubeuge, 52mm à Avesnes, 42,1mm à Fourmies. Détails voir AP096.	AP096		
Helpe Majeure	++		1993	12	13	1994	01		Liessies : 3,25m, 46m3/s; Barrage Val Joly : 7,17m			Ferrière-La-Petite, Maubeuge, Jeumont, Maroilles, Douai et Béthune ont été particulièrement touchées. Après cet évènement, 483 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, appartenant principalement aux départements du Nord, 215 communes, et du Pas-de-Calais, 228 communes / Avesnelle : périmètre inondé, voir carte	Persistance d'abondantes pluies, entre le 17 décembre 1993 et le 2 janvier 1994	AP008; AP009; AP011; AP014; AP015; AP016; AP017	AZI / PPR	
Helpe Mineure	+++		1993	12	13	1993	12	28	Etroeungt : 3,00m, 45m3/s en DMJ; Maroilles : 4,21m, 63m3/s en DMJ; Fourmies : 9,5m3/s en DMJ	Q20 à 50 à Maroilles, à Etroeungt / Q10 à Q100 sur tout le linéaire	"la plus forte du 20ème siècle" en général sur tout le long du linéaire	Ferrière-La-Petite, Maubeuge, Jeumont, Maroilles, Douai et Béthune ont été particulièrement touchées. Après cet évènement, 483 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, appartenant principalement aux départements du Nord, 215 communes, et du Pas-de-Calais, 228 communes / Nombreuses zones inondées / Voir cartes zones inondées AP085	Persistance d'abondantes pluies, entre le 17 décembre 1993 et le 2 janvier 1994	AP009; AP012; AP016; AP017; AP019; AP020; AP021; AP085; AP086	PPR/AZI	
Sambre	++		1993	12	13	1994	01	01	Berlaimont : 3,33m; Maubeuge : 3,95 ou 4,03 selon les sources...; 142,3m3/s; Choisis Pont l'Abbaye : 3,55m	Environ Q20 à Q30 à Maubeuge, entre Q10 et Q100 ailleurs		Digues, routes endommagées / Nombreuses zones inondées / terres agricoles et quelques maisons inondées (voir photos et cartes). Voir détails AP104 p15 phase 1 et rapport phase 2	Environ 220mm/25j à Maroilles : voir détail AP104 phase 1 p18 à 20	AP007; AP009; AP012; AP017; AP023; AP025; AP027; AP030; AP083; AP094; AP095; AP104	PPR/AZI	
Solre	+++		1993	12	21	1994	01		environ Q20 à Ferrière / Q50 en moyenne sur tout le linéaire selon Atlas			Ferrière la Grande et Cerfontaine inondés, > 29 personnes et maison de retraite évacués / Nombreuses zones inondées (voir cartes) / Dégâts industriels / Crue d'un affluent de la Solre à Dimont / Rousies inondée, notamment sur la zone industrielle de Fives-Cail (50MF de dégâts)		AP017; AP031; AP034; AP036; AP037; AP038; AP084	PPR/AZI	
Rivierette	++		1993	12								RD934 submergée à Catillon, rue de Landrecie submergée à Ors. Pont RD160 en charge, route submergée		AP104		
Sambre	++		1995	01	25	1995	01	30				Inondation de caves à Ors et Landrecies		AP104		
Helpe Mineure	++		1999	12	12	1999	12	31	Etroeungt : 2,85m, 36,5m3/s	Q10 max	3 crues distinctes (la dernière étant la plus importante (Q10)), la dernière à 2 pics. Crues moindres (<Q5) sur les autres cours d'eau du bassin		228,5mm en décembre 1999 à Fourmies (2,6 X la normale, période de retour 25 à 50 ans). Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent en décembre. Le phénomène prend alors un caractère particulier du fait de ces cumuls journaliers mais aussi du fait qu'ils viennent s'ajouter à un cumul mensuel déjà largement supérieur à la normale. Ainsi la répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau et des débordements	AP022		
Ruisseau St Georges	++		1999	12	26								Fortes pluies pendant tout le mois de décembre (plus de 25 jours avec précipitations). 281mm à Desvres, 185,9 à Lambertsart, 228,5 à Fourmies, soit 2 à 3 X la normale. Périodes de retour entre 25 et plus de 50 ans. Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent et viennent s'ajouter à cette pluviométrie excédentaire. La répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau	AP022		
Solre	++		2002	01		2002	02	13	Ferrières la Grande : 1,52m; Choisis : 2,87m	Q5 à Q20		terres agricoles et maisons inondées (voir photos)		AP012; AP029; AP034		
Helpe Mineure	+		2008	03							Crue Helpe Mineure et affluents, ainsi que divers ruissellements	Zones inondées voir carte		AP019		
Helpe Majeure	+		2010	11	14							terres agricoles et quelques maisons inondées (voir photos)		AP018		
Helpe Mineure	+		2010	11	14							terres agricoles et quelques maisons inondées (voir photos)		AP018		
Sambre	+		2010	11	14							Terres agricoles inondées (voir photos)		AP018		
Solre	+		2010	11	14							Terres agricoles inondées (voir photos)		AP018		

Cours d'eau	Détail informati ons	Intensité crue	Date min			Date max			Mesure(s) en station(s)	Période de retour	Autres caractéristiques	Dégâts	Conditions météo	Documents	Crue de référence?	Crue retenue pour synthèse?
Somme	++		1615	02							Crue importante	A Amiens : "en plusieurs rues on ne pouvoit plus passer que dans des bateaux. Les quartiers de la Poissonnerie-d'eau-douce et du Quay en furent les plus endommagés, l'eau ayant monté par-dessus les bords du canal du quay [Les quais actuels, qui sont les mêmes, ont plus de 4 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la Somme], jusques à la porte de la maison du sieur Alexandre-le-Vieil, brasseur, où pend pour enseigne la Rouge-Maison".		AP001		
Selle	+++		1635	02	03	1635	02	14			Crue importante	"...dégâts dans la vallée depuis Conty jusques à Amiens, de sorte que les eaux ayant surmonté les bords de cette rivière de la hauteur de 6 pieds, elles emportèrent plusieurs hommes et bestiaux, le pont de Metz et même plusieurs maisons voisines bâties en pierres. Le 14e dudit mois, un autre débordement d'eaux causa encore de grands dommages en d'autres lieux"	Fonte des neiges	AP001		
Somme	+++		1635	02	13	1635	02	21			Crue importante et longue	Amiens inondée pendant 8 jours. "Les eaux couvrirent les rues des quartiers de la basse-ville, et montèrent jusques au grand autel de l'église des Pères Minimes... Toutes les prairies, tant au-dessus qu'au-dessous de la ville d'Amiens, estoient couvertes d'eau jusques à la hauteur de près d'une pique. Elles surmontèrent les bords du canal du quay de la hauteur de 2 pieds". Embâcle au pont de la Brétèche, les eaux s'écoulaient en ville. 12 réservoirs à poissons emportés. "Plusieurs maisons furent détruites et entraînées ; on voyoit flotter sur les eaux des hommes, des chevaux et des vaches noyés". Le pont de grès du village de Boves, ceux de Longueau et du faubourg de Hem furent emportés	Fonte des neiges	AP001		
Somme	+++		1658	02	21	1658	03	04			Crue exceptionnelle, et de longue durée, avec plusieurs pics	A Amiens : "3 pieds de hauteur sur le pavé de la rue Saint-Maurice, derrière l'église de Saint-Leu, et que les bateaux voguoient dans toutes les rues de la basse ville d'Amiens, et les eaux y formoient un courant violent de 4 pieds de hauteur ; si une forte muraille bâtie dans le fossé de la citadelle du côté de Saint-Maurice n'eût point esté rompue et crevée par les efforts des eaux, toutes les maisons de la basse ville eussent été abattues et détruites, et ses habitants noyés, dont les plus anciens avouèrent que depuis soixante ans, ils n'avoient point vu les eaux si hautes et si violentes" Très nombreuses maisons détruites et emportées, ponts rompus, caves démolies, moulins abbatus, prairies ravagées... dégâts considérables dans toute la ville (détails voir AG001). A Abbeville : 2/3 de la ville inondés, ponts emportés	Dégel	AP001		
Avre	+		1702									Région de Moreuil inondée		AP152		
Somme	+++		1716	02	04	1716	02	18			Crue de débâcle de glace, avec plusieurs pics. De moindre importance que la crue de 1658	A Amiens "La barrière de muraille construite dans le fossé de la citadelle du côté de la ville fut encore abattue durant celley. Les eaux rompirent aussi le bord du côté gauche du canal de Saint-Maurice, et se répandirent encore dans les aires et jardinages voisins. Celles du canal du quay montèrent sur le pavé jusques à la première porte du grenier à sel, plusieurs rues de la basse ville furent inondées ; quelques murailles abattues, des vergnes emportées et des moulins rompus. "		AP001		
Somme	++		1718									A Amiens "les habitants des paroisses de Saint-Sulpice et de Saint-Leu restèrent huit jours sans pouvoir quitter le haut de leurs maisons"		AP001		
Airaines	+		1737									Commune d'Airaines inondée		AP152		
Somme	+++		1784	02	20	1784	02	24			En 1784, les inondations se firent sentir avec intensité en Picardie, comme dans la plus grande partie de la France	"Le 20 février, après une gelée continuelle de 70 jours et de 24 de neiges, le dégel commença ; il fut accéléré le 22 par une pluie douce et légère. Le 24, les eaux descendirent en telle quantité de la vallée de Conty, que la Hautioie, la chaussée de Hem, furent couvertes d'eau. Tous les hortillonnages au-dessus d'Amiens furent ravagés ; la perte fut évaluée à plus de 100,000 fr. Les eaux dépassèrent les ponts du Cange, des Célestins, de Saint-Pierre et le nouveau pont de la Citadelle. Le jardin des Plantes et la maison du Château-d'eau furent inondés. Les eaux coulèrent avec une grande impétuosité dans la ville. L'eau monta environ de 12 pieds. Il y avait eu plus de 3 pieds de neige"	Dégel suite à 70jours de gel dont 24j de neige, puis pluie.	AP001		
Somme	+		1788									Région d'Albert inondée		AP152		
Submersion marine	++		1791	03	21	1791	03	22			Cause digues insuffisantes?	"la mer enfla au point qu'elle passa par dessus les digues et inonda une très grande partie du territoire de Cayeux et des Bas-Champs voisins"		AP045		
Somme	+		1792									Région d'Hangest inondée		AP152		
Submersion marine	+		1792	04	05						Cause digues insuffisantes?	marais d'Onival et de Hautebut submergés		AP045		
Somme	+		1799	01								A Abbeville, campagnes inondées, ville menacée		AP001		

Ruissellements vallée de la Somme	++		1816	08	16							...ou crues de torrents	Nombreuses maisons endommagées à Sailly. Détails voir AP047 p28				
Ruissellements Amiens	++		1819	05	24							Ruissellements urbains	Rues d'Amiens transformées en torrents. Quais dégradés	Violent orage de grêle	AP047		
Somme	++		1820												AP001		
Somme	++		1823	01	28							Crue rapide (quelques heures)	Oissy inondée		AP001; AP047		
Ruissellements Doullens	++		1826	06	01	1826	06	02				Ruissellements ou torrent?	Maisons et terrains inondés à Doullens	Orage	AP047		
Selle	++		1839	06	15								Prairies de St-Romain, Tilloy, Famechon, Frettemolle et Fleury submergées		AP047		
Somme	+++		1841	01	13	1841	01	26				Crue importante. Probable erreur dans la retranscription de Champion qui note cette crue en janvier 1840 au lieu de janvier 1841	CHAMPION : "A Amiens : hortillonages inondés. La voûte de continuation du pont du Moulin-du-Roi, construite sur la rivière des Tanneurs supportant le rang de maisons formant la face septentrionale du Marché-au-Feurre, fut rompue, et les planchers de ces maisons-boutiques avec tout ce qu'ils contenaient, comptoirs et autres meubles, et une partie des marchandises tombèrent avec elles dans la rivière. Ces maisons, restées ainsi suspendues en l'air, étaient menacées d'une ruine imminente, mais les diligentes et sages précautions prises par la municipalité d'Amiens l'empêchèrent de s'achever. Les bords de la Basse-Somme canalisée furent rompus un peu au-dessus de l'abattoir...". Somme canalisée s'élève au dessus des digues, plusieurs points de la vallée submergés. Prairies submergées, rues et maisons d'Amiens également. 4 maisons détruites. Vallée recouverte entre Abbeville et Longpré, routes coupées. 1 mort dans la vallée, ayant tenté de franchir un torrent en crue.... Détails voir AP047 p24 et 25	Neige abondante sur le département pendant l'hiver 1840-1841. Eaux gelées car températures très basses. Augmentation soudaine de la t° en janvier + fortes pluies entraînent une fonte rapide des neiges et des glaces. Sols saturés.	AP001; AP041; AP047; AP152		
Bresle	++		1841	01									Pont emporté à Boutencourt. Plusieurs bâtiments détruits		AP047		1
Morion	+		1841	01											AP047		1
Vautine	+		1841	01											AP047		1
Viardon	+		1841	01											AP047		1
Avre	++		1841	01											AP047		1
Ruissellements Amiens	+		1841	05	01								43cm de hauteur dans la rue St-Jacques. Meubles emportés par les eaux provenant d'Henriville	Orage violent	AP047		
Somme	+++		1850	08								Crue sur Haute Somme, "C'est une des plus grandes crues constatées depuis le commencement de ce siècle"	"Les renseignements recueillis sur divers points de son cours constatent qu'elle a généralement atteint une hauteur de 0",50 au-dessus de l'étiage ordinaire, qui est représenté par les hauteurs des retenues réglementaires des usines situées sur son cours. La partie de la Haute-Somme, entre Saint- Simon et Daours, n'a pas, à l'exception de quelques parties, de lit proprement dit ; ce cours d'eau n'est qu'une suite d'étangs occupant toute la vallée, dont la largeur varie entre 500 et 800 mètres. La Somme n'a pas d'affluents assez importants pour agir à un moment donné sur son régime ordinaire. En temps de crue, ils trouvent à leur embouchure dans la Somme de vastes étendues, où les eaux se répandent en surface sans jamais apporter de trouble aux prairies ou terres arables qui les bordent. "		AP001		
Ruissellements vallée de la Somme	++		1859	05	27	1859	06	26				A préciser : ruissellements ou torrents	Arrondissements d'Amiens et d'Abbeville : vallée impactée sur 35km de longueur, maisons effondrées, jusqu'à 15 pieds de hauteur d'eau, voire plus (parfois jusqu'au grenier). Détails voir AP047 p26	Séries d'orages fin mai et juin.	AP047		Annulée : pas assez d'infos
Submersion marine	++		1863	01	21	1863	01	26					126ha de cultures envahies à Novions, jusqu'à 2,50m de hauteur. Route entre Abbeville et le Crotoy coupée, la mer atteint les 1ères maisons de Noyelles. Voie ferrée menacée.		AP047		
Somme	++		1879	06	15	1879	07					Crue importante. Les eaux montent, puis se retirent très lentement	Inondations de maisons, caves effondrées, dans les communes de Onvillers, Bus, et Beauval. Eaux en aval de l'écluse d'Ailly à 1,30m au dessus de leur niveau normal en amont d'Amiens. Détails voir AP047	Orage de grêle le 11/06	AP047		
Selle	+		1890										Vallée inondée entre Conty et Renancourt		AP152		
Ancre	+		1890										Vallée inondée entre Miraumont et Albert		AP152		
St Landon	+		1890										Débordement à Hangest		AP152		
Nièvre	+		1890										Débordements à St-Léger		AP152		
Selle	++		1891	01	22	1891	01	29					Voie ferrovière endommagée à Ham. Inondations de villages entre Monsures et Amiens. Détails voir AP047 p27	Dégel	AP047		
Submersion marine	++		1906	03								Grandes marées	Une grande partie des Bas-Champs, située sur les territoires de Woignarue, Brutelles, et Lanchères, est inondée. Route entre Brutelles et Cayeux impraticable		AP045		
Submersion marine	++		1912	05									Ouvertures de brèches sur quelques centaines de mètres au Sud de la ferme de Hautebut		AP045		
Submersion marine	++		1914	03	15	1914	03	16					Plateforme de galets de la plage d'Onival érodée	Tempête	AP045		
Submersion marine	++		1924	10		1924	11						Cordon de galets rompu sur 150m de longueur au nord des villas d'Onival et de l'extrémité nord de la digue Mary, Bas-Champs inondés. Zone inondée de 700ha (détails voir AP045 p22)		AP045		
Submersion marine	++		1925	08		1925	09						Paquets de mer par dessus les digues : 1 villa éventrée, toits troués par les retombées de galets. Bas-Champs inondés	Succession de 3 tempêtes en période de vive- eau	AP045		

Submersion marine	++		1930	11	23											Digue écrétée, Bas-Champs inondés	Tempête	AP045			
Submersion marine	++		1935	12												Rupture d'ouvrage	Digue rompue en plusieurs endroits, inondation des Bas-Champs par les Grandes marées pendant plusieurs jours		AP045		
Submersion marine	+		1937														1,20 à 1,50m d'eau dans les bas Champs (voir AP045 p23)		AP045		
Submersion marine	+		1938																AP045		
Submersion marine	+		1941																AP045		
Somme	+		1966																AP004		
Submersion marine	++		1972	11	21	1972	11	22								2 marées hautes de vive eau (coef. de marées 102 et 103, soit resp. amplitudes 9,40m et 9,50m). Plus forte depuis 1937	Brèche de 700m ouverte dans la digue des Bas-Champs par les vagues, au niveau du camping de Woignarue, autre brèche de 300m au Sud de Cayeux. 300 à 750ha inondés selon les sources (voir AP045 p23). Volume d'eau de 1 à 1,5M m3. Voir détails AP045 p23 et 24		AP045		
Submersion marine	+		1974	02													2 brèches au droit et au Nord du camping de Woignarue, inondation des installations		AP045		
Submersion marine	++		1977	11	11	1974	11	16									Plusieurs brèches dans la digue. Bas-Champs inondés le 16/11. Camping de Woignarue totalement inondé. Route entre Cayeux et Brutelles submergée. Surface inondée : 870ha. Détails voir AP045 p24 et 25.	Succession de fortes tempêtes début novembre. Rafales de 140 km/h les 11 et 12/11. Nouvelle tempête les 14 et 15/11	AP045		
Submersion marine	++		1978	01	13	1978	01	14									Digue de galets écrétée sur 150m entre Onival et Woignarue. L'eau pénètre dans les Bas-Champs, mais peut s'évacuer.	Tempête avec vents de 140 à 150 km/h en rafales dans la nuit du 13 au 14/01 ravage le littoral normano-picard, lors d'une période de marées de vive-eau	AP045		
Submersion marine	++		1984	11	23	1984	11	24	Surcote : 1m à Dieppe	S100 à St-Valéry sur Somme	Surcote marine de 1m à Dieppe (marnage 9,5m). Plus grave que 1977.					Mers-les-bains envahie par un volume important de galets. Centre ville de Cayeux inondé. A St-Valéry, Cayeux, Ault, Onival, Woignarue : brèches dans les digues et envahissement des terres par la mer, quais submergés, rues inondées... Détails voir AP045 p26 et 27	Tempête de secteur Ouest, rafales de 120km/h à Abbeville, 140 km/h à Gris-Nez, en conjonction avec 2 marées à forts coefficients (102 et 103). Surcote centennale*	AP045			
Somme	+		1987	08													Inondations dans le secteur de Vimeu		AP043		
Somme	+		1988	02													Inondations dans le secteur de Fontaine sur Somme et Warloy-Baillon		AP043		
Submersion marine	+++		1990	02	14	1990	03	11		S100	Envahissement des Bas-Champs le plus grave du 20ème siècle. Digue fragilisées par la succession de tempêtes de janvier et février 1990. 1eres submersions le 14/02, la décrue s'amorce le 02/03, mais Bas-Champs resteront inondés plusieurs semaines.					14/02 : Brèches le long de la digue et infiltrations dans les bas-Champs dès le, 26/02 : La digue s'affaisse sur plus de 800m au Sud de Cayeux, et à partir de Cayeux elle est rompue sur 2,5km et effritée sur 1,5km, 700ha inondés.Brèches secondaires ailleurs. Quai du port de pêche de St-Valéry submergé, centre ville de Cayeux inondé. Camping Woignarue totalement inondé. Route entre Cayeux et Brutelles submergée. 150 maisons Cayolaises et 1500ha de terrains agricoles sous les eaux. 01/03 : Rupture partielle de la digue de Bas-Champ, dégâts importants dans le secteur de Cayeux, et 2000ha inondés dans les Bas-Champs. Communes de Brutelles, Woignarue, hameaux de Hurt, Watiéhurt et Laleu inondés par la mer qui s'avance à 3km à l'intérieur des terres. RD140 submergée par 2m d'eau. Détails voir AP045 p27, 28, 29. BILAN dans la Somme : 5km de rivage dévastés, 3000ha de territoire inondé, RD102 partiellement détruite, ouvrages et infrastructures communales détruits, fermes inondées et évacuées, 5 villages menacés. Photos Cayeux AP059	Succession de fortes tempêtes en janvier et février (8 en moins d'1 mois sur la côte Picarde). 26/02 : nouvelle tempête (rafale de 137 km/h) couplée à marée haute coef 104. Nouvelle violente tempête la soirée du 28/02 : 155km/h à Abbeville. Surcote max de 1,3m (voir détails AP045 p29 et suivantes)	AP045; AP059; AP140; AP141; AP142; AP157			
Somme	+		1993	12	1994						Crue de la Somme et débordement de mares, hiver 1993-1994								AP041; AP043		
Somme	+		1994	12	1995						Hiver 1994-1995	Remontées de nappes							AP042		
Submersion marine	+		1995	03													Secteur côtier		AP043		
Yères	+		1995	03	08				Touffreville sur Eu : 10,5m3/s (DMJ)	Q30	2ème valeur la plus forte relevée à la station depuis au moins 1978								AP046		
Hallue	+		1999	02	07				Bavelincourt : 3,74m3/s	Q25									AP041		
Yères	+		1999	12	26				Touffreville sur Eu : 10,0m3/s (DMJ)		3ème valeur la plus forte relevée à la station depuis au moins 1978								AP046		
Ruissellements	+		2000	06	03						Ruissellements	Dominois : Déferlement des ruissellements dans le fond d'un vallon secondaire. Voir photo p34							AP134		
Ruissellements vallée de la Somme	+		2000								Ruissellements	Sous sols et caves de 2 habitations submergés de 2m de boue en 10min à Dreuil les Amiens. Détails voir AP040 p66	Orage					AP040			

Somme	+++		2001	02			05 voir 2001	07	Abbeville (Epagne-Epagnette) : 104m3/s (DMJ); Hangest sur Somme : 90,5m3/s (DMJ le 08/04); Péronne : 24,3m3/s (Qmax le 12/04)	Abbeville : Q105 à Q120. Hangest : Q105. Péronne : Q33	Débordement de la Somme et de ses affluents + inondations par remontées de nappe + ruissellements. Crue exceptionnelle : par sa durée (plusieurs mois) / par le fait que contrairement aux autres grandes crues passées ce n'est pas une crue de débâcle. Paroxysme mi-avril. Exceptionnelle sur partie aval, importante "sans plus" sur amont. Chronologie voir AP043 p31 et suivantes	Ce phénomène a provoqué d'importantes inondations entre la Haute Somme et Abbeville de mars à mai 2001, la situation ayant atteint son paroxysme mi-avril. Nombreuses zones urbanisées fortement touchées. 108 communes CATNAT dans le dpt80. 3 414 maisons inondées plus ou moins gravement, dont 739 évacuées (>1000 personnes), et 32 à détruire. Environ 200 entreprises ont été sinistrées. Sites touristiques touchés, notamment ceux d'Amiens. Tourisme fortement impacté. 450 exploitations agricoles ont été touchées. 23 routes départementales ont été coupées et 15 ponts détruits ou très endommagés. Certains quartiers de Abbeville sont noyés sous deux mètres d'eau, la gare n'accueillant plus de train. Sites historiques touchés. Environ 150M€ de dégâts au total. Tous ces dommages ont principalement concerné les communes d'Abbeville, de Fontaine-sur- Somme, de Mareuil-Caubert, d'Amiens,de Cagny, de Camon et de Pont- Rémy, Détails voir texte et cartes AP016 p21 à 27. Voir photos AP039. Voir dégâts AP043 p31 à 38, p156. Photos aériennes Abbeville inondée : voir AP066	Années humides 1998 à 2001. Station d'Abbeville : 216,4mm en 10/00, record sur la période 1973-2001 (au moins). Année 2000 est la plus humide enregistrée depuis au moins les 30 dernières années. Mars 2001 très pluvieux (26j de pluie). La vallée de la Somme a connu d'octobre 2000 à avril 2001 une pluviométrie exceptionnelle. Les pluies de l'automne et de l'hiver ont saturé les sols constitués de limons et de craie très perméables et remonté la nappe à des niveaux rarement atteints, sans pour autant déclencher des inondations. C'est la reprise de la pluviométrie en mars, après une pause en février, qui a entraîné une augmentation des débits et le débordement de la Somme et de ses affluents, ainsi que des inondations par remontée de la nappe en fond de vallée. Voir AP041 p 35 et suivantes. Voir AP042. Voir AP044: 10/00 à 04/01 = 2 X normale sur ensemble bassin Somme, soit record depuis au moins 1945	AP016; AP039; AP040; AP041, AP042; AP043; AP044; AP066; AP138	PPR sur partie aval / crue récente encore en mémoire			
Ancre	++		2001	03				07			L'Ancre est montée de 80cm	Submersion de terrains jusqu'à 1m suite à ruptures de berges. Caves inondées par infiltrations de nappes. Quelques habitations inondées. Commune d'Albert : stade de foot recouvert de plus de 1m, habitations dégradées, durée de submersion jusqu'à 5 mois. Détails voir AP040 p 54 à 63		Pluies d'hiver et de printemps id Somme.	AP040			
Avre	+++		2001	03				05	Moreuil : 8,59m3/s	Q85	Inondation + remontée de nappe.	Ruptures de berges inondant les marais et prairies, jusqu'à 1m de hauteur. Habitations inondées (caves et parfois RDC). Quelques routes recouvertes par qqes dizaines de cm d'eau. Détails voir AP040 p 49 à 52.			AP040; AP041			
Boulangerie	+		2001	03							Débordement + remontées de nappe	Submersion de terrains suite à ruptures de berges sur Bonnay			AP040			
Hallue	++		2001	03				04	Bavelincourt : 3,46m3/s	Q20 à Q25	Débordements + remontées de nappe	Prairies recouvertes. Quelques caves inondées. Détails voir AP040 p 52 et 53			AP040; AP041			
La Noye	+		2001	03								Ruptures de berges inondant les marais à Fouencamps			AP040			
Selle	++		2001	03				04	Plachy-Buyon : 10,3m3/s	Légèrement sup à Q20					AP041			
St Landon	+		2001	03								Détails voir AP040 p 47 à 49			AP040			
Yères	+		2001	04				28	Touffreville sur Eu : 10,5m3/s (DMJ)	Q55 à 60	Valeur la plus forte relevée à la station depuis au moins 1978				AP046			
Avre	+++		2001	07	06			07	08	Moreuil : 10,2m3/s	Q120	Crue rapide (ruissellements et débordements). L'intensité exceptionnelle de la pluie (cf. § 213), jamais constatée jusqu'à présent dans cette région, n'a pas permis l'infiltration de l'énorme quantité d'eau qui s'est abattue sur le sol en quelques heures, qui a donc ruisselé et a créé une crue soudaine dont l'hydrogramme pointu (cf. § 232) est caractéristique des crues torrentielles fréquentes dans le sud de la France, mais très rares dans cette région	A Montdidier, la commune la plus touchée du département de la Somme, plus de 150 maisons ont été inondées et près de 200 personnes évacuées. Détail voir texte et carte AP016 p19 et 20.	Suite aux précipitations exceptionnelles de l'hiver et du printemps qui ont provoqué d'importantes inondations dans la vallée de la Somme en avril 2001, une pluie exceptionnelle en juillet, sur des sols encore gorgés d'eau, a conduit à une inondation localisée de la région de Roye et à la crue de l'Avre, affluent de la Somme. Les 06 et 07/07 resp. 67 et 19mm à la station d'Amiens : ruissellement des eaux sur bassin encore saturé, inondations du Avre	AP016; AP041; AP042; AP044; AP137; AP138			
Ruissellements	++		2002	06	05						Ruissellements	Ruissellements importants sur l'aval du bassin versant de la Somme, principalement sur les communes dans le secteur d'Abbeville. Dégâts importants aux habitations (caves inondées ou noyées, RDC inondés), voiries recouvertes par quelques dizaines de cm d'eau, Détails par commune : voir AP040 p66 à 70	Orage violent : 50mm / 45min		AP040			

Cours d'eau	Détail informati ons	Intensité crue	Date min		Date max		Mesure(s) en station(s)	Période de retour	Autres caractéristiques	Dégâts	Conditions météo	Documents	Crue de référence?	Crue retenue pour synthèse?
Canche	+		1392									AP064		
Submersion marine	+		milieu du 17ème							Submersion jusqu'à l'église de Groffliers. Détails voir AP133 fiche n°7		AP133		
Canche	+		1703									AP064		
Canche	+		1757							A Hesdin notamment		AP064		
Liane	+		1839							Capécure inondée		AP001		
Liane	++		1857	09	11				Crue subite	Inondations suivies de dommages très-considérables. Digue submergée. Capécure sauvée grâce à l'édification d'une digue à la hâte. "Au pont de Briques et à Audisques, les ravages ont été désastreux. Toute la campagne a été submergée, et l'eau est entrée dans les habitations à une hauteur de 2 à 3m. Puis le courant, devenant d'une force irrésistible, détruisit et emporta le pont de dérivation de la Liane, dit pont d'Audisques. A Boulogne, le ruisseau de la Madeleine, en communication avec la Liane, s'est grossi et a débordé, en se répandant dans les habitations du quartier ; mais les dommages ont été peu considérables. "	"Les pluies torrentielles qui ont régné ici pendant presque toute la semaine dernière..."	AP001		
Slack	++		1857	09	11				Crue subite			AP001		
Submersion marine	++		1862							Groffliers : A la suite d'une forte tempête, les digues de terres de Groffliers sont emportées et les « molières » de Berck, Groffliers, Wabben sont menacées d'inondation. Détails voir AP133 fiche n°18 .		AP133		
Submersion marine	++		1872	12		1873			Hiver 1872-1873	Berck : A la suite d'une forte tempête, la mer, détruisant le cordon littoral attaque les fondations de l'Hôpital maritime et pénètre même dans l'aile sud. Détails voir AP133 fiche n°19		AP133		
Submersion marine	++		1874							Berck : Forte tempête en pleine marée d'équinoxe. Il est décidé la construction d'un grand épi (16-17) et de 3 plus petits pour rejeter au large la Course, ainsi que un perré en ciment pour protéger la Pointe du Haut Banc et l'Hôpital.		AP133		
Submersion marine	++		1912	03	05					Berck : Grande marée équinoxiale, la mer démontée passe par dessus la digue. Détails voir AP133 fiche n°23 (avec illustratio n)	Coefficient de marée de 108	AP133		
Submersion marine	++		1913	10	30	1913	10	31		Berck : Lors de la grande marée, déferlement des vagues sur la plage (emportant des cabines) et sur la digue. Détails voir AP133 fiche n°24 (avec illustrations)	Coefficient de marée de 108	AP133		
Submersion marine	++		1914	03						Berck : Tempête lors de la grande marée, recul de la dune au sud de Berck		AP133		
Submersion marine	++		1949	10						Audresselles : Danger qui menace le chalet « Françoise » en raison de la destruction, lors d'une récente tempête, du perré de protection déjà endommagé par fait de guerre.		AP133		
Liane	+		1949						Crue historique à Hesdigneul			AP168		
Submersion marine	+++		1953	01	31	1953	02	02	Surcote totale de 1,77m à Calais	Audresselles, Boulogne/Mer, Baie d'Authie : nombreux dégâts . Détails voir AP133 fiche n°29 à 39 (avec illustrations)	La marée du 31 janvier (6,70 m à Calais) correspondait à une vive eau ordinaire, mais le vent, soufflant en tempête du Nord puis du Nord-Ouest, avait amené une levée supplémentaire de 1,30 m dans le port de Calais, soit une cote de marée de 7,90 m (contre 7,30 m pour les hauteurs de mers de vive-eau d'équinoxe). A cette cote très élevée s'ajoutait une houle violente à l'intérieur du port de Calais qui submergeait le quai à la cote 8,47 m. La direction du vent et la configuration de la côte explique que le port de Calais ait plus souffert que celui de Boulogne dans lequel la levée supplémentaire, plus faible qu'à Calais, a cependant atteint 0,70 m. A partir du 2 février au soir, le vent a molli et la marée décroissait.	AP133		
Liane	+		1950	10	14				Bournonville amont : 2,60m			AP003		
Submersion marine	++		1958	10	15	1958	10	16		Ambleteuse : Une tempête soufflant de NW (vents de 35 noeuds) coïncidant avec des marées de vives eaux a provoqué l'ouverture d'une brèche dans la partie Nord du perré. Les grandes marées de novembre coïncidant elles-aussi avec une tempête de NW (vent s de 25 noeuds) aggravèrent les dégâts et creusèrent une seconde brèche. ... au total, une surface de 400 m² environ s'est effondrée.		AP133		

Canche	++		1961	01								Crue de la Canche, du ruisseau de la Madeleine, et submersion marine	Baie de Canche : Dégâts causés aux ouvrages. - Ecluse dite de la Baraque : porte endommagée par la puissance des eaux particulièrement renforcée par la pression supplémentaire provenant du trop plein des inondations de La Madeleine – La Calotterie et du reflux non moins violent de la Canche - Fossé dit de la Vieille Ecluse : gros dégâts causés aux 640 m de ce grand fossé collecteur. La conjugaison de fortes pluies, l'influence de la marée et la friabilité des berges a provoqué de très importants éboulements. - Digue de protection : la digue de protection contre les eaux de la Canche est menacée de rupture immédiate en deux endroits (Grave menace à 300 m en amont du pont de chemin de fer de la ligne Paris-Calais où la digue est touchée sur une quinzaine de m, ainsi que au lieu-dit « le Champs Brasseur », au confluent de la Tringue et de la Canche).	Forte pluies, grandes marées	AP133		
Submersion marine	++		1961	10	25								Wimereux : Tempête qui coïncide avec les grandes marées d'octobre. Quelques dégâts à Wimereux (installations telles que bancs et cabines de bains bousculés sur la digue, affouillements partiels des palplanches formant la fondation du perré de la digue. Détails voir AP133 fiche n°40. Ambleteuse : importants dégâts	grande marée d'octobre (coefficient de 108). violente tempête soufflant de NW	AP133		
Submersion marine	++		1962	02	07	1962	02	08					Ambleteuse : houles de SW exceptionnellement violentes qui accompagnent les grandes marées : nouveaux effondrements du perré		AP133		
Submersion marine	++		1962	04	07								Ambleteuse : une nouvelle tempête qui a coïncidé avec une grande marée (coefficient 116), a aggravé l'état du perré. La brèche menace non seulement la digue promenade et la voie communale mais encore les habitations situées en arrière.		AP133		
Submersion marine	++		1963	10	03	1963	10	05					Wimereux : Tempête coïncidant avec les grandes marées d'octobre. Abaissement du niveau de la plage de 2 m environ entraînant le dégarnissement de la fondation du perré sur une longueur 130 m. La fondation s'est affaissée, ce qui a provoqué l'effondrement du perré sur 135 m de longueur. Saint-Josse : Invasions marines au niveau du Champs d'Envie (coefficient 114). Les ruptures de digues se sont toujours produites par fortes marées tempétueuses, occasionnant des brèches de plusieurs dizaines de mètres dans la digue et creusant de profonds chenaux dans les champs. Les ruptures de digues se sont toujours produites à l'amont de la ligne SNCF Paris-Calais, entre 300 m et 1 km de celui-ci. Détails voir AP133 fiche n°41	Tempête et grandes marées des jours suivants (coefficient de 114)	AP133		
Canche	+		1964									Evènement de forte ampleur			AP064		
Submersion marine	++		1967	10	04	1967	10	05					Saint-Josse : Invasions marines (100 ha) au niveau du Champs d'Envie (coefficient 116, surcote de 35 cm). Les ruptures de digues se sont toujours produites par fortes marées tempétueuses, occasionnant des brèches de plusieurs dizaines de mètres dans la digue et creusant de profonds chenaux dans les champs. Les ruptures de digues se sont toujours produites à l'amont de la ligne SNCF Paris-Calais, entre 300 m et 1 km de celui-ci. Détails voir AP133 fiche n°43	grande marée (coefficient de 116), surcote de 35 cm	AP133		
Submersion marine	++		1967	11	03								Wimereux : La première tempête du 07/10 avait occasionné un abaissement du niveau de la plage (de 2 m environ) et le dégarnissement de la fondation du perré de soutènement de la digue, dans lequel une grande brèche s'était produite. Ces dégâts ont été sérieusement aggravés lors de la marée de très forte amplitude du 3 novembre 1967. Le perré a été détruit sur une plus grande longueur, vers le nord, (effondrement de l'ensemble de l'ouvrage sur 55 ml environ). Détails voir AP133 fiche n°44 (avec illustrations)	Coefficient de 108 (7/10/67) et de 111 (3/11/67)	AP133		
Submersion marine	++		1974	11	28								Wimereux : « L'ouvrage n'a pu résister à l'action combinée des grandes marées et du très fort débit de la rivière qui avait eu pour conséquence le dégraisement du haut de la plage et la mise à jour du vannage en bois protégeant le pied du perré. Une brèche s'est alors produite dans le perré au droit de la rue de l'Aurore et a entraîné la destruction de celui-ci sur une longueur de 50 m et l'effondrement du dallage sur une longueur de 16 m. »		AP133		
Submersion marine	++		1977	11	11	1977	11	15					Neufchatel-Herdlot : La digue d'Herdlot a été détruite en partie par la tempête. Risque d'effondrement d'une partie de la chaussée du Bd de la Mer par formation de cavernes sous le perré en maçonnerie encore existant. Digue de Wimereux : 16 m de perré ont été entièrement détruits ainsi que le dallage en béton de la promenade. Ambleteuse : les fondations de l'escalier d'accès au poste secours, une partie du perré, la descente à bateaux. Audresselles : Affaissement de la falaise qui borde le lotissement « le Noirda », le ruisseau « La Manchue » a été en partie bouché par les apports de la mer		AP133		

Submersion marine	+++		1978	01	12				Surcotes de 113 cm à Dunkerque, 110 cm à Calais et 88 cm à Boulogne/Mer			Boulogne : nombreux dégâts. Détails voir AP133 fiches n°45 à 48 (avec illustrations)	Des pointes de 137 km/h ont été enregistrées au sémaphore de Dunkerque. Tout à commencé dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 janvier, avec un très fort vent de Nord qui a « gonflé » une marée d'un niveau initial déjà conséquent. Coefficient de marée : 109 le mercredi 11 et 107 le jeudi 12. Surcote de 113 cm à Dunkerque, 110 cm à Calais et 88 cm à Boulogne/Mer	AP133		
Liane	+		1981	10	26	1981	10	29	Bournonville amont : 2,20m; Wirwignes : 4,18m					AP003; AP012		
Slack	+		1981	10								Voir carte zones inondées AP135	En moyenne 200 à 300mm sur le secteur en octobre 1981 (voir AP135 p3 et 4)	AP135		
Liane	+		1981	11	29				Wirwignes : 4,17m, 53m3/s					AP003		
Submersion marine	++		1984	09	15					Submersion marine		Parcelles inondées jusqu'à 1,2m en rive gauche de la Canche, à l'amont d'Etaples, suite à rupture de digue. (Voir carte AP054). Berck : Route du phare détruite sur 60 m de long		AP054; AP133	AZI	
Submersion marine	++		1984	11	23							Saint-Josse : Etat de catastrophe naturelle déclaré. Invasions marines au niveau du Champs de Merlimont. Nombreuses ruptures de digues, 150 à 200 ha de terres inondées. Les ruptures de digues se sont toujours produites par fortes marées tempétueuses, occasionnant des brèches de plusieurs dizaines de mètres dans la digue et creusant de profonds chenaux dans les champs. Les ruptures de digues se sont toujours produites à l'amont de la ligne SNCF Paris-Calais, entre 300 m et 1 km de celui-ci. Détails voir AP133 fiche n°49	Coefficient de marée : 102	AP133		
Liane	+		1987	10										AP168		
Liane	+		1988	02										AP168		
Canche	+		1988							faible en débit (<30m3/s) mais catastrophique sur le plan économique selon AP064. Durée de submersion longue (1mois)				AP064		
Submersion marine	+++		1990	02	26	1990	02	28	surcote de 1,60m à Etaples/Mer	S10 à Calais		Très nombreuses communes, très nombreux dégâts. Détails voir AP133 fiches n°51 à 60 (avec illustrations) + tableau p 4.13 et 4.14	Données météo-marines : Dès la nuit du 26 février, le vent a soufflé avec violence. On enregistrait des pointes à 137 km/h à Boulogne/Mer à 9h00 le matin et 151 km/h au Gris-Nez ; au cours des jours suivants, on enregistrait à Boulogne/Mer 115 km/h le 27 et 144 km/h le 28, A Boulogne/Mer : Le 26/02 : marée haute à 12h00, coeff 108, perturbation orientée W puis WSW, Le 27/12 : marée haute à 0h, coeff 108, vent de WSW, Le 27/12 : marée haute 12h00, vent d'W. Tableau des observations aux marégraphes de Boulogne/Mer et de Calais (source SMBC). Le 27/12, il a été observé une cote de 10,90 à Etaples/Mer pour une cote prévue de 9,30, soit 1,60 m de surcote. La cote 8,10 observée au marégraphe de Calais correspond à une fréquence décennale pour le niveau de marée, surcotes incluses, observée au port de Calais.	AP133; AP140		1
Liane	+		1991	11										AP168		
Canche	+		1993	12	24				Brimeux : 1,76m, 31m3/s	Q20				AP022		
Ruissellements	+		1994	05	14						Ruissellements	Aubin-St-Vaast : chute d'un mur qui fournit des éléments grossiers; des briques ont été retrouvées plus de 1km en aval. Voir photo AP134 p38	30,2mm/30min mesurés à proximité (Station de Dompierre sur Authie dans le dpt80). (Voir AP134 p106)	AP134		
Canche	++		1995							<H10 à H50 en général	"La plus forte du 20ème siècle" selon AP054. Zones submergées pendant plus de 3 mois parfois. Faible en débit (<30m3/s) mais catastrophique sur le plan économique selon AP064	Nombreuses zones inondées. Dégâts aux habitations, notamment sur les secteurs de La Calotterie et Brimeux (voir cartes AP054)		AP054; AP064	AZI	1
Liane et affluents Ruisseau de Belle Ile et ruisseau d'Aix)	+++		1998	10	24	1998	11	15	4 crues dont 3 petites. Max le 31/10 à Wirwignes : 4,32m, 56m3/s	Q20		Nombreuses zones inondées : voir photos AP049. Boulogne sur Mer inondé. A Saint-Etienne-Au-Mont et dans la zone industrielle de la Liane à Boulogne, la crue a provoqué la mise au chômage technique de 500 personnes environ, Détails voir carte et texte AP016 p 31 et AP168 revue de presse	De fortes pluies se sont abattues sur le département du Pas-de-Calais entre le 31 octobre et le 1er novembre 1998. D'après Météo France, les précipitations représentaient parfois le double de la normale observée à cette période de l'année, ET voir détails AP168	AP012; AP016; AP049; AP168		1
Slack	+		1998	10	25	1998	11	14	3 crues à Rixent, max le 29/10 : 2,40m, 11m3/s					AP022; AP168		

Wimereux	+		1998	10	25	1998	11	14	4 crues dont 3 petites Q2 et 1 Q20 le 01/11 : 1,62m et 25m3/s à Wimilles	Q20		Rue principale de Wimille inondée 1 journée		AP168		1
Canche	+		1998	10	25	1998	11	14	4 crues dont 2 Q20 les 01/11 et 04/11 (identiques) : 1,73m et 30,5m3/s à Brimeux	2 Q20				AP168		1
Course	+		1998	10		1998	11					Une dizaine d'habitations inondées à Estrée		AP168		
Ruissellements	+		1998	10		1998	11					Rues et caves inondées par coulées de boues à Aubin-St-Vaast. Jusqu'à 50cm dans 2 maisons à Conchil le Temple : détails voir revue de presse AP168		AP168		
Authie	+		1999	12								Evacuation de plus de 800 personnes à Doullens et Martainneville		AP043		1
Canche	+		1999	12	28				Brimeux : 1,94m, 35m3/s	Q50			idem	AP022		1
Liane	+		1999	12	12	1999	12	31	Wirwignes : 3,91m, 47,5m3/s	Q2 à Q10	7 crues de périodes de retour comprises entre 2 et 10 ans. Voir hydrogrammes AP022		Fortes pluies pendant tout le mois de décembre (plus de 25 jours avec précipitations), 281mm à Desvres, 185,9 à Lambersart, 228,5 à Fourmies, soit 2 à 3 X la normale. Périodes de retour entre 25 et plus de 50 ans. Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent et viennent s'ajouter à cette pluviométrie excédentaire. La répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau	AP016; AP022		1
Slack	+		1999	12	14	1999	12	26	Rinxent : 2,03m, 8,8m3/s		4 crues	idem	AP022			1
Ternoise	++		1999	12	18	1999	12	27	Hesdain : 1,38m, 15,5m3/s	Q20 pour la plus forte	3 crues	Pesnes en Artois inondée : jusqu'à 1,50m d'eau dans les rues. Détails voir revue de presse AG022.	idem	AP022		1
Wimereux	+		1999	12	12	1999	12	31	Wimilles : 2,06m, 34 ou 36m3/s selon les sources...	>Q20 pour les plus fortes	6 crues		idem	AP022; AP098		1
Liane	++		2000	11	01	2000	11	21	Wirwignes : 4,16m, 52m3/s	Q20 à Wirwignes le 21/11	Succession de 3 crues (voir AP099)		Fortes pluies en octobre et novembre 2000, 2 à 3 X la normale, ainsi que des modules journaliers importants. Détails voir AP098 p3 à 7	AP012; AP098; AP099		
Wimereux	+		2000	11	21				Wimilles : 2,95m, 45m3/s.	>Q20			Fortes pluies en octobre et novembre 2000, 2 à 3 X la normale, ainsi que des modules journaliers importants. Détails voir AP098 p3 à 7	AP098		
Authie	++		2001	04					H10 à H100 voir plus selon les zones (voir carte AP053)	Submersions souvent supérieures à 15 jours. Crue et remontée de nappes	Nombreuses zones inondées, et dégât aux habitations, notamment sur le secteur de Quend (voir cartes AP053). Voir photos aériennes AP067	Voir AP042	AP042; AP053; AP067; AP169; AP170	AZI		1
Ruissellements	++		2001	07	07					Ruissellements		Auchy les Hesdin : Concentration des ruissellements provenant des champs cultivés en amont du bassin. Le Parcq : connexion des écoulements dans le fond du thalweg principal. Voir photos p34	Valeurs mesurées sur des stations plus ou moins éloignées : 91mm/9h à Eu (76); 196mm/12h à Rosières-en-Santerre; 170mm à Maucourt; 76mm à Taillefontaine. Voir AP134 p106	AP134		
Ruissellements	+		2001	07	08					Ruissellements		St-Denouex : Déferlement des ruissellements dans le fond d'un vallon secondaire		AP134		
Liane	++		2002	02	26	2002	03	04		Crue rapide		Les communes les plus touchées sont Blendecques, Arques, Saint-Omer et Saint-Etienne-au-Mont (1,80m d'eau par endroits) (crue Aa ou Liane). Détails voir texte et carte AP016 p18	Après une semaine de fortes précipitations, le département du Pas-de-Calais et une partie du département du Nord ont été touchées par d'importantes inondations	AP016		
Ruissellements	+		2006	05	16					Ruissellements		Dompière : Les plants de betterave se sont couchés sous le passage des flux boueux. Voir photo p36		AP134		
Liane	++		2006	08						Photos prises le 13/08, durée inondation inconnue		Parcelles inondées (voir photos AP074)		AP074		
Slack	++		2006	08						Photos prises le 13/08, durée inondation inconnue		Quelques parcelles inondées (voir photos AP074)		AP074		
Liane	++		2006	12	01	2006	12	11	45m3/s à Wirwignes le 04/12	Q5	Photos prises le 04/12. Plusieurs pics	Nombreuses parcelles inondées, ainsi que maisons et routes (voir photos aériennes AP070)	Voir documents	AP012; AP070; AP171; AP172; AP173; AP174		1
Ruissellements	++		2006	12						Photos prises le 04/12, durée inondation inconnue. Ruissellements et remontées de nappes. A Bécourt et Zoteux les fonds de vallées se parent de rivières alors qu'il n'y en a pas à l'origine!		Secteur de Bourthes, Bécourt, Zoteux : parcelles et quelques routes inondées. Echangeur du Wast inondé. Remontées de nappe à Hardenthun (commune de Marquise). (voir photos aériennes AP070)		AP070		1
Slack	++		2006	12						Photos prises le 04/12, durée inondation inconnue		Nombreuses parcelles inondées (voir photos aériennes AP070)		AP070		1
Wimereux	++		2006	12						Photos prises le 04/12, durée inondation inconnue		Quelques parcelles inondées (voir photos aériennes AP070)		AP070		1
Submersion marine	++		2007	01	18	2007	01	19				Wissant : La catastrophe naturelle est liée au phénomène global d'érosion de la baie plutôt qu'à celui d'un événement météorologique. En effet, le phénomène d'érosion de la baie s'est accéléré au début des années 2000. Le niveau de l'estran a atteint l'hiver 2007 le plus bas jamais observé depuis un siècle. Détails voir AP133 fiche n°61 (avec illust rations)	Le 18 janvier, coefficient de marée de 76. Niveau d'eau extrême mesuré : 8,76 à Boulogne/Mer et 7,46 m à Calais, Surcote : 0,65 m à Boulogne/Mer et 0,77 à Calais	AP133		

Submersion marine	++		2007	03	18	2007	03	21			Wissant : La catastrophe naturelle est liée au phénomène global d'érosion de la baie plutôt qu'à celui d'un événement météorologique. En effet, le phénomène d'érosion de la baie s'est accéléré au début des années 2000. Le niveau de l'estran a atteint l'hiver 2007 le plus bas jamais observé depuis un siècle. Détails voir AP133 fiche n°62 (avec illust rations)	Le 18 mars, coefficient de marée de 102, Niveau d'eau extrême mesuré : 9,62 à Boulogne/Mer et 8,06 m à Calais. Surcote : 0,82 m à Boulogne/Mer et 0,85 à Calais	AP133			
Ecames (affluent de la Liane)	+		2009	11	27						Débordements à Hesdigneul		AP058			
Liane	+++		2009	11	26	2009	11	27		Q5 à 10	Faible période de retour mais dégâts importants	Nombreuses parcelles inondées, ainsi que routes et queglues maisons, notamment à Carly, Hesdigneul, Hesdin, Isques, St-Léonard (zone industrielle inondée), Pont de Briques. Voir photos aérienne AP051. Débordements, routes recouvertes, et une dizaine d'habitations inondées, notamment à Bournonville, Carly, Hesdigneul, Pont de Briques : détails voir AP058	Environ 400mm en moins d'un mois en novembre 2009 (voir détail AP052). Puis 40 à 90mm en 30h les jours précédents, saturant les sols et faisant gonfler les rivières, puis 2 jours d'accalmie, puis front pluvieux très actif touchant l'W et le NW du dpt62 et faisant réagir les sols immédiatement ==> crue (détails voir AP058)	AP051; AP052; AP058		
Slack	++		2009	11								parcelles et quelques maisons inondées à Marquises. Voir photos aérienne AP051		AP051		
Wimereux	++		2009	11							Crue limitée	Quelques parcelles inondées		AP051		

Cours d'eau	Détail informations	Intensité crue	Date min			Date max			Mesure(s) en station(s)	Période de retour	Autres caractéristiques	Dégâts	Conditions météo	Documents	Crue de référence?	Crue retenue pour synthèse?
Lys	+		1880									Divers repères de crue sur profil en long		AP108		
Lys	++		1894								Repère de crue au bassin de la Gorgue : 3,10m	Voir profil en long AP117		AP062; AP117		
Lys	+		1924								"La crue de 1993 est la plus forte depuis celle de 1924 à Merville", selon revue de presse AP062			AP062		
Lys	+		1925	12	31	1926	01	01	Aire-sur-la-Lys (aval écluse Fort Gassion) : 19,03NGF; Mervilles cotes aval : 15,65NGF (Aire : NNN=17,78NGF; Mervilles : NNN=12,68NGF)					AP003		
Lys	+		1926						Barrage de Houplines : 13,36m					AP103		
Lys	+		1937						Barrage de Houplines : 13,07m					AP103		
Lys	+		1947	03	15				Barrage de Houplines : 13,03m; Mervilles cotes aval : 15,46NGF (Aire : NNN=17,78NGF; Mervilles : NNN=12,68NGF)					AP003; AP103		
Lys	+		1965	01	01	1965	01	02	Barrage de Houplines : 13,18m; Mervilles cotes aval : 15,48NGF; Aire-sur-la-Lys (aval écluse Fort Gassion) : 19,23NGF (Aire : NNN=17,78NGF; Mervilles : NNN=12,68NGF)					AP003; AP103		
Lys	+		1966											AP004		
Marque	++		1966	12	14							Voir laisses de crue AP136 p24	Voir précipitations AP136 p18	AP004; AP136		
Clarence	+		1968											AP004		
Lawe	+		1968											AP004		
Lawe	++		1974	11	14	1974	11	28	Vieille Chapelle : 9,5m3/s		Crue à 2 pics. Voir détails AP126 p19-20	Zone inondée voir carte AP091		AP091; AP103; AP126		1
Clarence	+		1974	11	15	1974	11	25	Robecq : 7,2m3/s		Voir détails AP126 p17-18			AP126		1
Bourre	+		1974	11	14	1974	11	28			17m3/s à la confluence avec la Lys. Crue à 2 pics. Voir détails AP126 p18-19			AP126		1
Lys	++		1974	11	13	1974	11	30	Barrage de Houplines : 13,09m, 100m3/s; Amont Delettes : 23,4m3/s (ou 14,2m3/s max observé (max calculé 14,7)); Mervilles cotes aval : 43m3/s; Robecq : 2,09m, 4,4m3/s max observé (max calculé 7,8); Luy : 6m3/s max observé (max calculé 6,6); Armentières : 83,1m3/s max calculé ou 92 selon les sources...	Q10 à 20 en moyenne	Crue importante d'après AP089. Crue à 2 pointes. Voir détails AP126 p 10 à 16	Zone inondée voir carte AP091	épisode pluvieux de longue durée : 14 jours, sans intensité exceptionnelle (décennale). Automne très pluvieux (139mm en Septembre, 179mm en Octobre). 1ère pointe : 80mm/6j dont 63mm/3j. 2ème pointe : 27mm /2j sur la décrue. 118mm/14j sur le bassin. Détails voir AP126 pII, p7 à 10	AP003; AP012; AP062; AP089; AP091; AP103; AP126	PPR	1
Marque	+		1974	11	18				Bouvines : 1,52m, 5,50m3/s					AP003		1
Marque	+		1975	03	30				Bouvines : 1,50m, 5,35m3/s					AP003		

Lys	++		1980	02					Amont Delettes : 4m3/s max observé (max calculé 10,2); Robecq : 3,2m3/s max observé (max calculé 4,7); Luy : 4m3/s max observé (max calculé 4,3); Armentières : 61m3/s max observé (max calculé 55,4)						9 jours de pluie	AP062		
Lys	+		1980	07	21				Robecq : 2,03m							AP012		
Lys	+		1981	10									Débordements à Armentières, dans le quartier Pont de Nieppe : voir carte			AP079		
Marque	+		1985	01	28									Voir précipitations AP136 p18	AP136			
Marque	+		1986	04	02									Voir précipitations AP136 p18	AP136			
Lys	++		1991	11	19						la Lys est montée de plus de 2 mètres.		Les inondations ont particulièrement touché deux secteurs : Halluin-Roncq-Comines et Steenvoorde-Bailleul-Merville-Hazebrouck. Merville inondée. Détail voir carte et texte AP016, p35	Le 19 novembre 1991, il est tombé 50 mm d'eau à Watten, 44,6 à Steenvoorde, 45 à Merville, 49,2 à Dunkerque	AP016; AP062			
Marque	+		1992	12	06									Voir précipitations AP136 p18	AP136			
Lys	+		1993	01					Armentières : 42m3/s	Q5				Débordements sur terres agricoles en amont d'Estaires	Fortes pluies sur sol gelé : fort ruissellement et réaction rapide des rivières. En 2 jours : 57,4mm à maubeuge, 52mm à Avesnes, 42,1mm à Fourmies. Détails voir AP096.	AP096		
Clarence	+		1993	12	24				Robecq : 1,77 ou 1,79m selon les sources, 8,5m3/s	Q20				Voir détail AP111	AP022; AP111			1
Laquette	+		1993	12	24				Witternesse : 2,12m						AP022			1
Lawe	+		1993	12	31	1994			Bruay : 2,6 ou 2,66m selon les sources...		Hiver 1993-1994. La crue de la Lawe contribue à surélever le niveau de la Lys en aval		Rupture de digues et inondations à Beuvry		AP022; AP060; AP089			1
Lys & affluents	+++		1993	12	21	1993	12	25	Amont Delettes : 1,78m, 22,8m3/s (ou 20,7m3/s max observé (max calculé 22,3)); Mervilles cotes aval : +2,98m/NNN; Robecq : 8m3/s max observé (max calculé 8,3); Luy : 6,5m3/s max observé (max calculé 8,7); Armentières : 2,44m, >95m3/s max observé (max calculé 104,2), ou 105m3/s selon les sources...	Q10 à 20	"La plus forte depuis 1924 à Merville". Repère de crue du bassin : 3,00m. Date de fin : durée minimale. Crue aggravée par celle de la Lawe		Merville est la ville la plus touchée (plus de 1500 maisons inondées sur 3000, dont les murs de certaines sont fissurés ou s'effondrent), notamment hameau de Caudescure, jusqu'à 80cm d'eau dans les rues. St-Venant : des dizaines de maisons inondées et évacuées suite à une brèche dans la digue, 230 habitants évacués. Canal d'Aire déborde et inonde des quartiers à Beuvry. Autres secteurs touchés : Houplines, Frelinghien, Ploegsteert, Sailly, Haverskeque, le Sart, la Gorgue, Lestrem. Routes coupées, dégâts matériels importants dans la vallée, plusieurs dizaines de km² de terres inondées. Détails voir revue de presse AP062. Zones inondées à Lys : voir AP081. Profil en long de la crue : voir AP087 annexe 10. Carte des zones inondées sur tout le parcours de la Lys : voir AP088. Voir profil en long AP117; AP127	épisode pluvieux de longue durée : près de 1 mois, sans intensité journalière exceptionnelle. 512,2mm à Merville entre 09/93 et 01/94 inclus, dont 189,6mm en 12/93 (détail voir annexe 4 AP087). Voir détail AP111	AP022; AP062; AP081; AP088; AP089; AP102; AP111; AP117; AP127	PPR	1	
Marque	+		1993	12	20	1994	01	03	Bouvines : 2,10m, 6,5m3/s; Pont-A-Marcq : 2,06m	Q10 à 20 à Bouvines	2 pics (22/12/1993 et 03/01/1994)			Inondations dans le secteur de Merville : voir emprise zone inondée AP081		AP022; AP083; AP136		1
Becque de Steenwerk (affluent Lys)	+		1993			1994					Hiver 1993-1994					AP081		1
Bourre (affluent Lys)	+		1993			1994					Hiver 1993-1994			Inondations dans le secteur de Merville : voir emprise zone inondée AP081		AP081		1
Deule canalisée	+		1993			1994					Hiver 1993-1994			Inondations dans le secteur de Deulemont et Warneton : voir carte AP088		AP088		1
Plate Becque (affluent Lys)	+		1993			1994					Hiver 1993-1994			Inondations dans le secteur de Merville : voir emprise zone inondée AP081		AP081		1
Nave	+		1993	12										Voir cotes relevées et emprise zone inondée carto AP106		AP106		1
Grand Nocq	+		1993	12										Voir cotes relevées et emprise zone inondée carto AP106		AP106		1
Lys	+		1994	12		1995	02		Amont Delettes : 1,88m; Mervilles cotes aval : 2,78m ou +2,55m/NNN selon sources...; Armentières : 2,21m, 83 ou 85m3/s selon les sources...	Q10 à 20 à Armentières, Q25 à Delettes	3 crues, 09/12/94, fin 12/94, fin 01/95.		Inondations sur bassin Versant. Zones urbanisées non inondées mais en limite parfois. Voir profil en long AP117	116mm en 12/94 et 124,5mm en 01/95 à Merville. Voir détail AP111	AP087; AP102; AP111; AP117; AP127			

Laquette	+		1994	12		1995	01	Witternesse : 1,78m, 6,5m3/s estimés				Voir détail AP111	AP111		
Lawe	+		1994	12		1995		Bruay : 2,12m, 9m3/s		Hiver 1994-1995		Voir détail AP111	AP060; AP111		
Marque	++		1994	12	28	1995	01	Bouvines : 4,71m3/s			Voir laisses de crue AP136 p24, hydrogramme p25	Voir précipitations AP136 p18	AP136		
Clarence	+		1994	12		1995	02	Robecq : 1,81m, 8,6m3/s	Q10 à 20 à Robecq			Voir détail AP111	AP111		
Marque	+		1995	02	10							Voir précipitations AP136 p18	AP136		
Ruisselleme s	++		1997	06	08					Ruissellements et coulées de boue	Wahagnies : débordements sur chaussées, caves inondées, quelques maisons faiblement inondées (jusqu'à 25cm) : détails par commune voir AP078 p16 à 18, revue de presse et carte	Orages	AP078		
Bourre	+		1999	12	28						Mervilles inondée		AP022		1
Clarence	+		1999	12	25	1999	12	Robecq : 1,96m, 10m3/s	>Q20 pour la plus forte	2 crues. Montée très rapide. Zones inondées pendant plus d'une semaine ensuite	Inondation de Marles les Mines très rapide (15minutes). Routes, puis 25 maisons inondées (dont une jusqu'au toit). Détails voir revue de presse AP022	Fortes pluies pendant tout le mois de décembre (plus de 25 jours avec précipitations). 281mm à Desvres, 185,9 à Lambersart, 228,5 à Fourmies, soit 2 à 3 X la normale. Périodes de retour entre 25 et plus de 50 ans. Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent et viennent s'ajouter à cette pluviométrie excédentaire. La répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau. Passage également de la tempête Lothar avec des vents maximum atteints sur les terres entre 100 et 130 km/h	AP016; AP022; AP138;		1
Laquette	++		1999	12	12	1999	12	Witternesse : environ 2,50m		4 crues	Maisons inondées. Witternesse inondée. Détails voir revue de presse AG022.		AP022		1
Lawe	+++		1999	12	25	1999	12	Bruay : 3,24 ou 3,31m selon les sources...		Pic le 26/12. Evt très bref à l'amont, a duré plusieurs jours à l'aval. Evt le plus important de ces dernières années à l'amont du bassin	Vallée inondée de Beugain à Gosnay. Bruay inondée. Marles-les-Mines inondée, Détails voir revue de presse AG022. Laisses de crue relevées.	Les pluies de novembre et du début décembre 1999 ont contribué très largement à saturer en eau les sols à l'amont du bassin. Ils n'étaient alors plus aptes à absorber les quantités d'eau importantes de la fin décembre. A l'aval du bassin, les pluies avant l'épisode de la fin décembre n'ont pas été aussi importantes qu'à l'amont. Poste de Bruay-la-Buissière (aval du bassin) : On remarque deux pics d'intensité : le premier au 11 décembre (26,3 mm en 24 heures), le deuxième les 24, 25 et 26 décembre (avec un total cumulé de 95,2 mm en 3 jours). C'est ce deuxième pic de précipitation (de période de retour d'environ 30 ans) qui a provoqué la crue de la Lawe et de ses affluents à partir du 26 décembre 1999.	AP012; AP022; AP060		1
Lys	+++		1999	12	12	1999	12	Amont Delettes : 1,97m, 30m3/s; Aire-sur-la-Lys (aval écluse Fort Gassion) : 48m3/s à Moulin le Comte	Q50 pour la plus forte	4 crues	Maisons inondées à Aire-sur-la-Lys (hôpital et maison de cure évacués), Fauquembergues, Delettes, Ligny, Marles les Mines... 30 rues inondées à Mervilles, 40 maisons inondées. 3 brèches dans la digue de la Lys, vallée inondée, routes recouvertes... Détails voir revue de presse AG022 / Lys et Audomarais : Nombreuses parcelles inondées, ainsi que routes et maisons, notamment sur les communes de St Venant, Serques, Steenwerck, Thiennes (voir photos aériennes AP065)	Fortes pluies pendant tout le mois de décembre (plus de 25 jours avec précipitations). 281mm à Desvres, 185,9 à Lambersart, 228,5 à Fourmies, soit 2 à 3 X la normale. Périodes de retour entre 25 et plus de 50 ans. Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent et viennent s'ajouter à cette pluviométrie excédentaire. La répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau	AP012; AP022; AP062; AP065		1
Marque	++		1999	12	26	1999	12	Bouvines : 1,34m, 8m3/s; Pont-A-Marcq : 1,93m	Q20		Tournignies inondée. Détails voir revue de presse AP022		AP022; AP098		1
Nave	++		1999	12	26						Détails voir revue de presse AG022.		AP022		1
Marque	+		2000	07	30			Pont-A-Marcq : 2,20m					AP098		1

Ruisselleme s	++		2000	07	29				Q100 environ	Ruissellements et coulées de boue.	Wahagnies, Ostricourt et Libercourt: débordements sur chaussées (jusqu'à 1m), caves inondées : détails par commune voir AP078 p16 à 18, revue de presse, et carte	62,5mm/3h30 au pluvio de la STEP de Phalampin. Période de retour plus que centennale. 83,7mm le 29/07 à Wavrin (cumul atteint en qqes heures probablement)	AP078; AP042	PPR	1	
Ruisselleme s vallée de la Lawe	++		2000	08	08					ruissellements, et remontées de nappe		Violent orage : 54,9 mm en 24 heures (mais probablement en quelques heures) pour Bruay-la-Buissière, période de retour décennale. 2 précédents orages (03/06 et 04/07) ont contribué à la saturation des sols, Voir détails AP060 p22	AP060			
Clarence	+		2000	10	30	2000	12	03	Robecq : 1,57m, 7,1m3/s	Q10 à Robecq	Succession de crues, la plus forte le 30/10.	Fortes pluies en octobre et novembre 2000, 2 à 3 X la normale, ainsi que des modules journaliers importants. Détails voir AP098 p3 à 7	AP098		1	
Laquette	+		2000	10	30				Witternesse : 1,46m, 15m3/s	Q20 à Witternesse		Fortes pluies en octobre et novembre 2000, 2 à 3 X la normale, ainsi que des modules journaliers importants. Détails voir AP098 p3 à 7	AP098		1	
Lys	+		2000	10	30	2000	11	26	Amont Delettes : 1,83m, 23,4m3/s	Q20 à Delettes	Succession de crues, la plus forte le 30/10.	Fortes pluies en octobre et novembre 2000, 2 à 3 X la normale, ainsi que des modules journaliers importants. Détails voir AP098 p3 à 7	AP098		1	
Marke	+		2000	12	03	2000	12	04	Bouvines : 1,27m, 6,7m3/s; Pont-A-Marcq : 2,40m	Q10 à Bouvines	Maxi depuis mise en service station en 1984 à Pont-A-Marcq	Fortes pluies en octobre et novembre 2000, 2 à 3 X la normale, ainsi que des modules journaliers importants. Détails voir AP098 p3 à 7	AP098		1	
Ruisselleme s	++		2000	12	02	2000	12	03			Ruissellements et coulées de boue.	Phalempin, Camphin, Libercourt : débordements sur chaussées, et jusqu'à 1m dans les habitations. Détails par commune voir AP078 p16 à 18, revue de presse, et carte	43,5mm/7h au pluvio de la STEP de Phalampin. Période de retour trentennale	AP078		1
Lys	++		2002	02	26	2002	03	04			Photos aériennes prises le 01/03	Détail voir carte et texte AP016, p18. Les principales communes concernées sont Merville et Nieurllet, et Delettes (maisons inondées)	Après une semaine de fortes précipitations, le département du Pas-de-Calais et une partie du département du Nord ont été touchées par d'importantes inondations	AP016; AP075		
Ruisselleme s	+		2002	08	20						Ruissellements	Sachin : dépôts grossiers d'une épaisseur supérieure à 1m. Voir photo AP134 p37		AP134		
Canal de Lens	+++		2002	08	25	2002	08	27		Très légèrement inférieur à Q10		Détail voir carte et texte AP016, p16 et 17. Au total sur les 3 cours d'eau, 55 communes CATNAT, 2268 habitations touchées, 25 entreprises touchées dont 1 gravement, routes endommagées	De violents orages se sont abattus sur le Pas-de-Calais dans la nuit du 25 au 26 août 2002. Les secteurs les plus touchés sont Béthune, Lens et Arras-Nord. Selon les relevés de Météo France et de la DIREN, les précipitations avaient, par endroit, un temps de retour supérieur à la décennie	AP016		
Clarence	+++		2002	08	25	2002	08	27		Très légèrement inférieur à Q10		Détail voir carte et texte AP016, p16 et 17. Au total sur les 3 cours d'eau, 55 communes CATNAT, 2268 habitations touchées, 25 entreprises touchées dont 1 gravement, routes endommagées	De violents orages se sont abattus sur le Pas-de-Calais dans la nuit du 25 au 26 août 2002. Les secteurs les plus touchés sont Béthune, Lens et Arras-Nord. Selon les relevés de Météo France et de la DIREN, les précipitations avaient, par endroit, un temps de retour supérieur à la décennie	AP016		
Lawe	+++		2002	08	25	2002	08	27		Très légèrement inférieur à Q10		Détail voir carte et texte AP016, p16 et 17. Au total sur les 3 cours d'eau, 55 communes CATNAT, 2268 habitations touchées, 25 entreprises touchées dont 1 gravement, routes endommagées	De violents orages se sont abattus sur le Pas-de-Calais dans la nuit du 25 au 26 août 2002. Les secteurs les plus touchés sont Béthune, Lens et Arras-Nord. Selon les relevés de Météo France et de la DIREN, les précipitations avaient, par endroit, un temps de retour supérieur à la décennie	AP016		
Marke	++		2003	01							Photos prises le 03/01, durée inondation inconnue	Nombreuses parcelles inondées, quelques routes submergées. Voir photos AP073		AP073		

Ruisselleme s	++		2005	07	03	2005	07	04		Ruissellements et coulées de boue. Q100 environ	Wahagnies, Ostricourt, Seclin... : débordements sur chaussées (jusqu'à 1m), caves inondées, et quelques maisons inondées (jusqu'à 40cm) : détails par commune voir AP078 p16 à 18, revue de presse, et carte	73,2 et 96,9mm/12h environ aux pluviomètres respectifs de Lille-Lesquin et Lille-Séclin. Période de retour plus que centennale	AP078	PPR	1
Lys	++		2006	12						Photos prises le 04/12, durée inondation inconnue	Parcelles inondées, ainsi que routes, et quelques maisons (voir photos aériennes AP070)		AP070		
Ruisselleme s	++		2006	12						Photos prises le 04/12, durée inondation inconnue	Secteurs Bomy et Reclinghem (voir photos aériennes AP070)		AP070		
Biette (affluent Lawe)	++		2007	07	20					Petite crue	Quelques parcelles et parc inondé à Divion (voir photos AP055)		AP055		

Cours d'eau	Détail informati ons	Intensité crue	Date min			Date max			Mesure(s) en station(s)	Période de retour	Autres caractéristiques	Dégâts	Conditions météo	Documents	Crue de référence?	Crue retenue pour synthèse?
Submersion marine	++		820									Zuydcoote : Submersion de la plaine maritime. Détails voir AP133 fiche n°1		AP133		
Submersion marine	+		1014											AP001		
Submersion marine	+		1042											AP001		
Submersion marine	+		1100											AP001		
Submersion marine	+		1109											AP001		
Submersion marine	+		1125											AP001		
Submersion marine	+		1135											AP001		
Submersion marine	+		1167											AP001		
Submersion marine	++		1200									Presque tout le territoire de Zuydcoote subit une inondation par les eaux de la mer. Détails voir AP133 fiche n°2		AP133		
Submersion marine	+		1285											AP001		
Submersion marine	+		1322											AP001		
Submersion marine	+		1334											AP001		
Submersion marine	+		1357											AP001		
Submersion marine	+		1363											AP001		
Submersion marine	+		1367											AP001		
Submersion marine	+		1376											AP001		
Submersion marine	+		1403											AP001		
Submersion marine	+		1404											AP001		
Submersion marine	+		1421											AP001		
Submersion marine	+		1468											AP001		
Submersion marine	+		1477											AP001		
Submersion marine	+		1529											AP001		
Submersion marine	++		1570	11	01							"...la mer s'enfla si furieusement, dit un historien de Dunkerque2, qu'elle rompit quantité de digues et d'écluses sur toutes les côtes du Nord"... "Dunkerque et Gravelines en furent presque submergés...". Rupture du cordon dunaire à Zuydcoote : Toute l'étendue du territoire fut couverte d'une épouvantable inondation. Détails voir AP133 fiche n°3		AP001; AP133		
Submersion marine	+		1605											AP001		
Submersion marine	++		1607									Sangatte : Submersion de la plaine maritime. Détails voir AP133 fiche n°4		AP133		
Submersion marine	++		1614									Sangatte : La digue s'écroule en partie, la mer courait jusqu'à Guines, rendant pour plusieurs années les marais improductifs. Détails voir AP133 fiche n°5		AP133		
Submersion marine	+		1622											AP001		
Submersion marine	++		1648								Inondation volontaire des Moeres	Les Moères : le gouverneur de Dunkerque fit ouvrir l'écluse de la Cunette par laquelle s'écoulait le canal des Moères afin d'inonder les Moères d'eau de mer. Détails voir AP133 fiche n°6		AP133		
Submersion marine	+		1663											AP001		
Submersion marine	+		1665											AP001		
Submersion marine	+		1671											AP001		
Submersion marine	+		1675											AP001		
Submersion marine	+		1715											AP001		
Submersion marine	++		1720									Sangatte : Une tempête ouvre une brèche de 20 toises (40 mètres) et ruine 7 fermes et 30 maisons. Détails voir AP133 fiche n°8		AP001; AP133		
Submersion marine	++		1736	02	27							Sangatte : Brèches dans le cordon dunaire. Détails voir AP133 fiche n°9		AP133		
Submersion marine	++		1738	02	27							Sangatte : Submersion de la plaine maritime. Détails voir AP133 fiche n°10		AP133		

Submersion marine	++		1764	01									Sangatte : Submersion du polder de Sangatte. Détails voir AP133 fiche n°11		AP133		
Submersion marine	++		1767										Sangatte : Une tempête ouvre une brèche. Détails voir AP133 fiche n°12		AP133		
Submersion marine	++		1777	01	01								Zuydcoote : « les maisons étaient sapées dans leurs fondements par les vagues qui se frayaient un passage à travers les dunes ». Détails voir AP133 fiche n°13		AP133		
Submersion marine	++		1795	10	20								Sangatte : Submersion, brèche dans la digue et la dune. Détails voir AP133 fiche n°14		AP133		
Submersion marine	++		1795	11	25	1795	11	28					Sangatte : Inondation de 40 à 50 ha de terres agricoles. Détails voir AP133 fiche n°15		AP133		
Submersion marine	+		1807												AP001		
Submersion marine	+		1808												AP001		
Submersion marine	+		1811												AP001		
Submersion marine	++		1813	10	10	1813	10	11					Brèches dans la digue de Sangatte. Détails voir AP133 fiche n°16		AP133		
Submersion marine	++		1825										Sangatte : Une tempête ouvre une brèche. Détails voir AP133 fiche n°17		AP133		
Submersion marine	++		1846	01	02								La mer dépasse de 0,51m le chapeau du quai en charpente du côté de la ville de Dunkerque		AP001		
Submersion marine	++		1846	10	02								La mer dépasse de 0,41m le chapeau du quai en charpente du côté de la ville de Dunkerque		AP001		
Submersion marine	++		1863	01	19	1863	01	21					Sangatte : Recul du pied de dune sur 600 ml. Suite à cette tempête, extension de la digue de Sangatte		AP133		
Aa	+		1894						5,50m relevés à l'amont de l'écluse 63b de Gravelines		"crue exceptionnelle"				AP116		
Submersion marine	+++		1897	11	29								Malo-les-Bains : La tempête qui a ravagé tout le littoral n'a pas épargné la digue promenade de Malo-les-Bains (détériorée sur 200 ml). Détails voir AP133 fiche n°20 (avec illustrations)		AP133		
Submersion marine	++		1899										Sangatte : Une tempête ouvre une brèche. Détails voir AP133 fiche n°21		AP133		
Submersion marine	++		1905	01	07								Sangatte : Ouverture de brèches dans la digue, et à l'extrémité de la digue, la dune a été rongée sur 5 à 6 m de profondeur. En plusieurs endroits, la mer passa par dessus la digue dont elle ravine la plateforme et rendit intenable pendant environ une demi-heure une partie du chemin de grande communication n°119. Détails voir AP133 fiche n°22.		AP133		
Submersion marine	++		1921	11	01								Sangatte : Marée de vive eau. Recul de la dune de 6 à 8 m sur 600 m de long. Abaissement du niveau de l'estran de 1,5 m.		AP133		
Submersion marine	++		1921	12	31								Sangatte : Recul de la dune de 10 m sur une longueur de 500 m, baisse du niveau de l'estran de 1 m. Deux brèches importantes sont ouvertes dans la digue de Sangatte. Coefficient de marée de 95 et surcote de 1 m à Calais.		AP133		
Submersion marine	++		1925	10		1925	11						Sangatte : La grande digue qui avait résisté jusqu'à présent aux tempêtes vient de subir en moins de deux mois trois avaries assez graves ... le pied de la digue est en fort mauvais état, et maintenant qu'il est soumis l'action directe de lames, il ne peut résister aux fortes tempêtes. Il s'ensuit des affaissements locaux, dont le dernier en date (27 novembre) intéressait une surface d'au moins 150 m².		AP133		
Submersion marine	++		1925	12	10	1925	12	11					Sangatte : 5 brèches d'une surface totale d'environ 1200 m² se sont ouvertes simultanément dans le perré de la digue... le remblai de sable qui forme le corps de la digue a été mis à nu et un, éboulement de plus de 100 m3 s'est produit dans la dernière brèche de l'Est.		AP133		
Aa	+		1925	12	28				Lumbres : 2,45m						AP003		
Submersion marine	+++		1944	02	10	1944	06	06			Inondation volontaire		Inondation volontaire Les Moëres En 1944, les allemands décidèrent de renforcer leur système de défense en inondant la région de Dunkerque (...). En ouvrant ces écluses à marée haute, on rendit l'ancien golfe à l'Océan. Il ne fallut que quelques jours pour noyer les polders : 18000 ha. Détails voir AP133 fiche n°25 (avec illustrations)		AP133		

Submersion marine	+++			1949	03	01	1949	03	02	Surcote instantanée de 1,85m			Dunkerque : La digue de la jetée Est est enfoncée en plusieurs endroits. (...) A une centaine de mètres de l'extrémité de la digue, en 2 endroits et sur plus de 50 m de long, l'ouvrage a été complètement emporté, mettant le canal Exutoire en communication directe avec la mer. (...). Dans toute la partie du canal Exutoire, en aval des 4- Ecluses, le niveau de l'eau a monté jusqu'à atteindre le haut des berges, à ce point que le pont provisoire de Rosendael s'est trouvé complètement immergé. En même temps, le sol des Glacis s'imprégnait et partout les caves s'inondaient. Mercredi 2 à 2h00, le canal exutoire a débordé au pont de Rosendaël, les eaux ont inondé la Cité du Stade Tribut et le quartier des Corderies (Rue Paul Dufour principalement). Malo-les Bains : Les vagues monstrueuses et blanches d'écume recouvrant entièrement l'étendue sableuse grimpaient jusqu'au bord du perré de la digue et arrivait à recouvrir celle-ci en plusieurs endroits. Les flots s'étant livrés à l'assaut de la rotonde réussirent à 14h00 à franchir les ouvertures béantes de celle-ci, et, par gerbes écumeuses, à p	Durant la nuit de lundi 31 et la journée de mardi 1er, la tempête de vent du Nord-Ouest a soufflé avec rage (plus de 100 à l'heure), Coefficient de marée de 85 à 87. La hauteur d'eau qui était prévue pour la marée du mardi 1er mars à 14h00, à 5,7m a atteint le chiffre de 7,55 m, soit 1,85m de plus. Il est a remarqué que la plus forte cote en vives-eaux est de 6,51 m. Ce chiffre a donc été dépassé, de 1,45m.	AP133		
Submersion marine	+++			1949	03	15	1949	03	17				Dunkerque : La marée de 13h20 a provoqué ce mardi 15 quelques infiltrations au Pont de Rosendaël. L'eau commença à déborder, vers 13h00 entre les baraques de la Cité Tribut et les jardins de Mr Plaetvoet. Les eaux du canal ne feront que grossir celles du ruisseau longeant les baraquements commerciaux. Rue Paul Dufour, les égouts débordent une fois de plus. Les caves se remplissent à vue d'oeil. Le même phénomène se déroule au même instant dans certaines caves de l'avenue Foch, notamment près de la Poste de Rosendaël. Détails voir AP133 fiche n°28	Coefficient de marée de 117 à 111	AP133		
Submersion marine	+++			1953	01	31	1953	02	02	Surcote instantanée de 2,40m	Exceptionnelle		Dunkerque, Malo-les-Bains, Bray-Dunes, Gravelines Petit-Fort-Philippe, Oye-Plage, Marck, Calais, Sangatte : nombreux dégâts . Détails voir AP133 fiche n°29 à 39 (avec illustrations)	Coïncidence de fortes marées avec une violente tempête de Nord et Nord-Est. Dans la nuit du samedi 31 janvier au dimanche 1er février, entre 2h et 2h30, la marée qui devait normalement atteindre 5,60 m s'est trouvée portée par une formidable poussée d'eau, à 2,40 m. de plus que sa cote normale, soit 8 m. (NN 4/2/53 : Lors de la catastrophe qui se produisit dans la nuit du 1er au 2 mars 1949, la hauteur d'eau maximum enregistrée avait été de 7,15m/7,20m.)	AP133		
Submersion marine	++			1954	03	07							Sangatte : Pendant la pleine mer une brèche à été ouverte dans la digue de Sangatte. Cette brèche à une longueur de 15 m environ. Elle est située à l'extrémité Est de la digue et fait suite à celle ouverte par la tempête de l'année précédente.		AP133		
Aa	+			1960	12	07				Pont Haut : 2,97m à l'échelle (2.31NGF)					AP003		
Submersion marine	++			1966	09	15	1966	09	16				Dunkerque, Malo-les-Bains : « Poussée par la tempête, la marée d'équinoxe a dressé contre le perré quelques 600 kiosques et emporté une centaine d'autres. (...) La cause première en est évidemment cette surcote de la marée favorisée de surcroît par un vent d'Ouest particulièrement violent. En plusieurs endroits la mer a dépassé le niveau de la digue ». Détails voir AP133 fiche n°42 (avec illustrations)	Surcote de la marée favorisée par un vent d'Ouest particulièrement violent. Coefficient de marée de 114.	AP133		
Hem	+			1966	12										AP061		
Aa	+			1974	11	12	1974	12	05	Lumbres : 1,96m; Wizernes : 1,32m, 33m3/s; Pont Haut : 2,96m à l'échelle (2,30NGF)	Voir limni	1600 ha inondés dans le secteur de Watten-Mardyck			AP003; AP112		
Canal de Calais	+			1974	11					Ecluse Hénuin : 1,27NGF					AP003		
Hem	+			1974	11										AP061		
Marais Audomarois	+			1974						3,00m IGN					AP109		
Ruissellements vallée de l'Aa	++			1975	05	16					Ruissellements et coulées de boue exceptionnels		Commune de Wizernes : Plusieurs routes se sont transformées en torrent et des écoulements importants ont traversé des habitations et submergé une école et des terrains de sport. Ces écoulements ont, dans un premier temps, été déviés par des murs qui ont cédé par la suite. Les dégâts sur les biens ont été importants	Orage	AP063		
Canal de Neuffossé	+			1975	05						Débordement de canal et ruissellements	Inondations			AP107		
Hem	+			1977	01										AP061		
Marais Audomarois	+			1977									Crue causant d'importants dégâts		AP105		
Submersion marine	+++			1978	01	12				Surcote de 113 cm à Dunkerque, 110 cm à Calais et 88 cm à Boulogne/Mer			Dunkerque - Malo, Gravelines, Calais, Audinghen / Gris-Nez : nombreux dégâts. Détails voir AP133 fiches n°45 à 48 (avec i llustrations). Les petits chalets de la plage de Calais ont énormément souffert. Quelques 200 d'entre eux ont été emportés par le vent et la mer.	Des pointes de 137 km/h ont été enregistrées au sémaphore de Dunkerque. Tout à commencé dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 janvier, avec un très fort vent de Nord qui a « gonflé » une marée d'un niveau initial déjà conséquent. Coefficient de marée : 109 le mercredi 11 et 107 le jeudi 12.	AP133		
Marais Audomarois	++			1981	10						Remontées de nappes	Zones inondées voir cartes AP135	En moyenne 200 à 300mm sur le secteur en octobre 1981 (voir AP135 p3 et 4)		AP135		
Hem	++			1981	10					Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 16m3/s environ	3 pics à Guémy (23/10, 24/10, 29/10)	Voir hydrogrammes AP135	En moyenne 200 à 300mm sur le secteur en octobre 1981 (voir AP135 p3 et 4)		AP061; AP135		

Aa	+		1981	10					Wizernes : 0,97m, environ 20m3/s		2 pics à Wizernes (23/10, 29/10)	Voir hydrogrammes AP135	En moyenne 200 à 300mm sur le secteur en octobre 1981 (voir AP135 p3 et 4)			
Canal de Calais	+		1981						Ecluse Hénuin : 1,24NGF					AP003		
Aa	+		1982	12	21				Lumbres : 2,10m, Wizernes : 1,40m, 35m3/s			Débordements sur Haute et Basse Meldick		AP003		
Canal de Neuffossé	+		1983	07							Débordement de canal et ruissellements	Inondations		AP107		
Aa	++		1988	02	07				Wizernes : 39,5m3/s	Q26 à Wizernes	Voir p19 et annexes	Zones urbaines inondées	Pluies de faibles fréquences mais séquence pluvieuse continue du 31/01 au 07/02. Sols saturés. Voir AP125 p19	AP063; AP125		
Hem	++		1988	02	07				Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 17,3m3/s	Q15 à Guémy	Voir p19 et annexes		Pluies de faibles fréquences mais séquence pluvieuse continue du 31/01 au 07/02. Sols saturés. Voir AP125 p19	AP061; AP125		
Submersion marine	+++		1990	02	26	1990	02	28		S10 à Calais		Quelques communes touchées. Détail dégâts voir AP133 fiche n°50 + tableau p 4.13 et 4.14	Données météo-marines : Dès la nuit du 26 février, le vent a soufflé avec violence. On enregistrait des pointes à 137 km/h à Boulogne/Mer à 9h00 le matin et 151 km/h au Gris-Nez ; au cours des jours suivants, on enregistrerait à Boulogne/Mer 115 km/h le 27 et 144 km/h le 28, A Boulogne/Mer : Le 26/02 : marée haute à 12h00, coeff 108, perturbation orientée W puis WSW, Le 27/12 : marée haute à 0h, coeff 108, vent de WSW, Le 27/12 : marée haute 12h00, vent d'W. Tableau des observations aux marégraphes de Boulogne/Mer et de Calais (source SMBC). Le 27/12, il a été observé une cote de 10,90 à Etaples/Mer pour une cote prévue de 9,30, soit 1,60 m de surcote. La cote 8,10 observée au marégraphe de Calais correspond à une fréquence décennale pour le niveau de marée, surcotes incluses, observée au port de Calais.	AP133		
Hem	+		1991	11										AP061		
Aa	+		1993	01	11	1993	01	12	Wizernes : 39m3/s	>Q10				AP128		
Aa	+		1993	12	24				Wizernes : 1,35m, 34m3/s	Q10 à Wizernes				AP098		
Hem	+		1993	12		1994			Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 1,39m, 17,5m3/s	Q10 à Guémy (max le 24/12)	max le 24/12			AP061; AP098		
Yser	+		1993	12	22				Bambeckue : 4,15m, 40m3/s	Q20				AP022; AP092		
Yser & affluents	+		1994	07	31								Orage	AP077		
Aa	+		1995	01								Zones urbaines inondées		AP063		
Hem	+		1995	01										AP061		
Yser	+		1998	01	08						Petite crue	Quelques parcelles inondées (voir photos AP069)		AP069		
Aa	+		1998	11	04				Lumbres : 2,29m					AP012		
Hem	++		1998	11	01	1998	11	03	Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 25m3/s estimés	Q100		Nombreux dégâts matériels		AP022; AP061	AZI	
Aa	++		1999	12	12	1999	12	31	Lumbres : 2,26m; Wizernes : 1,54m, 41m3/s; Fauquembergues : 1,59m	Q20 pour la plus forte	4 crues		Fortes pluies pendant tout le mois de décembre (plus de 25 jours avec précipitations). 281mm à Desvres, 185,9 à Lambersart, 228,5 à Fourmies, soit 2 à 3 X la normale. Périodes de retour entre 25 et plus de 50 ans. Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent et viennent s'ajouter à cette pluviométrie excédentaire. La répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau	AP016; AP022; AP063		1
Canal de Mardicq	+		1999	12	20							Chaussée inondée à Dunkerque		AP022		1
Canal de Neuffossé	++		1999	12	28							Canal déborde dans le marais. 60cm d'eau recouvrent presque la totalité des 3400ha de marais : cultures noyées, routes recouvertes, maisons inondées. 50 maisons de St-Omer inondées. A Clairmarais : rupture de digue, 15 maisons évacuées. Détails voir revue de presse AP022		AP022; AP107		1
Ey Becque (affluent de l'Yser)	+		1999	12	26				Station de Steenvoorde : 2,38m					AP092		1

Hem	++		1999	12	18	1999	12	26	Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 1,62m, 19,5 ou 21m3/s selon les sources...	>Q20 à Guémy pour la plus forte, ou Q17 selon les sources...	2 crues	Nombreux dégâts matériels	Fortes pluies pendant tout le mois de décembre (plus de 25 jours avec précipitations). 281mm à Desvres, 185,9 à Lambersart, 228,5 à Fourmies, soit 2 à 3 X la normale. Périodes de retour entre 25 et plus de 50 ans. Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent et viennent s'ajouter à cette pluviométrie excédentaire. La répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau	AP012; AP022; AP061; AP098			1
Marais Audomarois	++		1999	12					3,00m IGN		Photos prises le 29/12.	Lys et Audomarois : Nombreuses parcelles inondées, ainsi que routes et maisons, notamment sur les communes de St Venant, Serques, Steenwerck, Thiennes (voir photos aériennes AP065)		AP065; AP109			1
Peene Becque (affluent de l'Yser)	+		1999	12	26				station d'Ochtezele : 2,64m					AP092			1
Yser	+		1999	12	18	1999	12	27	Bollezelle (yser amont) : 2,00m; Bambecque : 3,73m, 31,5m3/s	<Q10 pour la plus forte	2 crues		Idem	AP022; AP092			1
Hem	++		2000	10		2000	11	22	Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 1,46m, 19 ou 20,7m3/s selon les sources...	Q27 ou Q20 selon les sources...	Max le 21/11	Nombreux dégâts matériels. A Polincove 20 maisons inondées, 1 évacuation, caves, garages, routes, cultures inondés.	Fortes pluies en octobre et novembre 2000, 2 à 3 X la normale, ainsi que des modules journaliers importants. Détails voir AP098 p3 à 7	AP061; AP098			
Ey Becque (affluent de l'Yser)	+		2001	09	20				station de Steenvoorde : 2,17m					AP092			1
Peene Becque (affluent de l'Yser)	++		2001	09	21				station d'Ochtezele : environ 2,92m			Commune d'Arneke inondée, notamment les hameaux du Cygne et de la Seyne (jusqu'à 50cm dans les habitations). Prairies et champs submergés.	Fortes pluies pendant 1 semaine, suivies d'un violent orage	AP077; AP092; AP164	PPR		1
Yser	++		2001	09	21				Bollezelle (yser amont) : 2,05m; Bambecque : 4,12m, 43,2m3/s	Q20 ou Q30 selon les sources pour l'Yser à Bambecque	Photos prises le 21/09 (pic de crue), durée inondation inconnue. Crue de l'Yser et de ses affluents (Peene Becque, Sale beque, Ey Becque, Ruisseau d'Herzezele.	Nombreuses parcelles inondées, et maisons menacées, notamment à Bambecque et Wormhout (voir photos aériennes AP071)		AP071; AP077; AP092; AP164	PPR		1
Aa	+++		2002	02	26	2002	03	04	Lumbres : 2,36m ou 1,32 selon les sources...; Wizernes : 1,93m, 58m3/s; Fauquembergues : 1,75m	>Q50 à Wizernes.	Crue rapide. Crue historique de référence. Photos aériennes prises le 01/03/2002	Les communes les plus touchées sont Blendecques, Arques, Saint-Omer et Saint-Etienne-au-Mont (1,80m d'eau par endroits) (crue Aa ou Liane). Détails voir texte et carte AP016 p18. Débordements à Bléquin. Zones urbaines inondées, notamment Blendecques et Wizernes. Très nombreuses routes, maisons, et sites industriels touchés. Photos aériennes effectuées (AP075). Carto des zones inondées réalisées d'après photos : voir AP093. Voir hydrogramme AP130	Après une semaine de fortes précipitations, le département du Pas-de-Calais et une partie du département du Nord ont été touchés par d'importantes inondations	AP012; AP016; AP063; AP075; AP093; AP162; AP163	AZI/PPR		1
Hem	++		2002	02		2002	03				Photos aériennes prises le 01/03, durée de submersion inconnue.	Parcelles recouvertes		AP075			1
Marais Audomarois	++		2002	02	26	2002	03	06	3,00m IGN		Photos aériennes prises les 01 et 02/03, durée de la submersion inconnue. Voir hydrogramme AP130	Très nombreuses parcelles recouvertes, maisons inondées. Carto des zones inondées réalisées d'après photos : voir AP093		AP075; AP093; AP109; AP130			1
Ruissellements Blequin	+		2005	08							Forte vitesse de ruissellement	Rue inondée par 40cm d'eau à Bléquin		AP056			
Yser	+		2005	11	29						Photos prises le 29/11, durée inondation inconnue	Parcelles inondées à Bambecque		AP072			
Aa	+		2006	08	13						Photos aériennes prises le 13/06, durée de la crue inconnue.	Quelques parcelles inondées		AP074			1
Hem	+++		2006	08	13				Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 2,05m, environ 60m3/s	>Q100 à Guémy.	Photos aériennes prises le 13/06 (après le pic de crue), durée de la crue inconnue.	Pont de Clerques emporté. Nombreux dégâts matériels. Nombreuses maisons et routes inondées. Enveloppe de crue suite à photos aériennes de la DIREN (voir photos AP074). Enveloppe voir AP100. Recques et Tournehem sont les plus touchées, mais environ 400ha inondés sur tout le linéaire. Photos au sol voir AP101.	Pluies exceptionnelles 12 et 13/08. Voir carte AP042	AP012; AP042; AP052; AP058; AP061; AP074; AP100; AP101; AP158; AP159; AP160; AP161	AZI/PPR		1
Aa	++		2006	12	04	2006	12	08				Quelques parcelles inondées, quelques routes légèrement recouvertes (voir photos AP057). Zones urbaines inondées		AP057; AP063; AP070			
Ruissellements	++		2006	12							Photos prises le 04/12, durée inondation inconnue	Secteur Radinghem (voir photos aériennes AP070)		AP070			
Ruissellements vallée de l'Yser	+		2007	07							Ruissellements	Inondations		AP077			
Submersion marine	++		2007	11	09							Malo-les-Bains : Franchissement du perré. Détails voir AP133 fiche n°63 (avec illustrations)	coefficient de marée de 78 (Dunkerque) et surcote de 1m.	AP133			
Aa	+		2008	12	05				Wizernes : 1,60m					AP012			
Submersion marine	++		2009	02	10							Dunkerque et Malo-les-Bains : Franchissement du perré. Détails voir AP133 fiche n°64 (avec illustrations)	coefficient de marée de 107 (Dunkerque)	AP133			

Hem	+++		2009	11	23	2009	11	28	Guemy (Tournehem-sur-la-Hem) : 1.80m (le 26/11), environ 40m3/s	Q40 à 50	2 crues, la 1ère le 23/11, la 2ème les 26-27/11 avec 2 pics. 1er pic max (voir AP052).	Nombreuses parcelles inondées, ainsi que routes et maisons, notamment à Muncq-Nieurlet, Nordausques, Polincoves, Recques-sur-Hem, Ruminghem, Zouafques. Voir photos aériennes AP051, et photos au sol AP058	Environ 300mm en moins d'un mois novembre 2009, dont 73mm en 1j le 26/11, à Bainghen (voir détail AP052) / 40 à 90mm en 30h les jours précédents, saturant les sols et faisant gonfler les rivières, puis 2 jours d'accalmie, puie front pluvieux très actif touchant l'W et le NW du dpt62 et faisant réagir les sols immédiatement => crue (détails voir AP058)	AP051; AP052; AP058; AP151		1
Marais Audomarois	++		2009	11								Parcelles aricoles inondées à Clairmarais, St-Momelin, Watten. Voir photos aériennes AP051	Environ 250mm en moins d'un mois en novembre 2009, sur les bassins de l'Aa et de la Lys (voir détail AP052)	AP051; AP052		1
Ruissellements BV Hem	++		2009	11		2009	11	27			Ruissellements et coulées de boue	Routes recouvertes par coulées de boue vers Acquin et Bonningues-Les- Boulogne : voir photos AP058		AP058		1
Wateringues	++		2009	11								Nombreuses parcelles inondées, ainsi que quequeq maisons et routes notamment à Andres, Frethun, Balinghem, Guempes, Nielles, Hames- Boucres, les Attaques. Voir photos aériennes AP051		AP051		1

Cours d'eau	Détail informati ons	Intensité crue	Date min		Date max		Mesure(s) en station(s)	Période de retour	Autres caractéristiques	Dégâts	Conditions météo	Documents	Crue de référence?	Crue retenue pour synthèse?
Escaut	+		1260							A Cambrai " l'Escauld, enflé des neiges, qui se fit un cours par dessus tout le quartier de Cartimpré et de ses fauxbourgs"		AP001		
Escaut	++		1365	06						A Valenciennes, "le bras de l'Escaut abbatit la porte Cambrisienne, et l'eau couvrit le pavé de Nostre Dame de la Chaussée"		AP001		
Escaut	+		1532	12	24					A Cambrai " l'Escauld, enflé des neiges, qui se fit un cours par dessus tout le quartier de Cartimpré et de ses fauxbourgs"		AP001		
Escaut	+		1571						Hiver	Rues inondées et navigables à Valenciennes		AP001		
Escaut	+		1747	09						A Cambrai : "l'eau monta de 5 pieds au-dessus de quelques maisons de Crèvecœur"		AP001		
Cojeul	+		1748							Ravages aux environs d'Arras		AP001		
Crinchon	+		1748							Ravages aux environs d'Arras		AP001		
Escaut	+		1748							Dans le Cambrais : "les crues des eaux furent très-abondantes et causèrent beaucoup de dégâts"		AP001		
Escaut	+		1751							Crues très dommageables		AP001		
Escaut	+		1752							Crues très dommageables		AP001		
Escaut	+		1754							Crues très dommageables		AP001		
Escaut	+		1757							Crues très dommageables		AP001		
Escaut	+		1760							Crues très dommageables		AP001		
Escaut	+		1764							Crues très dommageables		AP001		
Escaut	+		1772							Crues très dommageables		AP001		
Escaut	+		1839	01	15	1839	12	21		5 crues distinctes		AP001		
Escaut	+		1841	01	13	1841	03	03		3 crues		AP001		
Escaut									la Hayne arriva avec une telle impétuosité qu'elle refoula les eaux de l'Escaut, qui déborda	Crue de l'Escaut		AP001		
Escaut	+		1841	05								AP001		
Escaut									la Hayne arriva avec une telle impétuosité qu'elle refoula les eaux de l'Escaut, qui déborda	Crue de l'Escaut. Moissons dévastées		AP001		
Aunelle	++		1850	08	16	1850	08	18				AP001		1
Ecaillon	++		1850	08	16	1850	08	18				AP001		1
Escaut	++		1850	08	16	1850	08	18		"Plus forte inondation connue" (en date du doc). Crue forte également au delà de la frontière	"Toute la vallée fut submergée sur une grande hauteur, les eaux montèrent à 2,95m au dessus de leur niveau normal. La perte éprouvée par l'agriculture dépassa 500,000 fr., sur 10 kilomètres de longueur...". Vers Valenciennes, il y a eu inondation générale par Escaut et affluents. Moissons, moulins, étables... détruits... Les mêmes désastres ont eu lieu à Condé, Crespin, Orsival, Aulnoy, Verchain, Montchaux, Bouchain	" Le 15 août, ont commencé des pluies torrentielles qui ont continué le 16 et qui ont donné une hauteur d'eau de 0",111 à l'udomètre de l'observatoire de Bruxelles. C'est cette pluie tout à fait extraordinaire qui a fait gonfler les cours d'eau..."	AP001	1
Rhonelle	++		1850	08	16	1850	08	18				AP001		1
Scarpe	+		1850	08	16	1850	08	18			Débordements vers St-Amand	AP001		1
Escaut	+		1854	06	22					Rupture des digues, submersion de la vallée.		AP001		
Escaut	+		1855	07	11					Prairies inondées suite aux ruptures de digues		AP001		
Escaut	+		1860	01	30	1860	12	31		6 crues moyennes, submersion partielle de la vallée.		AP001		
Escaut	+		1861	06	24	1861	07	09		2 crues	2m,10 de hauteur le 24/06. Ruptures de digues, récoltes inondées	AP001		
Escaut	+		1862	01	31					"très-grande crue de l'Escaut, presque aussi forte que celle de 1850"	"partout les digues furent submergées ou rompues. La vallée fut entièrement couverte". La hauteur, à Condé, fut de 2,92m au-dessus du niveau ordinaire.	AP001		
Traitroire	++		1872	11	07	1873	04			Hiver 1872-1873. Montée rapide des eaux, persistance pendant 6 mois. Erreurs de gestion et d'aménagement manifestes selon AP080 (ponts, vannes...)	29 maisons inondées à Hasnon. 272ha de terres submergées pendant 6 mois	AP080		1
Fontaine d'Hertain	+		1872			1873				Submersion Grand Bray		AP080		1
Scarpe	+		1872			1873			Ecluse Thun : +1,75m/NNN	Crue, dégâts à Tournay		AP080		1
Hogneau	+		1878							Conséquences importantes : mise au chômage de plusieurs centaines d'ouvriers dans le bassin minier		AP123		
Hogneau	+		1898							Grosse crue à Crespin. Détails voir AP097 p11		AP097		
Escaut	+		1925	12		1926			Hiver 1925-1926	Voir carte zones inondées AP122		AP122		
Selle	+		1930							Pont St Python submergé : Voir AP124 Rapport d'annexes		AP124		
Hogneau	+		1938							Pont Bellignies submergé : Voir AP124 Rapport d'annexes		AP124		
Aunelle	+		1956							Pont en charge à Gommegnies : Voir AP124 Rapport d'annexes		AP124		
Selle	+		1966	12								AP048		
Escaut	+		1966									AP004		
Sensee	+		1966									AP004		
Ecaillon	+		1968	01								AP124		
Rhonelle	+		1968	01								AP124		
Scarpe	+		1968									AP004		

Ecaillon	+		1969	06														AP124		
Rhonelle	+		1969	06														AP124		
Crinchon	+		1969															AP097		
Rhonelle	+		1974	11	17													AP003		
Aunelle	+		1980	07														AP124		
Ecaillon	+++		1980	07	21													AP003; AP124; AP154		
Rhonelle	++		1980	07	21													AP003; AP124		
Selle	+++		1980	07	20	1980	07	23										AP048; AP050; AP124	AZI	
Hogneau	+++		1980	07	21													AP097; AP124		
Hogneau	+		1981	01	15													AP003		
Ecaillon	+		1981	06	30													AP003		
Hogneau	+		1983	02														AP124		
Selle	+		1983	06														AP048		
Hogneau	+		1986	04														AP124		
Rhonelle	+		1988	03														AP124		
Hogneau	+		1988	03														AP124		
Rhonelle	+		1988	12														AP124		
Ecaillon	+		1989	03														AP124		
Hogneau	+		1989	03														AP124		
Selle	+		1989	03														AP048		
Scarpe	++		1990	10	28													AP132		
Hogneau	+		1993	01														AP096		
Aunelle	++		1993	12														AP124		
Ecaillon	+++		1993	12	21													AP022; AP124		
Elnon	+		1993	12	20													AP083		
Escaut	+		1993	12														AP121		
Hogneau	+++		1993	12	21													AP022; AP097; AP120; AP124		
Rhonelle	++		1993	12														AP124		
Selle	++		1993	12														AP048; AP124		
Scarpe	++		1993	12		1994	01											AP118; AP121		
Aunelle	++		1995	01														AP082; AP124		
Escaut	+		1995	01														AP082		
Scarpe	+		1995	01														AP082		
Hogneau	++		1995	01	23	1995	01	31										AP120; AP124		
Ecaillon	+		1995	04														AP124		

Ruissellements bassin de l'Escaut	+++		1995	07	11	1995	07	12		Ruissellements et coulées de boue	Abancourt : ruissellements dans une grande partie du village. Les rues sont recouvertes jusqu'à 2m d'eau (avec du courant), nombreuses maisons inondées, quelques unes s'effondrent. L'eau et la boue mettront 12h avant de commencer à s'écouler. Détails voir AP090 p35 à 38. Autres communes touchées : Paillencourt, Blecourt (1 maison effondrée), Bantigny (1 maison effondrée, 2 fissurées). Autoroute A2 recouverte et coupée plusieurs heures. Voir également AP090 annexe 5 (coupure de presse) et annexe 6 (repères de crue + carte des zones inondées). CATNAT dans 29 communes des 2 arrondissements Cambresis et Douaisis.	Violent orage dans le Douaisis et le Cambresis, de période de retour plus que centennale : 55mm/1h à Epinoy, avec grêle et rafales de vent, le 11/07 en soirée. Voir AP090 p67 à 69 pour détails météo	AP090; AP042; AP143; AP156		
Selle	+		1995	07									AP048, AP124		
Selle	+		1996	08									AP048, AP124		
Rhonelle	+		1999	06							Valenciennes et Aulnoy inondées. Détails voir AP097 p12		AP097		
Ruissellements bassin de l'Escaut	++		1999	08						Ruissellements et coulées de boue	Abancourt : jusqu'à 1m d'eau dans le village	Violent orage	AP090		
Bouchard	++		1999	12	26						Lallaing inondé. Détails voir revue de presse AG022		AP022		
Ecaillon	+		1999	12							Thiant inondée. Détails voir AP097 p12		AP097		
Godion	++		1999	12	26	1999	12	27			Montauzon et Sin le Noble : rues inondées par 20 à 60cm. Détails voir revue de presse AG022		AP022		
Hogneau	++		1999	12	26				Thivencelle : 2,51m, 32m3/s	>Q20	Nombreuses communes inondées : voir détails AP124 p22	Fortes pluies pendant tout le mois de décembre (plus de 25 jours avec précipitations). 281mm à Desvres, 185,9 à Lambersart, 228,5 à Fourmies, soit 2 à 3 X la normale. Périodes de retour entre 25 et plus de 50 ans. Des modules journaliers plus ou moins exceptionnels se succèdent et viennent s'ajouter à cette pluviométrie excédentaire. La répétition de ces pluies sur un sol gorgé d'eau a entraîné un ruissellement important provoquant la réaction rapide des cours d'eau	AP016; AP022; AP124		
Rhonelle	+		1999	12							Valenciennes et Aulnoy inondées. Détails voir AP097 p12		AP097		
Aunelle	+		1999	12							Pont de Sabourquiaux submergé. Voir AP124 p16		AP124		
Ruissellements bassin de l'Escaut	++		2000	06						Ruissellements et coulées de boue	Abancourt : jusqu'à 1m d'eau dans le village	Violent orage	AP090		
Ruissellements	+		2000	07	29					Ruissellements	Saultin : Incision à l'aval d'un pont. Voir photo AP134 p37		AP134		
Hogneau	+++		2002	01	28	2002	02		Environ Q50 à Thivencelle	Photos aériennes prises le 28/01, puis le 13/02. Continuité de la crue ou pas? Durée totale?	Rupture de digue à Thivencelle : submersion de parcelles, maisons et routes inondées (voir photos aériennes AP068). Parcelles, et nombreuses maisons et routes inondées, notamment à Crespin (où une digue a cédé) et Angre (voir photos aériennes AP076, et revue de presse AP097 p3 & 4). Quiévrechain, St-Aybert également inondées. Détails voir AP097 p12		AP016; AP068; AP076; AP097; AP155		
Aunelle	+++		2002	02						Photos aériennes prises le 13/02. Durée de la crue inconnue	Parcelles, et maisons et routes inondées, notamment à Quiévrechain (voir photos aériennes AP076)		AP076		
Ecaillon	+++		2002	02					Environ Q50 à Thiant	Photos aériennes prises le 13/02. Durée de la crue inconnue	Parcelles, et nombreuses maisons et routes inondées, notamment à Verchain, Vendegies, Bermerain, Thiant (voir photos aériennes AP076 et revue de presse AP097 p12)		AP076; AP097		
Rhonelle	+++		2002	02					Environ Q50 à Aulnoy	Photos aériennes prises le 13/02. Durée de la crue inconnue	Parcelles, et nombreuses maisons et routes inondées, notamment à Aulnoy et Maresches (voir photos aériennes AP076). Jardins inondés à Valenciennes (détails voir AP097 p1 & 2 et p12)		AP076; AP097		
Crinchon	+		2005	07						Crue causée par celle de son affluent "Le Pont du Nid"	Jardins inondés à Mouchin. Détails voir AP097 p 8 & 9		AP097		
Elnon	+		2005	07							Sous sols inondés à Arras, jusqu'à 2m parfois. Détails voir AP097 p 8 & 9		AP097		
Scarpe	+		2005	07							Fampoux inondée; Dégâts importants. Détails voir AP097 p 8 & 9		AP097		
Elnon	+		2006	07							Quelques maisons inondées à Lacles. Détails voir AP097 p5 & 6	Fortes pluies sur Lilles et le Douaisis	AP097		
Rhonelle	+		2006	08	29					Crue rapide (1h)	80cm d'eau dans jardins et garages, dans un quartier de Valenciennes. Détails voir AP097 p 1 & 2	Orage	AP097		
Ruissellements bassin versant d'Estreux	++		2007	06	07					Crue rapide, vague de boue	Estreux : BV de 3,8km² à faible pente (pente moyenne 1,4 %) qui sont majoritairement cultivées. La crue a rapidement déferlé sur le centre ville de la commune, où de récents lotissements ont été construits. Une « vague de boue » de plus de 2 m a fait de nombreux dégâts. Si les dégâts sont restés mineurs sur le reste du bassin, la totalité des maisons situées dans l'axe principal des écoulements, à l'exutoire, a été sinistrée. Les eaux se sont accumulées jusqu'à plus de 2 m de hauteur dans une cuvette située en aval d'Estreux. Les cultures de printemps (maïs), associées aux cultures industrielles (pommes de terre et betteraves), ont produit d'importantes quantités de ruissellement sur l'ensemble du bassin. Les volumes ruisselés (50 388 m3) et le débit de pointe (7,4 m3/s) sont considérables dans ce petit bassin de 3,8 km². Voir détails et photos AP134 p64, 65, 73, 179-180, 280-281	Pluies d'orage, estimées entre 75 et 100mm/2h (d'après les images radars). Voir également AP134 p281	AP134; AP148; AP149; AP150		
Ecaillon	+		2008	03	11						Denain et Douchy inondées. Détails voir AP097 p21		AP097		
Selle	+		2008	03	11						Prairies et jardins inondés à Montrécourt. Détails voir AP097 p20		AP097		

Courant de Coutiches	+		2009	01							Prairies inondées. Détails voir AP097 p28		AP097		
-------------------------	---	--	------	----	--	--	--	--	--	--	---	--	-------	--	--

Analyse des inondations du passé : origine des informations

Titre document	Auteur	Date	Lieu de conservation	Nom abrégé	Unité de présentation							Intérêt...			Remarques
					SA	SO	AYA	CAB	LDM	SES	Autre	Pour synthèse hydrau	Pour synthèse météo	Pour illustrations	
Les inondations en France du VIe siècle à nos jours	CHAMPION	1865		AP001											
PPRI Archives 2 Helves				AP002											
Annonce des crues sur le bassin Artois-Picardie, Réunion du 31 mars 1983	SHC	1983	VNF	AP003											
Inventaire des zones inondables, Volume II : Artois-Picardie.	BCEOM	196?	Archives Contemporaines de Fontainebleau	AP004											
Etude hydrologique du bassin de la Sambre	SHC	déc-88	VNF	AP005											
Crues de la Sambre, extraits de la presse locale	VNF	mai-86	DREAL	AP006											Détail dégâts
Inondations et crues de l'Helpe Majeure à Wallers-Trélon, 2002	J. DANLOUX	2002	DDTM59	AP007											Typologie crue intéressante
Descriptif de l'Helpe Majeure et ses événements historiques	Préfecture 59	2006	DDTM59	AP008											
Rapport pluviométrique et hydrologique provisoire pour les communes inondées du département du Nord. Inondations du mois de décembre 1993	DREAL	déc-93	DDTM59	AP009								oui sur plusieurs postes district			
Etude de l'impact des crues des Helves sur la Sambre. Etude de la gestion du barrage de Val Joly.	Ministère des transports	déc-79		AP010											Avec explications de l'impact du barrage sur les débits et carte intéressante biefs canal Sambre
	Préfecture 59	janv-11	DDTM59	AP011											PPRI : paragraphe III1,1,5, et V1,1,1, typologie. Cartes avec contours crue 1993, et photos aériennes ou sol. contour AZ /PPR suite à photos aériennes + articles de presse + visites terrain + laisses de crue
PPRI Vallée de l'Helpe Majeure															
Fiches hauteur-dommage, seuils	DREAL	2009	DREAL	AP012											
Rapport de crue du 21 au 28 novembre 1984, bassin versant de la Sambre	VNF	déc-84	DREAL/DDTM59/VNF	AP013											Carte des ZI intéressante
Carte des ZI sur Avesnelle			DDTM59	AP014											
Helpe Majeure - report 25000 ème du levé de crue de 1993			DDTM59	AP015											
Evaluation économique des dommages liés aux inondations	Agence de l'eau Artois-Picardie	févr-06	www.eau-artois-picardie.fr/IMG/pdf/RapportFinal.pdf	AP016								oui pour 13 évts			Bonne synthèse sur les crues, dont Somme 2001 et crues 1993-1994. Liste des 13 évts récents (1983-2006) les plus importants en AP. Cartes avec communes impactées pour divers évts
Campagne aérienne DIREN crue 1993				AP017											Campagne aérienne : belles photos
Photos aériennes crues novembre 2010	DREAL	nov-10	DREAL	AP018											
PPRI Vallée de l'Helpe Mineure	Préfecture 59	oct-09	DDTM59	AP019											
Evaluation de la période de retour de la crue de décembre 1993				AP020											!!! Document à retrouver
Atlas zones inondables région NPdC. Vallée de l'Helpe Mineure	D REN NPdC	1998	DDTM59	AP021											Repros floues
Rapport des crues du mois de décembre 1999	D REN NPdC	janv-00	VNF/DREAL	AP022							Oui conclusion hydro-météo	Oui pluvio détaillée pour tout district			Revue de presse détail dégâts
PERI Vallée de la Sambre (rapports de présentation par commune)	Préfecture 59	1994 et 1995	DDTM59	AP023											
Extrait presse Sambre 23/10/1992	Presse	oct-92	VNF	AP024											
Rivière de Sambre canalisée, crue de décembre 1993	DDTM59	?	VNF	AP025											
Analyse et critique des données pluie/débit. Recherche de relations de prévision de crues sur la Sambre.	Laboratoire d'Hydrogéologie, université de Lille-Flandres-Artois, Daniel DEVRED	1990	DREAL	AP026											présentation du BV. Noeuds hydrau p8
Descriptif de la Sambre et ses événements historiques	Préfecture 59	2006	DDTM59	AP027											
Photos aériennes crue Sambre 01/04/1986	D REN NPdC	1986	DREAL	AP028											
Photos aériennes crue Solre 13/02/2002	D REN NPdC	2002	DREAL	AP029											

[illegible]

Inondations 1990	Association Cayeux Citoyens		http //cayeux-citoyens.asso-web.com/32+inondations-de-1990.html	AP059														très belles photos récupérées sur internet	
PPRI Lawe	SAFEGE / SOGREAH	déc-05	DDTM62 (site internet)	AP060										typo crues p 6 à 9		p19 à 23		Rapport de présentation mais pas les cartes d'aléas	
PPRI de la vallée de la Hem			DDTM62 (site internet)	AP061										synthèse hydro-météo diffuse p11 à 19		synthèse hydro-météo diffuse p11 à 19		Rapport de présentation mais pas les cartes d'aléas	
PPRI sur la vallée de la Lys aval	Préfectures 59 et 62	mars-05	DDTM59	AP062										p9 et 10, p19 et 20			p10	Rapport de présentation mais pas les cartes d'aléas	
PPRI sur la vallée de l'Aa supérieure			DDTM62 (site internet)	AP063										p6 à 8				Rapport de présentation mais pas les cartes d'aléas	
Inondation, territoire et aménagement : L'évolution de la prise en compte du risque inondation dans la vallée de la Canche (Pas-de-Calais, France).	Helga-Jane Scarwell;Pierre-Gil Salvador;Patrick Piquet;Richard Laganier		http //www.piersee.fr	AP064															
Photos aériennes Lys et Audomarois crue décembre 1999	D REN NPdC	#####	DREAL	AP065													sur communes St Venant, Serques, Steenwerck, Thiennes		
Photos aériennes Abbeville crue avril 2001	D REN	#####	DREAL	AP066													Oui très impressionnantes		
Photos aériennes Authie crue avril 2001	D REN NPdC	#####	DREAL	AP067															
Photos aériennes Hogneau crue janvier 2002	D REN	#####	DREAL	AP068													oui rupture de digue		
Photos crue Yser janvier 1998	D REN	#####	DREAL	AP069															
Photos aériennes crues décembre 2006	D REN	04 et 17/12/2006	DREAL	AP070													Oui (Bécourt, Slack)		
Photos aériennes crue Yser et affluents septembre 2001	D REN	#####	DREAL	AP071													Oui (Bambecque, Wormhout)	Dans le dossiers quelques fichiers non ouvrables (extension inconnue)	
Photos crue Yser novembre 2005	D REN	#####	DREAL	AP072															
Photos aériennes crue Marque janvier 2003	D REN	#####	DREAL	AP073															
Photos aériennes crues Aout 2006	D REN	#####	DREAL	AP074													Oui (Hem)		
Photos aériennes crues Mars 2002	D REN, PNR et indépendant	01-02/03/2002	DREAL	AP075													Oui (Marais Audomarois Ouest, Marais Audomarois, Aa)	Photos Aa spectaculaires	
Photos aériennes crues Février 2002	D REN	#####	DREAL	AP076													Oui (nombreuses photos + cartes des ZI)		
PPRI vallée de l'Yser	Préfecture	oct-07	DDTM59	AP077										p9-13 et 23-24			cartes		
PPRI communes de Wahagnies, Ostricourt, Thumeries, Camphin, Phalempin, La Neuville	Préfecture 59	janv-08	DDTM59	AP078										p12 à 15 typo		p26, p63 à 66	revue de presse		
Carte zone inondée par la crue d'octobre 1981 à Armentière			DDTM59	AP079															
Commune d'Hasnon. Rapport sur l'inondation pendant l'hiver de 1872 à 1873	L. DUTOUQUET	1873	DDTM59	AP080															
Relevé des inondations hiver 1993-1994, subdivision Bailleul-Merville	DDE Nord	1994	DDTM59	AP081															
Inondation 1995 département du Nord. Revue de presse sur 106 communes	DDE Nord	1995	DDTM59	AP082															
Rapport de crue hiver 1993-1994	D REN NPdC	1994	DDTM59	AP083															
Extrait revue de presse Solre décembre 1993		1994	DDTM59	AP084															
Document de travail, cartes des zones inondées sur l'Helpe Mineure en décembre 1993			DDTM59	AP085															
Photos crue décembre 1993 Helpe Mineure à Maroilles		déc-93	DDTM59	AP086															
Projet de rapport sur les inondations du bassin de la Lvs	Préfecture du Nord	juin-95	DDTM59	AP087														Historique de la canalisation de la Lvs	

Inondations de l'hiver 1993-1994, département du Nord. Atlas des zones inondées	VNF, DDE59	déc-94	DDTM59	AP088																Cartes des zones inondées	
Article sur le bassin de la Lys			DDTM59	AP089																	
Etude du risque inondation par ruissellement des eaux pluviales sur la commune d'Abancourt	VANHOUTTE Florent	juil-03	DDTM59	AP090																	
Carte des zones inondées par la crue de 1974, bassin de la Lys			DDTM59	AP091																	
Cotes atteintes sur le bassin versant de l'Yser		nov-01	DDTM59	AP092																	
Cartographie Inondations mars 2002 Aa et Marais	D REN NPdC	2002	DDTM59	AP093																	
Cartographies des crues de la Sambre de Décembre 1993, sur Landrecies, Maubeuge, Maroilles			DDTM59	AP094																	
Photos des crues de la Sambre de Décembre 1993 à Boussières, Tarcy, Noyelles, et autres communes			DDTM59	AP095																	
Crues du 10 au 17 janvier 1993	D REN	1993	DDTM59	AP096																	
Presse Escaut et affluents			DREAL	AP097																	
Rapport de crues du mois de novembre 2000	D REN NPdC	2000	DREAL	AP098										p9 à 20	p3 à 7						
Comparaison des crues de novembre 2000, Liane à Wirwignes	D REN	2000	DREAL	AP099																	
Inondations de la Hem de Licques à Polincove	D REN	nov-06	DREAL	AP100																	
Photos crue Aout 2006 Hem	D REN	août-06	DREAL	AP101																	
Etude de faisabilité pour l'amélioration de l'évacuation des crues du bassin de la Lys par le canal à grand gabarit	VNF	juin-95	VNF	AP102																	
Aménagement de la Lys entre Merville et Armentières. Calcul des lignes d'eau en période de crues	VNF	janv-76	VNF	AP103																	
Atlas zones inondables région NPdC. Etude hydraulique de la Sambre amont et de la Rivierette. Phase 1	SAFEGE	janv-00	VNF	AP104													phase 1 p18 à 20				phase 2 : laissesde crue, photos 12/93, revue de presse...
Etudes hydrauliques pour la constitution d'un atlas des zones inondables du Nord-pas de Calais, Marais Audomarois	BCEOM	juin-99	VNF	AP105																	Historique aménagement
Atlas des zones inondables du bassin versant de la Lys, de la Lawe et de la Clarence. Secteur Clarence	SOGREAH	nov-03	VNF	AP106																	
Etude du plan de gestion globale et équilibre des écoulements et des crues de la melde du Pas de Calais et du contre fossé du canal de Neufossé	CE3E	avr-03	VNF	AP107																	
Repères de crue 1880 sur profil en long de la Lys	IGN	1965	VNF	AP108																	
Canal de la Colme, rapport de crue 2002			VNF	AP109																	
PERNPI de la vallée de la Sambre, secteur Haumont-Jeumont	VNF	1987	VNF	AP110																cartes comparatives 1980 & 1961 crue Sambre	
Crues de décembre 1994 et janvier 1995 dans la vallée de la Lys, données hydrologiques	D REN	mai-95	VNF	AP111																	
Dossier d'enquête hydraulique du projet d'évacuation des crues de l'Aa	VNF	mai-80	VNF	AP112																	
Carte des zones inondées crue juillet 1980 Avesnes			VNF	AP113																carte?	
Carte des zones inondées crue 1961 Avesnes			VNF	AP114																	
Divers profils en travers crue juillet 1980 Helpe Majeure			VNF	AP115																	
Note de calcul relative aux conditions d'écoulement des eaux des crues de l'Aa...		janv-14	VNF	AP116																	
Profil en long comparé des crues de la Lys		févr-96	VNF	AP117																	
Inondations de l'hiver 1993-1994, département du Nord. Atlas des zones inondées, Scarpe inférieure	VNF	déc-94	VNF	AP118																	
Crues de Janvier-Février 1961, hydrogrammes	Ponts & Chaussées	févr-61	VNF	AP119																	
Etude hydraulique du canal de Condé Pommeroel	VNF	août-98	VNF	AP120																	
Modélisation de la vallée de la Scarpe inférieure. Carte des informations disponibles sur la crue de 1993-1994	SOGREAH	juil-97	VNF	AP121																	
Commission Franco-Belge d'aménagement de l'Escaut.	Ponts & Chaussées	1965	VNF	AP122																	
Etude d'aménagement intégrée des bassins de la Rhonelle, l'Aunelle et l'Hogneau. Document de travail	ANTEA	janv-99	VNF	AP123																	
Atlas des zones inondables du Nord-Pas de Calais. Etude hydraulique des affluents de l'Escaut	SAFEGE	avr-00	VNF	AP124										p39-40-41 phase 1)	p25-26-27 (phase 1)					!!! Repros floues	
Etude hydraulique des wateringues	CEMAGREF	déc-93	VNF	AP125											p19						
Etude hydrologique des crues du bassin de la Lys Française.	SOGREAH	juil-81	VNF	AP126										p II, p5, p10 à 23	pII, p7 à 10				hydrogrammes		
Evacuation des crues du bassin de la Lys canalisée...		mai-01	VNF	AP127																profil en long crue 1993	
Evacuation des crues de l'Aa. Crue de janvier 1993	VNF	janv-93	VNF	AP128																	
Centrale thermique de Pont sur Sambre, barrage réservoir sur l'Helpe Majeure	EDF	1965	VNF	AP129																	

Hydrogrammes de crues 2002, Aa et marais Audomarois		mars-02	VNF	AP130													hydrogrammes	
Inondation Leval crue du Tarsy 1980			VNF	AP131														
Inondations Scarpe Moyenne octobre 1990		1990	VNF	AP132														
Détermination de l'alea de submersion marine intégrant les conséquences du changement climatique en région Nord – Pas-de-Calais	GEOS	sept-09	DREAL	AP133										Surcote généralités p29 à 36, puis p4-16 à 4-18	fiche par fiche	fiche par fiche		
THESE "Les bassins versants sensibles aux « crues rapides » dans le Bassin Parisien – Analyse de la structure et de la dynamique de systèmes spatiaux complexes"	M. Johnny Douvinet	déc-08		AP134										oui nombreux endroits	oui	oui nombreux photos et cartes		
Wateringues, crues d'octobre 1981	SHC		VNF	AP135											p 3 et 4	cartes des zones inondées		
Etudes hydrauliques en vue de la réalisation d'un AZI La Marque	IWACO	févr-98	DDTM59	AP136											p18			
Bulletin municipal d'information n°2. Montdidier infos	Mairie de Montdidier	sept-01	internet	AP137												photos	étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
Site internet de l' NA			ina.fr	AP138												photos	étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
Plan de gestion de la rareté de l'eau, Bassin versant amont de l'Avre, DREAL Picardie, 12/2006	DREAL	déc-06	internet	AP139												hydrogramme et cartes	étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
Site internet Météo France	Météo France		www.meteo.fr	AP140												carte vents max	étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
Fronts froids et submersions de tempête dans le nord-ouest de la France. Le cas des inondations par la mer entre l'estuaire de la Seine et la baie de Somme. La météorologie, n°57	Rémi Caspar, Météo France	mai-07	internet	AP141												carte météo	étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
Le littoral des Bas-Champs (picardie, France) soumis aux risques perpétuels d'inondation.	Julia BASTIDE, université de Reims	juil-05	internet	AP142													étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr			internet	AP143													étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
Une catastrophe naturelle dans le bassin	J-Y.	2009	internet	AP144														
Un territoire soumis au risque de submersion marine : Les tempêtes de 1949 et 1953 à Dunkerque	I.I. Wateringues	sept-07	internet	AP145													étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
La Tempête du I. II. 1953	SNEYERS R., journal "Ciel et Terre", Vol. 69, p97		http://articles.adsabs.harvard.edu/full/1953C%26T...69...97S/000099.000.html :	AP146													étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
La prévision des surcotes à Météo France : Tempête du 31 janvier au 1er février 1953	Météo France		http://www.meteorologie.eu.org/moethy/surcotes/index.html	AP147													étude du document exclusivement restreinte à la récupération d'illustrations	
Trois ans après le déluge, Estreux se souvient...	L'observateur du Valenciennois	mai-10	http://www.observateurduvalenciennois.fr/0705201	AP148														
Vote déplacé pour cause d'inondation	afp	#####	http://www.lefigaro.fr/politique/20070608.WWW000000271_nuit_dorages_violents_dans_le_nord_de_la_france.htm	AP149														
Orages et coulées de boue dans le nord de la France	lefigaro.fr	juin-07		AP150														

Liste des abréviations utilisées

AYA : Aa-Yser-Audomarois (unité de présentation)
AZI : atlas des zones inondables
BRGM : bureau de recherche géologique et minière
CAB : Canche-Authie-Boulonnais (unité de présentation)
CAB : Commission administrative de bassin
CB : Comité de Bassin
CETE : centre d'études technique de l'équipement
CETMEF : centre d'études techniques maritimes et fluviales
DCE : directive cadre sur l'eau
DDT(M) : direction départementale des territoires (et de la mer)
DGPR : direction générale de la prévention des risques
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EAIP : enveloppe approchée des inondations potentielles
EAIPce : enveloppe approchée des inondations potentielles par débordement de cours d'eau
EAIPsm : enveloppe approchée des inondations potentielles par submersion marine
EPRI : évaluation préliminaire des risques d'inondation
INB : Installation Nucléaire de Base
IPPC : « Integrated Pollution Prevention and Control »
LMD : Lys-Marque-Deûle (unité de présentation)
MEDDTL : ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
PAPI : programme d'actions pour la prévention des inondations
PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
PPR : plan de prévention des risques
PPRI : plan de prévention des risques inondation
PPRL : plan de prévention des risques littoraux
RIC : Règlement de Surveillance, de Prévision et de Transmission de l'Information sur les Crues
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAM : Sambre (unité de présentation)
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDPC : schéma directeur de prévision des crues
SES : Scarpe-Escaut Sensée (unité de présentation)
SOM : Somme (unité de présentation)
TRI : territoire à risque important
ZIC : zone inondée constatée
ZNIEFF : zones nationales d'intérêt écologique faunistique et floristique